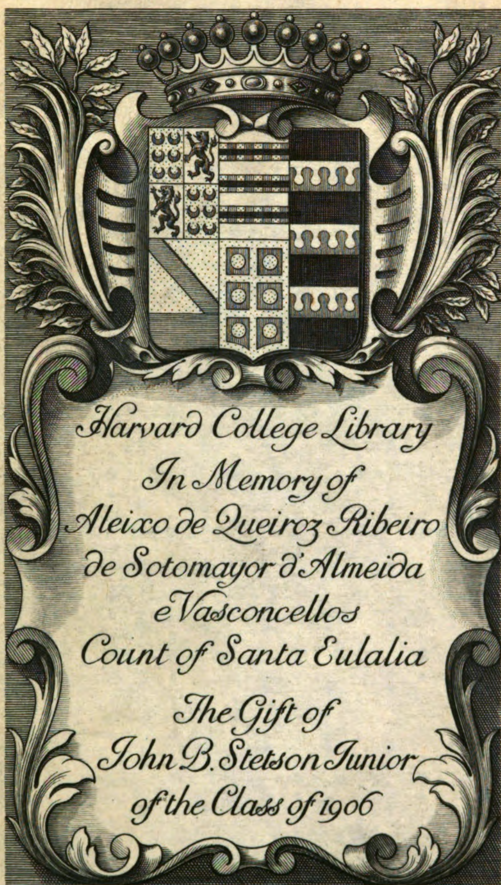
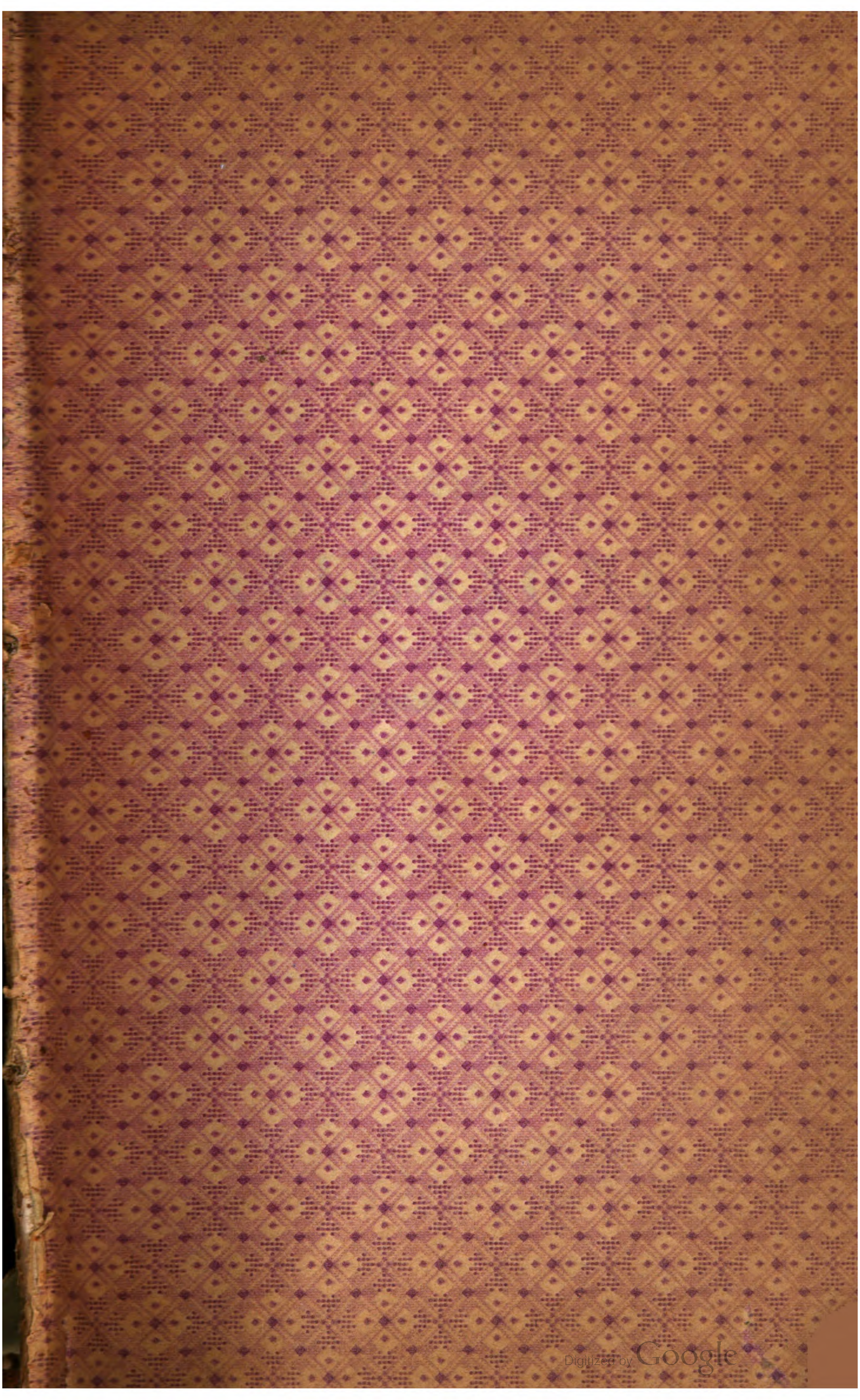



Harvard College Library
In Memory of
Aleixo de Queiroz Ribeiro
de Sotomayor d'Almeida
e Vasconcellos
Count of Santa Eulalia
The Gift of
John B. Stetson Junior
of the Class of 1906



HISTOIRE
D'ALLEMAGNE.

TOME V.

PARIS.—IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,
36, rue de Vaugirard.

HISTOIRE
D'ALLEMAGNE,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

D'APRÈS LES SOURCES,

AVEC DEUX CARTES ETHNOGRAPHIQUES;

PAR J.-C. PFISTER,

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES;

TRADUITE DE L'ALLEMAND

PAR M. PAQUIS,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

TOME CINQUIÈME.



PARIS,

CHEZ BEAUVAIS, ÉDITEUR,

RUE ST-THOMAS-DU-LOUVRE, 26.

M DCCC XXXVII.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

LIVRE TROISIÈME.

L'EMPIRE D'ALLEMAGNE DEPUIS SA RESTAURATION APRÈS LES HOHENSTAUFEN JUSQU'A SA CHUTE.

(1273-1806.)

PREMIÈRE ÉPOQUE.

LIBERTÉ DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE SOUS LES EMPEREURS DES DIVERSES DYNASTIES DEPUIS RODOLPHE Ier JUSQU'A LA MORT DE MAXIMILIEN Ier.

1273-1529 (246 ans).

Réorganisation graduelle de l'empire; appui mutuel que se prêtent le pouvoir héréditaire des rois, la souveraineté des princes, les droits des états inférieurs jusqu'à l'incorporation de ces derniers, qui devint plus tard la base de la constitution de l'empire.

Le saint-siége, après avoir abusé de son triomphe sur l'empire, voyant son pouvoir limité par les princes et par les conciles, et voulant éviter la réforme demandée depuis long-temps, offre de nouveau la main aux empereurs.

CHAPITRE PREMIER.

LA MONARCHIE. RESTAURATION DE L'EMPIRE PAR RODOLPHE Ier, EN ITALIE, DANS LE SENS DES PAPES, EN ALLEMAGNE, DANS CELUI DES HOHENSTAUFEN. (1273-1291.)

§ I. A QUI FAUT-IL ATTRIBUER LA PRINCIPALE PART DANS CETTE RÉORGANISATION? SITUATION DES AFFAIRES COMPARÉES A CELLE QUI SUIVIT LA DISSOLUTION DE L'EMPIRE KAROLINGIEN. LES AUTRES ÉTATS DE L'OCCIDENT. LE PAPE GRÉGOIRE X. VILLES CONFÉDÉRÉES DU RHIN. L'ARCHEVÊQUE WERNER DE MAYENCE. LE BURGRAVE FRÉDÉRIC DE NUREMBERG.

Jamais la situation de l'Allemagne n'avait été aussi

critique qu'après la chute de la dynastie impériale des Hohenstaufen. Presque toujours après l'extinction d'une dynastie appelée au trône impérial par l'élection, après celles des Karolingiens, des Saxons et des Francs, de grands troubles s'étaient élevés dans l'empire, jusqu'à ce que le trône se trouvât de nouveau affermi. Mais, après les Hohenstaufen, presque tous les liens se trouvèrent rompus, par suite des longues dissensions de l'église et de l'état. Il n'existait plus que quatre ou cinq peuples principaux, formant chacun un ensemble à part, et divisés en un grand nombre de petits états, qui se trouvaient continuellement en danger, ou de devenir la proie de leurs voisins plus puissants, ou de rester dans l'anarchie. Mais, ce qu'il y avait de plus malheureux, c'est qu'aucun prince allemand ne voulait plus de l'honneur dangereux de commander à un empire si agité, tant la couronne avait perdu de sa valeur. Un seul, un prince slave, le roi Ottokar de Bohême, se crut assez puissant pour se charger d'un tel fardeau, mais il ne put convenir aux Allemands.

Ce fut un bonheur, que, dans une position si périlleuse, les états voisins n'essayassent pas, comme l'avaient fait auparavant la France et l'Angleterre, de s'immiscer dans les troubles intérieurs de l'Allemagne, de protéger quelque faction, ou de chercher à envahir quelque province, comme le Danemarck l'avait tenté sous le règne d'Otto IV. S'ils eussent été d'accord, il ne leur eût pas été difficile de se partager

les meilleures provinces de l'empire ; mais, pour le moment, ils étaient assez occupés de leurs propres affaires. En Danemarck, où, comme en Allemagne, on balançait entre le système électif et le système héréditaire, le roi Magnus, fils de Hakon, faisait tout son possible pour assurer à sa famille la succession au trône, tandis que l'aristocratie avait déjà obtenu une grande influence. S. Louis, roi de France, indépendamment des croisades, avait trois tâches principales à remplir : la première, de chasser les Anglais ; la seconde, de réunir aux domaines de la couronne les grands fiefs ; la troisième, de centraliser le pouvoir judiciaire. Son successeur, Philippe-le-Hardi, continua les plans de son père, et fit en même temps la guerre aux florissants royaumes de la Péninsule, l'Aragon et la Castille (1272). L'Angleterre était toujours agitée par la turbulence de ses barons ; le roi Edouard Ier, qui monta sur le trône en même temps que Philippe, était en guerre avec les Gallois et les Écossais, et s'occupait en outre d'améliorer la législation de ses états. Comme l'Angleterre et la France ne firent alors aucune entreprise l'une contre l'autre, ce qui eût pu entraîner l'Allemagne dans la lutte, ainsi que cela avait déjà eu lieu auparavant, et ainsi que cela se vit bien souvent plus tard, l'empire put se réorganiser tranquillement. Il était d'autant plus urgent de profiter, sans retard, de ces circonstances favorables, que ces états faisaient des progrès rapides dans leur développement intérieur,

et parvenaient à une puissance, qui, d'abord inquiétante, devint chaque jour plus menaçante pour l'Allemagne, jusqu'à la complète dissolution de l'empire.

C'était le pape qui, de concert avec les princes, avait abaissé et enfin renversé le pouvoir impérial, ce fut aussi lui qui le premier pensa à le rétablir, bien que sa chute n'eût pas entraîné celle du saint-siége. Après Clément IV, le trône de S. Pierre fut vacant pendant près de trois ans, les cardinaux ne pouvant s'entendre pour l'élection. Pendant ce double interrègne (après la mort de l'empereur Richard), toutes les haines personnelles s'éteignirent, et l'on put alors penser à une réconciliation sincère entre les deux pouvoirs. Toutefois on ne parvint à ce but que par un détour (1271). Thébald, de la maison de Visconti, natif de Plaisance, archidiacre de Liége, revint de Saint-Jean d'Acre, après l'installation de Grégoire X, et en rapporta des projets pour une nouvelle croisade. Pour arriver à la réalisation de son plan, il était indispensable de faire occuper le trône impérial. Il engagea les princes allemands (sans avoir égard à Alphonse de Castille) à élire un roi des Romains [1]. Les princes ne pensaient qu'aux intérêts de leur maison, mais il importait davantage aux évêques d'user du droit d'élection. Cependant, les villes avaient un désir sincère d'obtenir un protecteur lé-

1. Fragm. hist. Urstis. scrr., II, p. 93. Raynald. Annal. eccl. ad. an. 271-1273.

gitime. Avant que les princes se fussent rassemblés, Mayence renouvela son alliance avec les six autres villes du Rhin et de la Wetterau (5 février 1273), dans le même but qu'après la mort de l'empereur Guillaume; elles promirent de ne point accepter pour roi, et de ne pas laisser monter sur le trône, un prince qui ne serait pas élu à l'unanimité [1]. En attendant, l'archevêque de Mayence, Werner d'Eppenstein, fixa le jour de l'élection à Francfort (29 septembre). Avant lui, les trois Sigefried (Sigefroi), de la même maison, avaient été revêtus de cette dignité au moment où la lutte était la plus vive entre l'empire et le saint-siége [2]. C'était le même Werner, qui, mécontent du roi Richard, avait essayé deux fois de faire élire Conradin, roi des Romains. Fidèle à ses affections, il ne désigna pour successeur au trône d'Allemagne, que le comte Rodolphe de Habsbourg, un des partisans les plus fidèles et les plus puissants de la maison des Hohenstaufen, non-seulement par reconnaissance personnelle de ce que pendant son voyage à Rome, pour y recevoir le pallium, Rodolphe lui avait donné une sauve-garde, mais aussi parce qu'il l'avait jugé le plus capable, par ses talents et sa puissance, de relever la dignité du trône [3]. Il s'allia, dans

1. Guden cod. dipl., t. I, p. 744. Les autres villes étaient : Worms, Oppenheim, Francfort, Friedberg, Wetzlar, Gelnhausen.

2. Siegfried, I, de 1059-1084. Siegfried, II, 1220-1230. Siegfried III, jusqu'en 1249. Vogt. *Rhein. Geschichte,* u. II.

3. Albert. Argent. in Urstis. scrr. II, p. 100. C'est aussi la principale source pour ce qui suit.

ce but, avec les archevêques de Trèves et de Cologne, et avec le comte palatin du Rhin, Louis, duc de Bavière, oncle de Conradin. Les autres princes furent gagnés par le burgrave de Nuremberg, Frédéric de Hohenzollern, ami et beau-frère de Rodolphe[1]. C'est donc au pape, qui voulait une nouvelle croisade, à l'accord unanime des villes, et surtout aux princes ci-dessus mentionnés, que l'on doit le rétablissement de l'empire sous un chef unique et légitime.

§ II. RODOLPHE DE HABSBOURG. SON ORIGINE, SES RELATIONS ANTÉRIEURES, SES PRINCIPES, SES BIENS PATRIMONIAUX, SA FAMILLE.

Le jour où Frédéric II vainquit Otto IV et rétablit la domination des Hohenstaufen, le comte Albert de Habsbourg le pria d'être le parrain de son fils Rodolphe que venait de lui donner son épouse, la comtesse Helvige de Kibourg (1er mai 1218)[2]. Lorsque Frédéric, après 15 ans d'absence, revint d'Italie, pour apaiser la révolte de son fils Henri (1235), Rodolphe vit l'empereur à une diète à Mayence, et dans sa dix-huitième année il le suivit en Italie, et y reçut l'accolade de chevalier (1236)[3]. Sur ces entrefaites, son père Albert mourut à St.-Jean-d'Acre, en se rendant à la croisade, et Rodolphe entra ainsi en possession de sa part des biens d'Habsbourg (1243).

1. Voyez Tables généal. de Lauben.
2. Gerbert. Fact. Rud. c. 2.
3. Annal. Colmar ad. an. 1248.

Quoique des recherches subséquentes fassent remonter l'origine de la maison impériale de Habsbourg avec celles de Zaringen et de Lorraine, jusqu'au duc Éthico, qui du temps du paganisme avait gouverné l'Alsace (660), il n'est pas moins vrai que la branche de Habsbourg se trouvait alors dans une situation très-modeste. Rodolphe descendait au septième degré de ce comte Ratbod qui, lors du règne des empereurs saxons, avait avec son frère, l'évêque de Strasbourg [1], rebâti la ville de Habsbourg (Habichtsburg, château d'autour) dans l'Argovie, et c'est de là que vient le nom de la famille [2]. La moitié des biens patrimoniaux appartenait à l'oncle de Rodolphe, qui habitait Lauffenbourg avec ses cinq fils. Sans autre éclat que celui de leur nom, les comtes de Habsbourg vivaient du produit de leurs terres, des redevances de leurs paysans, et du revenu de leur château. Du salon de la tour [3] (qui existe encore), ils pouvaient facilement apercevoir toute l'étendue de leurs domaines. Ils avaient obtenu le pouvoir momentané de prévots ou intendants des couvents et des villes voisines. On en doit d'autant plus admirer l'homme qui, d'une position si humble, sut attirer sur lui les regards des plus grands princes et

1. Voyez plus haut.

2. D'après les recherches connues de Herrgott. *Geneal dip.* et Schoepflin. *Alsat. illustr.* et de Lauben, *Tables généal.*

3. *Die Schweiz. in ihren Ritterbungen. u. historich dargestellt. von vaterlandischen Schriffstellern mit einer Einleitung*, von prof. J. J. Hottinger von Zurich, édition du prof. Gustave Schwab à Stuttgard en 1828, vol. I, p. 39.

de tout l'empire. Elevé au bruit des armes, ne connaissant pas les langues savantes, il était toujours prêt à combattre, et se laissait facilement exalter par une injustice réelle ou imaginaire. Ses premières guerres eurent pour cause des biens de famille, et furent dirigées contre ses deux oncles de Lauffenbourg et de Kibourg. Ce dernier, irrité contre son neveu, laissa toute sa fortune héréditaire de Kibourg, ainsi que celle de Linzbourg, qui provenait de son épouse, à un couvent de Strasbourg. Rodolphe fut deux fois excommunié par le pape, une fois comme partisan de l'empereur Frédéric, lorsque le landgrave Henri de Thuringe fut proclamé anti-roi; ce fut à cette époque que Rodolphe fit bâtir la ville de Waldshut sur le Rhin (1249); la seconde fois, Innocent IV lança contre lui une bulle particulière, et l'interdit ainsi que ses alliés, parce que pendant une guerre contre l'évêque de Bâle, il avait réduit un couvent en cendres, dans le faubourg (1254). Il paraît cependant que cette excommunication ne fut pas formellement publiée, et que par conséquent elle ne fut pas positivement levée [1]. Rodolphe ne renonça pas pour cela à ses prétentions sur les évêques; mais, vers le même temps, et probablement pour se réconcilier avec l'église, il fit une croisade contre la Prusse païenne, avec le roi Ottokar de Bohême, ainsi que nous l'avons dit à la fin du second livre. A dater de

1. Le pape Grégoire X ignore tout-à-fait cette circonstance; mais le roi Ottokar de Bohême, sous les ordres duquel Rodolphe combattit en Prusse, en fait mention.

ce moment, Rodolphe se montre comme un homme qui, maître de ses passions, se sent appelé à protéger les faibles, sans cependant perdre de vue l'agrandissement de sa maison. Les trois cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwald, dont les habitants avaient combattu sous ses ordres en Italie pour la cause de l'empereur Frédéric II, le choisirent pour leur landamann et leur protecteur, jusqu'à ce que tous les états eussent élu un nouveau roi d'une voix unanime (1257). Ceci eut lieu lorsque Richard et Alphonse furent élus en même temps. Rodolphe se réconcilia alors avec ses parents. Le jeune comte Hartmann de Kibourg entra en alliance avec lui. Godfroi, fils du comte Rodolphe de Habsbourg-Lauffenbourg, se réjouit d'autant plus vivement du retour de la paix que les guerres précédentes l'avaient beaucoup appauvri. Plus tard, son fils, du même nom, se rendit en Angleterre, où sa chevaleresque famille occupa une place au parlement jusqu'à ces derniers temps, sous le nom de Fielding (Lauffenburg Rheinfeld). Pour engager l'évêque de Strasbourg, Walter de Geroldseck, à renoncer à l'héritage de Kibourg, comme le souhaitait alors le vieux comte Hartmann lui-même, Rodolphe le secourut contre les habitants de Strasbourg, avec lesquels il était en guerre depuis son élection. Mais l'évêque ayant persisté dans ses prétentions, par les conseils de l'abbé de S.-Gall, Rodolphe lui retira son appui, et se rangea du côté des Strasbourgeois, qui le choi-

sirent pour leur chef, comme l'avait été auparavant son père. C'est à cette époque que Rodolphe accompagna l'archevêque de Mayence dans son passage des Alpes (1262). L'évêque ayant été défait en bataille rangée par les Strasbourgeois, ceux-ci refusèrent les offres pacifiques de l'empereur, qui se trouvait alors à Haguenau; ils continuèrent au contraire à défendre leurs priviléges contre l'évêque, jusqu'à ce que celui-ci mourût de chagrin. Son successeur, élu par la majorité du clergé, fit la paix, et adressa de Kibourg une lettre de pardon aux Strasbourgeois (1266). Les deux comtes de Kibourg moururent successivement pendant cette guerre, et Rodolphe entra ainsi en possession de leur héritage (1264). Deux ans avant la paix de Strasbourg, Zurich l'avait aussi choisi pour son protecteur.

Les conseillers de Conradin avaient voulu naguère joindre cette ville au duché de Souabe, mais le roi Richard s'y était opposé (1262.) La liberté des Zurichois était alors menacée par le comte Lutold de Regensberg, leur voisin le plus puissant. Rodolphe entreprit la guerre contre lui d'autantplus volontiers, que le comte manifestait, comme neveu des seigneurs de Kibourg, des prétentions à leur héritage, et s'était déjà ligué contre lui avec ses cousins de Lauffenbourg. Cette guerre ne se fit pas en rase campagne, comme celle de Strasbourg, elle se borna à des attaques contre les nombreux châteaux qui entouraient Zurich. Rodolphe fit preuve de tant d'habileté dans

les marches et les contre-marches, dans les surprises, les embuscades et les coups-de-main, que les alliés de Lutolf se lassèrent enfin, et le reconnurent pour invincible. Rodolphe ne voulait pas perdre entièrement son adversaire, par égard pour ses cousins de Lauffenbourg; celui-ci fut toutefois réduit à une telle position, qu'il dut se trouver fort content d'être admis au droit de bourgeoisie dans une ville qu'il avait voulu, peu de temps auparavant, réduire sous sa puissance.

Cet événement eut lieu pendant les dernières années de la vie de Conradin, qu'il passa dans les villes situées sur le lac de Constance. Rodolphe se montra ami et conseiller si fidèle du jeune roi, que celui-ci lui promit, aussitôt qu'il serait élu roi des Romains, de lui donner l'investiture du fief impérial que possédait le plus jeune comte de Kibourg (11 janvier 1267)[1]. Quant aux autres biens de cette famille, qui relevaient de S.-Gall, Rodolphe, en dépit de l'abbé, refusa de les céder, parce que ce dernier avait pris parti contre lui pour l'évêque de Strasbourg. Pendant que Rodolphe se livrait, à Bâle, aux plaisirs du carnaval, avec les autres chevaliers et seigneurs, l'abbé Berthold de Falkenstein fit des préparatifs pour envahir Kibourg. Rodolphe se hâta d'aller à sa rencontre. Mais, à peine avait-il quitté Bâle, qu'une révolte sanglante des bourgeois éclata contre les autres chevaliers qui s'étaient montrés pleins d'orgueil et d'insolence; en même temps,

1. Jœger, *Geschichte Konrads*, II. acte IV.

la division s'introduisit dans la ville, il en résulta que les familles les plus distinguées, ou la société de *Stern*, furent expulsées, du consentement de l'évêque, par les autres familles, ou la société de *Sittich*. C'était alors un événement assez commun parmi la noblesse [1]. Rodolphe, jadis protecteur des bourgeois et du peuple, résolut de punir à l'instant les habitants de Bâle, d'autant plus qu'il était lié avec l'évêque Henri de Neufchâtel, tant à cause de droits anciens qu'à cause des villes de Brissac et Rheinfeld qu'il avait jointes à l'évêché.

Celui qui a devant lui deux ennemis, dit Rodolphe, doit commencer par se réconcilier avec l'un; conformément à ce principe, il partit avec les nobles pour Weil en Turgovie, et entra sans escorte chez l'abbé de S.-Gall, qui se trouvait à table avec ses amis; il lui tendit la main, en lui disant qu'il était prêt à accepter les conditions que proposeraient des médiateurs. L'abbé, surpris, le reçut très-amicalement, et devint bientôt son allié contre l'évêque de Bâle. Les autres chevaliers présents embrassèrent aussi sa cause.

Ces nouvelles guerres, entreprises avant la fin de celles dont nous avons parlé plus haut, empêchèrent Rodolphe de suivre Conradin dans son expédition

1. Rodolphe faisait partie de la société de *Stern*. Les comtes de Neufchâtel et de Hochberg, de celle de Sittich. Albert. Argent, p. 99. Sur la formation de ces factions parmi les familles des villes, et dans lesquelles les femmes avaient part, voyez Hullmann, *Stadtewesen des Mittelalters*, II, 241 seq.

en Italie. La ville de Bâle, après avoir vu ses faubourgs occupés par Rodolphe, fut contrainte de demander la paix, mais l'évêque n'en continua que plus vivement les hostilités. Rodolphe fit construire un pont de bateaux sur le Rhin (il fut le premier inventeur de ce genre de construction), et occupa Brisach. A l'aide des médiateurs, il consentit à une trêve de trois ans, par laquelle il se réserva le gouvernement de ses autres possessions. Quand elle fut expirée, il assiégea Bâle de nouveau, parce que cette ville se refusait toujours à recevoir les exilés. Quand l'évêque fut enfin tout-à-fait poussé à bout, Rodolphe lui accorda une trêve de vingt-quatre jours, pendant laquelle des arbitres devaient concilier tous leurs différends; parmi eux se trouvait le burgrave Frédéric de Nuremberg [1].

Le récit que nous venons de faire des guerres intérieures de la haute Allemagne sont une fidèle image de ce qui se passait dans le reste du pays. Les évêques voulaient étendre leur pouvoir, et, comme les princes, attirer sous leur domination les comtes et les couvents. De leur côté, les comtes agissaient de la même manière à l'égard des seigneurs moins puissants. Quant aux villes, les deux partis ambitionnaient également de dominer sur elles. Ce qui fait la gloire de Rodolphe, c'est que presque toujours il prit les armes pour la défense des opprimés, jamais

1. Voyez surtout J. V. Muller, *Geschichte der Schweitz*, l. cap. 7, p. 507 de l'édit orig. en 1806.

pour léser ses voisins; il chercha aussi à réunir et à concentrer les fiefs et les biens de sa famille, et se montra toujours prêt à écouter la voix de la conciliation. Il traitait les puissants prélats suivant les lois de la guerre, en princes qui abusaient de leur pouvoir; mais il eut toujours une telle déférence pour l'église et pour ses dignes serviteurs, qu'il offrit un jour de céder son cheval à un pauvre curé qui portait le Saint-Sacrement à un mourant, et qui se trouvait arrêté dans son chemin par un gros ruisseau. Il ne voulut jamais reprendre son cheval, disant qu'après avoir été employé à un si saint usage, il ne pouvait plus servir à d'autres [1]. Ses directeurs spirituels étaient de l'ordre des frères Mineurs. Le premier fut Werner, de la petite ville de Brugk, puis Henri d'Isni, qui fut plus tard évêque, et enfin archevêque de Mayence. Ce dernier l'accompagnait dans toutes ses guerres.

Rodolphe obtint de cette manière une grande renommée de justice et de piété. Par reconnaissance, les Strasbourgeois lui élevèrent au milieu de leur ville [2] une statue équestre; Rodolphe se vit arriver au but qu'il s'était proposé: il réunit aux comtés paternels situés en Argovie, dans cette partie de l'Alemanie cédée jadis à la Bourgogne, ses comtés maternels de Kibourg, de Bade et de Lenzbourg. Il réunit aussi au landgraviat d'Alsace, dont son aïeul

1. Ce curé devint plus tard chapelain de l'archevêque Werner. Muller, l. c., p. 505, not. 92.
2. Fugger, *Ehrenspiegel*.

avait porté le titre, les domaines héréditaires de sa femme, Anne de Hohenberg, situés en Souabe et en Alsace. Aucun seigneur n'égalait sa puissance dans cette partie du royaume. Rodolphe était d'une grande sobriété : à la guerre il vivait comme un simple soldat. Sa haute taille (il avait sept pieds)[1] inspirait du respect; sa figure était pâle, son nez, aquilin et fortement prononcé, indiquait la sévérité. Cependant, dès qu'il ouvrait la bouche, il obtenait la confiance; il goûtait les plaisanteries vives, et aimait aussi les femmes avec passion. Son épouse lui donna quatre fils[2] et six filles. Cette postérité joue un rôle important dans notre histoire.

Rodolphe avait cinquante-cinq ans quand il fut élu roi des Romains. Il gouverna jusqu'à sa soixante-dixième année avec une fermeté et une vigueur que rien ne put ébranler.

§ III. ÉLECTION DE L'EMPEREUR RODOLPHE Ier.

Dispute entre les électeurs de Bavière et de Bohême. Comment le droit d'élection, qui appartenait primitivement aux ducs nationaux, passa aux fonctionnaires de l'empire. Des filles de Rodolphe. Rétablissement de la paix publique et de l'ancienne fidélité (*Treue*).

L'élection du roi eut lieu à Francfort pendant la trève avec Bâle (septembre 1273). Les premiers princes d'Allemagne y assistèrent en personne, à l'exception du duc Henri de Bavière et du roi Ottokar de Bohême, qui y envoyèrent leurs ambassadeurs. Une dispute

1. Chron. Colmar, p. 11 ab. init. in Urstis. scrr. II, p. 37.
2. Le quatrième, Charles, mourut en bas âge. Ann. Colm. ad a. 1276.

s'éleva précisément entre ces deux princes, et bien qu'elle fût facilement apaisée cette fois, elle se renouvela souvent par la suite, et acquit une telle importance que nous croyons nécessaire d'entrer dans quelques détails sur l'origine des électorats et les changements qu'ils subirent.

Dans l'assemblée des états, après l'extinction de la dynastie karolingienne, les ducs, accompagnés de leur suite, en qualité de représentants de leur race, procédaient à l'élection du roi. Quand la couronne passa de la dynastie des Franks orientaux à celle de Saxe, on comptait cinq peuples principaux : les Lorrains, les Franks, les Souabes, les Bavarois et les Saxons. Comme ces derniers, après l'élection d'Otto Ier, se trouvèrent pendant quelque temps sans prince, les quatre autres ducs se firent remplacer, suivant la constitution karolingienne, par leurs magistrats, chambellans, écuyers, échansons, connétables, auxquels ils transmirent leurs droits. Ces mêmes cinq peuples principaux exercèrent leurs droits d'élection lors de la reconnaissance de l'empereur Henri II, le dernier de la dynastie saxonne. Quand une nouvelle race parvint au trône en la personne de Konrad II, il y avait sept peuples allemands; car les Carinthiens s'étaient séparés des Bavarois et avaient leur propre duc[1], et la Lorraine était partagée entre deux princes. Lors de l'élection de Lother, après l'extinc-

1. Cependant celui-ci ne paraît pas avoir été compté parmi les électeurs principaux, peut-être parce que la Carinthie, comme la Bohême, était slave. (Voir plus bas.)

tion de la dynastie salique, quatre peuples seulement assistèrent à l'élection : les Lorrains n'y prirent aucune part, car ils n'avaient point assisté à la fondation de l'empire sous Konrad Ier, et ne s'y étaient unis que de leur plein gré, ainsi que les autres duchés. Comme en outre le pouvoir ducal y fut bientôt partagé, et passa tantôt à des princes héréditaires, tantôt à des évêques, le droit électoral de ce pays s'éteignit.

Sous les Hohenstaufen, quand le partage s'introduisit aussi dans les autres duchés (1156), on s'en tint bien encore sous un rapport à l'ancienne constitution, c'est-à-dire que les anciens ducs nationaux conservèrent en cette qualité le droit d'élection, de manière que le nouveau duc d'Autriche ne pouvait siéger qu'après les princes palatins héréditaires, et, malgré d'autres grandes prérogatives, on ne lui accordait pas voix dans l'élection. D'un autre côté, l'empereur Konrad III avait déjà commencé à fonder le droit électoral sur les grands dignitaires seuls (1142), en le transférant à la marche de la Saxe du nord, comprise jusqu'alors dans le duché de Saxe, et qui devint alors la marche de Brandebourg, avec la charge de grand chambellan du duché de Souabe, pour indemniser son beau-frère Albert-l'Ours de la perte du duché de Saxe [1]. Les autres grandes charges de l'empire subirent les mêmes changements. Comme le duc Henri-le-Superbe possédait deux duchés, et con-

1. Crollius, *Von den Weltlichen Reichserzamtern.*, act. acad. Palat., t. v.

séquemment deux charges de l'empire (à la Saxe revenait la charge de grand maréchal, à la Bavière celle de grand échanson), la dernière fut transférée provisoirement au roi de Bohême Sobieslav I[er]; ce n'était toutefois, suivant les apparences, que pour le service de la cour. Après l'extinction du duché de Franconie, la charge de grand maréchal ou de premier écuyer passa avec les débris de ce duché aux Hohenstaufen, qui, en retour, cédèrent à la maison de Brandebourg celle de grand chambellan de Souabe. La première de ces deux charges fut ensuite attachée au palatinat du Rhin, et, de même que précédemment le duc des Franks orientaux était le premier des ducs souverains, de même le comte palatin du Rhin obtint la première voix laïque dans les élections[1]. Du comte palatin Konrad, frère de l'empereur Frédéric I[er], la charge et le pays passèrent au fils aîné de Henri-le-Lion, comme gendre de Konrad, et après la mort de son fils, qui ne laissa pas d'héritiers, à son beau-frère le duc Otto de Bavière, de la maison de Wittelsbach, qui devint un des princes les plus puissants, et le dernier soutien de la maison impériale au moment de sa chute.

Après la mort d'Otto (1252), ses deux fils, Louis et Henri, gouvernèrent pendant quelque temps en commun; puis ils consentirent à un partage de territoire, mais le titre et la dignité restèrent communs[2].

1. Crollius, *Abhandl.*, *dass die pfalzgraven bei Rhein*, etc.
2. Mannert, *Gesch. Baierns*. I. p. 275.

Voici quels furent les changements à l'égard des grandes charges auxquelles était annexé le droit électoral. Une seule restait encore à un duché, bien ancien sans doute, mais aussi bien diminué; la maison de Saxe possédait la charge de grand maréchal. Le second pays qui restait encore des anciens duchés, la Bavière, avait perdu la dignité qui lui était annexée, mais d'un autre côté, la maison régnante possédait en même temps le palatinat du Rhin et la charge de grand écuyer.

L'exercice du droit électoral suscita une nouvelle difficulté : l'hérédité des anciennes comme des nouvelles principautés, après le triomphe de la maison de Bavière, amena des partages, et obligea par conséquent à discuter pour la première fois, si tous les membres d'une famille, ou seulement le plus âgé, devaient exercer le droit d'élection. Au milieu de ces changements qui surgirent dans le corps des électeurs, Henri VI put déjà concevoir l'idée d'admettre à l'exercice immédiat du droit électoral les petits princes, qui jadis faisaient partie de la suite des grands-ducs, ou plutôt il voulait, en achetant leurs voix, annuler tout-à-fait les principaux électeurs et rendre ainsi la couronne héréditaire.

Mais la hiérarchie y mit obstacle : elle fit même plus, elle parvint d'abord à exercer une grande influence sur les élections, et finit par s'arroger elle-même le droit électoral. L'archevêque de Mayence, investi par la constitution ka

rolingienne des priviléges de primat d'Allemagne, comme archichancelier de l'empire [1] et archichapelain de la maison impériale, n'avait d'abord le droit que de convoquer la diète pendant la vacance du trône, et de déclarer l'élection close, mais il parvint imperceptiblement à obtenir la première voix électorale ecclésiastique. Les deux autres archevêques de Trèves et de Cologne, qui, auparavant, ne réclamaient que le droit de couronnement, obtinrent, à l'exemple de celui de Mayence, le droit électoral. Le premier, dont l'église remontait au temps des apôtres, et qui était jadis primat des Gaules, portait le titre d'archichancelier de Lorraine à Aix-la-Chapelle, et plus tard il obtint celui d'archichancelier du royaume d'Arles. Le pape Léon IX nomma le second (celui de Cologne), archichancelier perpétuel du saint-siége (1049), et plus tard, l'empereur l'honora du titre d'archichancelier du royaume lombard [2]. Il y avait ainsi trois grandes charges, ou plutôt trois subdivisions de la dignité d'archichancelier de l'empire (en Allemagne, en Bourgogne et en Italie), au moyen de quoi les trois archevêques du Rhin obtinrent trois voix électorales ecclésiastiques. Ces prélats avaient reçu en outre des territoires considérables en Lorraine, en Saxe et en Franconie. Déjà sous Otto Ier,

1. Depuis 1339 il porte le titre d'archichancelier d'Allemagne. Guden. Codex diplo. 1-550, sans doute pour le distinguer des deux autres.

2. *Landrecht. cap.* 113 *des Schilterchen Augsabe.* Gebhardi. *Gesch. der erbl. Reichstende.* II, 164. Suivant la date donnée plus haut, ce partage eut lieu dans la première moitié du XIIIe siècle sous l'empereur Frédéric II.

l'archevêque de Cologne était revêtu du pouvoir d'archiduc sur les deux Lorraines, et il reçut encore de Frédéric Ier une portion importante du grand duché de Saxe. Il disputait même l'honneur de la primatie à l'archevêque de Mayence [1].

Les trois autres archevêchés allemands, ceux de Brême, de Magdebourg et de Salzbourg, ne pouvaient pas prétendre à de semblables prérogatives ; ils restèrent donc au rang des princes du second ordre ; bientôt cependant ils formèrent, sous la protection des grands électeurs du Rhin et avec les autres évêques, qui jadis faisaient partie de la suite des ducs, un collége électoral particulier, qui, par son ensemble et son influence, prit la supériorité sur le collége laïque. Lors de la nomination des anti-rois, le saint-siége enleva la direction des élections à l'archevêque de Mayence, et s'arrogea même le droit de décider les contestations sur les voix électives laïques, d'après ce principe, que non-seulement le siége apostolique avait transféré l'empire des Grecs aux Franks et aux Allemands, mais encore que c'était lui qui avait conféré aux princes le droit d'élection.

C'est dans ce sens que le duc Henri de Bavière (qui ne trouvait aucun appui dans l'empire), s'adressa au pape Grégoire X, nouvellement élu, en le priant de vouloir bien, avec sa bonté paternelle, lui

1. Lors du couronnement de Rodolphe, il s'assit à sa droite. L'archevêque de Mayence céda pour le moment ; il fit dresser un acte de protestation par le comte palatin. Guden. Cod. dipl. I. num. 343, p. 753.

assigner sa place parmi les autres princes électeurs [1].

Or, c'était là précisément une question qu'il fallait décider avant l'élection de Rodolphe. On ne la laissa pas arriver jusqu'à l'arbitrage du pape ; les princes électeurs se déclarèrent en droit d'adopter une résolution provisoire, et soumirent ensuite la question pendant la diète au roi nouvellement élu. Voici ce qu'il en résulta. Lors de l'élection de l'empereur Richard, les deux frères Louis et Henri avaient voté, le premier comme comte palatin du Rhin, le second comme duc de Bavière [2]; car leur père, le duc Otto, comme unique possesseur de deux pays, (la Bavière et le palatinat du Rhin), avait eu jadis ces deux voix [3]. Mais le roi Ottokar de Bohême voulait aussi seul faire valoir son droit électoral en vertu de sa charge d'échanson, transférée de la Bavière à la Bohême. Jadis les Bohémiens, comme les autres Slaves, n'assistaient aux diètes électorales que sous la protection du duc de Saxe. Il y eut donc ainsi cinq princes électeurs laïques, et si l'on y ajoute les trois voix ecclésiastiques, le nombre sept, consacré depuis quelque temps, se trouva dépassé. On ne pouvait nier que le roi de Bohême n'eût pris une part active aux dernières élections, non pas tant en vertu de son droit électoral, comme grand échanson, qu'en qualité de prince puissant,

1. Bern. Pez. *Thesaur. anecd. noviss. Cod. dipl.*, t. VI, p. 11. 137.
2. Chron. August. ad a. 1257.
3. *Excerpta Aventin. in Oefel scrr.*, I, 788.

que les Hohenstaufen voulaient opposer aux princes allemands. Il est étonnant qu'un annaliste bien instruit[1] observe que, pendant la diète convoquée par le pape pour l'élection d'un anti-roi, le roi de Bohême n'a pas, quoique grand échanson, voix élective, parce qu'il n'est pas prince allemand. C'est ainsi encore qu'on trouve dans le *Schwabenspiegel* et le code saxon : « Le roi de Bohême n'a pas voix élective, s'il n'est pas Allemand de père et de mère, ou du moins de l'un des deux côtés. » Du reste, le roi Ottokar, par sa mère, sœur de Philippe de Hohenstaufen, pouvait prouver deux quartiers de noblesse allemande[2].

Mais les princes électeurs ne paraissent pas avoir consenti à ce point; bien que depuis la première moitié du XIII[e] siècle, l'usage eût consacré la règle que les princes possèdent le droit d'élection en vertu des charges dont ils sont investis[3], ils revinrent pourtant à l'ancien principe, qui attribuait ce droit aux ducs, et pour en exclure le roi de Bohême, on reconnut la Bavière comme étant le seul duché restant, pour lequel le droit électoral fût attaché au pays ou au peuple, et non à la dignité. Il en résulta une autre contestation particulière, celle de savoir si le comte palatin Louis, pendant l'absence de son frère Henri, aurait les deux voix du palatinat et de la Bavière,

1. Albert abb. stad. ad a. 1240.

2. Sa grand'mère, épouse de Premislav II, se nommait Adèle et était sœur du marquis Otto de Misnie, et sa bisaïeule, épouse de Ladislav II, Judith, sœur du landgrave Louis III de Thuringe.

3. Albert abb. stad., l. c., « Palatinus eligit quia Dapifer est, dux Saxoniæ, quia Marscalcus. » Il ne sait rien du droit électoral de Bavière.

comme son père les avait eues jadis, ou bien, si la dernière n'appartiendrait qu'à son frère. Il paraît que les envoyés de Henri soutinrent cette dernière opinion. Toutefois, les documents ne sont pas bien d'accord sur ce point. Henri céda en réalité [1], quoiqu'il fût brouillé avec son frère, et c'est ainsi qu'après l'exclusion du roi de Bohême, l'élection fut considérée comme faite à l'unanimité avec sept électeurs.

Quant aux intentions des électeurs, aucun des princes, même les plus puissants, ne voulait devenir roi, ou du moins aucun n'avait assez de hardiesse pour y prétendre; ils aimaient mieux, de concert avec les archevêques, élire un roi qui, comme ceux nommés après les Hohenstaufen, serait d'une famille plutôt inférieure que supérieure aux leurs, afin de ne pas rencontrer d'obstacles à l'agrandissement de leur pouvoir. Il y en avait justement trois parmi eux qui n'étaient pas mariés; le comte palatin Louis, le duc Albert de Saxe-Wittenberg et le marquis Otto de Brandebourg. Ceux-ci pouvaient bien espérer quelques avantages particuliers d'une alliance avec la nouvelle maison royale [2]. Le comte palatin Henri, oncle de Conradin, avait commis dix-sept ans auparavant (1236) un acte de barbarie qui avait laissé de tristes souvenirs. Sur un simple soupçon contre la fidélité de sa vertueuse femme, Maria, fille du duc Henri de Brabant, nièce de Philippe de Ho-

1. Annal. Steronis Altah. ad a. 1273.
2. Comme nous l'avons dit plus haut, Rodolphe donna à ses filles des biens de l'état pour dot.

henstaufen, il l'avait fait décapiter dans un premier mouvement de colère, après avoir tué de sa main deux personnes qu'il croyait ses complices. Cette barbarie, qui lui avait d'abord paru un acte de justice, lui inspira ensuite un si vif repentir, que, quoiqu'il n'eût encore que 27 ans, ses cheveux blanchirent en une seule nuit. Le pape lui en accorda l'absolution, en lui imposant pour pénitence la construction d'un couvent (celui de Furstenfeld) pour les chartreux [1]. Mais l'acte lui-même resta si bien dans la mémoire de ses contemporains et surtout dans celle de ses sujets, qu'ils lui donnèrent le surnom de *Cruel*, et que lui-même craignait que le nouveau roi ne lui en demandât compte. En conséquence, il consulta le burgrave Frédéric, et lui demanda s'il pouvait être tranquille sur ce point, quand Rodolphe serait élu roi des Romains. En même temps, il lui manifesta le désir d'obtenir en mariage une de ses filles. Le burgrave lui ayant donné au nom de Rodolphe les assurances qu'il désirait, il promit sa voix. On employa des moyens analogues pour gagner les suffrages des deux autres princes.

Après ces conventions secrètes, l'archevêque Werner trouva bon de donner encore par lui-même une nouvelle forme à l'élection (29 septembre 1273); pour prévenir toute discussion, il engagea les autres princes à transmettre leurs voix au comte palatin du

1. *Aventin annal.*, VII, 7, b. Adelzreiter, *Annal.*, I, 24. Meichelbeck. *Hist. Frising*, II, I, 45.

Rhin, Louis, et celui-ci au nom de tous prononça en faveur de Rodolphe de Habsbourg.

Le burgrave Frédéric fut le premier qui vint féliciter le nouveau roi ; il fut suivi du sous-connétable, Henri de Pappenheim, qui présenta les félicitations ordinaires, au nom de tous les électeurs. Il est assez probable, bien que la chose ne soit pas prouvée, que Rodolphe était instruit de ces négociations, car le burgrave était un de ceux auxquels l'accommodement avec Bâle avait été confié, et Rodolphe ne pouvait ignorer les promesses faites aux princes en son nom. Rodolphe ne parut pas surpris, il répondit avec bienveillance aux félicitations des princes.

Ses ennemis furent stupéfaits; l'évêque de Bâle s'écria : Oh! seigneur Dieu! tiens-toi bien sur ton trône, de crainte que Rodolphe n'y monte aussi [1]. D'autres dissimulèrent leur mécontentement, mais la majorité des états était pleine d'alégresse. Les comtes, les seigneurs et les députés des villes accoururent de tous côtés, pour offrir leurs hommages au nouveau roi. Rodolphe conclut promptement la paix avec la ville de Bâle et son évêque, pour sortir de cette situation équivoque; il ramena lui-même la société de *Stern* dans la ville, et fut reçu avec acclamations. Son épouse, Anna, qui prit le nom de Gertrude, après le couronnement, quitta sa résidence de Brughk [2], et le suivit à Aix-la-Chapelle, accompagnée

1. Alb. Argent., p. 100. D'après les chroniques de Colmar, l'évêque de Bâle tomba mortellement malade quand il apprit l'élection de Rodolphe.
2. « Domum regebat in Bruno. » Chron. Colm., p. 40.

de son frère, le comte Albert de Hohenberg, et d'un grand nombre de chevaliers de Souabe et du Rhin. Les princes électeurs y arrivèrent avec une suite de près de 20,000 chevaliers. La route était couverte d'hommes sur un espace de trois lieues. L'archevêque de Mayence rendit les insignes de la couronne, qui avaient été cachés après la mort de Richard; mais il paraît que le sceptre s'était perdu pendant l'interrègne (28 octobre 1273). Après le couronnement, les princes devaient prêter serment de fidélité et recevoir leur investiture; mais alors, une vive discussion s'éleva sur la question de savoir si l'on pouvait procéder à cette cérémonie sans le signe usité, le sceptre? Tout-à-coup Rodolphe saisit sur l'autel un crucifix, et le baisant, il s'écria : Cette croix, par laquelle nous avons tous été rachetés, pourra bien remplacer le sceptre. Les princes, surpris de sa présence d'esprit, baisèrent la croix l'un après l'autre, et prêtèrent serment [1].

Parmi les investitures que Rodolphe distribua ou renouvela, il prouva surtout sa reconnaissance au burgrave Frédéric, en lui donnant celle du burgraviat de Nuremberg [2]. Il maria ses deux filles aînées, Mathilde et Agnès, la première, au comte palatin du Rhin, Louis; la seconde, au duc Albert de Saxe. L'union de sa troisième fille, Hedwige, avec le marquis Otto de Brandebourg eut lieu plus tard. Il con-

1. Stero., l. c. Le reste d'après Alb. Argent. Chron. Colmar.
2. Oetler, *Versuch einer Gesch. du Burggr. von Nurnberg*, Th. II, und III.

firma bientôt après, au comte palatin, les donations de Conradin [1]. Il confirma tous les droits et priviléges accordés par Frédéric II à l'archevêque Werner de Mayence, qu'il avait déjà secouru contre Henri, seigneur de Hesse. Il en fit autant pour les autres évêques [2]. C'est ainsi que Rodolphe se montra reconnaissant pour ceux qui avaient sécondé son élévation au trône.

Après son couronnement, il retourna dans les provinces du haut-Rhin, qui avaient le plus besoin de sa présence, et s'arrêta dans l'ancien château des Hohenstaufen. A Haguenau, partout où il allait, les bourgeois et les marchands lui adressaient des plaintes sur la multitude de douanes illégales que les seigneurs établissaient, et sur ce que, n'étant plus protégés par des escortes, ils n'osaient se hasarder sur les routes [3]. Indépendamment des douanes, Rodolphe n'ignorait pas combien de droits avaient été enlevés à l'empire pendant l'interrègne; lui-même avait vu comment les états les plus faibles étaient opprimés par leurs puissants voisins. En conséquence, il fit publier à Spire, que tous ceux qui s'étaient approprié des fiefs ou des biens de l'empire, eussent à les restituer. Il envoya dans toute l'Allemagne la déclaration suivante : Élevé sur le trône,

1. Lori, *Urkundensammlung*, n. XVI.

2. Il appelle l'église de Mayence : « Columnam imperii principalem, titulis ab antiquo tempore conspicuis ac honorum et libertatum eximiis « dotibus insignitam. » Guden. Cod. dipl. n. 344-345.

3. Ottokars, *Rheimchronik in Pez* scrr., t. III, 120.

je tâcherai, avec l'aide de Dieu, de réunir les domaines de la couronne, si long-temps dispersés ; je protégerai toujours les faibles et combattrai les oppresseurs. J'espère être secondé par l'obéissance et le concours des membres de l'empire [1].

A la première diète, tenue à Nuremberg (novembre 1274), où se réunirent tous les princes et les états, à l'exception du roi Ottokar de Bohême, et du duc Henri de Bavière, qui s'était attaché à lui, dans sa colère contre son frère [2], honoré de la confiance du roi, Rodolphe s'appliqua à rendre la justice, et écouta toutes les plaintes. Il fit ensuite publier, que nul n'entravât les routes, sous peine de la vie ; il fit aussi relire les lois écrites et les décrets des empereurs, et fit jurer aux princes, aux seigneurs et aux députés des villes, qu'ils emploieraient tous leurs efforts pour maintenir la paix publique. Il se rendit ensuite dans le haut pays, s'arrêtant dans chaque ville pour y régler les affaires, même les moins importantes [3].

En ceci, Rodolphe ne changea rien à ses habitudes ; il continuait en grand ce qu'il avait eu coutume de faire jusqu'alors dans un cercle plus restreint : ne suis-je pas roi, dit-il un jour aux soldats de sa garde qui voulaient éloigner de lui un pauvre homme ? Pourquoi me renfermer ainsi ? Rodolphe fut en effet

1. Lambacher, *Oesterr. interregnum Urk*, 40.

2. Rodolphe, en confirmant les dons de Conradin au comte palatin, excita encore la haine de Henri. Voyez plus haut Lambacher, *Oester. Interregnum*, p. 129.

3. Voy. *Gesch. v. Schwaben*, III, 29.

prince populaire, accessible à tous, bienveillant envers tout le monde, implacable seulement envers les malfaiteurs. Il écrivait aux receveurs des douanes : « Les cris des pauvres sont parvenus jusqu'à mes oreilles; vous soumettez les voyageurs à des impôts qu'ils ne doivent pas payer. Fermez vos mains à un revenu injuste, et ne prenez que ce qui vous est dû. Sachez que je ne négligerai rien pour maintenir la paix et faire respecter la justice, ces dons précieux du ciel [1]. » Rodolphe était si étranger à toute ostentation, que ce ne fut que deux ans après son couronnement, à l'occasion d'une entrevue avec le pape [2], qu'il fit habiller sa suite plus richement. Lui-même portait toujours un simple surtout gris, ancienne couleur des Lorrains [3], tandis que l'évêque Pierre de Bâle était toujours accompagné d'un cortége magnifique, dans lequel on remarquait, entre autres, un nègre tout habillé de blanc, et un nain, haut de trois pieds, nommé le chevalier Conrad [4]. Ce ne fut que dans les dernières années de sa vie que le roi fit quelques dépenses pour satisfaire son goût pour les animaux étrangers [5]. Comme auparavant, il honorait de ses visites les bourgeois laborieux, et aimait à les voir prospérer.

1. Muller, *Gesch. der Schweiz*, I, 539.
2. Il y dépensa 900 marcs. *Annal. Colm.* ad 1275.
3. Muller, *Gesch. des Schweiz*. V. liv. I, cap. an méz. 561.
4. Annal. Colmar. ad a. 1284.
5. Il fit faire à Bâle, pour un perroquet, une cage qui coûta trente livres d'argent. Il avait en même temps un chameau âgé de trois ans. *Annal. Colmar* ad a. 1289. La reine fit apporter au jardin des Dominicains, à Bâle, un hérisson, comme quelque chose d'inconnu jusqu'alors. Ib., ad a. 1276.

Si nous jetons un regard en arrière, nous verrons combien, en un demi-siècle, la dépravation générale s'était augmentée par la corruption des papes, par le relâchement de la bonne foi, par l'abus du pouvoir de l'église, par l'oppression des puissants, par les violences, les meurtres et les pillages (1240-73). Rodolphe ne s'écarta jamais du droit chemin, même dans ce qu'il fit pour sa maison. Dans toutes les affaires d'état, il se régla sur l'empereur Frédéric II. Il abolit, comme contraire à la constitution, tout ce que les autres rois avaient fait sans le consentement des électeurs.

§ IV. TRAITÉ DE RODOLPHE Ier AVEC LE PAPE GRÉGOIRE X [1].

Obligé de lutter avec deux rivaux, Rodolphe accorde plus que ses prédécesseurs. Médiation de Grégoire auprès d'Alphonse de Castille et d'Ottokar de Bohême. Entrevue avec Rodolphe à Lausanne. Les frères mineurs. Dernier projet d'une croisade.

Ce ne fut que six mois après son couronnement à Aix-la-Chapelle, que Rodolphe envoya le burgrave Frédéric de Nuremberg, et son chancelier, le prévôt Otto de S.-Guido, à Spire, présenter une lettre respectueuse au pape, afin d'être reconnu par lui suivant l'usage, et pour en obtenir le couronnement

1. C'est à cet événement que se rapporte une dissertation académique qui n'a point été publiée : *De prudentiâ imp. Rudolphi I, in rebus cum curiâ papali transactis, ex temporum illorum indole æstimanda, auct.* F.C. De Bret. *Tubing.* 1783.

impérial (avril 1274)[1]. Le pape, occupé d'un grand concile à Lyon, s'empressa d'autant moins de répondre qu'il avait encore divers scrupules.

D'abord Rodolphe ne lui parut pas assez puissant pour relever la dignité de la couronne, et, ce qu'il souhaitait avant tout, pour exécuter le projet d'une croisade générale. On avait eu dans l'intervalle l'occasion de se convaincre que l'église n'avait rien à gagner sous des rois faibles, et l'évêque d'Ollmutz le dit positivement dans une lettre secrète au pape : « Un prince puissant, fût-il même parfois un peu méchant, vaut toujours mieux[2]. » Sous ce dernier rapport, on savait déjà qu'on n'avait rien à craindre de Rodolphe. Relativement au premier, l'archevêque de Cologne écrit au pape : « Rodolphe est un vrai croyant, ami de l'église, zélé pour la justice, possédant de vastes connaissances, et très-pieux ; puissant par lui-même et par ses alliances, il est, comme nous l'espérons, dans la grâce de Dieu. Sa figure est agréable, son corps endurci aux fatigues. Il est surtout heureux dans les guerres contre les infidèles. » Jusque-là, c'était bien : le pape avait lieu d'être content du choix des princes.

Mais il restait encore deux adversaires, qui s'adressèrent également au pape, le roi Alphonse de

1. Cette lettre est datée de Rotembourg, Quasimodo, 1274. Raynald, ad h. a.

2. *Malignari vellet*, Raynald, ad a. 1273. ff. xi. La mort emporte aussi le prince le plus puissant, ajoute l'évêque; mais quand plusieurs se soulèvent contre le faible, il est difficile de le secourir. Ceci avait trait au roi Ottokar de Bohême.

Castille et le roi Ottokar de Bohême. Le premier renouvelait très-sérieusement ses prétentions à la couronne impériale et au duché de Souabe. Il demanda une entrevue secrète à Grégoire, pour s'entretenir des relations de la France et de la Savoie. Dans le sens du saint-siége même, il pouvait objecter contre le choix de Rodolphe, qu'il avait été jadis favorisé par Alexandre IV, que le saint-siége s'était chargé de décider la même querelle entre lui et le roi Richard, et qu'elle avait été décidée par la mort de Richard lui-même. Ottokar, de son côté, attaquait la validité de l'élection de Rodolphe, parce que son représentant en avait été exclu contre toutes les règles [1]. Il fondait ses prétentions à la couronne sur les anciens services qu'il avait rendus à la cour de Rome, et surtout sur ses deux croisades en Prusse.

Le concile ne jugea pas à propos de s'occuper de ces querelles. Le pape, dans son désir de voir se réaliser la croisade, voulait avant tout rétablir la tranquillité dans les états chrétiens, et surtout en Allemagne. Grégoire X résolut donc de reconnaître Rodolphe pour roi légitime des Romains, après avoir toutefois assuré tous les droits du saint-siége.

D'abord, il fit présenter aux envoyés de Rodolphe, devant les pères du concile et particulièrement devant les prélats allemands, les traités conclus avec Otto IV et Frédéric II; et comme le burgrave ne savait ni

1. Rodolphe la confirma plus tard.

comprendre ni lire le latin [1], il lui en fit expliquer le contenu, notamment la promesse faite par les deux empereurs de prouver en tout leur obéissance et leur respect au saint-siége, de ne point entraver la liberté des élections, de renoncer au droit de régales et de dépouilles, de seconder le pape dans l'extermination des hérétiques et de laisser à l'église romaine la possession des contrées et les droits dont elle avait joui jusqu'alors [2].

Grégoire X revint à ces traités ou prérogatives de l'église romaine, sans s'arrêter aux querelles qui s'en étaient suivies, et au retrait presque entier qu'en avaient fait les deux empereurs. Il déclara que par la mort de Frédéric II, tout était rentré dans l'ordre, qu'il n'avait d'autre désir que de le maintenir; il trouva bon, cependant, à cause de l'état actuel des choses, d'ajouter les conditions suivantes : que les envoyés de Rodolphe jureraient en son nom, 1° de ne point s'approprier les biens de l'église, ni ceux de ses vassaux, quand même ces derniers (à l'exemple des villes de la marche d'Ancône et du duché de Spolète) voudraient, de leur plein gré, se soumettre à sa domination; 2° de n'accepter aucune dignité dans l'état de l'église sans la permission du pape

1. Comme on le remarque deux fois lors de la signature du nouveau traité. Raynald, ad a. 1274. ff. 7, 12. On rapporte la même chose des fils de Rodolphe et des autres princes lors de la signature des actes.

2. L'acte d'Otto IV fut sans doute mis en avant parce qu'il était plus complet, et parce que Frédéric II n'avait renoncé qu'au droit de dépouilles et non au droit régalien. Voyez Eichhorn, *Deutsche Staats und Reichs-Geschichte*, ff. 327. *Rem.* § vol. II, p. 431.

(surtout la dignité de sénateur, que les Romains avaient déjà deux fois conférée à des étrangers), et de ne point seconder ceux qui pourraient l'usurper; 3° parmi les vassaux de l'église, de ne pas léser surtout le roi Charles de Sicile, ni encourager les autres à le faire; de ne pas s'emparer du royaume de Sicile, de ne secourir ni en secret ni ouvertement ceux qui voudraient l'envahir; de ne pas opprimer, mais plutôt protéger les fidèles qui avaient secouru le roi Charles contre Frédéric II, ses héritiers et ses successeurs.

Bien que six ans se fussent déjà écoulés depuis la mort cruelle de Conradin, on évita soigneusement de prononcer son nom dans ce traité. Le pape aimait mieux nommer Frédéric II pour comprendre Conradin sous le titre général de ses héritiers, quoique chacun sût bien que, du temps de Frédéric II, Charles d'Anjou n'avait pas encore été appelé en Italie. Mais, malgré tout, le pape ne pouvait méconnaître, bien que le roi Richard n'eût fait aucune enquête sur le destin de Conradin, qu'un roi d'Allemagne légitime et qu'un ami de la maison de Hohenstaufen, et particulièrement de Conradin, pourrait, en vertu de son pouvoir impérial, qui lui donnait droit de suzeraineté sur tous les princes chrétiens, demander un compte sévère au roi Charles; il pouvait même réclamer la suzeraineté sur l'Apulie, qui jadis appartenait à l'empire d'Allemagne.

Ce malheureux événement aurait peut-être pu être

passé sous silence, mais Grégoire savait qu'il pouvait se montrer exigeant: car Rodolphe lui avait écrit qu'il avait donné à ses envoyés des pleins pouvoirs illimités pour promettre et ratifier en son nom non-seulement tout ce que ses prédécesseurs avaient fait, mais tout ce que le saint-père jugerait convenable dans l'intérêt de la religion et de la justice, sauf le démembrement de l'empire[1]. Grégoire n'avait donc qu'à demander que l'exécution de ces promesses lui fût solidement garantie. En conséquence, il ajouta que Rodolphe devait prêter serment sur l'évangile, et le répéter lors de son couronnement à Rome. En outre, tous les autres princes devaient se porter caution pour lui ; de telle sorte que, s'il violait ses promesses, ils étaient tenus de lui refuser leur appui.

Les archevêques et évêques allemands qui assistaient aux conférences approuvèrent les transactions arrêtées, et alors, les envoyés, fidèles aux ordres qu'ils avaient reçus, y donnèrent un consentement solennel, et prêtèrent serment au nom du roi Rodolphe.

Ce traité eut lieu dès le second mois après l'envoi de l'ambassade (16 juin 1274). Cependant Grégoire en retarda encore l'exécution trois mois entiers. Dans cet intervalle, les négociations avec Alphonse furent continuées, et ses propositions communiquées à Rodolphe. Celui-ci envoya une seconde ambassade au

1. Ludewig met en doute l'authenticité de cet acte, mais les événements l'ont suffisamment confirmé. Cf. Gerbet, Cod. Ep. p. 23. Zaccagny a publié les actes d'après les archives papales. Lebret, l. c., p. 13, ne fait pas mention de ce dernier décret.

pape, et choisit cette fois l'évêque de Trente, nouvellement élu, et son secrétaire particulier, le frère mineur Henri d'Issni. Ils achevèrent de détruire les dernières irrésolutions du pape, et Grégoire, après avoir encore une fois tenu conseil avec ses cardinaux, prononça son arrêt, et reconnut Rodolphe pour roi légitime des Romains (26 septembre), ou plutôt, comme il le dit lui-même d'une manière équivoque, il consentit à lui donner ce titre[1], et à lui écrire à ce sujet une lettre autographe. Tout en lui adressant des exhortations paternelles, il l'invitait à se tenir prêt pour le couronnement impérial, afin de se présenter aussitôt que les circonstances lui permettraient de l'appeler. Qu'en attendant, il lui envoyât sans délai une ambassade, pour négocier avec le roi de Sicile et le comte de Savoie.

Le pape communiqua aussi cette décision aux princes allemands, principalement au roi Ottokar, et les engagea à se rallier au roi des Romains, parce que maintenant, il était tenu de soutenir leurs droits[2]. Mais Ottokar se montra encore plus obstiné qu'Alphonse. Ce dernier avait remontré au pape que pendant les dix-huit années qui s'étaient écoulées depuis son élection, les guerres continuelles qu'il avait eu à soutenir contre les Sarrasins ne lui avaient pas permis jusqu'alors de se rendre en Allemagne, mais

1. Nominare, denominationem ascribere, telles sont les expressions de Grégoire. Rodolphe, pressé d'en finir, ne tint pas rigoureusement à ce mot. Raynald, an. 1274. ff. 6, 12 et 55.

2. Raynal, ad a. 1274. ff. 54-56.

que maintenant, son fils étant en âge, il voulait lui remettre le gouvernement de la Castille, et prendre possession de la couronne impériale. Il désirait aussi recueillir le duché de Souabe, son héritage maternel. Rodolphe donna au pape les mêmes explications qu'il avait données à Alphonse, que le duché de Souabe, comme fief masculin vacant, avait fait retour à l'empire. Après avoir reconnu Rodolphe, Grégoire se rendit à Beaucaire, pour y avoir une entrevue avec Alphonse, et lui représenta que son parti était depuis long-temps éteint en Allemagne, que le bien-être de l'église et de l'empire voulait que les choses restassent sur le pied où elles étaient. Alphonse n'osa pas contredire le pape en sa présence, mais aussitôt qu'il fut de retour en Castille, il écrivit aux princes allemands et italiens pour leur demander leur appui contre Rodolphe. Alors le pape le menaça des foudres de l'église, et, comme une nouvelle guerre avec les Arabes venait d'éclater, il finit par se contenter de la dîme des biens du clergé de ses états, que le pape lui abandonna pour quelque temps.

De Beaucaire, Grégoire X se rendit à Lausanne (octobre 1275), pour avoir une conférence avec Rodolphe avant le couronnement, ce que peu de papes avaient fait avant lui. Son dessein était de lui faire contracter des obligations personnelles, et de l'entretenir au sujet des préparatifs de la croisade. Rodolphe vint à Lausanne avec son épouse, ses enfants et une suite nombreuse. Comme il avait déjà approuvé la

croisade lors de son couronnement à Aix-la-Chapelle [1], et qu'il se proposait de visiter la terre où reposaient les cendres de son père [2], il reçut avec presque toute sa suite la croix des mains du pape, et promit de se rendre à la Pentecôte prochaine à Rome avec deux mille guerriers, pour recevoir la couronne impériale. Il fut convenu que Rodolphe ratifierait le traité conclu par ses envoyés, au moyen d'un serment solennel. Mais un nouvel acte fut encore rédigé, par lequel Rodolphe reconnaissait que la Corse et la Sardaigne faisaient partie des biens de l'église [3].

On se demande maintenant comment Rodolphe pouvait adhérer aussi facilement à toutes les prétentions du pape. Les motifs de cette conduite ne reposent pas uniquement sur la crainte que lui inspiraient ses concurrents ; il le prouva bien dans la suite contre Ottokar, mais plutôt dans la crainte de voir le pape se réunir à eux. Il paraît qu'avant même la fin de la croisade contre les Prussiens, Rodolphe avait déjà changé d'opinion à l'égard de l'église. Il s'abandonna à la direction des frères mineurs et des dominicains, qui, comme le dit un historien, élevés par les papes au-dessus de tous les autres ordres, acquirent bientôt une telle influence, que le pape lui-même et tout le clergé le jugèrent trop puissant [4]. L'archevêque

1. Chron. Colmar, p. 4.
2. Gerbert Cod., ep. l. I, num. 18.
3. Raynald, ad. a. 1275. ff. 38. Planck, *Geschichte des Papstthums*, II. 614.
4. Albert. Argent., p. 98.

de Mayence même dut fléchir devant eux. Rodolphe pouvait bien un peu se rassurer en se rappelant que les évêques allemands, au concile de Lyon, avaient défendu avec fermeté les droits de la couronne. Mais ils ne désiraient pas moins vivement que le pape, de voir Rodolphe renoncer au droit de régales et de dépouilles. Si l'on prenait pour base les traités d'Otto IV et de Frédéric II, Rodolphe ne pouvait ignorer que ces deux princes n'avaient pas tout approuvé, et qu'aussitôt montés sur le trône, ils avaient violé leurs conventions avec le pape. Dans tous les cas, il est inexcusable d'avoir placé une confiance sans bornes dans le saint-siége, et souscrit d'avance à toutes les conditions qu'il pouvait plaire à ce dernier de lui imposer. Le frère mineur Henri, confesseur de Rodolphe, qui avait dirigé les dernières négociations, fut, pendant l'entrevue de Lausanne, nommé évêque de Bâle et légat en Allemagne, avec ordre de prélever la dîme sur les biens du clergé (pour la croisade), et de remettre au roi Rodolphe 12,000 marcs, quand celui-ci aurait passé les Alpes[1].

Avec tout cela, Rodolphe n'atteignit son but qu'à demi : Alphonse fut bien rejeté, mais Ottokar continua à faire une opposition si opiniâtre, que Rodolphe, malgré l'appui du saint-siége, dut s'en rapporter à la fortune incertaine de la guerre. Grégoire X ne vit point lui-même l'accomplissement de son principal projet, car il mourut peu de temps après son retour

1. Annal. Colmar, ad a. 1275, p. 12.

de Lausanne, et ses trois successeurs n'occupèrent que peu de temps la chaire de saint Pierre; la croisade fut interrompue, et les transactions qui eurent lieu à ce sujet furent les dernières de ce genre. Rodolphe n'alla pas une seule fois en Italie, pas même pour son couronnement, les affaires d'Allemagne réclamant continuellement son attention.

§ V. RODOLPHE RÉTABLIT LES DROITS DE L'EMPIRE DANS LA HAUTE ALLEMAGNE, ET FONDE UNE NOUVELLE PUISSANCE (L'AUTRICHE).

Décrets de la diète d'Augsbourg. Rodolphe confirme le droit électoral au duché de Bavière. Révolte des comtes souabes, du duc Henri de Bavière et du roi Ottokar de Bohême. Double guerre. Victoire de Rodolphe à Marchfeld. Il donne à ses fils l'investiture de l'Autriche. La Carinthie passe au comte Meinhard de Tyrol. Seconde révolte en Souabe. Le comte Eberard de Wurtemberg.

Quand Ottokar apprit que Grégoire X avait reconnu le roi Rodolphe, il menaça d'abord d'un appel, puis il défendit la perception des dîmes et les sermons pour la croisade qui avaient été prescrits par le dernier concile; il se fit promettre par les évêques de ne recevoir d'ordres de qui que ce fût sans son consentement[1]. Il montra d'autant plus d'aigreur, que jusqu'alors il avait été en faveur à la cour de Rome. Il ne fit pas plus d'attention aux représentations de Rodolphe. Comme il n'avait point assisté à la première diète de Nuremberg, et qu'il avait fait une alliance offensive et défensive avec le duc

1. Lambacher, l. c. 133. Voyez Urk. 46.

Henri de Bavière[1], Rodolphe leur ordonna de se trouver à la seconde diète qui se tint à Wurzbourg (15 mai 1275), et enfin à la troisième d'Augsbourg, dans laquelle il renouvela l'injonction de lui restituer les biens et les priviléges qu'on avait soustraits à l'état. Les deux princes envoyèrent bien alors leurs plénipotentiaires, mais ils ne voulurent d'abord s'occuper que de discuter la question de savoir auquel des deux appartiendrait la voix électorale[2]. Il pourrait paraître étonnant que, malgré leur contestation, les deux princes fussent d'accord; la Bohême réclamait la voix électorale en vertu de la charge de grand échanson, et les électeurs l'avaient concédée au duché de Bavière; mais Henri n'était pas encore content, il voulait la posséder seule, à l'entière exclusion du comte palatin son frère[3]. Les deux princes pouvaient bien être également mécontents de la décision des électeurs, et se trouver ainsi d'accord; mais, dans le fait, la question électorale n'était pour eux qu'un prétexte pour ne pas obéir au décret de Rodolphe. En tout cas, Rodolphe résolut de décider cette question à la première diète; il chargea le comte palatin Louis, en vertu de ses fonctions, de faire un rapport devant tous les princes, barons et chevaliers; et quand l'assemblée fut parfaitement instruite, il donna sa décision, par laquelle il adjugea une des sept voix électorales au duc de Bavière, acte qui confirmait en

1. Chron. Heinr. Oetting, ad a. 1273, im. de fel, scrr., t. I.
2. Chron. Salisb., ad. a. 1275. en Pez., scrr., t. I.
3. Mannert. *Geschichte Baierns*, I, 278 f.

même temps la légitimité de son élection[1]. Par la raison que nous avons déjà dite, cette décision ne contenta pas les plénipotentiaires du duc Henri; bien que Rodolphe l'eut évidemment rendue pour détourner le duc d'une alliance avec le roi de Bohême, le fondé de pouvoirs de ce dernier, l'évêque Bernard de Seccau, fit une protestation formelle, et prononça un discours latin dans lequel il déclarait non valable l'élection de Rodolphe, sous prétexte que celui-ci et ses électeurs étaient sous le coup d'une excommunication (ce que le pape lui-même ignorait). Quoique Rodolphe comprît le latin, il coupa la parole à l'évêque en lui disant : « Quand vous avez affaire aux évêques et aux clercs, parlez latin tant que vous voudrez : mais quand c'est à moi, et qu'il s'agit des droits de l'état, parlez de manière que chacun puisse vous comprendre et vous répondre. » Quand les princes entendirent parler du pape et d'excommunication, ils se levèrent tous pleins de colère : le comte palatin voulait même se jeter sur l'orateur (comme jadis Otto, son prédécesseur, sur le cardinal Roland); mais le roi le prit sous sa protection spéciale et lui ordonna de quitter la ville le lendemain. Rodolphe forma ensuite l'assemblée des princes en cour de justice, et mit le roi Ottokar au ban de l'empire. Pour essayer encore une fois les voies de la douceur, il envoya le burgrave Frédéric au roi de Bohême, pour l'engager à la soumission[2].

1. Lambacher, l. c., Urk. 47.
2. Ottokars Reimchronich, chap. 113. Chron. Leob. ad. a. 1274. Chron.

Le but principal de la diète d'Augsbourg, et en même temps l'affaire la plus épineuse pour le nouveau roi des Romains, était de récupérer tous les biens et droits de l'empire usurpés dans toutes les provinces depuis l'extinction de la dynastie des Hohenstaufen. Rodolphe se chargea de mettre lui-même à exécution dans les provinces du Haut-Rhin les décrets de la diète. Encore incertain sur ce qu'il ferait relativement au duché de Souabe, il y établit provisoirement deux gouvernements, dont l'un fut confié à son beau-frère le comte Albert de Hohenberg, et l'autre au comte Hugo de Wurtenberg. Il leur enjoignit de veiller au maintien des droits du pays et de protéger les plus petits états contre les usurpations des seigneurs plus puissants. Comme le marquis Rodolphe de Bade refusait de se soumettre à ses ordres, il l'assiégea à Fribourg en Brisgau[1]. Tout ceci eut lieu avant l'entrevue avec le pape (25 août 1275).

A son retour de Lausanne (octobre), Rodolphe trouva la rébellion armée en Souabe, en Bavière et en Bohême. Quinze comtes de Souabe qui n'étaient point disposés à restituer ce qu'ils avaient usurpé, ayant à leur tête le marquis de Bade, les comtes Ul-

Salisb., ad a. 1275. Lambacher, s. 142, démontre que le duc Henri n'a jamais été proscrit, mais que Rodolphe n'a pas cessé de l'exhorter à la soumission.

1. Annal. Colm. ad. a. 1275. Les deux annales de Colmar dans Urstis. scrr. portent des noms différents; la première plus courte porte celui d'Annales, la seconde celui de Chronique ou bien de deuxième partie.

rich et Éverard de Wurtemberg, tendirent la main au duc Henri de Bavière et celui-ci au roi de Bohême. Rodolphe craignant d'être bloqué dans ses états héréditaires, et de voir ses communications avec le reste du royaume interceptées, résolut de prévenir les révoltés et de les séparer. Il intimida d'abord les seigneurs de Souabe avec les secours qu'il reçut de la noblesse d'Alsace, de la Haute-Allemagne et du comte palatin Louis. Rodolphe fit renouveler la paix générale à Strasbourg, après quoi il tint un conseil d'état à Kempten, pour terminer les préparatifs d'une nouvelle campagne contre la Bavière et la Bohême, car Ottokar paraissait dédaigner le pauvre comte d'Habsbourg, et avait refusé tous les accommodements proposés par le burgrave Frédéric[1].

Dans cet état de choses, Rodolphe était bien autorisé à faire une levée en masse, mais toutes les dispositions militaires furent paralysées par les factieux, et dans le nord et l'ouest de l'Allemagne on n'avait aucun penchant à marcher contre la Bohême.

Les comtes de Souabe même ne donnèrent point le contingent qu'ils devaient, suivant les conditions de la trève. Ils les réservaient probablement pour eux. Mais, pendant que la levée s'effectuait lentement dans l'Allemagne centrale, Rodolphe rassembla une troupe d'élite composée de volontaires et de nobles du haut pays, qui avaient déjà combattu sous lui

1. « Empot chunig Rudolphen Spœttlich Bottschaft. » Hagen Chron. 1086. Pour le reste voyez *Gesch. von Schwaben,* II, 39.

durant ses guerres précédentes. Il augmenta aussi ses forces en se liant avec les voisins d'Ottokar. Le comte de Tyrol et de Goritz, dont la fille Élisabeth était fiancée à Albert, fils aîné de Rodolphe, promit de faire une pointe par la Carinthie et le Krain. L'archevêque de Salzbourg, opprimé par Ottokar, et le patriarche d'Aquilée, promirent de se tenir prêts en même temps. La Hongrie, depuis plusieurs années en guerre avec la Bohême, ne demandait pas mieux que de se joindre à Rodolphe. Pour resserrer cette alliance, Rodolphe adopta comme son fils le jeune roi Ladislav et son frère, le duc André de Slavonie, qui avaient perdu leur père peu de temps auparavant, et promit de donner à ce dernier la main de sa fille Clémentine. Il écrivit aussi aux seigneurs hongrois que, pour récompenser leur zèle à servir le roi, il était prêt à leur conférer les prérogatives et les dignités du royaume quand ils le voudraient[1]. Rodolphe fut encore encouragé par les démarches que firent auprès de lui les états d'Autriche, lassés de la domination d'Ottokar, et plusieurs grands de Bohême, qui l'engagèrent à les délivrer d'un joug insupportable, en lui promettant tous les secours qui seraient en leur pouvoir. Lorsque Rodolphe fut arrivé avec une petite troupe sur les bords du Rhin pour y opérer sa jonction avec le gros de son armée, le seigneur de Klingen lui demanda : « Sire, qui doit

1. Les actes dans Lambacher, aa. o. Num. 51-61.

garder votre trésor? » Il répondit : « Je n'ai pas de trésor ici, ni d'autre argent que ces cinq sous de mauvaise monnaie. — Mais avec quoi subviendrez-vous aux besoins de l'armée, répliqua le premier. — Dieu y pourvoira, répondit Rodolphe, comme il l'a fait jusqu'à présent. » En disant ces mots, il se remit en marche plein de confiance [1].

Comme le duc de Bavière résistait encore, son premier plan était d'envahir la Bohême par la Franconie avec le comte palatin Louis et le burgrave Frédéric, et, d'un autre côté, de traverser le pays de Salzbourg pour pénétrer en Autriche avec ses autres alliés, et y attaquer Albert, fils d'Ottokar. Mais sur ces entrefaites, le duc de Bavière changea d'avis : se voyant menacé de deux côtés, et abandonné par le roi de Bohême, il fit la paix avec son frère, le comte palatin (29 mai 1276), en laissant cependant intacte, jusqu'à décision ultérieure, la question du partage du pays, du titre et du droit d'élection [2]. Il se soumit ensuite au roi pour en recevoir l'investiture qu'il avait auparavant dédaignée. Rodolphe se montra prêt à conclure un traité amical, et promit de donner sa fille Catherine en mariage à Otto, fils du duc de Bavière, et lui désigna pour dot la haute Autriche. De son côté, le duc Henri prêta une somme de 46,000 florins au roi des Romains, qui manquait alors d'argent pour mettre à fin ses entreprises, et ajouta

1. Chron. Colmar, p. II, p. 41, 42.
2. Mannert, l. c., p. 280 f.–Lambacher, l. c., p. 163.

mille soldats aux deux mille que commandait Rodolphe [1].

Maintenant, on pouvait attaquer Ottokar de tous côtés. Rodolphe reçut encore des secours de l'archevêque de Mayence, des évêques de Wurtzbourg, de Ratisbonne et de Chiemsée, ainsi que des princes du Rhin, Henri de Hesse, des comtes de Leiningen, de Katzenellenbogen et Sponheim. L'évêque de Seccau lui-même, qui avait prononcé un discours si insolent à la diète d'Augsbourg, se rangea de son côté [2]. Quand l'archevêque de Salzbourg eut proclamé dans tout son diocèse que le serment prêté à Ottokar était nul, Rodolphe ne trouva plus de résistance dans sa marche en Autriche jusqu'à Neubourg et Vienne. La première fut prise par ruse; mais Vienne ne se rendit qu'au bout de six semaines, car, indépendamment de sa citadelle située au centre, elle était encore défendue par cinq châteaux construits hors des murs. Aussitôt que le comte Meinhard de Tyrol fut arrivé avec de nouveaux contingens, Rodolphe se décida à attaquer le roi de Bohême. Celui-ci était campé avec une armée de 20,000 hommes sur l'autre rive du Danube : pour arriver à lui, Rodolphe résolut de faire usage des ponts de bateaux qu'il avait employés dans les guerres du Rhin. Mais les Bohémiens ayant craint de se mesurer avec les Allemands, Ottokar demanda la paix par l'entremise de l'évêque Bruno d'Olmutz.

1. Chron. Colmar, p. 42.
2. Lambacher, p. 167, f.

Rodolphe y consentit : on désigna quatre arbitres à la décision desquels les deux partis devaient se soumettre; de la part du roi des Romains, ce furent le comte palatin Louis et l'évêque de Wurzbourg ; de la part du roi de Bohême, l'évêque d'Olmutz et le marquis Otto de Brandebourg.

Outre les conditions de paix ordinaires, ils décidèrent qu'Ottokar restituerait à l'empire l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, le Krain et la marche Windique, ainsi que Eger et Portenau. Que le roi des Romains, de son côté, lui donnerait l'investiture de la Bohême, de la Moravie et de tous ses états héréditaires. Que pour consolider l'alliance, Ottokar accorderait la main de sa fille à l'un des fils du roi des Romains, et renoncerait en même temps à tous ses biens et possessions en Autriche, y compris l'héritage de Marguerite [1]. Que Rodolphe donnerait aussi une de ses filles au fils d'Ottokar, et leur accorderait en outre 40,000 marcs d'argent, au premier sur les domaines d'Autriche, à la seconde sur les états au-delà du Danube. La ville de Vienne rentra en grâce auprès de Rodolphe, et reçut la confirmation de ses droits et priviléges. Le roi de Hongrie fut aussi compris dans cette paix, de telle sorte que les deux royaumes restèrent dans leurs anciennes limites [2].

Ces conditions furent acceptées par les parties. Ottokar promit en outre de servir sous les ordres du roi

1. Chron. Colmar, p. 44.
2. Acte 74. Dans Lambacher, l. c., p. 111.

des Romains avec 3000 cavaliers équipés à ses frais [1]. Les négociations avaient eu lieu au camp devant Vienne, et Ottokar s'y rendit alors pour prêter serment de fidélité et recevoir l'investiture. Rodolphe fit placer sur deux rangs les guerriers allemands, magnifiquement armés, pour faire la haie sur le passage d'Ottokar. Comme les princes lui demandaient s'il ne voulait pas se couvrir des insignes de l'empire, puisque le roi de Bohême venait accompagné d'une pompeuse escorte, et revêtu d'une armure très-riche et d'un habit brodé d'or et de pierres fines, il répondit : « Le roi de Bohême s'est souvent moqué de mon surtout gris, c'est à mon surtout à se moquer de lui à son tour. » Puis, s'adressant à son secrétaire particulier : « Donne-moi ton manteau, lui dit-il, afin qu'Ottokar puisse encore rire de ma pauvreté. » C'est ainsi qu'il reçut Ottokar, assis sur une mauvaise chaise, dans un chemin public. Chacun connaissait sa figure longue et maigre, son nez aquilin, son mauvais surtout et son haut casque [2]. Ottokar s'approcha de lui, mit un genou en terre, et reçut l'investiture.

Après ce traité, Ottokar retourna dans ses états, réconcilié extérieurement, mais renfermant au fond de son cœur un profond ressentiment. Rodolphe congédia son armée, et même l'escorte de sa maison, et promulgua quelques réglements pour les pays conquis. Il fit jurer une paix générale pour cinq

1. Chron. Colmar, p. 44.
2. Albert Argent., p. 101.

ans, et indemnisa les nobles, en leur permettant de rebâtir les châteaux qu'Ottokar avait fait démolir (3 octobre 1276). Les évêques lui transmirent pour ses fils les fiefs que les anciens ducs recevaient d'eux. Il avait donc déjà le projet de les leur conférer, mais les choses n'étaient pas encore assez mûres, ou du moins il fallut encore de nouvelles luttes pour arriver à ce but.

Plus les Autrichiens étaient mécontents des contributions de guerre qui leur avaient été imposées (1277), plus Ottokar cherchait à prouver combien il se repentait de s'être soumis au roi des Romains. Son épouse Cunégonde lui en faisait des reproches amers. « De loin, lui disait-elle, vous avez aboyé comme un chien contre le roi Rodolphe, et, quand il s'est présenté, vous n'avez su que vous abaisser. » Ottokar tâcha alors de trouver un moyen de rendre impossible l'exécution d'un des articles du traité, et il crut y réussir en faisant entrer sa fille dans un couvent. Rodolphe envoya son fils Albert à Prague pour demander une explication. Un nouvel arrangement fut conclu, contre lequel Ottokar éleva bientôt de nouvelles objections. Cependant, une année s'écoula avant qu'il jetât de nouveau le gant du combat. Il chercha à exciter les Autrichiens à la révolte et à engager le roi de Hongrie à embrasser sa cause. On suppose même qu'il avait payé des meurtriers pour frapper Rodolphe et le délivrer ainsi de ce dangereux ennemi. Il envoya aussi des

émissaires aux princes et aux états du Rhin, pour les engager à ne point secourir le roi des Romains, mais à l'attaquer plutôt de concert avec lui. Le duc de Bavière, toujours inconstant et mécontent, se rangea de nouveau ouvertement de son côté.

Rodolphe se trouva réellement embarrassé par cette nouvelle guerre. Il envoya des messagers aux états du Rhin pour leur demander leur secours le plus tôt possible ; mais, depuis son absence, tant de querelles y avaient éclaté, que son fils Albert, landgrave d'Alsace, ne put jamais parvenir à organiser une levée. Cependant chacun de ses amis fit tout ce qui était en son pouvoir. Il s'adressa aussi au pape Nicolas III, qui excommunia Ottokar et ses alliés (janvier 1278), en retour de quoi il demanda des concessions au sujet des droits de l'empire en Italie[1]. Rodolphe renouvela son alliance avec le roi de Hongrie, et en reçut 14,000 soldats bien équipés et commandés par le roi lui-même. Il leva aussi quelques hommes en Autriche, en Styrie et en Carinthie, et engagea les habitants de Vienne, qui voulaient déjà élire un duc, à attendre avec patience. Il ordonna à ses soldats de s'y conduire avec toute la modération possible, et éleva de nouveau cette ville au rang de capitale comme l'avait fait Frédéric II[2]. Enfin arrivèrent les secours si attendus des pays du Rhin, en qui il avait le plus de confiance. L'évêque Henri de

1. Raynald ad h. a.
2. Lambacher, l. c., p. 218.

Bâle lui envoya cent cavaliers, auxquels se réunirent cent autres, commandés par le comte Albert de Hohenberg ; plusieurs états de la haute Allemagne lui fournirent encore des auxiliaires qui traversèrent sans danger la Bavière. Leur arrivée le remplit de joie, et quoique ses forces fussent encore bien inférieures à celles d'Ottokar, aussitôt que son armée se fut un peu reposée, il passa le Danube à Marchfeld, où le roi de Bohême l'attendait plein d'espoir dans le succès.

Ottokar partagea ses troupes en trois corps : le premier se composait des auxiliaires cumanes, le second de volontaires de tous pays, le troisième, qu'il commandait en personne, était de 900 cavaliers bien équipés. L'étendard de Bohême était vert et décoré d'une croix blanche.

L'étendard de Rodolphe était blanc, avec des croix rouges (couleur de l'Autriche). Il divisa son armée en trois corps, et il voulut que le roi de Hongrie se chargeât d'attaquer les sauvages Cumanes. Il commandait lui-même le second corps opposé à la division d'Ottokar. Son arrière-garde était forte de 300 cavaliers d'élite, sur lesquels il pouvait compter. Toute l'armée reçut la sainte hostie et se prépara à la mort. C'était le lendemain de la St.-Barthélemy (25 août 1278).

Pendant que les deux armées avançaient lentement et avec une égale circonspection, le valeureux évêque Henri de Bâle entonna le chant du combat (26 août), et Rodolphe de Rhyne, soldat bâ-

lois, éleva si fort la voix, qu'elle retentit dans les deux armées. Le cri de guerre des impériaux était : Vive à jamais l'empire romain! Un cavalier souabe, emporté par son cheval, se jeta le premier sur les Bohémiens : alors Rodolphe donna le signal de l'attaque. Lui-même s'était revêtu d'une armure commune, sans aucun ornement, et couverte même de rouille, car il savait que tous les efforts d'Ottokar seraient dirigés contre sa personne. Repoussé dès la première attaque, il appela son arrière-garde, et, se mettant à sa tête, il tomba sur le centre de l'ennemi. Dans ce moment, un paysan bohémien qui le cherchait partout, se jeta sur lui, et ne pouvant percer son armure, porta plusieurs coups mortels à son cheval. Rodolphe, en tombant, eut la présence d'esprit de se couvrir de son bouclier, jusqu'à ce que toute sa cavalerie eût passé sur lui. Il s'élança alors rapidement sur un autre cheval, mit les Bohémiens en déroute et attaqua leur réserve. Des deux côtés on criait : Les voilà qui fuient! ruse de guerre habituelle pour jeter le trouble dans les rangs ennemis. Mais plus les Bohémiens criaient, plus les coups des Allemands tombaient sur eux, forts et répétés, jusqu'à ce qu'ils fussent en déroute complète. Ottokar, pris par un simple soldat, et dépouillé de ses habits, fut percé de coups mortels par un Styrien dont il avait jadis fait ignominieusement mourir le frère [1].

1. Consultez pour le tout : Chron. Colmar, Albert Argent., *Ottokar*. Rheimchronich. Hagen.

C'est ainsi qu'Ottokar perdit la victoire et la vie le même jour où, dix années auparavant, Conradin avait été vaincu à Tagliacozzo [1]. On n'a pas oublié qu'il avait engagé Charles d'Anjou à faire mourir Conradin et Frédéric, dans la crainte de perdre l'Autriche [2]. Quoique le pape Grégoire eût exigé la promesse qu'on ne tirerait pas vengeance de Charles et de ses alliés, le jour de la punition arriva cependant pour Ottokar, même avec le consentement de Nicolas III, qui l'avait excommunié. La journée de Marchfeld fut plus décisive pour la maison de Habsbourg que celle de l'élection de Francfort, car elle lui donna l'Autriche.

Après être resté, suivant l'usage, trois jours sur le champ de bataille, Rodolphe se mit en marche pour profiter de la première consternation de l'ennemi et s'emparer de la Bohême et de la Moravie. En effet, il soumit celle-ci; mais en Bohême, le neveu d'Ottokar, le marquis Otto de Brandebourg, prit les rênes du gouvernement. Il se chargea de la tutelle de Wenceslas, fils du feu roi, âgé de huit ans. Il rassembla les débris de l'armée et marcha au devant de Rodolphe. Un nouveau traité fut alors conclu entre les deux maisons auprès de Collin. Au lieu des premiers projets de mariage, Rodolphe consentit à une triple alliance. La fille de Rodolphe, Juta, fut fiancée au jeune Wenceslas de Bohême; Agnès, sœur de celui-ci, fut promise au second fils de Rodolphe, qui

1. 23 août 1268. La St.-Barthélemy était célébrée les 23, 24 et 25 août. Voyez Augusti *Allherthumer*, III, 231.
2. *Hagen in Pez. scrr.*, t. II, p. 1075.

portait le même nom; Otto, surnommé le Petit, frère du marquis, devait épouser Edvige, autre fille de Rodolphe. En outre, Rodolphe confirma au roi Wenceslas la possession de la Bohême et de la Moravie, et au marquis Otto-le-Long le droit de tutelle. Mais, pour l'indemniser des frais de la guerre, le margraviat de Moravie devait lui appartenir pendant cinq ans [1].

Après cette victoire, Rodolphe retourna à Vienne, et se disposa à punir aussi le duc Henri de Bavière. Mais celui-ci lui envoya son fils Otto, gendre du roi, et demanda grâce. Rodolphe lui accorda son pardon et lui confirma ses fiefs. Il reprit, il est vrai, le pays de l'Ems, qu'il avait donné en dot à sa fille, mais, en en revanche, il céda à Otto quelques villes frontières [2].

Le roi Rodolphe avait maintenant réduit sous son pouvoir et sous celui de l'empire le duché d'Autriche et toutes les principautés qui en dépendaient; mais les dispositions ultérieures à prendre au sujet de ces contrées exigeaient encore de mûres réflexions. Il ne voulait point les laisser sous leur propre administration, car les lois de l'empire s'y opposaient. Il pouvait se régler sur l'exemple de l'empereur Frédéric II. Déjà, lors de la première occupation, il avait eu le projet d'en donner l'investiture à ses fils; il se décida à l'exécuter, en observant cependant toutes les lois, et sans blesser les droits des autres.

1. Hist. Austral. ad a. 1278. *Hagen*, l. c.
2. Chron. Salisbur. ad h. a. Ger. de Roo., l. I, p. 33.

Voici comment il s'y prit (1279) : d'abord il convoqua une diète des princes, comtes, privilégiés et bourgeois d'Autriche et de Styrie, qui décréta : « Que le roi des Romains, ou le prince désigné par lui, entrerait en possession de tous les biens qui avaient appartenu au feu duc Frédéric (de la dynastie de Babenberg), et que tous ceux qui croiraient pouvoir élever quelques prétentions sur ces biens en prouveraient la validité dans un temps fixé et suivant les formes judiciaires. »

Ce décret est modelé sur l'ordonnance de Frédéric II, d'après laquelle, lors de l'incorporation des principautés à l'empire, qui suivit la mort du duc Frédéric, les héritiers allodiaux conservaient tous leurs droits. Ceux-ci n'étaient pas encore entièrement satisfaits, surtout Agnès, belle-sœur du feu duc, mariée d'abord au duc Ulrich de Carinthie et ensuite au comte Ulrich de Henneberg. Ottokar l'avait fait renoncer à ses droits par une simple transaction, mais elle prouva qu'elle avait été contrainte, et obtint du roi Rodolphe une indemnité de 6,000 marcs[1].

Cependant plusieurs princes aspiraient à l'investiture des pays autrichiens; d'abord le comte Louis, gendre de Rodolphe, qui, à la vérité, avait bien mérité de lui et de l'empire, et à qui il avait déjà promis, lors de sa première conquête, en cas de mort, de lui laisser administrer toutes ses contrées, avec

1. Lambacher, l. c., p. 233, sqq.

jouissance des revenus, comme vicaire de l'empire [1]; après lui venait le comte Meinhard de Goritz et de Tyrol, qui avait épousé Agnès, nièce du frère du duc Frédéric de Babenberg, sœur du malheureux Frédéric de Bade, et qui n'avait pas peu contribué par ses secours à la conquête de l'Autriche; enfin, le duc Henri de Bavière éleva aussi des prétentions, non pas tant en son nom que pour son fils Otto, gendre de Rodolphe. Quoique le roi reconnût les services des premiers, il était persuadé qu'il ne devait qu'à lui seul la conquête de l'Autriche. Il trouva juste de soutenir avant tout les droits de sa maison. Il ne voulut cependant pas décider lui-même cette question : il résolut au contraire de la soumettre à une diète extraordinaire à Augsbourg. Ce fut le second pas qu'il fit pour atteindre son but.

Dans l'intervalle, il chercha à obtenir l'agrément des princes électeurs (22 juillet 1280). Son gendre, le duc Albert de Saxe, et le marquis Otto de Brandebourg, furent les premiers à donner leur adhésion. Rodolphe resta cinq ans en Autriche, jusqu'à ce qu'il eût arrangé les affaires du pays. Alors, comme sa présence était impérieusement réclamée dans les états du Rhin, il remit la direction du gouvernement à son fils aîné, Albert, en lui adjoignant un conseil de quinze seigneurs du pays (9 août 1281). A la diète de Nuremberg, sur sa proposition, il fut décidé, à l'unanimité, que tous les actes de donations des

1. Urk. 78, chez Lambacher, l. c.

domaines de l'empire, ordonnés par le roi Richard, sans le consentement des princes électeurs, étaient nuls et non avenus. L'Autriche, dont Richard avait donné l'investiture à Ottokar, sans consulter les électeurs, fut spécialement comprise dans cette décision. Rodolphe reçut aussi l'adhésion des autres princes électeurs, en faveur de ses deux fils, Albert et Rodolphe (décembre 1282)[1]. Il convoqua la diète à Augsbourg. C'était à la fin de la même année, où Charles d'Anjou, à la suite des Vêpres Siciliennes, perdit la Sicile, et le pape sa suzeraineté (30 mars). Le roi des Romains, accompagné de ses deux fils, déclara devant les princes : que tout ce qui avait été fait pour le bien de l'empire, était dû, après Dieu, à ses fils, et qu'à ce titre, il les jugeait dignes d'être princes, afin qu'ils pussent d'autant mieux prouver leur zèle à servir l'empire. Il ajouta en outre, dans l'acte d'investiture[2] que, bien qu'en sa qualité de roi, il fût au-dessus des lois, il voulait cependant les observer, et s'appuyer du consentement des électeurs, pour conférer à ses deux fils les investitures solennelles des duchés et principautés d'Autriche, de Carinthie, de Styrie, du Krain, et de la marche Windique, ainsi que tous les biens qui avaient été en possession des ducs précédents, Léopold, Frédéric, et du roi Ottokar. Ils reçurent, en effet, l'investiture solennelle, avec les étendards (27 décembre 1282). Mais, pour

1. La lettre du comte palatin Louis est datée du 22 septembre 1282. L'acte 105 d'après Lambacher/l. c.
2. L'acte 105 ib.

dédommager Meinhard, suivant le désir de Rodolphe, ils rendirent au roi le duché de Carinthie, pour être restitué à Meinhard. Le duc Henri de Bavière, de nouveau mécontent, ne donna pas de consentement formel [1] et quitta la diète.

Les comtes de Habsbourg et Kibourg, et les landgraves d'Alsace se trouvèrent ainsi élevés au rang de princes de l'empire, par l'investiture des états de l'Autriche. La Carinthie [2], à peu d'exceptions près, revint alors sous le pouvoir d'un seul prince, comme précédemment. Vers la même époque, probablement après la diète d'Augsbourg, Rodolphe donna à son fils naturel, Albert de Schenkenberg, qu'il avait eu d'une inconnue, nommée Ita [3], l'investiture du comté de Loewestein, qu'il avait acheté de l'évêque de Wurzbourg, et comme il l'aimait beaucoup, il y joignit encore, peu de temps avant sa mort, quelques autres domaines. Les princes électeurs lui assignèrent un traitement annuel de 600 marcs [4].

1. Du moins les Archives ne font pas mention de son adhésion. Pour compléter le nombre de sept, Rodolphe fit dresser un acte de consentement par le duc Jean de Saxe-Lauenbourg, frère de cet Albert dont nous avons déjà parlé; et c'est ainsi qu'il accorda une double voix à la Saxe. Lambacher, l. c., p. 256.

2. Les biens que les précédents ducs de Carinthie possédaient en Krain et en Styrie en furent détachés. Meinhard y possédait même quelques domaines.

3. En 1287, le même Albert et son épouse Ludgarde, cédant aux demandes du roi Rodolphe, donnèrent, à l'occasion de son anniversaire, à sa mère Ita, un revenu sur le couvent de Lichtenstein. Voyez Gabelkofers, *Sammlung, dans les Archives de Stuttgard.*

4. Kremer *von den Graven von Loevenstein* in act. acad. palat., t. I, p. 328, sqq. Sur le château de Schenkenberg en Argovie, voyez *die Schweiz in ihren Bitterbugen* par Hottinger et Schwabe, I, 163. *Neibst eiue. Abbildung.*

En investissant ses fils de l'Autriche, Rodolphe s'était réservé, de leur consentement, le droit de régler tout ce qui concernerait ces contrées, suivant les exigences des circonstances (juin 1283). Comme bientôt après les nobles et les villes lui représentèrent, par leurs délégués, qu'il ne leur convenait pas de servir sous deux seigneurs, il décida, à Rheinfelden, en vertu de son autorité paternelle, et du pouvoir qu'il s'était réservé pour maintenir la paix, que les états reconnaîtraient pour seigneur son fils Albert, et n'obéiraient qu'à lui; que si toutefois son second fils Rodolphe n'était pas, dans un espace de quatre ans, indemnisé par un autre royaume ou principauté, Albert, ou ses héritiers mâles, lui paieraient une forte somme d'argent (11 juin), et, que dans le cas où Albert mourrait sans descendance mâle, son frère Rodolphe lui succéderait. Bientôt après, sur la demande de ses fils et des principaux du pays, il confirma les anciens priviléges accordés par ses prédécesseurs, surtout ceux de l'empereur Henri IV, au marquis Ernest d'Autriche (1058). (Dans ce dernier acte, on cite les prétendus actes des empereurs païens, Julius et Nero). Il confirma aussi le privilége donné par l'empereur Frédéric Ier (1156) au premier duc d'Autriche, Henri, et enfin, celui de Frédéric II, que Rodolphe avait lui-même signé, comme témoin, à Gravestand. L'indivisibilité des états, déjà proclamée par Frédéric Ier [1], se trouva ainsi réalisée.

1. Lambacher, l. c., p. 277. *Anhang*, *Urk.*, 108, 109.

Quel royaume, ou quelle principauté Rodolphe se proposait-il de donner à son second fils? Voulait-il élever une nouvelle puissance en Argovie avec les débris du duché de Souabe, ou bien en Bourgogne ou en Bohême? Nous ne saurions le décider, à cause du silence des écrivains du temps, et aussi parce que Rodolphe n'en savait peut-être rien lui-même. En tout cas, il rencontra dans les pays de l'Ouest plus d'obstacles, pour l'établissement de sa maison, qu'il n'en avait trouvés en Autriche. Plus de quatre années s'écoulèrent, sans que le duc Rodolphe eût été pourvu, et il mourut même un an avant son père, sans avoir reçu l'investiture d'aucune principauté (1290)[1].

Pendant que le roi Rodolphe restait en Autriche, tous les liens se relâchaient dans ses états héréditaires, parce qu'il ne s'y trouvait pas de princes assez puissants pour faire exécuter ses ordres. Les seigneurs, grands et petits s'y livraient une guerre continuelle. Pour remédier à cet état de choses, il convoqua successivement quatre diètes, à Ratisbonne, à Nuremberg, à Mayence et à Worms; il se mit lui-même en marche contre les auteurs de ces troubles (1281). Il assiégea, pour la seconde fois, la ville de Fribourg (1282). Après la diète d'Augsbourg, il se hâta d'aller au secours de l'évêque de Bâle, auquel le comte Rainaud de Monbelliard avait enlevé la ville de Porentrui. Après un siége de six semaines, la ville

1. Chron. Colmar, ad h. a. Rodolphe s'intitule ici *dux Alsatiæ*, ce qui vient sans doute de ce que son père lui avait donné le landgraviat d'Alsace et les domaines patrimoniaux de Habsbourg.

fut reprise, et Rainaud obligé de se réconcilier avec l'évêque (15 avril 1283). Rodolphe se brouilla ensuite avec le duc Philippe de Savoie, et soutint, contre lui, une guerre dont on verra les détails plus bas. Il fit encore une fois prêter serment, à Worms, par les villes du Rhin, pour l'observation de la paix générale. En Souabe, il détruisit plusieurs châteaux de brigands (29 janvier 1284). Néanmoins, les troubles continuaient toujours. La ville de Colmar en Alsace, qu'il avait plusieurs fois honorée de sa présence, se souleva encore à différentes reprises quand il voulut lever des impôts extraordinaires, pour pourvoir aux frais de la guerre.

Après la seconde diète d'Augsbourg, où fut rédigé un traité de famille entre le nouveau duc Meinhard de Carinthie, et son gendre, le duc Albert d'Autriche, les comtes de Souabe se révoltèrent de nouveau, de concert avec l'abbé Guillaume de S.-Gall, de la maison de Montfort. Ils n'avaient point assisté aux deux diètes d'Augsbourg, et craignaient, sans doute, qu'après avoir acquis l'Autriche à sa maison, le roi ne voulut rétablir le duché de Souabe. Il s'était bien approprié les premiers châteaux de l'empire, ceux de Hohenstaufen et d'Achalm, avait pris sous sa protection les villes et les couvents, leur avait donné des gouverneurs particuliers, et avait même accordé d'autres priviléges à celles qu'il visitait. Mais les comtes refusaient avec opiniâtreté de restituer les domaines et les droits de l'empire dont ils s'é-

taient emparés, et opprimaient de mille manières les villes enclavées dans leurs territoires. A leur tête, était le comte Evrard de Wurtemberg, parent du roi [1]. Les deux maisons de Wurtemberg et de Habsbourg, si l'on s'en rapporte à la date de la construction de leur château patrimonial, ou à leur nom, datent à peu près de la même époque (le onzième siècle), mais on peut les faire remonter aux deux souches principales des maisons comtales du lac de Constance, dont une appartient à la maison des anciens ducs [2], qui fut désignée sous le nom de Gibelins, et l'autre à celle des Welfes. Pendant les guerres de parti qui déchirèrent l'empire depuis Henri IV, elles furent souvent en discorde entre elles, et leurs différentes branches se rangèrent, tantôt du côté des Gibelins, tantôt du côté des Welfes. Les comtes de Wurtemberg, comme ceux de Habsbourg, étaient restés fidèlement attachés aux Hohenstaufen, qui s'étaient élevés au milieu d'eux. Mais lorsque le pape Innocent IV eut excommunié Frédéric II, les comtes de Wurtemberg se rangèrent du côté des Welfes, pendant que Rodolphe de Habsbourg resta à la tête du parti gibelin. C'est ainsi qu'il y eut longtemps, en Souabe, deux partis principaux, et, lorsque Rodolphe voulut revendiquer les droits de l'empire, une opposition nouvelle et menaçante s'éleva contre lui. Les comtes mécontents se brouillèrent avec les

1. Chron. Colmar ad a. 1286.

2. Nous ne faisons qu'indiquer ici ce que nous développerons plus au long dans une dissertation particulière.

gouverneurs impériaux, et en outre des querelles particulières, de maison à maison, les tinrent presque constamnent en guerre les uns avec les autres.

Rodolphe résolut, cette fois, de se remettre à l'œuvre lui-même. Après une entrevue des deux partis à Essling (1286), il appela à Ulm le comte Evrard de Wirtemberg, et son allié, le comte Ulric de Helfenstein, et amena une réconciliation, en vertu de laquelle ce dernier promit aussi de fournir un contingent pour l'expédition de Rome. Des causes inconnues ayant bientôt suscité une nouvelle rupture, Rodolphe, avec ses deux fils et le burgrave Frédéric de Nuremberg, se mit à la tête d'une forte levée, et assiégea le comte Evrard dans sa ville de Stuttgard, qui était assez bien fortifiée. Le comte se soumit après un siége de deux mois, grâce à l'intervention de Henri d'Isni, alors archevêque de Mayence ; il s'engagea à livrer la ville et à la démanteler. Mais bientôt après il releva les fortifications, et reprit les armes en s'alliant au marquis Herman de Bade, qui renouvela à la fois les hostilités contre le parti de Hohenberg et celui de Habsbourg. Le comte Evrard ne pouvait encore s'habituer à obéir à un roi qui naguère était son égal. Plus tard, il se prononça plus ouvertement, en déclarant, dans une diète, qu'il se croyait aussi capable que Rodolphe de porter une couronne. Il adopta pour devise : Ami de Dieu, ennemi de tous !

Rodolphe appela encore une fois le ban et l'arrière-ban de l'empire, et secourut particulièrement la ville

d'Essling, qui se défendait avec beaucoup de courage contre ses puissants voisins. Il fit raser lui-même quelques châteaux-forts dans les environs de Stuttgard, après avoir renouvelé la loi relative à la paix publique, pour les états du Rhin et pour la Franconie, à Mayence et à Wurzbourg; il se rendit de nouveau avec l'archevêque de Mayence à Essling, pour réduire à l'obéissance le comte Evrard et ses partisans (10 novembre). Le comte Evrard fut forcé de jurer fidélité à l'empire, de restituer tout ce qu'il avait usurpé, et de faire droit aux réclamations des bourgeois, chrétiens et juifs, d'après une décision d'arbitres. En garantie de sa fidélité à exécuter le traité, il dut livrer trois châteaux-forts. Le comte de Helfestein souscrivit aux mêmes conditions. Il n'y eut que l'abbé de S.-Gall qui continua sa résistance, et qui aima mieux quitter le pays que se soumettre aux exigences de Rodolphe [1].

Rodolphe eut beaucoup de peine à comprimer le germe des dissensions dans le pays qui avait été le berceau de la dernière dynastie, et à rendre à la loi la force qu'elle devait avoir. Il se reporta au temps de l'empereur Frédéric II, et prit pour base sa loi de la paix publique; il fit briser les monnaies frappées depuis cet empereur, et en fit battre à son effigie [2].

Mais au milieu de tous ces événements, il ne fut

1. Voyez pour plus de détails *Geschichte von Schwaben*, III, 56-69.
2. Chron. Colmar, ad a. 1274.

pas question du duché de Souabe, ni de son rétablissement : suivant les lois de l'empire, ce duché devait, comme tout fief tombé en déshérence, passer à l'instant même en d'autres mains. C'est ce qui eut lieu pour l'Autriche, quoique le délai habituel fût expiré depuis long-temps. Mais un temps bien plus long s'était écoulé depuis la déshérence du duché de Souabe, et cela rendait son rétablissement encore plus difficile. Dans l'intervalle, une partie des états de ce duché obtint des priviléges, qui n'eussent pu subsister si le duché eût été soumis à un nouveau prince. Les désirs du roi parurent donc s'accorder avec ceux des états, pour que le pays restât immédiatement soumis à l'empire, jusqu'à ce que les circonstances permissent de faire de nouvelles dispositions. Ce fut même là la cause qui empêcha de prendre aucune résolution formelle sur ce sujet.

Dans le cas où le duché de Souabe eût été rétabli, il eût été difficile à Rodolphe de le garder pour sa famille, comme il l'avait fait de l'Autriche. Si, au contraire, il restait immédiatement soumis à l'empire, les domaines de l'état acquéraient une grand accroissement, tel que celui que lui avait donné jadis le duché de Franconie. C'est ainsi que Rodolphe prenait peu à peu la place de la dernière dynastie.

Depuis le Jura jusqu'à la frontière de Hongrie, toute la haute Allemagne, à l'exception de la Bavière et des évêchés, se retrouva sous la domination médiate ou immédiate de la famille impériale. Mais, de

même que sous les Hohenstaufen, les princes soulevèrent, dans les contrées du haut Rhin, une opposition qui augmenta chaque jour, et finit par devenir le mobile de toute l'histoire subséquente.

§ VI. CE QUE FIT LE ROI RODOLPHE POUR LES DROITS DE L'EMPIRE, EN ITALIE, EN BOURGOGNE ET EN LORRAINE.

Difficultés en Italie. Nouveaux traités de Rodolphe avec le pape Nicolas III. Confirmation des possessions actuelles de l'État de l'église. Traités et alliance de famille avec la maison d'Anjou. Les gouverneurs d'Italie. Guerre de Rodolphe contre la Savoie et le comté de Bourgogne. Mariage avec Isabelle de Bourgogne. Défense des frontières de Lorraine contre la France.

Pendant les expéditions de Rodolphe en Autriche et sur le Rhin, il menait simultanément plusieurs négociations difficiles avec le saint-siége, la cour de Sicile et celle de France, et soutenait encore plusieurs guerres sur la frontière de Bourgogne.

Le roi Alphonse de Castille ne se reconnaissait pas encore pour battu, et la guerre avec Ottokar était sur le point d'éclater, quand un nouvel adversaire s'éleva de l'autre côté des Alpes. C'était Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles. Comme aucun roi allemand depuis Frédéric II et Conrad IV n'avait pu se faire obéir en Italie, Clément IV confia le vicariat de l'empire et le gouvernement de la Toscane à Charles d'Anjou, à condition de ne les garder que jusqu'au moment où le pape reconnaîtrait un nou-

veau roi des Romains. Quoique ce dernier point eût été accompli par Grégoire X, Charles refusait encore de restituer les possessions qui ne lui avaient été que provisoirement confiées. Il ne voulait rien moins que réduire toute l'Italie sous sa domination, et étendre son royaume de Sicile jusqu'à la Provence. Plusieurs villes l'avaient déjà reconnu pour leur podestat ou seigneur. Mais le pape, balançant entre Charles et Rodolphe, conçut bientôt l'idée de se servir de l'un contre l'autre, pour affermir et accroître son propre pouvoir. Comme une grande partie des états italiens commençaient à se croire indépendants du royaume d'Allemagne, Rodolphe fut obligé de soutenir la guerre sur trois points différents, pour parvenir à rétablir les anciens droits de l'empire, et reconstituer le royaume de Lombardie.

La situation des affaires en Allemagne ne lui permettant pas d'envoyer une armée au-delà des Alpes, il n'eut d'autre parti à prendre que d'appuyer chaque fois la faction prédominante, tantôt les Guelfes, tantôt les Gibelins. Ces deux partis étaient depuis long-temps en présence à Milan : l'archevêque Otto Visconti était le chef des Gibelins, Napoléon della Torre, celui des Guelfes (1274). Quoique ce dernier eût jusqu'alors été favorable au roi Charles, il ne voulait cependant pas qu'il devînt maître de la Lombardie, et c'est pour ce motif qu'il se rangea, avec le marquis de Montferrat, du côté du roi Rodolphe, et lui envoya une députation pour le félici-

ter de son avénement au trône. Rodolphe reçut cette députation avec bienveillance, nomma Napoléon gouverneur et lui envoya une troupe de cavaliers allemands auxiliaires. Alphonse, de son côté, secourut les Gibelins (1277). Après plusieurs combats, et avec le secours des Allemands, Napoléon battit le parti de Visconti, et fit passer par les armes les prisonniers, parmi lesquels se trouvait un neveu de l'archevêque[1]. Celui-ci, furieux, réunit le reste de ses troupes, et, l'année suivante, battit complètement Napoléon, le fit prisonnier, et l'enferma dans une cage de fer avec les autres captifs.

Déjà, avant ces événements (1275), Rodolphe avait envoyé son chancelier et garde-des-sceaux, Rodolphe de Hoheneck, avec le grand-maître des chevaliers de S.-Jean, Béringer, en Italie, pour y recevoir, en son nom, le serment de fidélité. Ceux-ci ayant accordé aux villes quelques priviléges, en reservant, toutefois, les droits de l'empereur et de l'état, rencontrèrent presque partout un accueil favorable[2]; mais lorsqu'ils arrivèrent à l'exarchat et à la Pentapole[3] avec le légat papal, le pape Grégoire X, qui revenait de Lausanne, refusa de les recevoir (1276). L'année suivante, Rodolphe envoya le comte Henri de Furstemberg en Romagne, pour y recevoir le serment de foi et hom-

1. Annal. Colmar, ad a. 1276. Leo. *Histoire d'Italie*. (Traduction française, dans la collection d'histoires des états européens).
2. Sigon, *Hist. Ital.*, l. xx.
3. Georgisch. *Regest. chronol.* dipl., t. II, ad a. 1275, *Lunig. Cod. Ital.* dipl., II, p. 1437. Lebret, l. c., p. 33-42.

mage [1]. Le pape Nicolas III l'y encouragea d'autant plus vivement, que le parti de Rodolphe venait de succomber en Lombardie (1277) [2].

Le roi de Rome reconnut bien, comme ses prédécesseurs, que ces pays appartenaient au saint-siége. Mais les frontières étaient encore aussi mal déterminées qu'auparavant, et les papes n'étaient jamais arrivés à une possession complète, puisqu'une partie des villes n'avait jamais cessé d'appartenir à l'empire. Le roi Rodolphe, ayant besoin du pape et contre Ottokar et contre Charles, fut obligé de borner ses prétentions. Il envoya le frère mineur Conrad de Tubingen, avec de nouveaux pleins pouvoirs, pour confirmer les anciens traités, et abolir tout ce qu'avait fait le chancelier Rodolphe *sans son consentement* (19 janvier 1278). Il est probable que ces pleins pouvoirs avaient été rédigés par le frère Conrad, ou par le pape lui-même, puisqu'on y offre, au nom du roi, pour le salut de son ame, de déclarer nul tout ce qu'avait fait le chancelier [3]. Par reconnaissance, Nicolas III lança l'excommunication contre Ottokar, comme nous l'avons déjà vu. Cependant, comme le chancelier Rodolphe persistait à faire exécuter ses premiers ordres, le roi fut obligé, pendant qu'il se préparait à une nouvelle guerre contre Ottokar,

1. Raynald, ad a. 1276, § 47, 48, 52. Gerbert, *Cod. ep.*, l. II. N° 40-42. Dans la même année, Rodolphe envoya auprès du pape le dominicain Edmond avec une mission secrète. Annal. Colmar.

2. Raynald, ad a. 1277, § 55.

3. Ibid. ad a. 1278, § 45-50.

d'envoyer encore en Italie un second délégué, le prévôt Godefroi de Sulz, pour dégager la Romagne du serment de fidélité qu'elle avait deux fois prêté (29 mai). Nicolas III proposa lui-même une liste exacte de toutes les villes et provinces qui devaient à jamais appartenir à l'Exarchat et à la Pentapole, et le roi Rodolphe ne fit aucune difficulté de la confirmer dans toute son étendue (14 février 1279). Il transféra au saint-siége toutes les villes et provinces qui s'y trouvaient comprises, et renonça ainsi à une partie des droits les plus importants de l'empire. Pour rendre la chose irrévocable, le pape fit aussi rédiger un acte d'adhésion par les princes électeurs[1] (comme c'était jadis l'usage en Allemagne, quand il s'agissait des droits de l'empire). Ceci se passait à peu près à la même époque où Rodolphe cherchait à obtenir l'assentiment des électeurs, pour investir ses fils du duché d'Autriche. Cette transmission au saint-siége est d'autant plus remarquable, qu'elle sert de base à la composition actuelle de l'état de l'église, bien que les villes gibelines aient long-temps refusé de s'y soumettre.

Comme le roi Rodolphe ne pouvait entrer et agir avec vigueur en Italie, il fut contraint de souscrire à toutes les prétentions du pape. Nicolas III s'engagea, de son côté, à ramener le roi Charles à la soumission, non point, toutefois, par les voies de ri-

1. Raynald, ad a. 1278, § 62. 1279, § 1-6. Cf. Bodmann, *Cod. ep. Rud*, I, N° 77-78. Lors du rétablissement du duché de Milan, sous le roi Wenceslas, les princes électeurs furent mécontents de n'avoir point été consultés.

gueur, mais plutôt par une médiation amicale. A cet effet, Rodolphe donna également des pleins pouvoirs à ses envoyés, Conrad et Godefroi (16 septembre 1278). Le pape obtint d'abord, non sans peine, de Charles d'Anjou, l'évacuation de la Toscane (peu après la victoire de Rodolphe sur Ottokar), et en prit provisoirement possession au nom de Rodolphe (24 septembre); mais Charles n'oublia pas de profiter de cette circonstance et de se faire conférer la dignité de sénateur romain. Le pape proposa ensuite une alliance entre les deux maisons (4 juin 1279) [1]. Rodolphe s'y montra tout disposé, et promit au fils du roi de Sicile, Charles Martel la main de sa fille cadette, Clémence, dont le premier fiancé, le duc André de Croatie, venait de mourir. Le pape proposa ensuite les conditions de paix suivantes: le roi Charles tiendra, du roi des Romains, les comtés de Provence et de Forcalquier, dont il a pris possession après la mort du comte Raimond Bérenger, et comme héritier de son épouse Béatrix, fille cadette de celui-ci, sauf, cependant, les droits de la fille aînée du feu comte, Marguerite, reine douairière de France. Rodolphe lui pardonnera sa désobéissance envers les rois des Romains, ses prédécesseurs. Si la guerre éclate entre l'empire et l'église, Charles viendra au secours de cette dernière; si, au contraire, la mésintelligence s'élève entre l'empire et la Sicile, les armes ne pourront en décider, mais bien l'arbitrage du

1. Raynald, ad h. a., § 10.

pape. Si le roi de Sicile cherche à envahir les domaines de l'empire, les Siciliens seront dégagés du serment qu'ils lui ont prêté.

Ce traité fut accepté par les deux parties, et Charles en rédigea un acte particulier (28 mars 1280)[1]. L'année suivante, Rodolphe envoya sa fille en Italie : les Lombards la reçurent avec pompe et lui firent de riches présents; peu de temps après, son mariage avec Charles Martel fut célébré (1281). Ceci avait lieu pendant le séjour de Rodolphe en Autriche. C'est là que mourut aussi son épouse, Anne Gertrude, événement qu'on attribue à la douleur qu'elle ressentit en se séparant de sa fille bien-aimée[2].

Après ces deux traités avec le pape et le roi de Sicile, Rodolphe ne rencontra plus d'obstacles à l'exercice de son pouvoir en Lombardie et en Toscane; il envoya son chancelier avec l'évêque de Gurk, dans cette dernière province, pour y recevoir en son nom le serment de foi et hommage. Mais Charles n'était pas de meilleure foi qu'auparavant. Il sut adroitement dissuader aux villes guelfes de le prêter, en leur assurant que Rodolphe ne pourrait venir en Italie. De son côté, le pape Martin IV exhorta bien ces villes à l'obéissance, mais il ne le fit que pour l'apparence; car, en secret, il tenait pour Charles, à qui il était surtout redevable de son élection, et à qui il avait accordé la dignité de sénateur contre la pro-

1. Raynald, ad a. 1279, § 11. 1280, § 2, sqq. Leibnit. *Prodrom. cod. jus. gent.*, p. 20.
2. Chron. Austr. plen. ad a. 1281.

messe de l'aider à soumettre les villes rebelles de l'État de l'église[1]. La révolte de Sicile et la guerre avec Pierre d'Arragon empêchèrent Charles d'Anjou d'exécuter ses projets sur l'Italie supérieure (1282), et sa mort, qui eut lieu trois ans après (1285), priva les Guelfes de leur chef. Dans l'intervalle, le roi Rodolphe s'était lié avec le parti des della Torre, en tant qu'ils étaient opposés à Charles. L'archevêque Otto de Milan, qui venait d'être nommé seigneur de la ville, lui fit alors proposer une alliance pour consolider la domination de sa maison. Rodolphe y consentit, et se rangea ainsi du côté des Gibelins ou plutôt des Visconti, qui tenaient le milieu entre les deux factions dominantes (1284). Il envoya même de nouveau un gouverneur en Toscane. Après la mort de Jean d'Avesne, il donna le même emploi à Fiesco, comte de Lavagna, qui lui avait été recommandé par le pape Honorius IV, son parent. Mais, suivant les uns, Fiesco vendit pour une forte somme les droits de l'empire aux villes de Toscane[2]; suivant d'autres, il n'en reçut que les amendes imposées en punition de leur désobéissance (1286)[3]. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vint trouver Rodolphe en l'assurant qu'il était impossible d'y établir le moindre ordre sans une armée nombreuse. Rodolphe était alors occupé à réprimer la seconde révolte des comtes de Souabe. Le

1. Raynald, ad a. 1281, § 14, sqq.
2. Ptol. Luce. Dans Murat. *Hist. Eccl.*, t. XI, ad a. 1286. Raynald, ad a. 1288, § 22.
3. Villani, l. VII, c. XI.

pape, de son côté, était aussi en guerre avec les villes qui lui avaient été adjugées, et cet état de troubles était précisément ce que désiraient les Italiens.

Indépendamment des obstacles déjà mentionnés, bien d'autres s'opposaient encore au couronnement impérial. Pendant les dix-huit années du règne de Rodolphe, huit papes se succédèrent sur la chaire de saint Pierre. Les quatre premiers, Grégoire X, Innocent V, Adrien V et Jean XXI, qui régnèrent peu de temps, ne se souciaient pas de voir Rodolphe en Italie, dans la crainte que de nouvelles hostilités n'éclatassent entre lui et Charles d'Anjou. Nicolas III, tout en se faisant médiateur entre eux, avait d'autres vues. Déjà, lors du concile de Lyon, un projet de partage de l'empire avait été proposé par le dominicain Humbert. Nicolas III se proposait d'en amener l'exécution de la manière suivante : Rodolphe devait renoncer à l'Italie et obtenir en dédommagement le royaume d'Allemagne, qui resterait héréditaire dans sa maison; le royaume d'Arles serait donné en dot à la fille de Rodolphe, épouse de Charles Martel; la Lombardie et la Toscane, comme deux royaumes particuliers, appartiendraient au cousin du pape, de la maison Ursini [1]. On ne sait pas si des négociations plus positives furent entamées avec Rodolphe à cet égard, et la mort du pape, qui survint bientôt, anéantit tout-à-fait ce plan. Rodolphe se méfiait du pape Martin IV, successeur de Nicolas, et nous en avons

1. Raynald, ad a. 1280, § 28.

déjà dit les causes. Un nouveau différend s'éleva aussi à l'occasion des dîmes ecclésiastiques que le pape avait imposées au roi de France dans les quatre évêchés allemands (22 août 1280), situés sur la frontière de France, pour les frais de la guerre contre Pierre d'Arragon, adversaire de Charles [1]. Sous les deux papes suivants, Honorius IV et Nicolas IV, Rodolphe renouvela sa demande d'être couronné. Il promit au premier, outre la confirmation des traités précédents, de secourir les héritiers de Charles d'Anjou; mais cette promesse ne mit pas fin aux controverses occasionnées par les dîmes, et le légat du pape fut mal accueilli au synode d'Erfurt. Enfin Rodolphe, tant à cause des affaires du nord de l'Allemagne, dont nous parlerons plus tard, qu'à cause de son âge avancé, ne put entreprendre l'expédition de Rome.

Autant il mit d'énergie à poursuivre les plans de ses prédécesseurs en-deçà et au-delà des Alpes, autant il se garda de reprendre les projets des Hohenstaufen en Italie. En d'autres mots, il lui suffisait d'avoir mis le royaume d'Allemagne dans un état florissant, il ne pouvait ni ne voulait chercher à rétablir l'empire dans l'ancien sens, et, de cette manière, il ne perdit rien par l'impossibilité où il fut de se faire couronner; l'Allemagne, au contraire, ne fit qu'y gagner. Les papes furent doublement satisfaits; car personne maintenant ne s'opposait à leur souveraineté, ce qu'ils n'eussent jamais obtenu tant

1. Raynald, ad a. 1283, § 61.

qu'il y aurait eu des empereurs puissants. Le roi d'Allemagne fut mis à peu près au rang des autres rois. Les formules de cour nous le prouvent : depuis Frédéric II, les papes ne disent plus aux rois des Romains et aux empereurs, *vous*, mais *tu* ou *ton altesse*, comme aux autres rois ; tandis qu'ils exigent qu'en s'adressant à eux on dise *vous* ou *votre sainteté*. Comme les anti-rois avaient commencé à appeler le pape mon seigneur, Rodolphe et ses successeurs suivirent cet exemple. L'usage s'en est conservé, bien que jadis on offrit seulement par écrit de baiser la mule du pape[1].

Quant aux droits de l'empire sur le royaume d'Arles, il en avait déjà été question lors de l'investiture de Charles d'Anjou. Rodolphe voulait d'abord reconstituer l'ancien royaume de Bourgogne, et le destinait, ainsi que les domaines de Habsbourg, à son fils favori Hartmann, auquel il voulait aussi assurer la succession du trône. Il fit part de son projet au roi Édouard Ier d'Angleterre, dont la fille Jeanne avait épousé Hartmann et lui avait apporté une dot de 10,000 livres sterlings[2]. Mais ce prince, sur lequel on fondait de si belles espérances, fut frappé d'une mort cruelle et inattendue (octobre 1281), après la première guerre de Savoie, où il s'était distingué par un courage digne de son âge et de son rang ; en traversant le Rhin pour rejoindre son père,

1. *Oscula pedum beatorum.*
2. Rymer fœdera, t. 1, p. 11, 170, 199.

le bâtiment fit naufrage près de Rhénau, et il se noya avec presque tous ses compagnons, en cherchant à sauver l'un d'eux. Rodolphe n'oublia jamais une perte aussi douloureuse. Il continua à faire valoir les droits de l'empire dans ces contrées, mais il trouva une forte opposition dans le comte palatin de Bourgogne, Henri, dans son frère, le comte Rainauld de Montbelliard, et dans son beau-père, le comte Philippe de Savoie. Le grand comté de Bourgogne, qui était venu à la maison de Hohenstaufen par le mariage de Frédéric Ier avec Béatrix, et de là était passé aux ducs de Meran par l'union de leur petite-fille Béatrix, se trouvait, après l'extinction de leur famille, revenu à l'ancienne branche des comtes de Bourgogne et de Châlons [1]. Deux branches de cette maison le possédaient maintenant [2] : à la première appartenaient les comtes Otto et Rainauld, dont la mère Alisa avait épousé en secondes noces le comte Philippe de Savoie, qui, après la mort de son frère Pierre, avait quitté l'évêché de Lyon et le service des autels, malgré son grand âge (soixante-un ans) pour prendre les rênes du gouvernement. Par une multitude de guerres en deçà et au-delà des Alpes, la maison de Savoie était parvenue dans les derniers temps à une aussi grande considération que celle de la famille de Habsbourg, et s'inquiétait peu du roi. Quand Rodolphe eut de nouveau réuni à l'empire la ville de Berne, qui, du

1. Muller, *Geschichte der Schweiz*, 555.

2. Cette généalogie n'est pas tout-à-fait claire, nous suivons en grande partie les recherches de Muller. Voyez plus loin.

temps des anti-rois, s'était rangée sous la protection de la Savoie ; quand il eut réuni à ses domaines Fribourg (1283), sur laquelle la sœur du comte Philippe, veuve du dernier comte de Kibourg, avait des prétentions, on vit éclater cette guerre que suivit presque immédiatement la mort de Hartmann, comme nous l'avons dit. Bientôt après, lorsque le parti du comte de Lausanne eut chassé l'évêque, et que le comte de Savoie refusa d'obéir au roi, Rodolphe se mit en marche à la tête de son armée et assiégea Murten. Ce vieillard, âgé de soixante-cinq ans, sauta dans les eaux du lac, et combattit avec toute la vigueur du jeune âge, jusqu'à ce que les siens vinssent à son secours. Après la prise de Peterlingen, le comte Philippe se soumit aussi au roi Rodolphe, et obtint en fief, moyennant une renonciation formelle à ses autres prétentions, ses premiers domaines, qui n'étaient point des biens libres.

L'année suivante (1284), malgré son âge avancé, Rodolphe épousa Isabelle de Bourgogne, âgée de quatorze ans, sœur des comtes Robert et Jean de Bourgogne et de Châlons, de la seconde branche. Un nouveau démêlé éclata avec la première branche. Pendant l'insurrection de Berne, le comte palatin Otto s'avisa de se détacher, avec ses domaines et Besançon, des liens qui l'unissaient à l'empire, et de se soumettre à la France[1]. Son frère, le comte de

1. Muller, *Geschichte der Schweiz*, 556-568.

Montbéliard, déclara de nouveau la guerre à l'évêque de Bâle (1289). Aussitôt que Rodolphe en eut connaissance, il laissa à son fils le soin de continuer la guerre contre Berne, et se rendit en personne, à la tête d'une forte armée, d'abord devant Montbéliard, puis, après l'avoir prise, devant Besançon. Les deux comtes ligués avec le comte de Pfirt réunirent en Bourgogne des forces imposantes, et se confièrent à l'appui du roi Philippe de France (juin), qui fit même des préparatifs de guerre et invita le roi Rodolphe à évacuer le pays. Mais Rodolphe lui répondit : « Le roi de France doit savoir *que nous ne sommes pas venus ici pour danser*, mais que nous l'attendons les armes à la main [1]. » Cette résolution surprit le roi de France, et il laissa les Bourguignons se défendre eux-mêmes. Rodolphe n'avait pris aucune mesure d'approvisionnement, car il voulait que ses soldats se procurassent eux-mêmes des vivres dans le pays ennemi. Quand il se mettait en campagne, il était toujours le dernier dont il s'occupât, et il avait si peu de gens pour son service personnel, qu'on le voyait souvent lui-même au camp raccommoder son pourpoint [2]. Comme l'armée bourguignone, campée en face de la sienne, lui avait coupé les vivres, il arracha de terre une carotte, la mangea, et toute l'armée suivit son exemple. Il donna ensuite l'ordre de se préparer au combat pour

1. Chron. Leob. ad a. 1289.
2. Il mettait des pièces neuves aux coudes.

le lendemain matin, et comme l'un des siens lui parlait encore du manque de vivres, il répondit : « Si nous sommes vainqueurs, nous aurons les vivres de l'ennemi : si nous sommes vaincus, les Bourguignons, en gens d'honneur, donneront bien à manger aux prisonniers. »

Les Bourguignons étaient rangés dans une plaine, sur les bords du Doubs, les Allemands occupaient une hauteur escarpée. Les premiers, paraissant avoir quelques doutes que Rodolphe descendît dans la plaine, l'un d'eux leur dit : Je connais le roi ; si, pour nous attaquer, il fallait grimper sur le roc, en s'aidant des pieds et des mains, il serait le premier à le faire. Les Suisses, qui combattaient toujours avec plaisir sous les drapeaux de Rodolphe, formaient un corps de 1,200 hommes ; une partie d'entre eux descendit pendant la nuit, et inquiéta le camp ennemi. Au point du jour, les comtes envoyèrent des messagers de paix. Rodolphe demanda, avant tout, la mise en liberté des prisonniers de guerre, il ordonna ensuite aux comtes de se présenter, à Bâle, devant lui. Là, ils lui jurèrent fidélité, lui remirent leurs fiefs, et les reçurent de nouveau de ses mains. Le comte de Montbéliard fut condamné à une amende.

Rodolphe fit cette guerre dans sa soixante-onzième année. L'ardeur de son armée l'enchanta tellement, qu'il s'écria qu'avec 4,000 cavaliers d'élite, et 40,000 fantassins allemands, il tiendrait tête à toute espèce d'ennemis[1]. Il adopta les dispositions suivantes, rela-

1. Consultez surtout Albert. Argent.

tivement aux états de Bourgogne. Il adjugea à son beau-frère, le comte Robert, la survivance du Dauphiné, au préjudice de Humbert de la Tour, époux de la comtesse héritière Anne (1288); il conféra au comte Jean de Châlons, son autre beau-frère, le droit d'établir des douanes dans les évêchés de Besançon, Lyon, Vienne et Valence; il lui accorda aussi le protectorat héréditaire de l'abbaye de St.-Eugendi de Jour, ainsi que la suzeraineté de Neufchâtel et de ses environs (13 septembre). Le royaume de Bourgogne ne pouvait, il est vrai, être reconstitué dans son ancienne splendeur, mais Rodolphe rattacha ces contrées à l'empire par des liens plus intimes. Les états de Bourgogne furent, tantôt convoqués à la diète d'Allemagne, tantôt rassemblés au centre de la Bourgogne même. Peu de temps avant sa mort, dans une diète tenue à Murat, Rodolphe fit jurer l'observation de la paix publique (1291) [1].

Sur toute la frontière occidentale de l'empire, depuis la Méditerranée jusqu'à la mer du Nord, la France cherchait à occuper un point qui pût lui servir à d'autres conquêtes. Les comtés de Champagne et du Venaissin étaient déjà passés par mariage à la maison royale, et ce dernier avait été cédé au saint-siége. De même que Charles d'Anjou était devenu vassal du roi Rodolphe, pour les comtés de Provence et de Forcalquier, de même les barons allemands de Lorraine et des Pays-Bas passèrent sous la suzeraineté

1. Gebhardi, *Gesch. der erblichen Reichstaende*; I, 211. Voy. Muller, l. c, p. 565, f.

du roi de France. Beaucoup de biens échurent aussi par héritage ou par mariage à des maisons françaises, qui ne voulaient pas être soumises au roi d'Allemagne. Les nombreuses querelles de ces maisons entre elles donnèrent bientôt au roi de France l'occasion d'intervenir et de faire reconnaître sa suzeraineté. Avant la guerre de Bourgogne, il avait encore cherché à s'emparer du comté de Bar et de tout le territoire situé sur la rive opposée du fleuve de Bienne, ainsi que de la ville et de l'évêché de Verdun. Le roi Rodolphe y envoya des plénipotentiaires pour examiner les choses de plus près (29 avril 1288, jusqu'à 1289)[1]. Il porta plainte au pape, qui, toutefois, ne voulut pas se mêler de cette controverse[2], parce qu'il avait déjà adjugé au roi de France les dîmes des revenus du clergé, dans les évêchés de la frontière (1280). Rodolphe se décida à recourir aux armes, mais les affaires de l'Allemagne et, bientôt après, sa mort, l'en empêchèrent (1290). Il laissa cette tâche difficile à ses successeurs.

§ VII. MESURES DU ROI RODOLPHE DANS L'ALLEMAGNE CENTRALE ET DANS LE NORD.

Archevêché de Mayence. Confirmation des priviléges de l'ordre teutonique en Prusse. Les contrées de la Baltique. La ligue anséatique acquiert de nouvelles forces. Guerres dans les Pays-Bas, en Thuringe et en Saxe. Aventurier qui se présente sous le nom de Frédéric II. Paix publique en Thuringe. Voix électorale de Bohême. Les grandes charges de l'empire sont désormais reconnues comme base du droit électoral.

Parmi les domaines de l'empire que réclama Ro-

1. Gebhardi, l. c. p. 221.
2. Raynald, ad a. 1290, § 21, sq.

dolphe, se trouvaient Seligenstadt et le comté de Bachgau, dans le diocèse de Mayence, mais il ne les incorpora de nouveau à l'empire qu'après la mort de son ami, l'archevêque Werner (2 avril 1278). Le chapitre protesta [1], mais la nouvelle élection excita la discorde dans son sein (1284). Les uns choisirent le chanoine Prévot Pierre, médecin du roi Rodolphe; les autres, l'archidiacre de Trèves, Gerhard d'Eppenstein. D'après le concordat de Worms, Rodolphe devait se porter médiateur, ou se déclarer pour l'un des deux candidats, mais il remit son droit au pape Honorius IV, se contentant d'exprimer ses vœux pour l'élection de son médecin, qu'il envoya en ambassade à Rome (1226). Mais, comme bientôt après il y envoya aussi l'évêque Henri de Bâle, son ancien et intime ami, le pape nomma celui-ci contre les deux élections précédentes, et donna, en dédommagement, l'évêché de Bâle au prévôt Pierre, ce dont le roi fut doublement satisfait; il garda en même temps la possession des biens de l'empire, et donna au nouvel archevêque une autre preuve de son amitié [2]. Mais, Henri étant mort deux ans après, Gerhard d'Appenstein parvint à être nommé archevêque (17 mars 1288) [3]. Ce prélat, passionné et intrigant, n'oublia jamais que Rodolphe, lors de sa première élection, ne s'était pas prononcé pour lui

1. Guden, *Cod. dipl.*, I, p. 810.
2. Il délivra un de ses châteaux assiégé par l'ennemi.
3. Annal. Colmar, ad. a. 1286. Trithem, *Chron.* ad a. 1284, 1286. Serrarii, *Rer. Mog.*, l. v. Dans Joannis *scrr. mog.* t. I, p. 621, sqq.

(1278). A Magdebourg, il y eut aussi une double élection d'archevêque, et les armes seules décidèrent la question en faveur d'Éric de Brandebourg (1283)[1].

L'Allemagne centrale et celle du Nord avaient souffert comme tout le royaume, pendant l'interrègne qui avait précédé l'élection de Rodolphe, car, jusqu'alors, toute son activité s'était bornée au pays haut. A la vérité, dès les premières années de son règne, il se souvint de la lutte pénible que l'ordre Teutonique avait soutenue en Prusse, et dont il avait été témoin[2]. Après la mort inattendue de Grégoire X, les trois papes qui lui succédèrent, n'ayant rien fait pour l'ordre, Rodolphe confirma tous ses priviléges et prérogatives, particulièrement le droit de propriété que lui avait accordé l'empereur Frédéric II, sur le Culmerland et sur toute la Prusse (10 octobre 1277), et lorsque, deux ans après, Conrad de Feuchtwangen (originaire de Franconie) fut nommé grand-maître de Prusse et de Livonie, Rodolphe étendit les priviléges de l'ordre sur tout l'ordre de Livonie, et les consolida par une confirmation nouvelle (17 juin 1279)[3]. Rodolphe fit cela pendant sa lutte en Autriche, et imita en celà son illustre prédécesseur, Frédéric II, qui avait introduit l'ordre teutonique en Prusse, au milieu des circonstances les plus difficiles. Mais il

1. Lenz, *Dipl. Stiffs. — Und Landeshist. von Magdebourg*, p. 228, sqq.
2. 29 novembre 1275 (peu après l'entrevue avec le pape à Lausanne), Rodolphe ordonna à la ville de Riga de reconnaître pour son juge suprême le grand-maître de l'ordre de Livonie. Voigt, *Gesch. Preussens*, III, 352.
3. Voigt, l. c, p. 354-369.

ne put pas davantage lui prêter un secours actif. Il fut impossible, alors, de renouveler la croisade qui avait eu lieu, un an avant l'élection de Rodolphe. La gloire n'en est que plus grande pour l'ordre teutonique, d'avoir, par ses seules forces, soumis toute la Prusse (1283). Cette soumission fut accomplie dans la même année où le roi des Romains donna à ses fils l'investiture de l'Autriche.

Les autres contrées de l'empire, depuis la Baltique jusqu'à la Lorraine, étaient agitées par des troubles de toutes sortes, dans lesquels Rodolphe ne put guère intervenir, faute de temps et de forces suffisantes.

Le duc Mistwin de Dantzig, qui avait transmis en fief toutes ses possessions de Poméranie au marquis de Brandebourg, et légué Schwetz au prince Barnim de Steltin (1269), ayant ensuite constitué le duc Primislaw Ier, de Pologne, pour son héritier, les marquis, en leur qualité de suzerains, engagèrent une guerre qui dura plusieurs années, et que la bataille de Gadebusch ne termina que provisoirement (1283-1284).[1]

Presqu'en même temps, les cinq villes de Lubeck, Rostok, Stralsund, Greifswalde, Riga formèrent une ligue entre elles [2] contre le roi Eric de Norwége, qui faisait beaucoup de tort à leur commerce et à leur

1. Buchholz, *Versuch einer Geschichte des Kurmarck Brandenbourg*, t. II, p. 230 ff. Gebhardi *Geneal. Gesch. der erbl. Reichst.*, 206 ff.

2. La ville de Hambourg qui, dès 1245, conclut la première ligue avec Lubeck, origine de la ligue anséatique, n'est pas mentionnée ici; mais dans la suite, pendant l'accroissement de la ligue, elle acquit une grande influence. Pour le moment, Lubeck est à la tête de la coalition.

navigation (1285). En interrompant les transports de vivres, et en attaquant continuellement les côtes de Norwége, elles forcèrent le roi à conclure la paix, sous la médiation de la Suède. Leurs vaisseaux capturés leur furent rendus, et on leur paya 6,000 marcs d'indemnité; elles obtinrent en outre la confirmation de leurs anciens priviléges de commerce. Elles accomplirent tout ceci par elles-mêmes, sans demander au roi d'Allemagne la reconnaissance de leur ligue, ni sa protection active. Ainsi se fonda, en silence, le pouvoir de la ligue anséatique [1].

Deux querelles importantes s'élevèrent dans les Pays-Bas (1353); la première, à cause de la succession de Flandre; la seconde pour celle de Limbourg. L'une, commencée dès le règne du roi Guillaume, ne se termina qu'à la seconde diète de Nuremberg, où Rodolphe se prononça en faveur de Jean d'Avesne le jeune, qui possédait toute sa confiance (1281). Aussitôt après éclata la seconde (1282). Le neveu de Walram V, dernier duc de Limbourg, le comte Adolphe de Bergen, disputa cette succession au comte Rainauld de Gueldres. Celui-ci avait épousé Hermenegilde, fille de Walram, mais Hermenegilde était morte sans enfants, avant son père. Adolphe céda ses prétentions au duc Jean de Brabant, et pria le roi Rodolphe d'en transmettre l'investiture à ce dernier. D'un autre côté, le comte de Gueldre gagna de puissants alliés, surtout l'archevêque Sigefroi de Co-

1. Sartorius, *Geschichte des Hanseat. Bundes*, I, 142.

logne, et le comte Adolphe de Nassau, qui fut roi plus tard (1284). Rodolphe, occupé alors en Alsace, y fit promptement la paix, et voulut marcher, en personne, contre l'archevêque de Cologne [1]; mais il en fut de nouveau empêché. Pendant ce temps, le duc de Brabant conduisit ses troupes contre les princes révoltés, les vainquit près de Waringen, et se mit en possession de tout le Limbourg, qu'il réunit à son duché (1288) [2].

En Thuringe, il y eut de longs démêlés entre le marquis Albert, le Dégénéré, et ses fils Frédéric et Tizmann, puis avec son neveu, Frédéric Tuta de Landsberg; ils ne purent être terminés que lorsque Frédéric eut fait son père prisonnier, auprès de Landsberg. Les fils du feu duc Albert de Brunswick, Henri-le-Merveilleux, Otto-le-Gros et Guillaume, se partagèrent ses états. La ligue saxonne de la paix publique s'y opposa; mais Henri s'allia avec des seigneurs de Thuringe, de Misnie et de Hesse, fit prisonnier l'archevêque Eric de Magdebourg, et déclara en même temps la guerre à l'évêque Sigefroi de Hidesheim [3].

Pendant ces troubles parut aussi un aventurier qui voulut se faire passer pour l'empereur Frédéric II, et qui, peu à peu, trouva un assez nombreux parti. Il portait différents noms ou surnoms; il s'appelait Frédéric Holztuch, Tile Kolup, Dietrich Stol;

1. Annal. Colon. ad a. 1284.
2. Habelin, l. c. II, 595, sqq.
3. Koch, *Pragm. gesch. des hauses Braunschweig-Lunebourg*, IV, *Abtheil*, f. 108, sqq.

il commença ses intrigues dans les villes du Bas-Rhin. Chassé de Cologne, il se rendit à Neuss et de là à Wetzlar. Le roi Rodolphe plaisantait d'abord de cet homme, mais quand il vit que son parti avait des ramifications jusqu'à Colmar, il se rendit à Wetzlar, se fit livrer l'imposteur, et le condamna, comme hérétique, à être brûlé vif [1]. Quatre ans après la mort de Rodolphe, un imposteur du même genre parut sur le bucher à Esling [2].

Après la guerre de Bourgogne (1289), Rodolphe se rendit en Thuringe pour y agir avec plus d'énergie et rétablir la paix générale. A son arrivée, il fit exécuter vingt-neuf brigands qui avaient été arrêtés près d'Ilmenau. Il convoqua ensuite une grande diète à Erfurt pour changer en une grande ligue de la paix publique l'union particulière qu'avaient établie les états de Saxe d'un côté, et l'archevêque de Mayence de l'autre. Tous les princes et seigneurs présents la jurèrent. Pour la mettre à exécution, Rodolphe envoya des troupes qui rasèrent soixante-six châteaux de brigands. Le roi passa plus d'un an à Erfurt, jusqu'à la complète pacification du pays et l'arrangement de toutes les querelles de la maison de Thuringe (1290) [3].

1. Albert. Argent., p. 104. *Hist. Austr.* ad a. 1284. Volcmar, *Chron.*, p. 354. Dans Oefel, *scrr.* II. Sifrid Presb. ad a. 1284. Chron. Erfurt S. Petrin, ad a. 1286.

2. Colmar, ad a. 1295.

3. Chron. Erfurt Sanpetrin, ad aa. 1287-90. Tenzel. *Vita Frid. Admors in Menken scrr.* II, p. 927.

Rodolphe termina aussi, à cette époque, les affaires de Bohême. Pendant la minorité du jeune roi Wenceslas, de grands désordres avaient été excités par le parti de la reine mère, Cunégonde, et de Zarizius de Rosenberg, qu'elle avait fini par épouser. Le tuteur, Otto-le-Long, marquis de Brandebourg, enleva le jeune roi, et transmit le gouvernement à l'évêque Gerhard de Brandebourg. Pour comprimer les partis, Rodolphe fit couronner le jeune roi, et lui donna en mariage sa fille Jutta (1286). Quant à la discussion relative au droit d'électeur, elle fut résolue de la manière suivante. D'après l'avis des comtes palatins du Rhin, Rodolphe avait reconnu deux voix à la maison de Bavière, une du chef de la charge de grand-écuyer tranchant, attachée au palatinat du Rhin, l'autre du chef du duché de Bavière. Mais, évidemment, cela n'avait eu d'autre but que d'exclure le roi Ottokar de Bohême, qui avait pris part à plusieurs élections précédentes. Bientôt les rapports changèrent, on ne songea même plus à la première décision. Comme le duc Henri de Bavière n'était pas content, et n'agissait pas avec franchise à l'égard du roi, celui-ci, lors du premier traité de paix, conféra à Ottokar la voix électorale. Et, quand après la mort d'Ottokar, un double mariage fut conclu entre ses enfants et ceux de Rodolphe (1283), la chose parut tellement convenue, que le roi Venceslas, lors du renouvellement de l'investiture du duché d'Autriche, fut placé au premier rang parmi les princes électeurs

(1289)[1]. (Comme roi, il avait la préséance, même sur les archevêques). Toutefois, la confirmation formelle de la charge de grand-échanson et du droit électoral, ne fut proclamée qu'à la diète d'Éger, et répétée à celle d'Erfurt, parce que, dans l'intervalle, la mort avait frappé le turbulent duc Henri de Bavière (26 septembre 1290). Rodolphe approuva aussi le traité de succession conclu entre le roi Wenceslas et le duc Henri de Breslau[2].

Outre les conséquences qu'elle eut dans la suite, cette reconnaissance du droit électoral de la Bohême est déjà importante, en ce qu'elle fut la première application de ce principe général, que le droit électoral ne reposait plus dans la dignité de duc, mais bien dans les grandes charges de l'état.

§ VIII. DERNIERS PROJETS DU ROI RODOLPHE POUR L'AGRANDISSEMENT DE SA MAISON. SES VUES SUR LA HONGRIE. LA TENTATIVE POUR FAIRE ÉLIRE ALBERT ROI DES ROMAINS ÉCHOUE. MORT DE RODOLPHE.

A la diète d'Erfurt, Rodolphe vit, au milieu d'un grand nombre des princes de l'empire, presque tous ses enfants réunis autour de lui, avec leurs épouses; mais bientôt après mourut son fils Rodolphe, dans

1. Lambacher, *Oesterr. interregnum Urk.*; 109, p. 205. Wenceslas n'était pas même majeur. Le duc Henri de Bavière n'est point nommé. Louis, comte palatin du Rhin, et le duc de Bavière, n'avaient qu'une seule voix et votaient en commun comme les ducs de Saxe Albert et Jean.

2. Cont. Cosm. Prag. ad hh. aa. Anon. Chron. Boh. Dans Mencken. *Scrr.*, III, p. 1727, sqq. Chron. Colm. ad a. 1289.

un voyage qu'il faisait à Prague (mai 1290). Il ne restait donc plus que l'aîné, le duc Albert d'Autriche. A ce dernier revenaient, non-seulement les domaines de la famille et toutes les acquisitions faites jusque là, mais son père songeait encore à y joindre le royaume de Hongrie, contre lequel il soutenait la guerre depuis long-temps. Le roi Lasdislaus ayant été assassiné, à ce moment même, dans une révolte, et ne laissant pas d'enfants, Rodolphe déclara la Hongrie fief vacant, et envoya à Éger un messager, chargé de dire qu'il avait vu la reine Bela donner son royaume en fief à l'empereur Frédéric II, et le recevoir ensuite comme fief masculin ; il en donna ensuite l'investiture à son fils [1]. Mais le pape Nicolas IV, qui lui-même l'avait d'abord engagé à s'emparer de ce pays, déchiré par les factions (1291) [2], parla alors de ses droits de suzeraineté, alléguant que la Hongrie avait été jadis convertie par le saint-siége [3]. Pendant ce temps, André, oncle du feu roi, se hâta de prévenir les projets des deux concurrents, en s'emparant du trône par la force des armes.

Rodolphe désirait bien aller au secours de son fils, mais son âge avancé lui persuada que le plus urgent était de lui assurer la succession du trône d'Allemagne (8 avril) [3]. Après la diète d'Erfurt, il revint à Spire, fit renouveler, pour six ans, le serment de la paix publique, et convoqua une diète à Francfort. Là,

1. Voyez Hormayr, *Rudolf von Habsbourg*, *im Osterr. Plutarch*, 1, s. 44.
2. Raynald, ad a. 1291, § 42, sq.
3. Ibid. ad a. 1291, § 47, sq.

il proposa aux princes, pour que l'empire ne fût pas sans chef après sa mort, d'élire son fils Albert roi des Romains. Il pouvait compter d'autant plus sur la réussite, que cela n'avait été refusé à aucun de ses prédécesseurs. Cependant, les princes s'y opposèrent, et voulurent, avant tout, se consulter entre eux. Ce refus était l'effet des intrigues de Gerhard, archevêque de Mayence, qui se souvenait encore de la malveillance du roi à son égard [1]. Albert, d'ailleurs, était loin de ressembler à Rodolphe, sa dureté et son avarice lui avaient fait peu d'amis.

Toutes les entreprises de Rodolphe avaient réussi, son dernier souhait fut le seul dont il ne devait pas voir l'accomplissement. Mais on ne peut se dissimuler qu'il avait déjà devant les yeux toute la grandeur future de sa maison.

Rodolphe quitta la diète de Francfort, le cœur plein d'amertume. Il visita encore une fois le Haut-Rhin, accompagné de sa jeune épouse, et fit un peu diversion à ses chagrins, avec les Strasbourgeois, ses favoris, qui lui rappelaient ses jeunes années.

Lorsque les médecins firent remarquer à ce vieillard de soixante-treize ans que ses forces commençaient à faiblir, il dit : *Eh bien, à Spire!* (lieu de sépulture des anciens empereurs). Mais il mourut en route, à Germersheim (15 juillet 1291) [2], et fut dé-

1. Chron. Erfurt Sanpetrin, ad aa. 1284, 1289, 1291.

2. Le plus grand nombre des historiens prétendent qu'il mourut le 15 juillet. Suivant l'épitaphe conservée par Albert. Arg., p. 109, il serait mort le 30 septembre 1291.

posé dans les caveaux de Spire, auprès de Philippe de Hohenstaufen.

§ IX. COMMENT LE ROI RODOLPHE A RESTAURÉ L'EMPIRE?

Le royaume d'Allemagne. Décadence de l'empire. Loi de la paix publique. Nombre et classification des états immédiats de l'empire, avéc ou sans territoire. On sort de la période des Hohenstaufen. Faits généraux de ce troisième livre.

Que de peines n'eut pas Rodolphe, pendant les dix-huit années de son règne, pour rétablir partout l'ordre et la tranquillité! A l'exception des cinq années qu'il passa en Autriche, et de la dernière année qu'il passa à Erfurt, il fut presque continuellement en armes ou en marche d'une partie de l'empire à l'autre. Les trèves furent courtes, car, tantôt il avait à combattre des princes désobéissants, tantôt les oppresseurs du peuple, tantôt les révoltes des villes et seigneurs. C'est ainsi que, jusque dans ses derniers jours, il exerça ses fonctions royales, avec une infatigable activité, et s'efforça de maintenir la justice et la paix.

Rodolphe était persuadé, et il en acquit plus tard la certitude, qu'un roi sans domaine royal, ou sans biens patrimoniaux, et sans alliances avec d'autres maisons princières, ne pouvait rien accomplir de grand. Comme il avait dû son élection à son union intime avec la maison de Hohenzollern, il vit bientôt au-

tour de lui cinq princes, tous électeurs, tous ses gendres. Les Otto avaient déjà eu avant lui le projet de concentrer dans une seule famille toutes les dignités de chefs des peuples, et ce plan pouvait paraître aujourd'hui d'autant plus nécessaire, que ces princes étaient devenus beaucoup plus nombreux.

Rodolphe avait commencé et fini par le rétablissement des droits de l'empire (quant aux domaines de la couronne), dans le Haut-Rhin, résidence de la dernière famille impériale. En revendiquant l'Autriche au roi de Bohême, il procura à sa maison le pouvoir qu'il désirait. Les princes allemands n'en furent nullement jaloux, ils se sentirent bien autrement blessés, quand Rodolphe réclama les domaines impériaux qu'ils avaient usurpés pendant l'interrègne, et qu'ils s'étaient habitués à regarder comme leur propriété, et ce fut ce qui donna aux archevêques du Rhin l'idée de mieux veiller à leurs intérêts, lors de l'élection future.

C'est ainsi qu'en peu de temps le royaume d'Allemagne sortit d'un état de troubles qui durait depuis bien des années, non pas à la vérité sans faire de grands sacrifices au saint-siége. Rien que pour obtenir la reconnaissance de Rodolphe, il fallut concéder au pape le droit de contrôle sur la couronne, qu'avait jadis réclamé Grégoire VII, et lui donner même une extension inconnue jusqu'alors. En même temps, l'église de Rome parvint à obtenir, pour ses domaines et son pouvoir particuliers, une indépendance et des

priviléges qu'elle n'avait encore jamais possédés. La part que le concordat de Worms avait laissée aux empereurs dans les élections des évêques, fut rarement respectée. Tous les droits contestés de l'empire sur les domaines de l'église durent être abandonnés. Quoique Grégoire X eût été obligé de menacer des foudres de l'église Charles de Sicile, s'il ne mettait des bornes à ses oppressions, lui et ses successeurs aimèrent mieux se jeter dans ses bras et dans ceux du roi de France, que de voir de nouveau dominer en Italie les rois allemands, protecteurs nés de l'église. Cette alliance, jointe aux complications chaque jour renaissantes des affaires d'Allemagne, força Rodolphe de négliger les droits de l'empire en Italie.

Ce fut donc sous Rodolphe que l'empire subit, pour la première fois, un échec qui avait été préparé sous les Hohenstaufen, et que la papauté parut avoir atteint son but, par rapport à sa souveraineté territoriale. Mais ce fut aussi le moment où elle commença à décliner.

Ce résultat ne fut point la faute de Rodolphe ; ce furent les princes, et conséquemment la nation, qui voulurent ajourner toute expédition en Italie, pour ne s'occuper d'abord que du rétablissement de l'ordre à l'intérieur. Si le pape considérait la couronne comme dépendante, cela n'empêchait point Rodolphe d'exercer librement ses droits en Allemagne, comme roi légitimement élu, ainsi que l'avaient fait Conrad et Henri Ier, avant que l'empire fût joint à la couronne

allemande. Pendant qu'il laissait prescrire ses droits en Italie, il acquérait en Allemagne une telle prépondérance, que ses successeurs se trouvèrent en état de montrer plus d'énergie.

Rodolphe rétablit et fixa, non-seulement les droits de l'empire allemand, mais aussi ceux des états ou classes, vis-à-vis l'un de l'autre. C'est en cela qu'il usait avec le plus de plaisir de son pouvoir royal, et ceci nous explique les nombreuses alliances pour la paix publique qu'il renouvela et fit jurer tant de fois. Son but était de changer en une institution générale, sous sa sanction royale, les unions particulières que les états avaient formées pour leur sûreté respective pendant l'interrègne, notamment dans les duchés dissous, où il ne se trouvait pas de princes assez puissants ou assez désintéressés pour maintenir la tranquillité publique.

L'ancienne loi de la paix publique, rétablie sous l'empereur Frédéric II, renouvelée et augmentée de plusieurs articles nécessités par les circonstances, fut publiée peu de temps avant la mort de Rodolphe, à la diète de Spire, en langue allemande; voici quelles en étaient les principales bases [1] :

1. Il est interdit de venger soi-même ses injures.

2. Les princes, et tous ceux qui tiennent de l'empire le droit de rendre la justice, doivent bien juger; il en est de même des juges de la cour, sous réserve des droits de l'empire.

1. Mais on avait employé d'anciennes lettres latines.

3. Ceux-là seuls qui n'ont pu obtenir satisfaction par les voies judiciaires peuvent se faire justice à eux-mêmes par une guerre loyale, après l'avoir déclarée trois jours à l'avance. Quiconque violera cet article sera déclaré infâme, et mis hors la loi.

4. Celui qui, pendant une guerre avec son voisin, commettra des actes de violence sur les routes de l'empire, sera jugé et puni comme voleur de grand chemin.

5. Personne n'a le droit d'escorte ou de douane, s'il ne le tient de l'empire; nul ne peut frapper des impositions sur un bourg situé en dehors de ses domaines.

6. Il sera désormais interdit d'admettre des manants au droit de bourgeoisie.

7. Si la paix vient à être interrompue, les états les plus rapprochés doivent se hâter de porter du secours, et si les circonstances l'exigent, le roi lui-même se rendra sur le théâtre de la guerre.

Rodolphe veilla à l'exécution de ces réglements avec la plus grande sévérité; quelquefois, il en punit la violation des châtiments les plus rigoureux. Les voleurs de grand chemin étaient pendus, les faux monnoyeurs jetés dans des chaudières pleines d'eau bouillante [1].

Le but de la paix publique était de maintenir chaque état ou membre de l'empire dans sa place, de telle sorte que les faibles ne fussent point opprimés

1. Annal. Colmar, en plusieurs endroits.

par les puissants, que les vassaux des seigneurs ne pussent, sans le consentement de ceux-ci, être admis aux droits de bourgeoisie des villes, et que, par conséquent, chacun conservât ses droits et sa position.

Maintenant que les rapports de tous les états qui relèvent immédiatement de l'empire sont bien déterminés, c'est le lieu de donner un aperçu de leur nombre et de leur classement, afin d'être à même d'apprécier les changements qui pourront survenir plus tard.

Parmi les états spirituels, on comptait en Allemagne, sans y comprendre les pays de Bourgogne, de Slavonie, le patriarcat d'Apulie, et le marquisat d'Istrie: six archevêques, dont trois princes électeurs; quarante évêques, et environ soixante-dix prélats et abbés, dont la moitié fut élevée alors ou plus tard au rang de princes; trois ordres chevaleresques (de St.-Jean, du Temple et de l'Ordre Teutonique), ensemble, plus de cent états ecclésiastiques.

Les princes laïques et les états du royaume se composaient de quatre princes électeurs (un roi, un duc, un comte palatin et un marquis), de six ducs (ceux de Bavière, d'Autriche, de Carinthie, de Brunswick, de Lorraine et de Brabant-Limbourg); de trente comtes, élevés au rang de princes, dont plusieurs étaient marquis et landgraves; d'environ soixante villes impériales, dont une partie venait à peine de se constituer; ensemble, au moins cent états laïques. Il y avait donc en tout deux cents états, relevant im-

médiatement de l'empire[1]. Comme la plupart des maisons et des princes s'étaient divisés en plusieurs branches, le nombre des titulaires était beaucoup plus grand. A la diète que le roi Albert Ier tint à Wurtzbourg, on comptait plus de soixante-dix princes, clercs et laïques, trois cents comtes et seigneurs, et cinq mille nobles; toutefois, il est bon de dire que les deux dernières classes étaient presque tout entières comprises dans la suite des seigneurs terriens; ce n'est que plus tard qu'on éleva, dans les diètes, deux bancs pour les comtes, ainsi que pour les députés des villes qui, déjà après la mort du roi Guillaume, avaient eu l'envie de prendre part à l'élection du roi, mais qui attendirent encore une occasion plus favorable.

Ce grand nombre d'états est la suite, ou de l'extinction ou de la diminution des anciens duchés. Autant la diète paraît ferme et unanime dans ses mesures, autant l'administration du royaume paraît compliquée, puisque cinq et même huit ducs, et presque autant de marquis, président au gouvernement des provinces. Le plus grand nombre des états inférieurs, les villes, les couvents, les seigneurs, dans le haut Rhin et dans le Nord, sont souvent entrecoupés par les territoires des comtes et des évêques. Les riches pays des bords du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Utrecht, renfermaient

1. La liste de Gebhardi, *Gesch. d. erbl. Reichstaende*, l. c. 1, p. 289-321, embrasse un bien plus long espace de temps, et voilà pourquoi nous n'avons pu donner pour quelques classes qu'un chiffre approximatif

outre le palatinat, une foule de domaines ecclésiastiques et de principautés; la Bavière et la Saxe en étaient également sillonnées. Les grands états se maintenaient dans l'est et le nord de l'Allemagne, et l'on vit ainsi renaître la première position de l'ancienne Germanie, où les pays du Rhin étaient occupés par de petites principautés, soumises à des chefs électifs, tandis qu'à l'est, de grandes nations vivaient sous des princes héréditaires. Ces rapports amènent même une nouvelle distinction. Plus les princes acquirent la souveraineté en s'appropriant le pouvoir subalterne qui dans le principe leur avait été conféré (à l'exclusion de l'autorité immédiate de l'empereur), plus la totalité des petits états fut considérée comme propriété de l'empire. Là s'élèvent des familles et des peuplades particulières, qui prennent le nom de leurs maisons ou dynasties; ici se trouvent les sujets de l'empire, le peuple allemand, dans le sens propre. Ce fut Rodolphe qui le premier prit ce pays royal, si l'on peut ainsi dire, pour l'opposer comme contre-poids à la puissance des princes.

Si les Hohenstaufen élevèrent comme base de leur puissance, d'abord l'ordre de la chevalerie, puis les villes, sous Rodolphe les deux ordres marchèrent sur la même ligne. Les chevaliers des villes ne se distinguèrent pas moins sous sa bannière que les vassaux du plat pays. Toute la classe des marchands s'éleva par l'anéantissement des brigands qui, auparavant, infestaient les grands chemins.

Les troupes du pays haut jouissaient d'un grand crédit auprès de Rodolphe. Le fameux Henri Schorlin, de Bâle, qui le premier attaqua les Bohémiens à Marchfeld, se rendit avec le roi à Nuremberg, où il se permit d'outrager la charmante fille de son hôte. Le peuple se révolta, et réclama hautement justice. Le roi hésita, pour voir si personne ne voulait prendre la défense de l'accusé ; enfin il s'écria avec colère : « Je prononcerai jugement sur lui, je veux le juger sur l'heure. » Les nobles et le peuple attendaient avec anxiété, car ils connaissaient l'affection du roi pour Schorlin. Il condamna le chevalier à épouser la jeune fille, et lui donna une dot de 200 marcs [1]. Peu d'années auparavant, un jeune homme, coupable du même crime, avait été enterré vif à Colmar [2].

L'ordre sévère que les villes maintenaient à l'intérieur, et leur empressement à marcher contre tous les perturbateurs de la paix publique et les brigands, ne contribuèrent pas peu à leur prospérité. Rodolphe accordait généreusement des lettres de franchise, mais en retour il exigeait de l'argent, et des soldats, suivant ses besoins. Les villes populeuses et commerçantes pouvaient facilement donner l'une et l'autre, toutefois elles ne le faisaient qu'à contre cœur.

1. Albert Argent., p. 103.

2. Annal. Colmar, ad a. 1276. Rodolphe déclare qu'il est illégitime d'avoir des femmes communes. *Indignum esset ipsas legum laqueis imodare ; volumus tamen ne ab aliquo indebitè offendantur.* Lambacher, *Acte de l'an* 1278, p. 252.

Les troubadours du temps des Hohenstaufen reparurent avec un nouvel éclat sous Rodolphe. Lui-même était du nombre; mais les véritables Minnesingers avaient peu à peu disparu. Conrad de Wutzbourg, le dernier qui retoucha les chants de Nibelungen [1], était mort peu de temps avant Rodolphe [2]. Henri Frauenlob, auteur de la chanson allemande : *Unser frauen lied*, mourut quelque temps après, à Mayence ; il fut enterré de la seule main des femmes, et son tombeau arrosé de vin [3]. Rodolphe et son valeureux beau-frère, le comte Albert de Hohenberg, trouvèrent encore des troubadours pour chanter leurs hauts faits. Mais bientôt une vie nouvelle entra avec la vie publique dans les compositions des poètes. Un disciple de ces chantres qui suivaient Frédéric II et Manfred, Ottokar de Styrie, composa, en vers allemands, une grande chronique de l'Autriche, depuis la mort de l'empereur Frédéric, jusqu'à Frédéric-le-Beau, dans laquelle il nous donne des renseignements bien précieux, comme témoin oculaire, et avec toute la franchise gibeline [4]. Les chroniques des dominicains de Colmar, ainsi que celle d'Albert de Strasbourg, furent, à proprement parler, inspirées par Rodolphe.

1. Gruber *im Probeheft der Allgemeinen Encycl. art. Niebelunglied.*
2. Annal. Colmar, 1287. On l'appelait : « *Multorum bonorum dictaminum compilator.* »
3. Albert Argent., p. 108.
4. Pez, *scrr. rer. Austr.*, t. III, p. 18. Ottokar cite un grand nombre de maîtres, *ménétriers, joueurs de violon*, qui accompagnaient Manfred, entre autres maître Chunrat von Rotemberch.

Elles sont encore écrites en latin, mais depuis Rodolphe tous les actes furent rédigés en allemand.

Les moines rivalisaient de zèle pour l'étude des sciences et les recherches sur l'antiquité. Deux dominicains savaient déjà calculer les éclipses de soleil. Un autre traça, sur douze feuilles de parchemin, la description géographique de l'univers. En Souabe et dans la Rhétie, on trouvait des hommes qui examinaient de près la foi catholique (1287). Lorsque le légat du pape, dans un synode, à Wurtzbourg, exigea, non-seulement les dîmes ecclésiastiques, mais même un quart de tous les revenus du clergé, l'évêque Conrad de Toul s'y opposa avec beaucoup de force, et quand le légat voulut le destituer, il s'éleva un tel tumulte dans l'assemblée, que l'imprudent Romain craignit même pour sa vie [3].

C'est ainsi qu'à cette époque, où le peuple n'avait pas encore oublié ses grands empereurs, où des pèlerins, qui revenaient de l'Orient, renouvelaient la tradition, que Frédéric II n'était pas mort et qu'il se remontrerait, Rodolphe, dont le dessein était de rétablir la constitution, en posa insensiblement les premiers fondements.

Depuis que les princes commencent à rivaliser d'efforts pour acquérir des domaines héréditaires, voici les trois éléments principaux qui prédominent dans notre histoire: 1° le roi possède, sinon l'hérédité

1. Annal. Colm. ad a. 1286. Raynald ad h. a. *Hist. Austr.* Sifre Presb. ad a. 1287. Cf. Henri Stero.

de la couronne, du moins une fortune particulière, supérieure à celle de tout autre. 2° Les princes spirituels et laïques ne veulent point voir s'élever une maison puissante au-dessus d'eux, parce que Rodolphe a déjà fait beaucoup plus qu'ils ne s'y étaient attendus. Au lieu des grands magnats (ducs nationaux), une nombreuse aristocratie entoure le trône. 3° Les petits états sont élevés ou abandonnés, tantôt par l'un, tantôt par l'autre parti, suivant les circonstances. Dès la chute des Hohenstaufen, on pouvait déjà prévoir de quel côté pencherait enfin la balance.

CHAPITRE II.

L'ARISTOCRATIE. PARTIS QUI SE FORMENT POUR L'ÉLECTION ET INFLUENCE ÉTRANGÈRE (DE ROME ET DE LA FRANCE), JUSQU'A LA DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE ET LA CONFIRMATION DE L'ÉLECTION DU ROI DES ROMAINS, OU DEPUIS LE ROI ADOLPHE JUSQU'A LA BULLE D'OR DE CHARLES IV.

1291-1356 (65 ans).

§ I. L'ARCHEVÊQUE GÉRARD DE MAYENCE. USURPATIONS DES DOMAINES DE L'EMPIRE PAR LES ÉLECTEURS DU RHIN, LORS DE L'ÉLECTION DU ROI ADOLPHE. INDÉPENDANCE DU ROI. STATUT DE LA PAIX PUBLIQUE. ACQUISITIONS DE TERRITOIRE. MÉCONTENTEMENT DES ÉLECTEURS.

La sévérité de Rodolphe à revendiquer les domaines de l'empire, et à supprimer les douanes illé-

gales établies sur le Bas-Rhin (1291), avait surtout mécontenté l'archevêque de Mayence, Gérard d'Eppenstein; il n'osa, toutefois, le manifester tout haut, du vivant du roi. Il cacha aussi d'abord ses véritables sentiments à l'égard de son fils, le duc Albert, et lui donna même des espérances au sujet de la succession au trône [1], jusqu'au moment où il fut certain de trouver un autre protecteur. De concert avec l'archevêque Sigefried (Sigefroi) de Cologne, que Rodolphe avait attaqué lors de la guerre de Flandre, il parvint, à force de promesses et de menaces, et surtout en nommant à chacun d'eux, séparément, un prétendant qui lui plaisait, à décider les autres électeurs à lui transmettre leurs voix, comme elles l'avaient été au comte palatin, lors de l'élection de Rodolphe, et afin d'ôter toute occasion de réclamation, il se fit donner des pleins pouvoirs écrits. Quand il eut obtenu tout ce qu'il désirait, il nomma son neveu, le jeune comte Adolphe de Nassau, auquel, certainement, personne n'avait pensé [2].

Les deux maisons d'Eppenstein et de Nassau, issues de la même souche, et qui avaient vécu, tantôt dans une amitié étroite, tantôt dans de violentes querelles, s'étaient enfin alliées d'une manière durable, par le mariage de Godefroi d'Eppenstein avec Élisabeth de Nassau, sœur de Walram, père d'Adolphe; l'archevêque Gérard était né de ce mariage.

1. Chron. Leob. ad a. 1291. Albert Argent., p. 109.
2. Ottokars *Rheimchron.*, p. 510. Cf. Stero ad a. 1293.

Gérard était le cinquième archevêque de Mayence, de la maison d'Eppenstein, sous laquelle le diocèse acquit une grande extension de territoire et de vassaux. Les comtés et les prévôtés de la première maison salique formaient en partie les biens patrimoniaux de la famille de Nassau. Mais le comte Adolphe n'en possédait que la moitié, avec les villes de Wisbaden, Weilbourg et Idstein; l'autre moitié, avec Dillenbourg, Beilstein et Siégen, appartenait à Otto, son oncle [1]. Adolphe était donc vassal de l'électeur de Trèves, ainsi que du comte palatin du Rhin, comme seigneur du château de Daub [2].

Le chancelier du royaume ne voulait donc qu'un roi faible et dépendant, et les électeurs étaient d'autant plus portés à penser comme lui, que Rodolphe avait été trop puissant pour eux. Les conditions que Gérard avait imposées à son neveu furent ratifiées à la première diète qui suivit l'élection. Adolphe promit à son oncle lui-même, non-seulement de l'indemniser des frais de son élection, dont il s'était chargé, parce qu'Adolphe n'avait pas d'argent, mais encore de rembourser les dépenses faites pour sa propre élection, et l'amende de 6000 marcs, imposée par Rodolphe aux bourgeois de Mayence, en puni-

1. Vogt, *Rhein. Gesch.*, II, 375-390, où l'on trouve les tables généalogiques.

2. Schilter, *Comment. ad. jus feud. Alem.*, c. 26. Rodolphe, et même la maison de Hohenstaufen, possédaient des fiefs de l'église. Mais Adolphe fut le premier roi qui fut vassal d'un autre prince laïque.

tion de leur désobéissance envers l'archevêque Henri. Il promit en outre à l'archevêque la prévôté à vie de Lahnstein; à l'archevêché, la douane de Boppart; le titre et les droits de villes à six villages du diocèse; la juridiction sur les villes de Mulhouse et Nordhausen; les impôts des Juifs, que la ville de Mayence s'était appropriés; enfin, la restitution de Seligenstadt et de Bachgau, détachées du diocèse par le roi Rodolphe [1]. Il lui accorda une confirmation générale de tous ses droits et priviléges, et de sa charge de grand-chancelier d'Allemagne [2]; lui promit aide et assistance contre tous ses ennemis, et en outre, donna à Sigefroi d'Eppenstein, cousin de l'archevêque, le burgraviat de Friedberg.

Adolphe restitua à l'archevêque de Cologne la prévôté sur le monastère d'Essen [3], et les villes de Kochheim et Klotten à l'archevêque de Trèves [4], moyennant 4553 marcs, somme à laquelle montaient les frais de l'élection et du couronnement.

Lors de l'élection du roi Rodolphe, ce furent les électeurs temporels qui stipulèrent des conditions en faveur d'une alliance avec la famille royale. A la vérité des promesses semblables furent bien faites aussi cette fois. Adolphe promit la main de sa fille

1. Aix-la-Chapelle, 1er juillet. Bonne, 28 juillet 1292. Guden, *Cod. dipl.* t. I, n° 408-410.
2. Bonn., 5 juillet; Worms, 10 novembre 1292. Lunig., *Reichs arch.*, Thl. XVI, n° 44-46. Le premier acte concerne la charge de grand chancelier.
3. 5 octobre 1292, *Joannis Spicil.*, t. I, p. 23, sq.
4. 22 juillet 1294. Hontheim, t. I, n° 174.

Mathilde à Rodolphe (1292) [1], fils du comte palatin du Rhin, et son fils Robert devait épouser la fille du roi Wenceslas de Bohême, qu'il affranchit en outre de l'investiture personnelle [2]. Du reste, cette union ne se réalisa jamais. Mais les archevêques du Rhin commencèrent à faire des conditions d'une toute autre nature. Ils cherchèrent à recouvrer ces mêmes droits que Rodolphe leur avait enlevés, et à s'agrandir ainsi aux dépens des domaines de l'état et du pouvoir royal; une seule condition fut imposée, relativement au droit électoral: on conserva l'ancien délai de dix-huit semaines entre l'assignation et la comparution des princes [3].

Telles étaient les conditions qui avaient été imposées au nouveau roi Adolphe. Comme les dissensions des cardinaux laissaient précisément alors vacante la chaire de saint Pierre, le premier dignitaire de l'église d'Allemagne se crut en droit de parler avec l'autorité du pape, et de demander l'agrandissement de l'archevêché de Mayence, ainsi que le pape avait jadis réclamé l'agrandissement des états de l'église.

La situation actuelle du royaume eût pourtant exigé un roi plus puissant que ne le voulaient les électeurs. Toute la frontière de l'est était agitée par des discordes intestines. Le roi de Bohême et l'électeur de Brandebourg, Otto-le-Long, faisaient la guerre aux Polonais; les autres marquis de Brande-

1. Guden, l. c, nº 407.
2. Stero, ad a. 1295. Goldast, t. 1, p. 41.
3. Guden, l. c.

bourg prenaient part aux querelles de la maison de Thuringe. Le nouveau roi André de Hongrie, le duc Otto de Bavière et l'archevêque de Salzbourg attaquaient l'Autriche. Aux frontières de l'ouest, il en était de même. Les anciennes querelles, réprimées avec peine par le roi Rodolphe, éclatèrent de nouveau en Alsace et dans les Pays-Bas. Le roi Philippe de France continua ses envahissements. Presque tous les princes voisins guerroyaient contre l'état patrimonial de la maison de Habsbourg, dans la haute Souabe, à l'instigation de l'archevêque de Salzbourg, qui voulait ainsi détourner l'attention du duc Albert. L'abbé de St.-Gall et l'évêque de Spire, exilés à cause de leur révolte contre Rodolphe, rentrèrent en Allemagne. L'évêque de Constance conclut une alliance avec le comte Amédée de Savoie, et plusieurs seigneurs et villes; le comte Hugues de Werdenberg, gouverneur des domaines de Habsbourg, leur fit la guerre avec assez de bonheur, jusqu'au retour du duc Albert, qui trouva dans ces contrées la même haine pour sa personne, que lui avaient témoignée les princes à l'occasion de l'élection. Albert, seul, resta animé des plus vifs ressentiments contre le nouveau roi [1].

En attendant, Adolphe prit hardiment les rênes du gouvernement, il avait fait d'assez bonnes études, connaissait les langues latine et française. Ce qui lui manquait sous le rapport de la puissance de

1. *Geschichte von Schwaben*, III, 92-103.

sa maison, il espérait pouvoir, comme Rodolphe, y suppléer par sa bravoure, mais il n'avait pas la rare pénétration de celui-ci [1]. Il tint sa première diète à Cologne (3 octobre 1292), renouvela, pour trois ans, la paix publique [2], et mit au ban de l'empire la ville de Valenciennes qui s'était révoltée contre son seigneur, Jean d'Avesnes [3].

Il confia au duc Jean de Brabant, dont il avait été prisonnier pendant la guerre de Limbourg, le vicariat de l'empire, depuis la Moselle jusqu'à la mer, et depuis le Rhin jusqu'à la Westphalie [4]. Il se rendit ensuite à Oppenheim, où il invita le duc Albert à venir, pour recevoir l'investiture. Albert nourrissait au fond de son cœur une haine implacable, parce qu'il avait été trompé dans ses espérances à Francfort ; il retint, au château de Trifelz, les insignes de la couronne ; après avoir exhalé sa colère contre l'évêque de Constance et contre ses alliés, il voulait retourner en Autriche, sans s'inquiéter du nouveau roi. Mais les princes l'en empêchèrent, et l'engagèrent à se réconcilier avec Adolphe. Albert, voyant qu'il ne pouvait compter sur aucun secours, que son beau-frère, le roi de Bohême, était contre lui, et que ses états étaient en proie aux troubles, se décida à demander la paix, et se rendit, avec une suite nombreuse, à Oppenheim, où, après avoir restitué les in-

1. Stero, l. c. Annal. Colm. ad a. 1292.
2. *Neue Sammlung de Reichsabschiede*, I, nº 19.
3. *Martene nov. Thes. Anecd.*, I, nº 1248.
4. Lunig, *Cod. Germ. dipl.*, II, p. 1155.

signes de la couronne, il reçut l'investiture, et retourna en Autriche [1].

L'archevêque de Mayence, qui, déjà antérieurement, avait donné des marques de faveur à l'ordre teutonique, le gagna à la cause du nouveau roi. A Boppart, Adolphe renouvela les priviléges de l'ordre, dans leur plus grande extension, y ajoutant encore la clause, que le roi des Romains était son seul patron (23 mai 1293). Le grand-maître faisait souvent partie de sa suite, et était même quelquefois envoyé en mission. Adolphe trouva dans les chevaliers, répandus dans toute l'Allemagne, un important appui contre les princes, et bientôt même on les accusa d'être ses espions [2].

Adolphe parcourut l'Alsace et la Souabe, fit jurer la paix publique, et prit possession des prévôtés de l'empire. Le comte Evrard de Wirtemberg s'étant déclaré contre lui, comme il s'était déjà déclaré contre son prédécesseur, il s'empara de plusieurs de ses châteaux et lui retira le gouvernement de la basse Souabe [3]. Mais à peine Adolphe eut-il quitté l'Alsace, que le prévôt de la ville de Colmar, Walter Rosselmann, se révolta, de concert avec Anselme de Rappolstein et l'évêque Conrad de Strasbourg. Le roi appela aux armes les princes du Rhin, assiégea d'abord Rappersweiler, et ensuite Colmar. Après un siége de six

1. Ottokar, p. 519, ff.
2. Voigt, *Preussens Gesch.*, IV, 76, ff.
3. *Geschichte von Schwaben*, III, 107.

semaines les bourgeois se déclarèrent pour lui; Anselme fut fait prisonnier dans la ville, et Rosselmann, pendant qu'il s'enfuyait. Le roi leur fit grâce de la vie, mais il attacha ce dernier par les bras à une roue, et le fit conduire dans les villes devant lui; son fils fut enfermé dans une tour, où il mourut bientôt après Anselme fut condamné à un emprisonnement de deux ans dans le château d'Achalm. Le roi partagea ses biens entre ses parents, et en retint une partie à son profit. L'évêque Conrad, par l'intercession des Strasbourgeois, rentra de nouveau en grâce [1]. Lorsqu'Adolphe revint en Souabe, l'intermédiaire de sa femme Imagina ménagea des arrangements pacifiques avec le comte de Wirtemberg et les autres seigneurs [2].

Au bout de deux ans, quand la tranquillité fut rétablie dans le royaume (1294), Adolphe dirigea son attention sur l'Italie, et sur la défense des frontières, du côté de la France. Mathéus Visconti avait été élu capitaine par les Milanais et les villes voisines; il obtint, au moyen de fortes sommes d'argent dont Adolphe avait besoin, la place de vicaire impérial; par son entremisele serment de fidélité fut prêté sans difficulté, en Lombardie, aux quatre délégués d'Adolphe, qui confirmèrent aux Lombards tous les priviléges accordés par les empereurs [3]. Mais

1. Chron. Colm. ad a. 1293. Albert Argent., p. 110.
2. *Gesch. von Schwaben*, III, 110, ff.
3. Dumont, t. I, p. I, p. 292. Franc. *Pipin. Chron.*, l. IV, c. 39, dans Murat. scrr., t. IV. Galvan Flamma, ib., t. XI.

Jean de Châlons, nommé gouverneur de Toscane, y rencontra des obstacles, parce que les villes s'étaient. à cette époque, tournées du côté du pape [1].

Le roi Adolphe envoya au roi Philippe de France une déclaration de guerre (31 août), disant que ce serait une honte pour le roi des Romains, s'il permettait plus long-temps que le roi de France retînt les domaines de l'empire, enlevés injustement par lui et par ses prédécesseurs, et qu'il s'est décidé à recourir à la force des armes pour mettre fin à cette iniquité. Philippe se contenta de répondre qu'il enverrait quatre députés, pour s'assurer si cette lettre émanait réellement du roi des Romains; qu'en cas d'affirmative, il se croirait provoqué à des hostilités déclarées [2].

Adolphe comptait sur le roi Édouard d'Angleterre, qui avait les mêmes griefs que lui contre la France; une alliance fut conclue entre eux, par laquelle ils s'engagèrent à se secourir mutuellement, pour reprendre ce que le roi de France avait envahi, à ne pas conclure la paix séparément, et à partager les conquêtes qu'ils feraient ensemble. Edouard promit en outre à Adolphe d'intervenir auprès du pape, pour obtenir pour lui le couronnement impérial [3].

Cette alliance n'épouvanta pas le roi Philippe. Il obtint même du comte palatin, Otto de Bourgogne, en demandant la main de sa fille pour le prince royal

1. Ptolem. Luc. ad a. 1296, in Murat., t. XI.
2. Leibnit., *Cod. jus. gent.*, I, n° 18-19.
3. Rymer, *Fœdera*, t. I, p. III, p. 138.

8.

de France, la promesse de lui céder la comté franche de Bourgogne, moyennant une somme d'argent, et une rente viagère (2 mars 1294)[1]. Adolphe était donc en droit d'appeler le ban contre le roi de France, le pape fit même des remontrances à celui-ci, sur ce qu'il s'appropriait des fiefs de l'empire[2]. Mais les princes étaient peu disposés à une guerre contre la France, si l'on en excepte le comte Guido de Flandre, qui, avant Adolphe, avait déjà conclu une alliance particulière avec le roi d'Angleterre. Adolphe reçut d'Édouard une forte somme d'argent[3], pour l'aider à lever des troupes. Mais au moment où il faisait déjà des préparatifs en Alsace, le pape interposa sa médiation, et fit conclure une suspension d'armes, qui fut, dans la suite, renouvelée à sa demande.

Adolphe voulait employer l'argent de la Lombardie[4] à des acquisitions de territoires, et il profita, pour cela, des querelles qui s'élevèrent de nouveau

1. Dumont, t. I, p. I, p. 532.
2. Raynald ad a. 1296.
3. D'après les annales de Colmar, Adolphe reçut 30,000 marcs d'argent, et d'après celles de Strasbourg, 100,000.
4. On suppose généralement qu'Adolphe avait acheté la Thuringe avec les subsides anglais : mais les dates suffisent pour prouver le contraire. Adolphe se rendit en Thuringe au mois de septembre 1294, ce qui fait présumer que le marché avait été conclu auparavant. Or l'alliance avec l'Angleterre n'eut lieu que le 22 octobre 1294; comme ce traité ne fait pas mention de subsides, il est probable qu'ils furent plutôt donnés après qu'avant. Adolphe au contraire reçut l'argent de Milan au printemps de 1294, ce qui se rapporte à la date du traité conclu avec le landgrave Albert. Adolphe d'ailleurs ne put se servir des subsides de l'Angleterre, ou des soldats stipendiés avec cet argent, qu'après la suspension d'armes avec la France.

dans la maison de Thuringe. Le dernier traité, conclu avant la mort de Rodolphe Ier (16 août 1291), par le landgrave Albert, avec ses deux fils Frédéric et Ditzmann, fut bientôt rompu, à l'occasion de la succession de son neveu, Frédéric Juta de Landsberg, que Frédéric et Ditzmann se partagèrent, à l'exclusion de leur père. Celui-ci, croyant y avoir plus de droits, se ligua contre eux, avec le Brandebourg et Anhalt (1292). Comme il ne pouvait rien par la force des armes, il prit une résolution désespérée, celle de céder [1] au roi Adolphe, pour 12,000 marcs, non-seulement la Misnie et la basse Lusace, qui faisaient partie de l'héritage de son neveu, mais aussi toute la Thuringe, sous condition qu'il en garderait la possession pendant sa vie, bien qu'il se fût engagé, dans son traité avec ses fils, à ne disposer d'aucune portion de ses domaines sans leur consentement. Le landgrave croyait qu'ils ne pourraient résister au roi. Mais ils avaient pour eux la noblesse, et les villes repoussèrent le traité qui les spoliait, et firent une opiniâtre résistance. Adolphe conduisit une armée nombreuse, composée, en grande partie, de mercenaires, à travers la Thuringe, jusqu'à l'Osterland, dévastant tout sur son passage (septembre). Ses soldats se livrèrent partout à des excès inouis, et ne ménagèrent pas même les églises et les couvents. Mais au commencement de l'hiver, comme l'armée

1. Ottokar, *Rheimchronik*, p. 194, et Volcmar ap. Oefel, II, p. 536. Adolphe réclama la Misnie comme fief vacant.

avait elle-même pillé les convois de vivres, il fut obligé de revenir sur les bords du Rhin, où, comme nous l'avons dit, il fit des préparatifs de guerre contre la France. Après la suspension d'armes, conclue par l'entremise du pape, Adolphe se décida à se servir des subsides anglais pour acquérir la Thuringe, et en même temps il entreprit, avec le secours des évêques du Rhin[1], une autre campagne (août 1295), pendant laquelle, après avoir conquis Frankenstein et Salzungen, et réduit Kreuzbourg en cendres, il se rendit en Misnie, à travers l'Osterland, y prit, après un long siége, la ville de Freyberg, et fut assez barbare pour faire décapiter quarante nobles, les plus braves de la garnison. Pour obtenir la vie des autres prisonniers, le marquis Frédéric livra aussi la ville de Meissen et les autres places fortes[2].

Ce fut à dater de cette époque que les affaires d'Adolphe commencèrent à décliner. Les princes auraient vu sans peine qu'il cherchât à accroître la puissance de sa maison par des acquisitions de territoire, ils l'auraient même plutôt aidé en cela. Il y avait en ce moment une tendance générale à s'agran-

1. L'archevêque de Mayence lui donna 200 hommes; celui de Trèves l'accompagna lui-même. Les évêques de Worms, Strasbourg, Constance, Wurzbourg, donnèrent aussi des secours. L'archevêque de Mayence avait conseillé d'employer l'argent de l'Angleterre à la conquête de la Misnie, afin de pouvoir le rembourser après. Ottokar, p. 194, sq. D'après d'autres chroniques, une des causes du mécontentement de l'archevêque Gerhard fut qu'Adolphe ne lui donna aucune part dans l'argent de l'Angleterre.

2. Henri Rebdorf, ad a. 1295. Albert Argent., p. 109. Rothe Chron. Thuring. Tenzel, *Vita Frid. Admors*. Les deux derniers dans Menken Scrr., t. II.

dir, sous ce rapport. Mais les dévastations et les cruautés qui accompagnèrent cette guerre excitèrent de grands mécontentements. Ajoutez à cela qu'Adolphe ne se pressa point de tenir les promesses qu'il avait faites aux électeurs ; l'archevêque Gérard non-seulement n'obtint pas l'importante douane de Boppart, il dut même renoncer à celles qu'il avait illégitimement établies; au lieu d'écouter celui à qui il devait sa couronne, Adolphe préférait suivre les conseils des archevêques de Cologne et de Trèves. C'est alors que Gérard s'écria, dit-on : *qu'il avait encore d'autres rois dans sa poche.*

§ II. LE DUC ALBERT D'AUTRICHE, EXCITÉ CONTRE ADOLPHE PAR L'ARCHEVÊQUE DE MAYENCE.

Division croissante entre Albert et Adolphe. Le pape Boniface VIII termine pour le moment le différend relatif aux frontières de l'empire entre la France et l'Allemagne. Adolphe, déposé par une partie des électeurs, est tué dans une bataille près de Gelheim.

La réconciliation d'Oppenheim n'avait été qu'apparente. Le duc Albert s'était soumis aux circonstances, mais il n'avait point oublié l'affront qu'il avait reçu. Lorsque le roi Adolphe lui demanda la main d'une de ses filles pour son second fils, il la lui refusa avec hauteur [1]. Depuis ce temps, Adolphe lui voua une haine implacable. Il accorda un asile, au-

1. Albert Argent., p. 109.

près de lui aux nobles Autrichiens exilés, prit le parti de l'archevêque de Salzbourg contre le duc Albert, et força ce dernier à accepter la paix. Enfin, il menaça Albert d'envahir l'Autriche, s'il persévérait dans sa désobéissance [1].

Mais le duc Albert fit aussi promptement que possible la paix avec ses sujets et ses voisins, afin de pouvoir réunir toutes ses forces contre le roi (1293); d'abord, il se réconcilia avec son beau-frère, le roi Wenceslas de Bohême [2], et avec le roi André de Hongrie; il donna à ce dernier sa fille Agnès en mariage, avec une dot considérable. Il la lui avait refusée précédemment, sous prétexte que sa mère était fille d'un marchand vénitien. Il donna sa fille cadette, Anne, au marquis Hermann de Brandebourg [3]. Il appela les chevaliers de Souabe à son aide, contre les seigneurs d'Autriche et de Styrie, qui, de concert avec les habitants de Vienne, avaient plusieurs fois excité des soulevements, pendant lesquels Albert avait perdu un œil par l'effet du poison, à ce que l'on croit [4]. Enfin, il finit, non sans peine, par les amener à la tranquillité, ainsi que l'archevêque de Salzbourg. Mais il dut promettre en même temps de congédier ses auxiliaires de Souabe [5]. Pendant ce temps, il fit sonder les dispositions des prin-

1. Ottokar, l. c, p. 582, s.
2. Hist. Austr. plen., ad a. 1293.
3. Albert Argent., p. III. Ottokar, p. 584.
4. La guérison fut extraordinaire : le duc se fit pendre par les pieds pour faire sortir le poison.
5. Hist. Austr. plen., ad a. 1295: Ottokar, p. 521.

ces [1]. L'archevêque Gérard prévint ses désirs; il tint conseil avec le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg, et l'on décida que le roi Adolphe était trop pauvre en domaines et en amis, qu'il était incapable d'administrer l'empire, et qu'il fallait protéger le duc Albert contre lui. Le duc fut au comble de la joie, écrivit aussitôt aux princes électeurs, et envoya le comte Albert de Hohenberg à Rome, avec une somme de 16,000 marcs d'argent, pour obtenir l'autorisation du pape de procéder à une nouvelle élection [2]. Dans le fait, Adolphe n'était pas encore formellement reconnu, car, à l'époque de son élection, le saint-siége était vacant; le faible Célestin V n'avait pu s'y maintenir que peu de temps. Boniface VIII s'était contenté, dans les premières années de son pontificat, d'intervenir dans les différends entre Adolphe et le roi de France, ayant le projet de prendre, auprès de tous les rois de la chrétienté, la charge importante de pacificateur, ou plutôt de surveillant. Mais il trouva dans le roi de France un plus rude adversaire qu'il ne s'y était attendu, et, malgré toutes ses menaces, il s'entendit déclarer [3] qu'il n'avait rien à voir dans les affaires temporelles. Comme on préparait en Allemagne l'élection d'un nouveau roi, Boniface VIII se retira de nouveau. Le duc Albert soutint bien qu'il avait obtenu une réponse favorable, et communiqua aux

1. Volcmar, *Chron.*, p. 536.
2. Chron. Colm., p. 57.
3. Raynald, ad a. 1296, § 18-21.

électeurs les lettres que ses députés lui avaient apportées de Rome. D'un autre côté, le pape assurait aux ambassadeurs d'Adolphe que ces lettres étaient supposées, et offrait de le couronner empereur, quand il viendrait à Rome. Mais les princes électeurs étaient convaincus que le pape consentait à une nouvelle élection (27 juin 1298) [1]. Du reste, Boniface ne fit rien pour empêcher cette dispute de la couronne, tandis que pour la France et l'Angleterre, il enjoignait le maintien de la paix, sous peine d'excommunication ; il déclara dans une bulle spéciale que les deux rois, Philippe et Adolphe, devaient se contenter de l'étendue actuelle de leurs possessions [2]. Mais la chose s'explique, quand on réfléchit que le pape croyait avoir ainsi gagné le roi de France, et n'était pas fâché qu'Adolphe, occupé d'un autre côté par le duc Albert, fût dans l'impossibilité d'attaquer son nouvel allié.

Tandis que le roi Adolphe faisait des préparatifs de guerre en Alsace (2 juin 1297), il apprit que les princes s'étaient prononcés pour sa déchéance, pendant le couronnement du roi de Bohême, à Prague, et voulaient se réunir de nouveau à Éger, pour le même but [3]. Il tourna alors ses armes contre eux, pour empêcher cette réunion, et tint l'archevêque de Mayence enfermé dans un de ses châteaux. Mais ses gé-

1. Chron. Colmar, l. c. Raynald, ad a. 1298, § 11, sq.
2. Raynald, ad a. 1298, § 1-10.
3. Stero, ad a. 1297. Ottokar, p. 599. *Hist. Austr. plen. Siffrid. presb.*, ad h. a.

néraux ayant essuyé des échecs en Thuringe, il dut marcher en personne contre le duc Albert; ce dernier arriva avec une nombreuse armée, pour appuyer les désirs des princes. Le duc Otto de la basse Bavière lui accorda passage, moyennant une somme d'argent, mais il lui déclara ouvertement que si la guerre éclatait, lui et son beau-frère soutiendraient la cause du roi Adolphe [1]. Celui-ci se porta à sa rencontre, et l'attaqua, près d'Ulm, avec tant d'impétuosité, qu'il ne put se rendre à l'assemblée des princes, à Francfort (1.er mai); il fut même obligé, trois fois de suite, d'en demander l'ajournement.

Le duc Albert avait dans son armée des auxiliaires hongrois et des Cumanes, qui tous étaient archers. Les Autrichiens portaient seuls des armes de fer. Les soldats d'Adolphe étaient la plupart lourdement armés, avaient casque et pourpoints, c'est-à-dire des vestes de dessous de toile épaisse, ou de vieux linges cousus ensemble, au-dessous desquels ils portaient une cotte de mailles que les flèches ne pouvaient percer. Cent hommes ainsi équipés pouvaient tenir tête à un millier de soldats mal armés. Adolphe avait aussi dans sa cavalerie beaucoup de chevaux de bataille qui surpassaient tous les autres en vitesse. Ceux-ci étaient garantis par des couvertures de fer, formées d'anneaux entrelacés les uns dans les autres [2]. Le duc Albert conduisit son armée à travers la haute

1. Chron. Lesb., ad a. 1298.
2. Chron. Colm., p. 57.

Souabe jusqu'à Waldshut, où le comte Albert de Hohenberg-Heigerloch avait réuni tous les anciens amis de la maison de Habsbourg (avril 1298). L'Alsace et la Mortenau (sur la rive droite du Rhin) se révoltèrent en même temps contre les gouverneurs du roi Adolphe [1]. Tous les mécontents, tels que le comte Eberhard de Wirtemberg, et l'évêque de Strasbourg, Henri de Lichtenberg, se rangèrent du côté d'Albert. Après la Pentecôte, le duc avec environ 20,000 combattants, descendit le Brisgau jusque devant Kenzingen. C'est là que le roi Adolphe lui fit demander par le comte d'Oetingen pourquoi il se révoltait contre l'empire et contre son maître. Albert renouvela l'exposé de ses griefs, se plaignit surtout de la partialité que le roi avait montrée dans les démêlés de l'Autriche avec l'archevêque de Salzbourg, ajoutant que maintenant qu'il avait reçu l'invitation des princes électeurs, il aimait mieux vider la querelle en cet endroit qu'en Autriche. Adolphe fit alors avancer toutes ses forces, et campa si près des Autrichiens, que les deux armées n'étaient séparées que par la petite rivière de l'Elze.

Après que les deux armées furent restées pendant près de quatorze jours en présence, arriva le duc Otto de Bavière avec 300 chevaliers, pour se joindre aux troupes du roi. Le valeureux comte Albert de Hohenberg, dont le duc avait déjà envahi les domaines, voulut le surprendre pendant la nuit, parce qu'il

1. Annal. Colm., p. 31. Chron. Colm., p. 56.

le savait plus fort que lui ; mais trahi par des espions, il se vit bientôt entouré par des forces supérieures. Il combattit avec un courage inébranlable jusqu'au moment où, grièvement blessé, il tomba de cheval. Dans cette détresse, ses paysans accoururent à son aide : plus de 300 tombèrent sous le tranchant du glaive des ennemis, et couvrirent de leurs cadavres le corps du comte abattu. Les contemporains célébrèrent long-temps son éloge et celui de ses défenseurs. Le duc Albert ressentit une profonde douleur en apprenant la mort de son oncle, qui avait rendu d'importants services à la maison de Habsbourg. La ville de Kenzingen s'étant soumise au roi dans ce moment même, et les vivres commençant à manquer, Albert passa le Rhin et établit un camp fortifié près de Strasbourg. Le roi passa aussi le Rhin près de Brisach, et pris d'assaut Rufach, ville forte qui appartenait à l'évêque de Strasbourg.

Cependant les trois princes électeurs de Mayence, de Saxe et de Brandebourg, se réunirent à Mayence (24 juin 1298), et envoyèrent sommation au roi Adolphe de faire droit aux plaintes et de redresser les griefs des princes et des états du royaume. Comme il n'en tint pas compte, ils ordonnèrent de sonner toutes les cloches, et jurèrent dans la cathédrale, en levant les mains : « Qu'ils avaient, il y a six ans, choisi pour roi des Romains Adolphe de Nassau, parce qu'ils n'en connaissaient pas alors de plus digne, mais que comme il avait bientôt rejeté les

avis des sages, pour suivre ceux de jeunes gens sans expérience, et qu'il n'avait ni domaines ni amis sur lesquels il pût compter, ils avaient pris en considération ses fautes nombreuses, et qu'enfin, avec l'autorisation du pape, ils le déposaient comme incapable, et choisissaient le duc Albert d'Autriche pour roi des Romains, et le confirmaient selon les pleins pouvoirs qui leur avaient été transmis. » Un *Te Deum* solennel fut ensuite chanté, et un message fut porté au nouveau roi par le maréchal de Saxe.

Quant aux accusations qui furent portées contre le roi Adolphe, les historiens contemporains s'accordent à dire [1] qu'il s'était rendu parjure et n'avait point comparu à la diète malgré trois assignations successives; qu'il avait reçu de l'or du roi d'Angleterre, son inférieur (ce qu'avait fait aussi le roi Otto IV, avec le consentement du pape, et des princes eux-mêmes qui avaient voulu partager avec lui); que, de plus, il avait déshonoré des femmes, des filles et des religieuses (ceci avait eu lieu surtout en Thuringe, et était le fait de ses soldats); qu'il avait violé ses propres ordonnances (c'était un crime capital aux yeux des princes électeurs de ne leur avoir pas abandonné tous les domaines et droits de l'empire, qui leur avaient été adjugés lors de son élection; et il est vrai qu'en cela il avait violé son serment); qu'il n'avait pas augmenté, qu'il avait plutôt diminué le territoire de l'empire et n'avait pas main-

1. Siffrid. presb. ad a. 1296. Chron. Colm., p. 59. Ottokar, p. 616, sq.

tenu la paixpublique (il l'avait fait autant qu'il l'avait pu).

Outre la fausseté de ces accusations, et abstraction faite du consentement du pape, qui ne fut nullement prouvé, la déposition ainsi que l'élection d'Adolphe furent entièrement illégales, car les trois électeurs de Trèves, de Cologne et du Palatinat n'y avaient point pris part. Comme après la chute d'Adolphe, les autres princes eux-mêmes jugèrent qu'une nouvelle élection était nécessaire, et que le pape l'ordonna expressément, on peut dire qu'un semblable événement est sans exemple dans l'histoire.

Le roi Adolphe ne se laissa point abattre, car il avait encore des amis et une nombreuse armée. Les villes du Rhin, avec lesquelles il s'était allié peu de temps auparavant, entre autres Spire et Worms, se moquèrent du nouveau roi (septembre 1297), et lui coupèrent tout transport de vivres, au moment où il venait de passer le Rhin pour se réunir à l'archevêque de Mayence, de manière que tous deux, huit jours après l'élection, furent forcés de retourner sur leurs pas. Mais les princes imaginèrent une ruse (juin 1298) : ils brûlèrent leur camp et séparèrent leurs troupes. Lorsque Adolphe l'apprit, il rassembla à la hâte les corps qui étaient dans le voisinage, afin de poursuivre l'ennemi; mais, sans s'en apercevoir, il se trouva engagé au milieu de l'armée autrichienne, qui se rangea tout-à-coup en bataille et l'entoura. Nous sommes trahis, s'écria Adolphe : si

nous fuyons, nous sommes indubitablement perdus! Courage! donc, et marchons au combat. » Puis s'adressant à son fils : « Pour toi, retourne sur tes pas, car les ennemis ne m'épargneront pas. » Celui-ci répondit : « Mon père, je vous suivrai partout où vous irez : je suis à vous à la vie, à la mort. »

Albert avait ordonné aux siens de ne percer de leurs glaives que les chevaux des ennemis, d'épargner les cavaliers, et avant tout, de pénétrer jusqu'au roi. C'est ainsi que la première troupe bavaroise fut entièrement démontée, et les cadavres des chevaux amoncelés formèrent une espèce de rempart que les deux partis avaient peine à escalader. Adolphe accourut avec ses troupes au secours des Bavarois et rétablit la bataille. Malheureusement, il tomba de cheval, et fut assez grièvement blessé. Toutefois, il s'élança sur un autre, à l'aide des siens, mais sans son casque qui le gênait. Albert avait revêtu des armes étrangères, et distribué les siennes à plusieurs de ses guerriers. Adolphe attaqua ceux-ci, et en tua deux de sa main. Apercevant enfin Albert lui-même, il lui cria : « C'est ici que tu vas laisser ta couronne. » Albert lui répondit : « Que la volonté de Dieu soit faite! » Au moment où ils se précipitaient l'un sur l'autre, Adolphe fut percé d'une flèche, renversé de cheval, et tué sous les yeux d'Albert. Son fils Robert fut fait prisonnier avec le reste des combattants. On dit qu'il n'y eut que 100 hommes de tués, mais plusieurs milliers de chevaux. L'archevê-

que Gérard combattait à côté d'Albert. Quand il aperçut le cadavre sanglant d'Adolphe, il versa quelques larmes, et plaignit la malheureuse destinée de ce vaillant guerrier [1].

§ III. POLITIQUE DU ROI ALBERT Ier.

On procède à une nouvelle élection. Nouvel agrandissement des princes électeurs. Refus fait à la veuve du roi Adolphe. Boniface VIII pape et empereur. Alliance d'Albert avec la France. Le pape enlève aux princes électeurs la juridiction suprême sur le roi. Albert abaisse les électeurs, mais il s'abaisse plus encore devant le pape, quand celui-ci retire sa protestation pour soumettre avec son aide le roi Philippe IV de France, qui bientôt, cependant, réduit le saint-siége lui-même sous son pouvoir. Albert espère rendre le royaume héréditaire.

La mort du roi Adolphe répandit une consternation générale dans le royaume, et embarrassa même ses ennemis. Maintenant, il est vrai, Albert pouvait faire reconnaître son titre de roi des Romains, mais, ni lui, ni les électeurs, ses alliés, n'osaient le faire directement; ils décidèrent unanimement qu'Albert renoncerait à la première élection, et que l'on procéderait à une nouvelle dans les formes légales. Albert déclara en même temps que si le choix des électeurs tombait sur un autre, il y accéderait avec plaisir, n'ayant pas pris les armes pour détrôner Adolphe, ni pour se mettre lui-même à sa place [2].

1. « Cor validissimum periisse ! » Alb. Arg., p. 110. Outre cette source principale, nous avons cherché à concilier les récits quelque peu différents de la chronique d'Ottokar et de la Chron. Leob., ainsi que de la Chron. Colm.

2. Volcmar Chron., p. 537, cf. Ottokar, p. 629.

Mais il était déjà assez certain du succès (février 1298). Avant de quitter l'Autriche, il avait promis au roi Wenceslas de Bohême de l'affranchir de tout service de vasselage, et de l'obligation d'assister aux diètes de l'empire; il s'était aussi engagé à lui assurer la possession du district d'Éger et du pays de Pleisner, avec le vicariat impérial de Misnie [1]. Après la mort d'Adolphe Ier, il s'adressa à son gendre, le comte palatin du Rhin, s'excusa de ce qui venait d'arriver, et lui promit de le dédommager en argent des pertes qui avaient pu en résulter pour lui [2]. Les promesses faites aux autres électeurs ne restèrent pas non plus ignorées. Le lendemain de son couronnement, à Aix-la-Chapelle, il donna en propriété à l'archevêque Boemund de Trèves la ville de Kocheim, qui avait appartenu au roi Adolphe (25 août 1298) [3]. Trois jours après, il donna à celui de Cologne une lettre de franchise, par laquelle ses vassaux ne devaient comparaître devant des tribunaux étrangers qu'en cas de déni de justice [4]. Il adjugea à l'archevêque Gérard de Mayence, en confirmant tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs, un privilége particulier, portant que, non-seulement aucun clerc de son diocèse, mais même aucun de ses vassaux ou serviteurs ne pourraient être cités devant un tribunal de l'empire, ou devant un de ses juges. Il lui céda

1. Ludewig rel. mscr., t. v, p. 440, sq.
2. Volcmar, l. c.
3. Hontheim, *Hist. Trevis. dipl.*, t. I, n° 51.
4. Lunig, *Spicil. eccl.*, t. I, n° 51.

aussi, à perpétuité, la douane de Boppart, la transféra à Lahnstein, comme l'avait promis Adolphe, et lui permit encore d'établir une douane semblable là, ou à Rudesheim; enfin, il lui confirma toutes les dignités et priviléges qui lui revenaient, comme archichancelier du saint empire, ainsi qu'une certaine portion de l'impôt des juifs, et un droit qui lui était payé pour la nomination du chancelier de la cour impériale. C'est ainsi que les électeurs et surtout le grand-chancelier savaient tirer parti de chaque élection pour accroître leurs domaines et leurs droits, et faire chaque fois un pas de plus vers la puissance suprême. Le roi Albert dut non-seulement remplir toutes les promesses inexécutées du roi Adolphe, mais en ajouter de nouvelles. Mais, comme son prédécesseur, il pensait déjà aux moyens d'en éluder l'accomplissement.

A la première diète solennelle, qui fut tenue à Nuremberg (16 nov.)[1], Albert fit couronner son épouse, Élisabeth. Pendant qu'il était assis en grande pompe à un festin où les princes électeurs remplissaient personnellement les fonctions de leur charge, la veuve du roi Adolphe, vêtue de deuil, entra dans la salle, tomba à genoux devant la reine Élisabeth, et la supplia, en versant des larmes abondantes, d'obtenir du roi, son époux, la liberté de son fils. Mais Albert la renvoya à l'archevêque de Mayence, qui avait le prisonnier sous sa garde. « Hélas! s'écria la reine affli-

1. Guden, l. c., nº 427-429.

gée, me voilà donc déjà tombée dans le mépris ! » Elle se leva, et quitta la salle en priant Dieu de ne jamais envoyer à la jeune reine une semblable douleur [1].

Albert rencontra bien plus de difficultés auprès de Boniface VIII qu'auprès des électeurs. En apprenant la mort d'Adolphe, le pape s'était écrié : « Que Dieu me punisse si je ne le venge [2] ! » Aussitôt après la diète, Albert envoya une députation à Rome, avec de riches présents, pour demander la confirmation de son élection. Mais Boniface répondit sévèrement aux envoyés : « Albert est indigne de régner, car il a tué son maître par trahison. » Il ajouta : « Il est défiguré et borgne, et sa femme Élisabeth (belle-sœur de Conradin) appartient à la race perfide de Frédéric II [3]. » Pendant que Boniface VIII donnait audience aux députés d'Albert, il était assis sur son trône pontifical, et avait une couronne sur la tête et une épée au côté. Il termina en disant : « Je suis empereur [4]. »

Albert répondit sur le même ton. Quand ses députés furent de retour, il se plaça lui-même la couronne

1. Ottokar, p. 636.
2. Volcmar, l. c. Le pape ajouta : « Tous les royaumes sont dans ma main. J'ai deux glaives : si l'un ne me suffit pas, je prendrai l'autre. »
3. Albert Argent., p. III. Balduin, *Gesta arch. Trevir*. Dans Martene, *Coll. ampl.*, t. IV, p. 376.
4. *Benevenuti de Rambaldis lib. Augustalis*, ap. Freher, t. II, p. 15. L'auteur appelle le pape : *Magnanimus tyrannus sacerdotum*. D'après les notes de Freher, p. 16, Æneas Sylvius a continué l'ouvrage de *Benevenutus*. Il serait à désirer qu'on pût retrouver cette continuation : la réfutation de Muratori (*Annal. d'Ital.*, ad a.1298) est insuffisante. Comparez les notes déjà mentionnées de Volcmar.

sur la tête, prit son épée d'une main et dit : « Que signifie ceci, le pape me refuse la couronne. Ne suis-je donc pas roi et empereur par la volonté des princes électeurs ? [1] » Il prit dès lors ouvertement parti pour le roi Philippe de France, qui, mécontent de la dernière décision du pape, avait de nouveau rompu avec lui. Albert, avant sa guerre contre Adolphe, avait déjà dit : « S'il n'est pas honteux pour le roi d'Allemagne de se faire le stipendié du roi d'Angleterre, il l'est moins encore pour le duc d'Autriche d'être au service du roi de France » (1299) [2]. Alors commencèrent des négociations au sujet des possessions des princes allemands, qui désiraient, avant tout, la restitution des contrées et des droits que la France avait enlevés à l'empire (août). Mais le sage roi Philippe sut donner une autre tournure à l'affaire, il proposa un accommodement à l'amiable, et en même temps l'union de sa sœur Blanche avec Rodolphe, fils aîné d'Albert (5 sept.). Cette alliance était tellement avantageuse pour Albert que Philippe obtint, à l'entrevue de Quatreroux, l'abandon des droits qui faisaient l'objet de la réclamation (8 décembre) [3]. Albert espérait ainsi, avec l'assistance du roi de France, forcer bientôt le pape à lui accorder ce qu'il venait de lui refuser.

Mais en cherchant à améliorer ses affaires de cette

1. Trithem, *Chron. Hirsang.*, ad a 1299.
2. Albert Argent., p. 110.
3. Leibnit. *Cod. jus. gent. dipl.*, p. 39. Dumont, t. I, p. I, n° 565. Ottokar, p. 645.

manière, il se brouilla avec les électeurs. Trois d'entre eux, ainsi que les autres princes, avaient assisté à l'entrevue de Quatreroux, et consenti à l'alliance des deux maisons. Mais les autres propositions du roi de France leur déplurent, et ils furent surtout mécontents de la faiblesse d'Albert, à l'égard des frontières de l'empire en Lorraine. Quand il eut fait connaître son projet de reconstituer le royaume d'Arles pour son fils Rodolphe, auquel il avait déjà cédé le gouvernement de l'Autriche par une investiture solennelle, à Nuremberg (c'était le plan de Rodolphe Ier), l'archevêque Wicbald de Cologne protesta vivement. L'archevêque de Mayence protesta avec plus de vivacité encore, lorsque le roi de France manifesta le désir que le fils d'Albert fût immédiatement nommé roi des Romains, tandis qu'Albert, de son côté, demandait à être couronné empereur. Gérard déclara ouvertement : que jamais il ne consentirait, pas plus que sous Rodolphe Ier, que la couronne fût, pendant la vie du roi, transmise à ses héritiers. Albert, mécontent, ne défraya pas l'archevêque, et lui laissa payer, de sa propre bourse, les dépenses du voyage. A dater de ce moment, Gérard lui voua une haine implacable, et se ligua contre lui avec les autres électeurs [1]. On prétend qu'étant un jour à la chasse, il montra son cor et dit : « Bientôt je ferai retentir ce cor pour un autre roi. »

Cette fois, cependant, l'archevêque fut trompé

1. Chron. Erfurt. Sanpetrin., ad a. 1299.

dans son espoir. Aussitôt qu'Albert s'aperçut du changement survenu dans les dispositions des princes, il prit des mesures énergiques, et leur retira toutes les concessions qu'il leur avait faites. En outre, il avait la loi pour lui, car la paix publique, renouvelée à la première diète, prescrivait expressément l'abolition de toutes les douanes illégales. Sous ce titre, on comprenait principalement les douanes que les princes, depuis Frédéric II, avaient usurpées sur l'état, et augmentées au grand préjudice des villes et du commerce. Quoique Albert, lors de son élection, eût confirmé ces douanes, ses promesses n'étaient point sincères. Il saisit avec d'autant plus d'empressement l'occasion que lui fournissaient les plaintes des villes, et fit assigner les princes à comparaître à une diète. Ceux-ci ayant refusé nettement d'abandonner ce que les empereurs précédents et Albert lui-même leur avaient confirmé, celui-ci envoya une députation au pape, pour les accuser d'usurpation et d'oppression envers les autres états [1]. Comme le pape tardait à se prononcer, quoique dans l'intervalle il eût donné à Diether de Nassau, frère du feu roi Adolphe, l'archevêché de Trèves (1299), contre la volonté du chapitre [2], Albert agit avec promptitude, et fit prononcer la condamnation des princes. Les trois archevêques du Rhin en appelèrent au comte palatin du Rhin, comme juge suprême de l'empire (septembre 1300).

1. Annal. et Chron. Colmar, ad a. 1300, p. 33 et 61.
2. Il paraît que le pape voulait y mettre un ennemi d'Albert. Balduin, *Gesta arch. Trev.*, l. c.

On se reportait, à ce qu'il paraît, à l'ancien comte palatin, du temps des Karolingiens, qui avait le droit de prononcer, en dernier ressort, sur les plaintes des princes, et dont la juridiction était même supérieure à celle du roi [1]. Les princes ne s'arrêtèrent pas là, ils voulurent encore une fois remettre l'élection en question. Comme depuis la fondation du royaume d'Allemagne, ce droit avait toujours été laissé au pape, on considère cette démarche des archevèques du Rhin comme la première tentative pour rendre l'élection du roi des Romains indépendante du saint-siége. Le pape lui-même envisagea la chose sous ce point de vue, car, dès qu'il en eut connaissance, il écrivit aux archevêques : qu'à lui seul appartenait le droit de couronner le roi des Romains, de valider ou d'annuler son élection ; qu'ils devaient déclarer, en son nom, au roi Albert qu'il ait à comparaître devant lui, dans l'espace de six mois, pour prouver son innocence et son droit à la couronne, avec menace, en cas de désobéissance de sa part, de délier les princes et les peuples de leurs serments, et d'infliger des peines ecclésiastiques à lui et à ses partisans [2].

C'est ainsi qu'on en était revenu, sans s'en apercevoir, à la question d'une juridiction supérieure à

1. *Ex quâdam consuetudine*, Henri de Rebdorf., ad a. 1300. *Sachsen Spiegel.*, b. III, art. 52, § 5. *Schwab Landrecht*, c. 20, § 4, c. 30. Lors de la déposition d'Adolphe, les quatre princes électeurs ne voulurent pas entendre parler de ce droit, parce que le comte palatin n'était pas de leur parti.

2. Raynald, ad a. 1301, § 1-3.

celle du roi, mais Albert ne laissa discuter ni l'une ni l'autre. Jusqu'alors, il est vrai, il avait mal conduit son affaire; au lieu de contenir le pape par son alliance avec la France, il ne fit que mécontenter davantage les princes. D'autres seigneurs et états, auxquels il n'avait pas pardonné depuis son élévation, et contre lesquels il s'était même montré sévère, exprimaient aussi tout haut leur mécontentement. Tout ceci pouvait avoir la même issue pour lui que pour Adolphe. Mais il se fiait sur la puissance de sa maison, et il mit toutes ses forces sur pied, afin d'être prêt à marcher contre les princes. Il fit une alliance contre eux avec les villes du Rhin [1], et se mit à la tête de la ligue générale d'Alsace, ce qu'aucun roi n'avait fait avant lui [2].

Avec une armée plus nombreuse et mieux équipée qu'on n'en avait vu depuis long-temps, et qui comptait entre autres 2,200 chevaliers, Albert passa le Rhin, et attaqua d'abord le comte palatin et ensuite l'archevêque de Mayence, avant qu'ils eussent eu le temps de se mettre en défense et de recevoir des secours du roi de Bohême. Il s'empara successivement des châteaux et des villes, à l'exception de Bingen, qui, protégée par sa situation forte, résista pendant plusieurs semaines. Là, Albert mit en usage, comme il l'avait fait en Autriche [3], de nouvelles machines de

1. Guden, l. c., t. III, n° 4.
2. *Geschichte von Schwaben*, III, 113, f.
3. Muller, *Gesch. von Schweiz*, I, 602.

siége, qu'il fit construire par des ouvriers habiles. Une de ces machines s'appelait la Chatte, l'autre l'Écrevisse. Toutes deux consistaient en tours de bois quadrangulaires, d'où sortaient des poutres énormes, que l'on poussait avec violence contre les murs, pour y pratiquer une brèche. Elles étaient recouvertes d'une toile épaisse, pour les garantir des pierres qu'y jetait l'ennemi. La Chatte, d'une construction plus légère, fut amenée sous les murs de la ville; mais, dans une sortie, les assiégeants l'abattirent et la jetèrent dans les fossés. Alors l'Écrevisse, montée par 500 hommes, s'approcha; elle avait à son sommet une forte poutre mobile, recouverte de fer, qui abattit les murs et les tours. Après cette attaque, la garnison se rendit (21 mars 1302). Albert obtint même des auxiliaires français pour ce siége. Comme il se préparait à recommencer les hostilités au printemps suivant, l'archevêque de Mayence se soumit, et obtint la paix à des conditions très-dures, entre autres celle de restituer au roi les douanes de Lahnstein et d'Ehrenfels, ainsi que quatre bourgs, et de promettre de le secourir pendant cinq ans, dans toutes les guerres de l'empire [1].

Le comte palatin Rodolphe, en mésintelligence

1. Chron. Sanpetrin, ad a. 1299. Trithem. *Chron. Hirs.*, ad a. 1302. Guden, l. c., t. III, ne nous a point dit les conditions du traité : il est malheureux qu'on ne puisse les retrouver. Le pape Benoit XI nous dit plus tard que l'archevêque dut céder encore : « Quasdam damnosas pactiones et ordinationes in enorme suum et ecclesiæ suæ præjudicium. » Raynald, ad a. 1304, § 7.

avec son frère, à cause du partage du pays, ne put non plus résister long-temps au roi. Celui-ci fit occuper le haut Palatinat par les gouverneurs de la Souabe, et prit possession de plusieurs villes et domaines, provenant de la succession de Conradin. Maintenant, Albert exigeait avant tout la liberté de sa sœur Mathilde, veuve du comte palatin Louis. Rodolphe, son fils, l'avait fait conduire à Munich, où il la retenait prisonnière, et livré au supplice son intendant Conrad d'Oettlingen. Après avoir mis fin à cette querelle de famille, Albert [1] ménagea un accommodement entre les deux frères. Les autres conditions du traité ne nous sont pas plus connues que celles de la convention de Mayence.

Après avoir reçu de nouveaux secours d'Autriche, de Hongrie et de Bohême, Albert marcha contre les archevêques de Trèves et de Cologne, assiégea la première de ces villes, car la seconde, comme Mayence, s'était déclarée pour lui. Les comtes de la Marche, de Juliers et de Gueldres, vinrent aussi à la tête de leurs auxiliaires. Les archevêques se trouvèrent alors serrés de si près qu'ils finirent par se soumettre, et par céder au roi la liberté de la navigation pour tous les bâtiments de commerce [2].

Aucun roi, jusqu'alors, n'avait déployé une telle énergie contre les princes. Albert acquit beaucoup de considération par l'appui constant qu'il accorda

1. Chron. Colmar, p. 61. Mannert, *Gesch. Baierns*, I, 303.
2. Navibus liberè ascendere et descendere permiserunt. Chron. Colm.

aux plus petits états et au commerce des villes. La liberté de la navigation fut, on doit le dire, un grand bienfait pour le royaume, mais il faut le dire aussi, Albert ne l'exigea que par haine contre les princes, et tout ce qu'il réclama des droits de l'empire, il le fit plutôt dans l'intérêt de sa maison que dans celui de l'état.

Après la soumission des princes électeurs, il restait à Albert à briser la résistance du pape, d'autant plus que celui-ci s'était récemment brouillé avec le roi Wenceslas de Bohême, à l'occasion de leurs prétentions mutuelles sur la Hongrie. Cependant Boniface VIII eût difficilement cédé, si le roi de France n'eût fait auprès de lui des démarches actives [1]. Philippe le fit plutôt dans son propre intérêt qu'à cause de son alliance avec Albert, qui s'était déjà un peu relâchée, et avait même été remplacée par un traité secret avec le roi de Bohême. Philippe agit avec tant de fermeté auprès de l'irascible pontife, qu'enfin ce dernier, comprenant qu'il gagnerait peu de chose à employer les armes de l'église, se décida à changer de manière d'agir, et à mettre le roi Albert dans ses intérêts contre la France (1302) [2].

Bien que Boniface eût peu de temps auparavant refusé d'écouter les députés d'Albert, qui réclamaient la possession de la Toscane, où il avait nommé, comme pacificateur, Charles de Valois, frère de Phi-

1. Il dit entre autres choses au pape : « Sciat maxima tua fatuitas, nos in temporalibus nemini subesse. »
2. Raynald, ad a. 1102, § 11, sqq.

lippe IV (1301) [1], il lui annonça maintenant qu'il pouvait lui envoyer une nouvelle députation pour recevoir sa confirmation (1303). Albert désigna à cet effet le comte Éberhard de Katzenellenbogen, qui déjà auparavant avait dirigé les négociations de Rome, et donna au pape, dans deux lettres scellées du sceau royal, les assurances ordinaires. Boniface prononça alors, dans un consistoire solennel, un discours où l'on remarque le passage suivant : « Comme vicaire du Christ et successeur de saint Pierre, il transmet l'empire romain des Grecs aux Germains, et accorde à ces derniers le droit d'élire un roi des Romains, qui devait être élevé par le pape au rang d'empereur et de roi de tous les rois et princes de la terre; qu'ainsi l'orgueil gallican, qui ne veut reconnaître aucun supérieur, sera détrompé, car les rois de France ne prendront rang qu'après le roi des Romains. » Cependant, ajouta-t-il, les Allemands doivent être prudents, car ce royaume pourrait bien leur être enlevé (30 avril) [2]. Il proclama ensuite Albert roi légitime des Romains, et lui adressa une bulle dans les termes suivants :

Le pape conservant la mémoire de la fidélité et de la soumission dont a fait preuve pendant toute sa vie le roi Rodolphe; considérant qu'Albert, son fils, a été élu à l'unanimité et couronné à Aix-la-Chapelle ; que, dans ce qu'il avait fait, il s'était fié non

1. Villani, l. VIII, c. 43. Dans Murat. scrr., IX.
2. Ce discours est tout au long dans Baluzius di Marca, *De conc. sac.*, etc. Ed. de Boemer, 103, ff. Olenschlager, *Staats geschichte Urk.*, 4.

au droit, mais à la grâce, et que, dans ses lettres, il a prêté le serment de fidélité et d'obéissance au saint-siége, et confirmé toutes les concessions de ses prédécesseurs, peut, comme vicaire du Christ, recourir plutôt aux voies de la charité, de la grâce et de la douceur, qu'à celles de la sévérité, afin que sa soumission envers l'église reçoive sa récompense et que l'orgueil des Français tourne à leur ruine. En conséquence, de concert avec le sacré collége, et en vertu de son pouvoir apostolique, il le reçoit comme son fils, et comme roi des Romains, qui sera plus tard élevé au titre d'empereur; efface ainsi tout ce qui pouvait se trouver d'irrégulier dans son élection; il confirme tout ce que, depuis cette époque, Albert avait pu entreprendre suivant son droit et l'équité. Enfin, il l'engage à marcher sur les traces de son père, à se montrer toujours reconnaissant envers l'église et à gouverner ses sujets avec justice [1].

Boniface exhorta en même temps les princes électeurs à reconnaître Albert, et à mériter ainsi son approbation. Il invita aussi le roi à restituer aux archevêques du Rhin ce qu'il leur avait enlevé; mais afin de pouvoir se servir de sa puissance contre le roi de France, il annula, dans une lettre postérieure, en termes généraux, toutes les alliances qu'Albert avait conclues auparavant avec les rois et princes [2].

Telle fut la cause pour laquelle Boniface VIII se

1. Raynald, ad a. 1303, § 2, sqq.
2. Ibid. ad a. 1303, § 7.

trouva forcé de retirer ses premières prétentions, et de laisser dans l'oubli ses griefs personnels contre Albert. Celui-ci changea aussi de langage alors. Il répondit en termes très-humbles, et en demandant la permission de baiser la mule du pape, et probablement dans les formes prescrites par le pape lui-même[1]. Il reconnaît qu'il doit au saint-siége et à l'église des grâces nombreuses et des bienfaits infinis (17 juillet 1303). Il reconnaît aussi la transmission du royaume des Grecs aux Germains, telle que l'avait exposé le pape dans son écrit, et la concession du droit précédent électoral à certains princes spirituels et laïcs (droit qui n'avait pas encore existé); il reconnaît que les rois et empereurs romains tenant leurs droits du saint-siége, doivent être particulièrement acceptés par lui, pour devenir les défenseurs de la sainte église et les champions de la religion catholique. Il prêta ensuite serment sur l'Évangile d'être fidèle et obéissant au pape et à ses successeurs, de soutenir de toutes ses forces le saint-siége, de confirmer tout ce que son père Rodolphe et ses prédécesseurs avaient donné et confirmé à l'église romaine. Ce ne fut pas tout : de nouvelles garanties furent données. Albert jura de protéger la primatie, les droits et priviléges du saint-siége contre tous ses ennemis, même s'ils étaient rois et empereurs, de ne conclure avec eux ni paix ni alliance, et d'être plutôt prêt à rompre tout traité déjà conclu, et à leur

1. Gieseler, *Lehbruch der Kirchen Geschichte*, vol. II, c. II, p. 194. Notes.

faire la guerre et les combattre de tout son pouvoir. Albert promit enfin de défendre les droits du royaume et de l'empire, et de déployer toute sa sagesse et toute sa puissance pour les remettre en vigueur[1].

C'est ainsi que Boniface et Albert se rapprochèrent en oubliant leurs différends précédents : Albert est, de tous les empereurs, celui qui a fait les plus importantes concessions au saint-siége. Chacun d'eux avait ses vues particulières, qui ne tardèrent pas à percer. De même que le pape avait annulé en termes généraux les alliances d'Albert avec les autres rois, de même Albert n'exprima son adhésion qu'en termes généraux, et quand Boniface VIII expliqua plus clairement ses intentions sur une guerre contre la France, Albert montra quelques scrupules. Dans sa colère contre le roi Philippe, le pape alla jusqu'à offrir à Albert la couronne de France[2] ; mais le roi des Romains sentant combien il serait difficile d'arracher le sceptre à une dynastie sous laquelle la France était déjà parvenue à une constitution plus solide que celle d'Allemagne, se contenta d'en référer à l'histoire. Il rappela que les deux royaumes avaient été sagement séparés depuis Charlemagne, pour que

1. Raynald, ad. a. 1303, § 9, sqq.

2. Il paraît que le pape avait compté sur la haine nationale. Il dit (Du Puy, *Preuves*, p. 72) : « Nos scimus secreta regni : nos scimus quomodo diligunt Gallicos Alamanni et illi de Lingadoch et Burgundi qui possunt dicere illis, quod Bernardus dixit de Romanis : *Amantes neminem amat vos nemo*. »

jamais l'un ne pût prétendre à dominer sur l'autre [1]. Il expliqua même alors ouvertement ses intentions en déclarant qu'il ne s'engagerait à chasser le prince de son royaume ou à exposer sa vie dans une telle lutte que dans le cas où le pape assurerait à sa famille l'hérédité du royaume et de l'empire, car il ne voulait pas s'exposer à de si grands dangers dans l'incertitude ou au risque de perdre sa maison [2] ; ajoutant qu'il n'avait fait au pape plus de concessions que ses prédécesseurs que pour en obtenir aussi plus d'avantages, entre autres l'hérédité de la couronne, qui pouvait seule lui offrir une compensation suffisante. Il y eut encore bien des négociations entre Albert et le pape, et entre les princes allemands, mais elles n'amenèrent pas la guerre ; le roi Philippe trouva au contraire le moyen, en excitant une conspiration dans Rome même, de porter un coup mortel à Boniface VIII [3]. Celui-ci fut saisi dans sa retraite à Agnani, y fut gardé pendant trois jours, et ses angoisses devinrent telles, qu'il y mourut d'un accès de fièvre chaude (11 octobre 1303) [4].

C'est ainsi qu'après avoir été menacé d'une déchéance par le pape et les princes électeurs, le roi Albert vit ses affaires prendre la tournure la plus favorable. Les princes étaient découragés, et dépouil-

1. Trithem, *Chron. hist.*, ad a. 1301, 8.
2. Albert Argent., p. 111. Voyez ci-dessus, p. 59.
3. Elle devait être publiée le 8 septembre. Du Puy, *Preuves*, p. 181.
4. Villani, l. VIII, c. 80.

lés des concessions qui leur avaient été faites [1]; le roi avait le dessus, sans cependant pouvoir atteindre son but principal. A dater de ce moment, les relations du saint-siége prirent une direction tout-à-fait inattendue en faveur de la France. Benoît XI, successeur de Boniface, étant mort au bout de peu de temps (7 juil. 1304), et la chaire de saint Pierre étant restée vacante pendant près d'un an, le roi Philippe parvint, à l'aide des cardinaux français, à établir pour la première fois les conditions de l'élection, à mettre le nouveau pontife, Clément V, originaire de la Gascogne, sous sa dépendance, et à détourner ainsi tout l'effet des menaces de Boniface VIII. Ce parti français, qui s'était formé à l'aide des relations étroites du saint-siége avec la cour franco-napolitaine [2], poursuivit promptement son plan, l'ancien système de la papauté, qui était de donner une autre direction à l'empire, en s'emparant du droit de patronage sur l'église, ou de conquérir ce titre pour la France. Telles devaient être les conséquences de l'absurde prétention de Boniface VIII d'élever le pouvoir pontifical à une hauteur où il n'était jamais parvenu sous ses prédécesseurs, bien autrement habiles que lui et dans des circonstances beaucoup plus favorables.

Le roi Albert, comme défenseur de l'église, aurait eu le droit de mettre obstacle aux démarches de la France, ou de les prévenir en faisant entrer plus

1. Boniface VIII exigea en vain leur restitution. Raynald, ad a. 1304.
2. Eichorn, *Deutsche Staats-und Reichts-Geschichte*, III, § 338, p. 12 et les suivantes.

de cardinaux allemands dans le sacré collége, afin d'ôter la majorité aux Français. Albert sacrifia toute l'importance de l'empire et du saint-siége à son désir de s'assurer le royaume d'Allemagne, en augmentant ses domaines héréditaires. Il n'atteignit pas mieux son but que le pape Boniface.

§ IV. AVIDITÉ ET MORT D'ALBERT Ier.

Projets sur la Hollande, la Zélande, la Souabe, la Thuringe et la Bohême. Guerres réitérées à cause de ces deux derniers pays. Extinction de la branche mâle de Przemzel. Les états de Bohême sont partagés entre l'Autriche et la Carinthie. Influence des papes dans l'élection des évêques allemands. Pierre Aichspalter devient archevêque de Mayence, et Beaudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves. Les villes frontières de Suisse s'opposent à l'agrandissement de la maison de Habsbourg. Le duc Jean, neveu d'Albert, lésé dans son héritage, assassine le roi.

Les duchés d'Autriche et de Styrie, ainsi que les possessions de Habsbourg en Suisse, en Souabe et en Alsace, formaient un ensemble d'états patrimoniaux considérables, et le roi Albert avait déjà prouvé combien il était supérieur aux autres princes. Mais il avait six fils et cinq filles, et ces états ne lui paraissaient pas suffisants pour les pourvoir. Il avait d'abord donné l'Autriche à tous ses fils, mais il voulait ensuite doter chacun d'eux d'une principauté particulière.

Un de ses premiers actes après son avénement, fut de déclarer dépendantes de l'empire la Hollande et la Zélande (juillet 1299), par suite de l'extinction des familles de leurs comtes. Mais, d'après les lois du pays, les comtés devaient revenir à la ligne fémi-

nine, dont descendait Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et Hermann, comte de Henneberg; le fils du premier, portant le même nom, racheta les prétentions d'Hermann, et prit possession du pays, mais les Zélandais n'en furent pas satisfaits et promirent au roi Albert de le secourir contre Jean d'Avesnes. Le roi fit donc marcher les troupes des princes du Rhin (25 avril 1299), pour s'emparer des comtés au nom de l'empire. Mais le comte fit une vive résistance, demanda du secours au roi de France et conclut une alliance avec Rainaud, comte de Gueldre. Peu de temps auparavant, le roi avait confirmé à ce dernier le stathoudérat de la Frise orientale, et promis de marier son second fils Frédéric avec la fille du comte; mais il lui reprit l'un et l'autre, et Rainaud en fut tellement irrité qu'il entra dans une conspiration avec le comte Jean, contre la vie du roi, et ce fut sa propre fille qui avertit Albert du danger qui le menaçait, au moment où il se rendait à Nimègue, où les deux comtes l'avaient invité à une entrevue pacifique [1]. Le roi Albert s'enfuit par une petite porte qu'elle lui avait ouverte, et arriva avec deux chevaux seulement au château de Krombourg, chez Dietrich, comte de Clèves, dont l'épouse était de la maison de Kibourg [2]. Comme les secours attendus de Zélande tardaient à venir, Albert se laissa persuader par Wicbald, archevêque de Cologne, d'accorder à

1. Ottokar, p. 696 et suiv.
2. C'est pour cela qu'Albert Argent., p. 111, l'appelle la libératrice du roi.

Jean d'Avesne l'investiture du comté de Zélande[1].

Les négociations relatives au royaume d'Arles ayant également échoué, Albert se rendit, après la guerre contre les électeurs du Rhin, dans la haute Allemagne, pour augmenter et arrondir les domaines de sa maison. Il y avait déjà travaillé du vivant de son père, mais par là même il n'avait pas gagné d'amis. A son avènement au trône, il accorda des avantages aux seigneurs qui l'avaient assisté contre le roi Adolphe. Il rendit à Évrard, comte de Wirtemberg, ce que ses deux prédécesseurs lui avaient ravi; il concéda aussi quelques priviléges aux villes. Ayant juré de tirer vengeance des partisans d'Adolphe, il enleva à la maison d'Usenberg, qui avait livré à ce dernier la ville de Kenzingen, tous ses biens, et ne lui restitua à titre de fiefs que les plus médiocres. Il reprit la ville de Brissac à Pierre, évêque de Bâle. Il détruisit les châteaux des autres. Il n'y eut que Guillaume, abbé de St-Gall, qui avait été exilé, depuis sa révolte contre le roi Rodolphe Ier, qui rentra en faveur par l'entremise de l'évêque de Constance, Henri de Klingenberg, et obtint l'administration des revenus de l'église de St-Gall.

Le roi Albert poursuivit son plan avec beaucoup d'ardeur. Il saisissait toutes les occasions de transférer à lui ou à ses fils, avec droit héréditaire, les églises, les couvents ou les prévôtés vacantes, même

1. *Allgemeine Geschichte der vereinigten Niederland*, traduite du hollandais en allemand, I, p. 418-444.

quand elles n'appartenaient pas à l'empire. C'est ainsi qu'il reçut de l'abbesse de Seckingen l'administration des revenus dans toutes ses villes et provinces, ainsi que la prévôté sur Glarus, Frickgau, Waldshut, et sur une partie de la forêt Noire. Il s'appropria aussi la prévôté de Radolfzell et de la ville d'Aach, sur le lac de Constance. Il força l'abbé d'Einsiedeln de lui céder l'intendance héréditaire de ses revenus, et s'empara également des autres prévôtés de l'empire dans les montagnes de la Rhétie.

D'un autre côté, Albert achetait des châteaux, des villes et des provinces à des seigneurs ruinés : entre autres un second Habsbourg, dans le nord du lac de Constance, les seigneuries de Thengen, Heuen, Sigmaringen, Scheer, Sulgau et un petit château sur le Bussen, puis Krenkingen, Thussen. Breunlingen, Varingen, Riedlingen, Hohengundelfingen, Munderkingen, Herwartstein. Enfin, il acheta le margraviat de Burgrau au dernier margrave de cette famille.

Ces acquisitions et beaucoup d'autres remirent en peu de temps la maison de Habsbourg au rang d'où elle était momentanément déchue, et assura la domination d'Albert, depuis Gletschern jusqu'au Danube. Quoique la question de la restauration du duché de Souabe fût regardée comme périmée, le roi Albert fit valoir tant de droits sur les comtés et prévôtés, qu'il parvint bientôt à former, pour ses fils, deux principautés en Souabe, en Suisse et en Al-

sace [1]. Mais il avait encore de plus grands projets sur la Bohême, la Misnie et la Thuringe.

Dès la première diète, Albert s'était brouillé de nouveau avec son beau-frère, le roi Venceslas de Bohême, soit parce qu'il l'avait forcé de remplir personnellement les fonctions de sa charge de grand-échanson, portant la couronne sur la tête, le jour même où la veuve d'Adolphe avait en vain demandé à genoux la liberté de son fils, soit parce qu'il lui avait refusé l'investiture de la Misnie, dont il lui avait cédé le vicariat avant son élection. Malgré les efforts d'Albert pour le calmer sur ces deux points, en l'exemptant une fois pour toutes de remplir personnellement les fonctions de sa charge, et en lui permettant de réunir Pirna à la Bohême, Wenceslas conserva un ressentiment profond, entra en relations avec les électeurs du Rhin, et conclut une alliance secrète avec la France [2]. Ceci n'eut d'autre résultat que de rendre plus vif le désir d'Albert d'abaisser la maison de Bohême tout en élevant la sienne.

Wenceslas craignait de se déclarer publiquement contre Albert, car ses propres affaires étaient fort embarrassées ; il n'avait pas de moindres vues d'agrandissement que son rival. En vertu des droits de sa femme Élisabeth, il élevait des prétentions sur la Pologne, et quand il eut réussi à s'emparer de ce pays, il tourna ses regards vers la Hongrie. Depuis

1. Pour d'autres détails, voyez *Gesch. von Schwaben*, II, 138, sq.
2. Chron. Bohem., c. 87. Dans Mencken scrr., III. Ottokar, p, 637, 686. Chron. Austr., ad a. 1298.

la mort du roi André, il y avait dans ce royaume deux partis : le premier choisit pour roi le fils de Wenceslas, du même nom ; le second, un prince napolitain, Charles Robert, petit-fils de Rodolphe Ier, que son père avait fait couronner aussitôt à Albe-royale. Le roi Albert ne pouvait voir tout cela d'un œil indifférent, car la maison royale de Bohême arrivait ainsi à une puissance encore plus menaçante pour l'Allemagne que celle du roi Ottokar que Rodolphe Ier avait renversée. Albert se laissa donc facilement persuader par le pape de secourir son neveu Charles-Robert (1303)[1]. Il ordonna au roi de Bohême d'évacuer la Hongrie, et même de rendre une partie de la Pologne à ses héritiers légitimes. Là-dessus Wenceslas lui déclara la guerre (1304); mais Albert résolut de le prévenir. Il prononça sa mise au ban de l'empire, ordonna à son fils Rodolphe d'entrer en Moravie avec une armée autrichienne, et lui-même, à la tête d'une nombreuse cavalerie de Souabe et des pays du Rhin, s'avança en Bohême pour le rejoindre. Mais se voyant arrêté par le siége de Kuttenberg, il revint par la Franconie au commencement de l'hiver, pour réprimer une révolte que ses acquisitions avaient excitée en Souabe. Le comte Evrard de Wirtemberg avait bien fourni son contingent pour l'expédition de Bohême, mais il en revint mécontent, en partie parce qu'Albert n'avait pas suivi ses conseils à l'égard des pauvres habitants de Kut-

1. Raynald, ad a. 1303, § 14.

tenberg, en partie parce qu'il refusait de le dédommager de ses pertes, pendant que les fils d'Albert coutinuaient de l'empêcher d'agrandir ses états dans la basse Souabe. Quoique le roi eût renouvelé la paix publique à Nuremberg, avant la campagne de Bohême, il se décida à la rompre le premier et à envahir les états du comte les armes à la main. Mais le comte se défendit avec tant de courage dans ses châteaux, qu'Albert, dont l'armée principale avait été mise en déroute, fut forcé de conclure un traité avec lui, de lui donner une indemnité de 2,000 marcs, et de défendre à ses fils de l'inquiéter dorénavant dans ses domaines. Albert ne voulait laisser derrière lui dans la haute Allemagne aucun trouble qui pût l'empêcher de continuer la guerre de Bohême. Mais bientôt le comte Evrard se rendit en Bohême, et se déclara contre lui comme serviteur et conseiller de Wenceslas. Albert n'aurait guère retiré plus de fruits d'une seconde expédition, si des événements inattendus n'étaient venus à son secours. Le roi Wenceslas II mourut au milieu de ses entreprises (21 juin 1305). Son fils, Wenceslas III, âgé de dix-sept ans, timide et aimant la paix, renonça à la couronne de Hongrie (18 août), et conclut avec Albert un traité; moyennant la cession du cercle d'Éger, et la renonciation à ses prétentions sur la Misnie, il reçut l'investiture non-seulement de la Bohême, mais encore de la Pologne; Albert le reconnut comme légitime possesseur de ce dernier pays, dans l'espoir qu'il pourrait le

réunir de nouveau au royaume d'Allemagne. Cet espoir s'accrut encore l'année suivante, quand il apprit que le jeune roi avait été assassiné dans une émeute à Olmutz (4 août 1306). Comme il était le dernier rejeton de la branche masculine, le roi Albert déclara que la Bohême était un fief de l'empire vacant, afin de le donner à son fils aîné Rodolphe, duc d'Autriche. Mais les états de Bohême recoururent au droit d'élection, non pas toutefois sans avoir égard aux droits des descendants de la ligne féminine. De tous les pays qui avaient fait partie de l'empire romain, la Bohême était le seul qui conservât encore la constitution des grands duchés. Mais les états se partagèrent entre le duc Henri de Carinthie, qui avait pour femme la sœur du feu roi, Anne, et Rodolphe, duc d'Autriche, qui promit d'épouser la veuve de Wenceslas II, Élisabeth de Pologne. Les sœurs du roi assassiné entrèrent dans l'assemblée, pieds nus et en versant des larmes, et intercédèrent pour le duc de Carinthie; mais Albert n'en réussit pas moins à faire élire son fils. Il l'amena à Prague à la tête d'une troupe bien armée (septembre 1306), et en vertu de ses pouvoirs de suzerain, il le nomma roi. Le duché d'Autriche passa à son second fils, Frédéric; il conclut en même temps un traité d'alliance héréditaire entre les deux pays, et le fit confirmer par les états de Bohême[1].

1. Ottokar, p. 662 ff, 701 ff, 770 sq. Chron. Neob., ad a. 1304. Dans Pez. scrr., I. Chron. Leob., ad a. 1305.

Cet agrandissement de la puissance de sa maison, obtenu en si peu de temps, ne suffisait pas encore au roi Albert. A peine son fils Rodolphe fût-il monté sur le trône de Bohême, qu'il conduisit une armée en Hongrie pour protéger son neveu Charles-Robert de Naples, contre lequel le parti du pape appelait au trône le duc Otto de Bavière. Vers le même temps, il voulut aussi s'emparer de la Misnie et de la Thuringe, sur lesquelles il avait déjà depuis quelque temps jeté les yeux. Il prétendit que le roi Adolphe les ayant incorporées à l'empire, il était juste que les gouverneurs et les garnisons qui occupaient encore une partie de ces contrées, fussent aussi sous sa dépendance. Le comte Philippe de Nassau les regardait au contraire comme des acquisitions de sa maison, tandis que le roi Wenceslas II avait voulu, comme nous l'avons vu, les incorporer à la Bohême. Pendant ces discussions, les héritiers légitimes, Frédéric et Dizmann, se fortifièrent et reprirent presque tous les châteaux et toutes les villes jusqu'à Eisenack, qui, dans l'espoir d'être choisie pour capitale, s'était déclarée, avec plusieurs villes, pour le roi Albert.

Afin de se montrer juge impartial entre les deux partis, Albert, en vertu des plaintes des habitants d'Eisenack, assigna à comparaître devant la diète de Fulde les deux marquis et leur père, le landgrave de Thuringe, ainsi que le comte de Nassau (juillet 1306). Comme ils ne s'y présentaient pas, il profita de cette désobéissance pour les mettre au ban de

l'empire, et aussitôt après la guerre de Hongrie, il conduisit une forte armée dans l'Osterland (pays de l'Est)(1307). Mais Frédéric et Dirzmann, secourus par Brunswick, surprirent les troupes de Souabe près de Lucken, dans le territoire d'Altenbourg, et après un combat de cinq heures, elles remportèrent une victoire si éclatante, qu'elle passa en proverbe (31 mai).

Quelques semaines après, un nouveau malheur frappa la famille d'Albert; son fils Rodolphe, roi de Bohême, mourut dans la première année de son règne, au moment où il allait réprimer une révolte du parti du duc de Carinthie. Il ne garda pas même la couronne aussi long-temps que son prédécesseur. Les oppressions qu'il avait commises, à l'exemple de son père, l'avaient rendu si odieux aux Bohémiens, que quand son frère, le duc Frédéric d'Autriche, fut proposé à la diète de Prague pour le remplacer, on s'écria d'une voix unanime : nous ne voulons pas d'Autrichien pour roi! Les députés tirèrent leurs sabres en présence de la reine veuve, tuèrent trois partisans de sa maison, et, au mépris du traité de famille, choisirent pour roi le duc Henri de Carinthie, qui se hâta de se rendre en Bohême avec sa suite.

Ainsi donc les projets du roi Albert se trouvèrent tout-à-coup anéantis. Pour rétablir ses affaires, il se rendit en Bohême par Éger, avec une forte armée. Frédéric lui amena aussi des secours d'Autriche, et fit même tenter une invasion en Carinthie et dans le Krain, pour forcer Henri à la retraite.

Mais dans la Bohême même, Albert rencontra encore une plus forte résistance que la première fois, devant Kuttenberg et Collin. Otto, duc de Bavière, l'évêque Pierre de Bâle, Évrard, comte de Wirtemberg, amenèrent des secours au roi Henri, et l'engagèrent à ne pas s'effrayer des préparatifs d'Albert. L'évêque de Bâle, mécontent de ce qu'Albert lui avait repris Brissac, voulut même appeler contre lui l'appui du roi de France. Forcé de nouveau à la retraite par les approches de l'hiver, Albert laissa des garnisons dans plusieurs places fortes. Mais au commencement de l'année suivante, elles furent attaquées et anéanties par les Bohémiens (1308) [1].

Pendant l'hiver, le roi Albert fit, dans les pays du Rhin, de grands préparatifs de guerre, autant contre la Bohême que contre la Thuringe, afin d'arriver à son but, en dépit de tous les obstacles.

Il était tellement préoccupé de cette affaire, qu'il n'avait guère le temps de faire attention à ce qui se passait dans le reste du royaume. Trois archevêques du Rhin moururent vers cette époque. Tandis qu'un grand nombre de princes avaient pris parti contre lui dans les affaires de Bohême et dans celles de Thuringe, il eut dû avoir d'autant plus à cœur de voir ces trois dignités occupées par des hommes sur lesquels il pût compter plus que sur leurs prédécesseurs. Il montra à cet égard la plus

1. Indépendamment des auteurs cités dans la note précédente, voyez *Chron. Erfurt. Sanpetrin*, ad a. 1306. *Rhote chron. Thuring.*, p. 1764, sq. Wike, *Ticemannus*, p. 165, sq.

grande indifférence. Le chapitre de Cologne était partagé entre le prévôt du chapitre, Henri de Virnebourg, et le prévôt de Bonn (mai 1304). Le roi Albert ne voulut se prononcer ni pour l'un ni pour l'autre, tant le concordat de Worms était déjà mis en oubli; il abandonna la décision de cette affaire au saint-siége, et Clément V se prononça en faveur de Henri de Virnebourg (1306) [1]. Quant aux deux autres archevêchés, Henri, comte de Luxembourg, montra d'autant plus d'activité, qu'il tenait à élever son frère, afin de s'élever à son tour par son aide. Comme le chapitre de Mayence n'était pas d'accord sur le nouveau choix, le comte Henri envoya auprès du pape Clément V, son ami, Pierre Aichspalter, évêque de Bâle, pour soutenir le parti de Beaudoin. A la vérité, Pierre obtint l'archevêché de Mayence pour lui-même, parce qu'il guérit, d'une manière habile, le pape d'une maladie dangereuse, ou plutôt parce qu'il promit au saint-siége un don de 3,000 marcs d'argent [2]. Mais l'année suivante, Baudoin fut élu archevêque de Trèves (décembre 1307). Bien que Pierre Aichspalter eût passé auparavant du service du duc Rodolphe d'Autriche à celui de Wenceslas II, roi de Bohême, et qu'il eût même été chargé, par ce dernier, d'une ambassade en France, qu'il eût été fait prisonnier sur la route, bien que, comme évêque de Bâle, il eût enlevé à Albert les villes de Lichtenstein et d'Ellenweiher, le

1. Northof, *Chron. Com. de Marka*, ad a. 1304-1306.
2. Voyez plus loin l'élection du roi Henri VII.

roi ne put se dispenser de lui accorder les régales sur la recommandation du pape [1], mais dès lors il put comprendre ce que sa maison devait attendre à l'avenir de ces princes électeurs. Albert tourna sa haine contre le diocèse et la ville de Bâle, et contre Otto de Granson, successeur de Pierre, probablemeut parce que ce dernier refusait de lui restituer les biens acquis par son prédécesseur. Quand Albert refusa de lui conférer les *régales*, Otto se présenta devant lui, à son arrivée à Bâle, et en renouvela la demande par l'entremise d'un interprète, car il était né Bourguignon et ne connaissait pas la langue allemande. Jeune et impétueux, il était décidé à poignarder Albert sur la place, s'il en essuyait un refus outrageant. Albert, en l'apercevant, demanda : que veut cet écolier? Le ton seul de cette question, quoiqu'il n'en comprît pas le sens, le mit en fureur : Que dit-il? Que dit-il? s'écria-t-il avec chaleur. Alors l'interprète s'approchant de lui, lui dit que le roi promettait de s'occuper de cette affaire le lendemain. Là dessus l'évêque se retira en remerciant le roi (*grand-merci*), Mais le roi avait remarqué son emportement, et il quitta en toute hâte Bâle, encore plus irrité contre l'évêque [2].

Toutes ces épreuves n'engagèrent pas Albert à dévier d'un pas de son but. Dans la Haute-Alle-

1. Ottokar, p. 739. Albert Argent. p. 113. Raynald, ad a. 1306, § 18. Serrarius, *Rer. Mogunt.*, t. v. Dans Joan. serr. mog., t. I, p. 654, sq. Gesta Balduin., L. I.

2. Alb. Argent., p. 113.

magne il avait accaparé pour sa famille la possession héréditaire de presque toutes les prévôtés de l'empire. Il n'y eut que les trois cantons forestiers de Schwyz, Uri et Unterwalden qui échappèrent à sa soumission.

Ces pays de montagnes, qui étaient restés longtemps inconnus, paraissent pour la première fois dans l'histoire sous le règne de Henri V, à l'occasion d'une querelle de frontières qu'ils eurent avec l'abbé d'Ensiedeln, à qui Henri II avait donné le désert voisin (Alpenweiden); ce pays, sans maître et presque oublié, s'était mis de son propre gré sous la protection du royaume d'Allemagne, et ses habitants étaient connus comme des hommes loyaux et braves. De semblables communes de paysans libres existaient jadis en plusieurs endroits de l'ancien duché d'Alemanie, entre autres celle des Valaisans (dans la haute vallée du Rhin, ainsi que dans la vallée extérieure du Rhône), les habitans d'Appenzel et ceux de la forêt de Brigance en Algau, ceux de la Forêt-Noire et des autres parties de la Souabe [1]. Ils étaient libres sous la protection immédiate de l'empire. Insensiblement la plupart passèrent avec leurs prévôtés et leurs tribunaux à des seigneurs héréditaires, de même que les cantons libres de la Suisse avaient passé à des comtes héréditaires. Mais les trois cantons forestiers avaient montré toujours une énergie extraordinaire pour la conservation de leurs priviléges. Lorsque, sous le roi

1. Alb. Argent., p. 111.

Conrad III, on leur ordonna de reconnaître la suzeraineté de l'abbé d'Ensiedeln, en les menaçant de les mettre au ban de l'empire s'ils résistaient; ils renoncèrent à la protection de l'empire. Comme ils étaient célèbres par leur courage, l'empereur Frédéric I[er] les engagea, par l'entremise de leur gouverneur, le comte Ulric de Lenzbourg, à faire la campagne d'Italie. Depuis ce temps ils montrèrent une fidélité inébranlable à la maison des Hohenstaufen. Tous les dix ans ils renouvelaient l'alliance conclue entre eux. Après le comte de Lenzbourg, le gouvernement d'Unterwalden passa à l'aïeul de Rodolphe I[er], ainsi que celui de Schwitz, mais Schwitz ne s'y soumit qu'à contre-cœur. Frédéric II, à qui ils prêtèrent leur appui dans les guerres d'Italie, renouvela leurs priviléges.

Lorsque le comte Rodolphe de Habsbourg-Lauffenbourg (oncle du roi Rodolphe) eut perdu, pour avoir embrassé le parti du pape, le gouvernement de Schwitz et d'Unterwalden, les habitants de Schwitz et d'Uri conclurent une alliance avec Zurich, confièrent le gouvernement au jeune Rodolphe de Habsbourg, qui confirma leurs priviléges quand il fut monté sur le trône. Après sa mort, les trois cantons renouvelèrent leur alliance, et prêtèrent serment au roi Adolphe. Ils furent obligés de négocier long-temps avec lui, avant d'en obtenir la confirmation de leurs priviléges. Le roi Albert ne le leur pardonna jamais

1. *Gesch. von Schwaben*, v. 368.

(1299). Il refusa deux fois cette confirmation, et leur fit dire que toutes les villes et contrées du voisinage, que l'administration des revenus de presque tous les couvents qui possédaient des domaines et des vassaux, lui appartenaient (1300). Que s'ils le voulaient, lui, descendant de leurs anciens patrons, leur donnerait la protection éternelle de sa glorieuse famille, non point parce qu'il pouvait attendre quelque chose de leur pauvreté, mais parce qu'ils étaient des hommes courageux qu'il voulait conduire à la victoire et élever, en leur donnant la chevalerie et des fiefs. Ils lui répondirent : Que le feu roi avait été un bon chef et un bon gouverneur pour eux, qu'ils ne demandaient pas mieux que de se soumettre à sa famille ; mais que comme ils tenaient à conserver la condition de leurs ancêtres, ils priaient le roi de vouloir bien la confirmer à l'exemple de son père.

Pendant ce temps (1301), Albert ordonna à ses magistrats de Rotembourg et de Lucerne de rendre la justice criminelle dans les trois cantons forestiers, afin de les habituer peu à peu au changement de gouvernement. Lorsqu'ils demandèrent une seconde fois un prévôt, il leur en donna deux (1304) : Hermann Gessler de Bruneck et Beringer de Landenberg. Ceux-ci ne firent pas comme les anciens comtes qui habitaient leurs châteaux particuliers et ne venaient dans le pays que quand leur présence y était réclamée; mais en qualité de vassaux de Habsbourg (de la noblesse inférieure), ils virent dans

leur charge un établissement, et se bâtirent des châteaux dans le pays. Bientôt ils se montrèrent impérieux et violents. Les officiers d'Albert en Autriche et en Styrie avaient déjà excité le peuple à la révolte, pour avoir occasion de le dépouiller de ses priviléges; ceux des cantons firent de même. Les gouverneurs d'Albert s'étaient surtout beaucoup éloignés de la simplicité de mœurs du roi Rodolphe; abusant de leur pouvoir, ils infligeaient des châtiments sévères et injustes, augmentaient les impôts, rendaient de plus en plus difficile l'exportation des produits, et insultaient les familles anciennes et honorables, en les appelant *nobles paysans*. Tout cela se faisait, sinon par l'ordre précis du roi Albert, du moins sans s'écarter de ses intentions, car il prêtait peu l'oreille aux plaintes des opprimés. Cette indifférence accrut encore l'insolence des gouverneurs. Ils auraient dû cependant se rappeler que peu de temps auparavant, l'abbé d'Admont avait été assassiné par les Styriens, pour des motifs semblables. Landerberg fit crever les yeux à un vieillard du Melchtal, et lui enleva une couple de bœufs pour le punir de ce que son fils s'était enfui après avoir coupé le doigt d'un des valets du prévôt. Pendant qu'on était déjà obligé de recourir à la force pour se défendre contre les excès des gouverneurs, qui employaient même la violence envers les femmes (1307), trois hommes se réunirent, Werner Stauffacher, natif de Steinen en Schwyz, Walter Furst, d'Uri, et Arnold Melchtal, d'Unter-

walden. Ils se rassemblaient souvent à Rutli, endroit solitaire, pour se consulter sur les moyens de délivrer leur patrie. Lorsque chacun d'eux fut parvenu à réunir avec lui dix hommes de confiance, ils jurèrent, en élevant les mains, de ne se point abandonner les uns les autres, de ne pas chercher à s'emparer des biens et des droits des comtes de Habsbourg, de ne pas répandre le sang, mais de défendre jusqu'à la mort la liberté d'un peuple injustement opprimé.

Gessler, qui s'aperçut du sourd mécontentement du peuple, établit une garde ducale pour mettre l'opinion publique à l'épreuve. C'est alors qu'eut lieu la mémorable action de Guillaume Tell (1er janvier 1308), qui s'est conservée dans la tradition. Les évènements se développèrent promptement. Dans la nuit de la saint Sylvestre, les conjurés prirent par ruse les châteaux forts, et Landerberg ainsi que les autres châtelains durent se soumettre au bannissement. Le pays fut délivré, comme ils l'avaient résolu, sans effusion de sang. Ils renouvelèrent la *ligue éternelle* (7 janvier).

Le roi Albert revenait de la guerre de Bohême et de Thuringe, pendant que cela se passait dans la Haute-Allemagne. Il ordonna de cesser toutes relations avec les cantons forestiers, et les menaça de les exterminer. Une affaire de si peu d'importance, pensait-il, n'empêcherait pas la nouvelle campagne en Bohême. Qui eût pu penser que les cantons forestiers, entourés de tous côtés par ses domaines, fini-

raient un jour par amener tous ceux-ci à accepter leur constitution? Le duc Jean, neveu du roi Albert, réclamait avec justice une partie de ses états héréditaires. Son père Rodolphe avait administré quelque temps les possessions de Habsbourg, particulièrement pendant le séjour d'Albert en Autriche; le comté de Kibourg avait été donné en présent de noces à sa mère. Rodolphe avait aussi des possessions en Autriche et en Styrie, et Albert avait été obligé de lui donner une somme d'argent jusqu'au moment où le roi Rodolphe lui aurait conquis une autre principauté. Mais comme il était mort dans l'intervalle, sa veuve se rendit, avec son fils Jean de Brugk, auprès de Wenceslas II, roi de Bohême, son frère, qui voulait la marier au roi de Hongrie. La mort l'ayant aussi enlevée, Wenceslas voulait garder à sa cour le jeune duc Jean, qu'il aimait beaucoup; mais Albert le réclama pour le faire élever avec ses fils. Les prétentions de Jean à la couronne de Bohême étaient donc plus fondées que celles de Rodolphe, fils d'Albert, car il était par sa mère petit-fils du roi Ottokar. Pour le moment, il n'était cependant question que des domaines de la famille de Habsbourg. Mais comme le roi Albert n'aimait pas à les partager, il préférait conquérir la Misnie pour la donner à son neveu. Le jeune duc avait plusieurs fois réclamé l'héritage de son père, et chaque fois il avait été éconduit. Devenu majeur il renouvela sérieusement sa demande. Il trouva de l'appui auprès de tous les princes et sei-

gneurs que l'avidité du roi Albert avait indisposés contre lui, particulièrement auprès de l'archevêque Pierre de Mayence, ancien serviteur de son père, qui l'avait suivi à la cour de Bohême. Il engagea le duc à persévérer, et promit de le secourir. En même temps se réunirent autour de lui des jeunes gens mécontents, qui avaient à se plaindre du séquestre de leurs biens, et qui l'entraînèrent à des démarches téméraires. Walter d'Eschenbach, dont le père avait péri pour le roi Rodolphe, Rodolphe de Balm, parent de Walter, Rodolphe de Wart, son voisin, et Konrad de Tegernfeld, précepteur de Jean, se conjurèrent avec lui contre la vie d'Albert. Cette conspiration fut découverte, mais le roi n'y voulut pas croire, ou il la méprisa, ou la destinée l'empêcha de voir le danger. C'était le jour de la fête de mai (1er mai 1308), le roi arriva avec les princes à Brugk en Argovie. Après la messe, l'archevêque de Mayence et l'évêque de Constance parlèrent au roi en faveur du duc Jean. Il promit d'arranger tout après la guerre, et donna au duc le commandement de cent lances d'élite. Celui-ci ne prononça pas un seul mot. Pendant le repas, un gentilhomme apporta des bouquets de mai, le roi offrit le plus beau au duc Jean, et lui servit les mets les plus exquis. Jean mit le bouquet à côté de lui, et on vit des larmes rouler dans ses yeux. Dans l'après-midi, lorsque le roi voulut se rendre auprès de sa famille à Rhinfeld, les conjurés comprirent qne c'était l'occasion d'exécuter leur crime, et ils attendirent le

moment où ils auraient passé le fleuve Reuss avec le roi, et où celui-ci se trouverait seul avec eux. Pendant qu'il traversait un champ ensemencé, ils se jettèrent tous sur lui. Albert cria : Au secours, mon neveu ! — Voilà mon secours! cria Jean, en lui enfonçant le sabre dans le dos, avec tant de violence qu'il ressortit par la poitrine. Les autres achevèrent le crime, et s'enfuirent en se dispersant [1].

Le roi Albert avait bravé la mort en Autriche, dans les Pays-Bas et à Bâle, pour finir par succomber dans ses états, sous les coups de son neveu. A l'exception de Philippe de Hohenstaufen, aucun roi d'Allemagne n'eut une pareille fin. Mais celui-ci avait été regretté dans tout le royaume, parce qu'il était juste et bon, victime d'une vengeance particulière, au moment où il allait revendiquer ses droits. A la mort d'Albert, chacun se rappela qu'il avait été injuste, qu'il n'avait pensé qu'à l'agrandissement de sa maison, et que pas une seule fois il n'avait fait justice à ses parents. Sa veuve, Élisabeth, se rappela-t-elle ce que la veuve du roi Adolphe lui avait dit dix ans auparavant? Confiant dans le succès qui avait couronné les entreprises de son père, Albert avait voulu, à l'exemple des rois de France, faire de l'Allemagne un royaume héréditaire, et il ne s'était humilié devant le pape que pour pouvoir opprimer les princes avec plus de sécurité. Cependant, aucun de

1. Müller, *Gesch. der Schweiz*, I, p. 416, 423, 433, 498, 509, 600. II, 1-26. *Gesch. von Schwaben*, III, 147-159.

ses projets ne réussit. Il perdit la Hollande, la Bohême, la Misnie et la Thuringe, et les princes avaient tant d'aversion pour lui, que non-seulement ils n'élurent pas un membre de sa maison pour lui succéder de son vivant, mais firent en sorte que jamais aucun ne pût remonter sur le trône. Cette dernière circonstance aura une grande influence sur tout ce qui va suivre.

§ V. RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE PAR HENRI VII.

Les archevêques Pierre et Baudoin défendent la liberté des élections contre la France et l'Autriche. La maison de Luxembourg. Salaire de Pierre. On pourvoit à l'entretien de la veuve du roi Adolphe. Le pape Clément V exige, pour confirmer le roi Henri, le serment de fidélité dans sa plus grande étendue. Henri obtient la Bohême pour sa maison, se réconcilie avec les ducs d'Autriche, et bannit le comte Evrard de Wirtemberg. Expédition de Rome. Situation de l'Italie changée depuis les Hohenstaufen. Les républiques transformées en seigneuries. Les Gibelins, parti le plus faible. Henri, par sa neutralité, espère se concilier les deux partis. Les Guelfes et Naples le forcent à se placer à la tête des Gibelins. Il se met en mesure d'être couronné à Rome, les armes à la main, et s'allie avec le roi Frédéric de Sicile. Robert, roi de Naples, ainsi que ses partisans, est exilé par décret royal et condamné à mort. Préparatifs de Henri pour la conquête de Naples et pour l'union de toute l'Italie; ils sont déjoués par le poison. La Bohême est conquise par le fils de Henri. Le comte de Wirtemberg est chassé par les villes et par ses vassaux. L'ordre Teutonique réunit la Poméranie à la Prusse. Chute des Templiers. Guerre entre le Brandebourg et le Thuringe. Branches de la maison de Wittelsbach. Louis, duc de la haute Bavière, remporte une victoire sur le duc Frédéric d'Autriche, près de Gamelsdorf.

Quand la mort violente du roi Albert fut connue, on craignit des troubles graves. Les villes et les sei-

gneurs, pour se garantir du danger, conclurent des alliances entre eux. Plusieurs princes s'unirent pour l'élection. Ce fut la première confédération électorale. La plupart prétendaient eux-mêmes à la couronne, tant depuis Rodolphe Ier elle présentait de nouveaux charmes. Deux comtes même se mettaient sur les rangs, Albert d'Anhalt et Évrard de Wirtemberg. Mais la ligue des princes était particulièrement contraire à ces derniers, ainsi que contre le duc Otto de Bavière [1]. Le trône resta vacant pendant sept mois.

Le roi de France, Philippe IV, surnommé le Bel, voyait avec plaisir ces discordes intestines. Le moment lui parut favorable pour travailler à l'accomplissement de son plan. Le pape était déjà en son pouvoir ; il espérait que la couronne impériale y serait bientôt aussi. Il résolut de faire élire son frère Charles de Valois roi des Romains ; il chercha aussi, afin d'avoir un point d'appui en Allemagne, à obtenir la couronne de Bohême que se disputaient l'Autriche, la Carinthie et la Pologne. Comme à ce moment même la branche d'Anjou s'efforçait de réunir la couronne de Hongrie à celle de Naples (1307), la fortune parut montrer tout-à-coup à la France un chemin sûr et facile pour arriver à la monarchie universelle, après avoir été menacée, peu de temps auparavant, par Boniface VIII, de se voir ravalée au rang de vassale de l'empire. « Personne ne pourra se

1. L'acte est imprimé dans Sattlers, *Gesch. von Wirtemberg*, sous le Comte, 1, n° 42.

plaindre d'injustice, disait Philippe-le-Bel, l'empire, jadis transmis des Grecs aux Franks, puis aux Italiens, et enfin aux Allemands, reviendra de nouveau aux Franks.» Cette perspective flattait l'orgueil des grands du royaume. Le roi Philippe se rendit lui-même avec son frère auprès du pape à Poitiers, pour lui rappeler la sixième condition du traité secret qu'ils avaient fait entre eux, lors de son élection [1]. Comme Clément V n'osait rien lui refuser, il envoya aussitôt des légats, avec des lettres de recommandation pour les princes électeurs, dont deux, Henri, archevêque de Cologne, et Jean, duc de Saxe-Lauenbourg, [2] se laissèrent facilement gagner.

Ces brillants projets, qui devaient priver le saint-siége de son dernier appui, et mettre l'Allemagne elle-même dans une égale dépendance, firent réfléchir le pape et les princes allemands. Clément V, ou plutôt son premier conseiller, le cardinal-évêque d'Ostie, del Prato, s'unit avec l'archevêque Pierre de Mayence, pour prévenir le roi, en accélérant l'élection. Otto de Granson, évêque de Bâle, y engagea aussi secrètement le pape [3]. Ces deux prélats avaient encore un autre projet, c'était d'exclure du trône la famille de Habsbourg, et d'élire de nouveau un roi sous lequel les princes obtinssent plus d'indépendance. L'archevêque Pierre, qui avait fait le siége de

1. Conr. Vecerii, regii secretarii, *De rebus gestis imp. Henrici*, VII lib. In Urstis scrr., t. II, p. 66, est une de nos sources principales pour ce chapitre.

2. Olenschalger, *Staatsgesch.*, c. I, c. urk 7.

3. Muller, *Gesch. der Schweiz*, II, p. 15, note 29.

Mayence au détriment de Baudoin, frère du comte Henri de Luxembourg, mais qui l'avait fait ensuite élever sur celui de Trèves, résolut de gagner ce dernier à ses projets; il le présenta au pape, qui le proposa aux princes allemands comme digne de la couronne par sa bravoure, sa modestie, et son respect pour l'église et le clergé.

Comme les autres princes étaient désunis, l'archevêque sut en profiter pour la réussite de ses projets. Outre les rivalités des divers aspirants à la couronne, les maisons des princes électeurs, divisées entre plusieurs branches, se disputaient entre elles l'honneur de posséder la voix électorale, particulièrement les familles de Saxe-Wittemberg et de Lauenbourg, et c'est pour ce motif que cette dernière transmit sa voix à Waldemar, prince électeur de Brandebourg. On ne s'occupait pas de la voix de la Bohême, car Henri, duc de Carinthie, n'était pas reconnu comme roi par l'empire. A la première assemblée, tenue à Rense, les trois électeurs laïques et les trois spirituels n'ayant pu s'accorder, l'archevêque Pierre proposa le vote secret, et il réunit par là la voix des deux princes laïques à la sienne et à celle de l'archevêque Baudoin. Avec cette majorité, il réussit aussi à obtenir l'agrément des autres, lors de la diète de Francfort, et le comte palatin Rodolphe proclama Henri, comte de Luxembourg, élu à l'unanimité (27 nov. 1308)[1].

1. Albertini Mussati, *Hist. Aug.*, l. I. Dans Murat. scrr., t. x. *Gesta Balduin*, l. II, c. I. Ottokar, p. 810, sq.

Dès avant l'élection, l'archevêque Pierre avait eu soin de veiller à ses intérêts et à ceux de son diocèse, mieux que ne l'avait fait son prédécesseur Gérard. Il se fit confirmer par Henri tous les priviléges et droits obtenus d'Adolphe et d'Albert, avec promesse d'y ajouter ce qui était resté inexécuté, et de lui payer les frais de l'élection de Rome, ainsi que les 3,000 marcs d'argent qu'il devait lui-même à la cour papale pour sa propre confirmation, enfin, de le protéger dans le cas où l'on attaquerait la validité de son élection [1]. Henri fut donc contraint de faire pour ce prélat plus même que pour son propre frère Baudoin, archevêque de Trèves, à qui, autant qu'on sache, il ne donna que la confirmation ordinaire des priviléges accordés par ses prédécesseurs. Baudoin se trouva satisfait de voir son frère sur le trône. Henri fiança sa fille Marie au fils du comte palatin Adolphe, quoiqu'ils fussent encore enfants. Enfin, le nouveau roi pourvut aussi à l'entretien de la veuve du roi Rodolphe, en lui assignant une pension de 600 livres par an sur les impôts de Friedberg et de Wetzlar [2].

C'est ainsi que la couronne passa à la maison des comtes des Pays-Bas, qui, dès le temps du roi Henri IV, avait donné un anti-roi, le comte Hermann, l'arrière petit-fils de ce Sigefroi qui, dans le

1. Wurdtweim, *Subsid. dipl.*, t. IV, n° CV. Guden, *Cod. mog. dipl.*, t. III, n° 42, sq.

2. Guden, *Sylloge dipl.*, p. 485, ainsi que Sattler, l. c, n° 43 a.

dixième siècle, s'empara du château de Luxembourg, et maria sa fille Cunégonde au roi Henri II. Le nouveau roi, Henri VII, ne descendait cependant de cette famille que par les femmes; du côté paternel, il était issu de la maison des anciens comtes de Limbourg. Son aïeul, Henri Ier, avait hérité de sa mère Ermesinde, du comté de Luxembourg [1]. Ce comté, situé sur la lisière de la forêt des Ardennes, habité en grande partie par des Allemands et par quelques Français, ne comptait que neuf villes [2]. Mais en aucune autre partie de l'empire, la paix publique n'était aussi rigoureusement respectée, aussi s'attendait-on à voir Henri continuer la même politique, et, comme voisin de la France, défendre avec énergie les frontières du royaume. Il jouissait d'une grande réputation de bravoure et d'expérience militaire. Il avait, comme jadis le roi Henri Ier, la renommée d'un des meilleurs tenants de tournois. Après son couronnement et celui de Marguerite, son épouse (6 janvier 1309), par le même archevêque de Cologne, qui précédemment avait été partisan de la France, il remonta le Rhin jusqu'à Constance, renouvela la paix publique, et confirma les priviléges des grands et des petits états. Il n'oublia pas de soustraire à la juridiction de l'Autriche les trois cantons forestiers, et de les prendre de nouveau sous la protection immédiate de l'empire (3 juin).

1. Haberlin, *Reichsgeschichte*, III, 4.
2. Vecerius, l. c.

Six mois après son élection (2 juin), le roi Henri VII envoya une ambassade considérable au pape, non-seulement pour en obtenir sa confirmation, mais aussi pour le couronnement impérial qui devait avoir lieu sous peu. L'évêque Otto de Bâle, le comte Amédée de Savoie, beau-frère de Henri, et le trésorier de Metz, Simon de Marville, faisaient partie de cette députation. Leurs pleins pouvoirs, qui étaient probablement rédigés par les évêques, avaient plus d'extension encore que ceux donnés par les prédécesseurs de Henri. « Ils présenteront à l'assemblée, disent leurs instructions, la soumission du roi et sa vénération filiale envers le pape et l'église romaine, ils chercheront à obtenir la faveur et la grâce du S. père, et lui jureront fidélité, consentiront à tout ce qui, d'après Dieu et le droit, sera jugé nécessaire pour le couronnement. » C'était la première fois que les princes envoyaient au pape le décret formel de l'élection[1].

Clément V, qui était personnellement satisfait, mais qui seulement se trouvait dans un certain embarras vis-à-vis du roi Philippe, chercha à le calmer par diverses promesses; il lui offrit surtout d'aider Charles de Valois à se mettre en possession de l'empire de Constantinople, et lui assura que le nouveau roi d'Allemagne resterait le fidèle allié de la France. Il feignit de demander conseil au roi Philippe avant de confirmer Henri. Mais Philippe ne lui répondit pas, et Clément donna la confirmation demandée

1. Raynald, ad a. 1309, § 3, sq.

(26 juillet 1309). Le serment qu'il exigea des députés eut surtout trait au couronnement impérial. Ils durent promettre solennellement, au nom de Henri, que l'on ne porterait aucun préjudice au pape, ni aux membres de l'église. Que Henri, dans tous les cas qui concerneraient le pape ou les Romains, ne ferait aucun réglement que de concert avec le saint-siége; qu'il rendrait immédiatement tous les biens de l'église qu'il pourrait encore avoir en son pouvoir ; que chaque fois qu'il enverrait des délégués en Toscane ou en Lombardie, il leur ferait jurer de soutenir l'église; enfin, que lors de son arrivée à Rome, il renouvellerait solennellement le même serment avant de recevoir la couronne.

Il procéda ensuite à la confirmation formelle de Henri, de la manière suivante : il nomme, proclame et déclare le roi nouvellement élu, Henri, son plus cher fils, roi des Romains, et autant qu'on peut juger d'un absent, il le répute digne de recevoir la couronne impériale, qui lui sera donnée aussitôt que les circonstances seront favorables; en attendant, il lui accorde sa faveur et sa grâce, et enjoint à tous ses sujets de lui obéir.

Les autres articles de la capitulation ne furent présentés au roi des Romains qu'à son départ pour l'expédition de Rome, à Lausanne (10 octobre 1310). Ils avaient plus spécialement rapport à la sécurité du saint-siége, et contenaient des engagements beaucoup plus étendus que ceux qu'avaient pris les rois précé-

dents. Le pape se fit promettre surtout que Henri défendrait fidèlement la sainte église catholique et apostolique, ainsi que la foi chrétienne, qu'il ne négligerait rien pour extirper l'hérésie et anéantir les hérétiques, que jamais il ne contracterait ni mariages, ni alliances avec des rois ou princes sarrasins, païens ou schismatiques. Quant au maintien de l'état de l'église, les villes qui en font partie sont détachées dans une liste; on y mentionne même les villes de Toscane, les comtés de Sabina et de la Campanie, et le district de Maritima [1].

Le pape Clément V réussit ainsi, suivant son désir, à obtenir un protecteur contre le roi de France, et l'archevêque Pierre à opposer une nouvelle famille royale à celle d'Autriche, et tous deux surent, dans cette occasion, parfaitement pourvoir à leurs intérêts particuliers.

Pour la sûreté de l'archevêque, qui avait été dénoncé par un prisonnier comme l'auteur principal de l'assassinat d'Albert (août 1309), le roi Henri transféra la diète de Nuremberg à Spire, où furent traitées les affaires les plus importantes (septembre).

Comme la guerre, occasionnée par la succession du trône de Bohême, continuait encore entre les ducs d'Autriche, de Carinthie et de Bavière, le roi cita ces princes à comparaître devant la diète pour y faire valoir leurs droits, et lui prêter serment de fidélité. Mais un troisième parti s'était formé parmi les états

1. Raynald, ad a. 1310, § 3, sq.

de Bohême, qui jusqu'alors avaient été divisés entre la Carinthie et la France; ce dernier parti se décida à se placer sous la protection de la nouvelle maison royale. Il délivra Élisabeth, la plus jeune des sœurs du feu roi Wenceslas II, qui était retenue prisonnière par son beau-frère, le duc Henri de Carinthie, et offrit sa main au fils du roi Henri VII, Jean, âgé de quatorze ans. Cette proposition fut très-agréable au roi, et bientôt on trouva moyen de traiter la chose en forme de droit. Comme le duc de Carinthie s'était emparé de la couronne, sans rechercher l'investiture de l'empire, les princes déclarèrent que la Bohême, comme fief vacant, appartenait de droit au roi des Romains, sauf, toutefois, les droits d'Élisabeth. Pendant la diète même, Élisabeth fut conduite à Spire, et mariée à Jean, à qui son père donna alors solennellement l'investiture de la Bohême [1].

Après ceci, vint le tour des ducs Frédéric et Léopold d'Autriche, qui se présentèrent à la diète avec une suite si considérable, que le roi un peu surpris leur en demanda la raison. Ils s'excusèrent sur les derniers devoirs à rendre à leur père assassiné, dont les ennemis assistaient à la diète, et sur l'enterrement solennel qu'ils se proposaient de lui faire. Le roi ordonna alors de déposer le corps d'Adolphe à côté de celui du roi Albert, dans la cathédrale de Spire, et

1. Chron. Leob. ad a. 1309. *Gesta Balduini*, l. II, c. v. Chron. Bohem. dans *Mencken scrr.*, t. III, p. 1749.

enjoignit aux deux ducs de congédier leur suite. Afin de les déterminer plus facilement à renoncer à la Bohême, le roi, sur le conseil des princes, leur opposa d'abord ses propres prétentions, et soutint que l'héritage du duc Jean, assassin d'Albert, appartenait à l'empire, ainsi que les acquisitions qu'il avait faites. Les états de Bohême attaquèrent aussi l'investiture donnée à la maison de Habsbourg, et voulurent faire revivre leurs droits sur l'Autriche, donnée à Ottokar par le roi Richard. Le duc Frédéric, mécontent de ces demandes, qui ressemblaient à des railleries, voulait quitter la diète, d'autant plus que des troubles s'étaient élevés en Autriche. Mais le sage évêque de Strasbourg sut le retenir jusqu'à la conclusion d'un traité avec le roi Henri. Frédéric et Léopold, à qui on avait restitué les quatre villes de Moravie, engagées pour 50,000 marcs, dont ils ne payèrent que 20,000, promirent en leur nom, et au nom de leurs frères, d'aider le roi à conquérir la Bohême contre le duc Henri de Carinthie et son frère, le duc Frédéric de Thuringe; l'un d'eux s'engagea même à fournir un contingent pour l'expédition de Rome. Après cet arrangement amical, les ducs reçurent de la main du roi tous leurs fiefs. Quelques jours après, quand le roi prononça le jugement des assassins d'Albert, il décida que le duc Jean n'avait aucun droit aux fiefs des ducs d'Autriche, qui avaient fait retour à l'empire [1].

1. *Gesch. von Schwaben*, III, 172, sq.

La veuve du roi Albert et ses fils exécutèrent la sentence de la diète, ou plutôt ils tirèrent une vengeance sanglante de l'assassinat du roi. Des cinq conjurés, un seul tomba en leur pouvoir, c'était Rodolphe de Wart, qui n'avait cependant pris aucune part à l'assassinat. Il fut rompu vif, sur une roue. Son épouse fidèle, de la maison de Balm, après avoir en vain imploré la grâce de la reine, resta en prières, sous la roue, jusqu'à la mort de son mari, qui n'expira qu'au bout de trois jours de souffrances atroces. Elle se retira ensuite à Bâle, où elle mourut bientôt de chagrin. Le duc Jean et ses complices périrent de misère, mais les détails sont inconnus. La vengeance sanguinaire de la reine ne s'arrêta pas là, plus de mille personnes, femmes, enfants, appartenant aux familles des conjurés, tombèrent sous la hache du bourreau. Après cela, la reine et sa fille Agnès fondèrent le couvent de Koenigsfelden, dans l'endroit où le roi Albert était tombé sous les coups des assassins [1].

Parmi les princes cités à comparaître devant la diète de Spire, pour avoir violé la paix publique, le comte Évrard de Wirtemberg était celui contre lequel les villes impériales de Souabe élevaient le plus de plaintes. Il se présenta aussi avec une suite considérable, et répondit aux avances amicales du roi sans même le regarder : que tout ce qu'il avait fait à l'égard des villes, il y était autorisé par les lois de l'empire; que n'étant pas vassal du premier venu, il

1. Muller, *Gesch. der Schweitz*, II, 18-21.

croyait pouvoir faire ce que bon lui semblait. Évrard de Wirtemberg parlait ainsi, parce qu'il se croyait aussi digne de la couronne que le comte de Luxembourg. Comme il quitta la diète sans prendre congé, le roi le condamna à l'exil [1].

Le reste de la session fut consacré à régler ce qui concernait l'expédition de Rome. Ici encore, comme dans ce qui précède, les circonstances favorisèrent les projets du roi. Le saint-siége, qui jadis s'était toujours opposé à l'affermissement du pouvoir impérial en Italie, le désirait lui-même maintenant, afin de pouvoir par lui se rétablir à Rome. Des députés Guelfes et Gibelins arrivèrent en même temps de Lombardie, pour inviter le roi à venir dans cette contrée; chaque parti espérait se le concilier. Mathieu Visconti, capitaine de Milan et de plusieurs autres villes, confirmé par les deux derniers rois, comme vicaire de l'empire, chassé de Milan par les della Torre, comme Thibault Brusciati l'avait été naguère de Brescia, rechercha, ainsi que celui-ci, la protection du roi. Guido della Torre, qui l'avait expulsé, entama aussi des négociations avec Henri VII [2]. Enfin, les princes et les états allemands se montraient plus disposés à faire partie de l'expédition de Rome qu'ils ne l'avaient été depuis l'extinction de la dynastie des Hohenstaufen. Plusieurs furent personnellement gagnés par Henri. La diète décida unanimement que tous les vassaux

1. *Gesch. von Schwaben*, III, 176, sq.
2. Alb. Argent, p. 116.

de l'empire seraient invités à accompagner l'empereur; elle indiqua Lausanne comme lieu de rassemblement, et l'époque fut fixée à l'automne de l'année suivante. Les grands du royaume d'Arles, dont les liens avec l'Allemagne se resserraient chaque jour davantage, promirent de s'y trouver aussi. Quoique Philippe de France n'eût pas vu avec plaisir l'élévation de Henri, il fut cependant assez prudent pour accepter ses propositions, et conclure avec lui un traité d'amitié (26 juin 1310). Henri promit de donner à Philippe, fils du roi de France, l'investiture du comté de Bourgogne, aussitôt qu'on aurait déterminé le nombre de lances qu'il devrait fournir pour l'expédition de Rome, comme vassal de l'empire [1].

Toutes ces affaires si importantes furent arrangées en six semaines (août-septembre). Conformément aux décisions prises, trois armées se mirent en mouvement à l'époque fixée : la première, pour conquérir la Bohême pour le roi Jean; la seconde, composée en grande partie des contingents des villes de la haute Allemagne, pour faire exécuter le jugement prononcé contre le comte Evrard de Wirtemberg, et l'empêcher en même temps de se mêler des affaires de la Bohême; la troisième, qui était la plus considérable, commandée par Henri lui-même, traversa les Alpes. Il avait mis en ordre les affaires de l'empire beaucoup plus vite que ses prédécesseurs. Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis son avénement

1. Leibnit, *Cod. jur. gent. dipl.*, I, nº 32, sq.

ment, que déjà l'Allemagne lui parut un théâtre trop étroit, et qu'il courut en chercher un plus vaste en Italie, où depuis soixante ans aucun empereur n'était parvenu à faire reconnaître son pouvoir.

Ceci ne paraissait plus présenter de grandes difficultés, car l'état intérieur du pays avait notablement changé. Le pape était éloigné, le royaume de Sicile divisé, les îles n'étaient plus sous la dépendance du saint-siége, et les florissantes républiques de Lombardie étaient continuellement agitées par des troubles intérieurs. Ce qui les avait encouragées dans leur lutte contre les Hohenstaufen, ce qui avait mis de leur parti une puissante noblesse, fut cette fois la cause de leur assujettissement. Les podestats qui administraient les droits laissés à l'empire, au nom de l'empereur ou de l'évêque, qui ensuite s'étaient également emparés des droits régaliens abandonnés aux villes, et qui souvent avaient attiré à eux la capitainerie, parvinrent, pendant ces continuelles guerres de parti, à s'élever de simples magistrats au rang de seigneurs souverains des villes. En outre, ils se firent conférer par les empereurs, et quand il n'y en avait pas, par les papes, le vicariat impérial sur certains cantons, et réunirent ainsi dans leurs personnes plusieurs pouvoirs, dont l'un servait à conquérir l'autre. Mais grâce à la puissance de la noblesse guerrière, il y avait ordinairement dans chaque ville plusieurs grandes familles qui se disputaient continuellement ces priviléges, se chassaient tour à tour, ou contrac-

taient des alliances l'une contre l'autre. La lutte des Gibelins ou impériaux et des Guelfes, ou du parti municipal et papal, s'était changée en une lutte de factions, qui conserva bien les anciens noms, mais qui n'avait d'autre but que l'élévation des chefs [1]. Si jadis les empereurs avaient prononcé des peines sévères et légales contre les rebelles, les nouveaux seigneurs déployèrent alors envers leurs anciens concitoyens un despotisme et une cruauté sans exemple [2].

Cette situation rendait urgente la présence du chef suprême, et il fut d'autant plus facile de ramener à l'ancienne soumission les états affaiblis par des dissensions continuelles. Le bon roi Henri VII comptait atteindre plutôt son but par la modération que par la force des armes, parce qu'il était décidé à n'embrasser aucun parti. Il traversa donc plein de confiance le mont Cenis (septembre 1310), accompagné de ses deux frères, l'archevêque Baudouin et le comte Walram de Luxembourg, du comte palatin Rodolphe, du duc Léopold d'Autriche, du comte Amédée de Savoie, de Guido, comte de Flandre, des évêques de Liége et de Bâle, et de beaucoup d'autres seigneurs (octobre).

Lorsque l'évêque de Constance annonça son arri-

1. Cf. Eichhorn, *Deutsche Staats-und Rechts Gesch.*, § 397.

2. Nous nous bornerons à citer le décret de Galeazzo II de Visconti au sujet des tortures. Ceux qui, dans la lutte, avaient pris part contre lui, et qui étaient faits prisonniers, devaient être torturés pendant quarante jours, jusqu'à ce qu'ils expirassent sous la roue. Le vingt-troisième jour, on leur arrachait les yeux, on leur coupait les membres, en laissant chaque fois un jour d'intervalle. Dans les six derniers jours, les parties génitales étaient coupées en trois. Leo, *Hist. d'Italie*, vol. I, p. 711.

vée en Lombardie, le mouvement fut tel dans toutes les villes, ou plutôt tous les partis conçurent tant d'espoir, que la ligue proposée par Guido della Torre échoua, et que tous les seigneurs des villes furent forcés de se rendre avec leurs troupes au devant du roi, qui vit ainsi son armée, qui n'était d'abord que de mille archers et d'autant de cavaliers, considérablement augmentée. Aussitôt qu'il eut surmonté les premiers obstacles, il fit son entrée solennelle à Milan (24 décembre 1310), où les drapeaux de Guido furent déchirés et abattus par les soldats allemands, parce qu'il ne les avait pas abaissés assez vite devant l'empereur. Henri fit proclamer la paix générale, et publia qu'il ne connaissait ni Guelfe ni Gibelin. Il ménagea une réconciliation entre les chefs de parti et leur fit promettre d'oublier le passé et de rappeler les exilés. Lors du couronnement solennel, pour lequel on dut faire faire une couronne nouvelle, celle de fer du royaume de Lombardie étant perdue, Henri reçut le serment de fidélité des villes lombardes et de celles de la Marche de Vérone, et convoqua ensuite une diète pour régler les affaires intérieures. Jusque-là tout allait suivant ses désirs[1].

Mais à dater de ce moment, des difficultés bien plus graves se présentèrent. Sur la proposition du roi, il fut décidé que chaque ville recevrait un gouverneur impérial en remplacement du podestat ac-

1. Aux sources que nous avons déjà citées, il faut joindre Nicol. Botront, *Ep. relatio*, c. t. c., dans Murat. scrr., t. IX.

tuel, et Henri choisit indifféremment des Guelfes ou des Gibelins ; mais il confia le vicariat du royaume lombard au comte de Savoie. Ce ne fut pas tant le changement introduit dans la constitution, changement conforme du reste au décret de l'empereur Frédéric I[er], que la haine des partis qui excita une nouvelle fermentation. Celle-ci saisit pour éclater la première occasion, lorsque le roi voulut imposer une contribution pour se couvrir des frais de couronnement. Comme toujours, Milan se mit à la tête du mouvement ; plusieurs autres villes suivirent son exemple, et chassèrent de nouveau les Gibelins. Elles y étaient excitées par les villes de Toscane, et bientôt après, les envoyés du roi Robert de Naples arrivèrent à la diète pour s'entendre secrètement avec elles.

L'arrivée de Henri avait été très-désagréable au roi Robert. Il avait été reconnu et couronné quelque temps auparavant par le pape à Avignon, malgré les prétentions de son oncle Charles Robert, qui voulait réunir les couronnes de Naples et de Hongrie. Il avait amené les villes d'Ostie et d'Alexandrie à son parti. Les villes de Toscane s'y étaient déjà ralliées, et se tenaient prêtes à empêcher, avec son secours, le couronnement de Henri. Le roi de France soutenait aussi en secret cette conspiration, quoiqu'il eût été stipulé dans le traité conclu entre lui et Henri qu'ils se secourraient mutuellement avec franchise et sans détours [1].

1. Voyez plus haut. Ce traité fut encore une fois confirmé le 23 sep-

Par ce prompt revirement des affaires, le roi Henri se vit, sauf quelques différences, dans la même position où s'étaient jadis trouvés les empereurs de la maison de Hohenstaufen, c'est-à-dire qu'il fut obligé de recourir aux armes. Les partisans de della Torre furent chassés de Milan, leurs maisons détruites et pillées. Les habitants de Crémone voulurent se soumettre pour éviter le châtiment. Mais Henri leur retira leurs priviléges et fit raser leurs remparts. Brescia, qui résistait depuis quatre mois, céda enfin aux représentations des légats du pape (24 septembre 1311); les bourgeois durent aussi abattre leurs murs, et payèrent une amende de 70,000 florins. Leur capitaine Brusciati, qui avait été confirmé dans sa charge par le roi, fut fait prisonnier pendant une sortie, et, comme parjure, attaché à la queue d'un cheval, et traîné dans les rues de la ville.

Henri VII espérait ainsi effrayer les autres villes, mais il ne fit que les exaspérer davantage. Les Gibelins se placèrent sous sa protection. La nomination de Mathieu Visconti au vicariat de l'empire à Milan fut considérée comme une preuve qu'il embrassait ouvertement leur cause, et l'ancienne discorde entre les Guelfes et les Gibelins éclata de nouveau. Henri, oubliant qu'il avait perdu devant Brescia les trois quarts de son armée par la famine, les épidémies et les armes, se décida à continuer sa marche vers Rome

tembre 1311, la veille de la reddition de Brescia. Dumont, t. 1, p. 1, n° 6 bis.

(13 décembre 1311). De Gênes, où il perdit son excellente épouse, il se rendit par mer à Pise. Il y reçut un renfort considérable de troupes gibelines, et apprit en même temps qu'une résistance énergique l'attendait à Rome.

Le roi Robert de Naples lui avait fait proposer un traité de paix à Gênes ; outre une alliance de famille, il demandait le vicariat de l'empire en Toscane et en Lombardie, ainsi que la dignité d'amiral de l'empire sur la Méditerranée. De son côté, le roi de France réclamait le royaume d'Arles et le pays arrosé par le Rhône jusqu'à Genève, promettant d'observer une neutralité complète. Henri ayant rejeté ces demandes avec hauteur, le roi Robert renforça la garnison de Rome, qu'il y avait envoyée sous prétexte de donner plus de splendeur au couronnement de Henri. Rome elle-même à cette époque était, comme les autres villes d'Italie, divisée en deux partis : à la tête des Guelfes était la maison Ursini, à la tête des Gibelins celle de Colonna (7 mai 1312), et Henri à son arrivée trouva la moitié de la ville occupée par une forte armée ennemie, à laquelle s'étaient joints les Guelfes de Toscane [1]. Il s'empara du Capitole, mais il ne put enlever aux Napolitains ni le Vatican, ni l'église St.-Pierre, où le couronnement devait avoir lieu suivant l'usage. Enfin, après que la ville eut gémi pendant deux mois sous cet état de guerre, les car-

1. Un cas semblable avait eu lieu lors du couronnement de Henri IV, t. II, p. 266.

dinaux furent forcés par Henri de s'entendre avec les Romains impatients, et de procéder au couronnement dans l'église de St.-Jean de Latran (29 juin 1312), où il prêta le serment habituel. Les cardinaux s'excusèrent auprès du pape absent; mais celui-ci ne tarda pas à approuver tout ce qui avait été fait, et à compléter les autres formalités du couronnement.

Lorsqu'après la dissolution de l'empire des Franks l'empire d'Allemagne avait été fondé, quarante années s'étaient écoulées, sous trois règnes, avant qu'Otton Ier pût réunir la couronne d'Italie à celle de l'empire. Un égal nombre d'années s'écoula depuis le rétablissement de l'empire par Rodolphe Ier, avant que l'Allemagne eût un empereur ou avant qu'elle pût exercer le pouvoir impérial en Italie. Entre ces deux époques, il y avait cependant des différences essentielles, car, lors de la première, l'empire suivait une marche progressive, tandis que pendant la seconde, il n'avait plus que l'ombre de sa puissance première et dépendait du saint-siége.

Henri VII obtint bien le couronnement, mais quant à l'Italie, quant à l'autorité impériale, il n'y avait encore rien de fait. Sa situation à Rome était d'autant plus dangereuse que les princes allemands, après s'être acquittés de leurs devoirs au sujet de l'expédition, retournèrent chez eux. Il était en présence du brave et entreprenant roi Robert, et avait derrière lui les forces réunies des Guelfes. Son gouverneur en Lombardie, le comte Werner de Hohenberg, se

trouvait dans le même embarras. Mais le courage et la sagesse de Henri lui indiquèrent bientôt de nouvelles ressources. Avant même le départ des princes, il conclut une alliance avec le roi Frédéric de Sicile contre Robert de Naples, en lui accordant une partie de ses premières demandes. Il donna une de ses filles en mariage au fils de Frédéric, et le nomma amiral de l'empire, en lui promettant de l'aider à conquérir le royaume de Naples. De son côté le roi de Sicile promit de le secourir par terre et par mer contre les Guelfes, et s'engagea à payer un subside annuel de 50,000 ducats [1].

Henri quitta Rome aussitôt, et déclara la guerre aux Guelfes, dans l'Italie centrale (juillet). Après plusieurs combats et différentes conquêtes, il forma le siége de Florence, point central du parti guelfe. Aux approches de l'hiver, il se rendit à St-Casciano, puis à Poggiboni, où il fit bâtir un château impérial (6 janvier 1313). Il chargea en même temps son fils, le roi Jean de Bohême, d'obtenir de nouveaux secours de la diète. Les princes demandèrent d'abord si la guerre contre le roi de Naples devait être considérée comme une guerre de l'empire; plusieurs, cependant, consentirent à accorder des secours volontaires, particulièrement les ducs d'Autriche, dont la sœur Catherine devait épouser l'empereur. Il fut décidé qu'au printemps suivant le roi Jean conduirait une armée à son père.

1. Voyez en outre Chron. Sicil., c. 74. Dans Murat., t. x, p. 870.

Pendant ces préparatifs, Henri ne négligea point de tenter d'abord les voies de la justice. Déjà lorsqu'il revint de Rome à Arezzo, le roi Robert et tous ses partisans (les Guelfes) furent accusés du crime de rébellion et de lèse-majesté, et comme aucun d'eux n'obéit à l'invitation de comparaître, l'affaire fut soumise au jugement des jurisconsultes de Bologne. Ceux-ci prononcèrent la mise au ban de l'empire, la déchéance de toutes les dignités, biens et fiefs, ainsi que la peine de mort. Henri ratifia cet arrêt, et arrivé à Pise, il le fit publier dans une diète [1]. On ne dit point si l'accusation portait sur la conduite tenue envers Conradin, c'est plutôt le contraire qui eut lieu. Conradin cherchait à reconquérir son droit héréditaire, et ne dépendait aucunement du roi Charles, qui avait même renoncé à ses prétentions sur le comté de Provence. Mais le roi Robert, son petit fils, était non-seulement vassal reconnu de l'empire, à raison de ce comté, mais il paraît même que les jurisconsultes avaient encore devant les yeux les droits que l'empire réclamait sur la Pouille, du temps du roi Lother, époque à laquelle la souveraineté impériale ne s'étendait pas sur les autres rois.

Ces préparatifs de guerre, et plus encore ce jugement, irritèrent vivement le pape et le roi de France. Le premier, comme suzerain du royaume de Naples, exigea que l'empereur entrât en accommodement avec Robert, son vassal, et renonçât à son

1. Raynald, ad a. 1313, § 11, sq.

alliance avec le roi Frédéric de Sicile. Lorsque l'empereur lui répondit que le saint-siége n'avait aucun droit de s'immiscer dans sa conduite envers ses vassaux séditieux, Clément V demanda une obéissance aveugle, en vertu du serment prêté par Henri. Il est bien vrai que Henri, ainsi que nous l'avons dit, avait, par ses délégués, prêté serment de fidélité, et promis de souscrire à toutes les exigences du pape; mais, dans le serment qu'il avait prêté, lors de son couronnement, au cardinal légat, il n'avait fait que promettre, en termes généraux, de protéger et défendre le saint-siége de tout son pouvoir, avec une fidélité loyale [1]. En réponse à la demande du pape, Henri déclara donc devant notaire qu'il n'était tenu envers personne au serment de fidélité comme vassal, et qu'on ne devait pas donner à son serment une interprétation exagérée [2]. Il demanda même, après la publication du ban, que le pape excommuniât les rebelles, et infligeât un châtiment au roi Robert, pour avoir employé la violence à Rome, en se jouant du pape et de l'empereur. Clément V dut, dans ce moment même, se soumettre de nouveau à la dépendance de la cour de France, car le roi Philippe demanda, de son côté, qu'il menacât l'empereur de l'interdit, s'il ne déposait les armes. Il fit lui-même des dispositions pour envahir le comté de Luxembourg [3].

Mais Henri VII, peu habitué à se laisser intimider,

1. Raynald, ad a. 1312, § 45.
2. Olenschlager, l. c., ar. 15.
3. Albertin. Massat., l. XVI, c. III.

continua ses préparatifs par terre et par mer, même après l'excommunication fulminée contre lui par le pape [1]. Les Génois et les Pisans, comme du temps de Conradin, mirent une flotte en mer, et le roi de Sicile débarqua en Calabre. Henri lui-même réunit une armée formidable qu'il avait obtenue des Gibelins et de la bonne volonté des vassaux de l'empire, et avec laquelle il voulait pénétrer dans le territoire de Naples, près de Terracine; les renforts d'Allemagne étaient déjà en chemin [2]. Le roi Robert se trouva si vivement pressé qu'on crut qu'il serait bientôt forcé de s'enfuir par mer en France. Le moment ne paraissait donc pas éloigné où toute l'Italie allait être réunie sous un seul sceptre, et la puissance impériale complètement rétablie.

C'est en ce moment même que Henri VII mourut d'une maladie ordinaire (24 août 1313) suivant les historiens italiens [3], suivant les Allemands [4] par l'effet d'un poison qu'un dominicain, Bernard de Monte-Pulciano, lui administra pendant son souper. Il pouvait y avoir du vrai dans les deux versions; mais la dernière, mieux fondée qu'un bruit semblable qui courut lors de la mort de Frédéric II, de Konrad IV, etc., trouva bientôt une croyance si

1. Baluz. *Vita pont. aven.*, t. II, p. 1228.
2. Albertin. Massat., l. c.
3. Albertin. Massat., Joh. de Cermenate, Ferretus, Vicentinus.
4. Voyez les contemporains Alb. Argent, Volcmar, Joh. Vitoduramus, et surtout *Gesta Balduini*, dont l'auteur tenait ses renseignements des frères de l'empereur, quoique ceux-ci fussent de retour chez eux avant l'événement.

générale, que l'ordre des dominicains ou frères prêcheurs se trouva encore obligé, trente-trois ans plus tard, de se faire absoudre par le fils de l'empereur, ce qui même n'était pas un très-bon signe [1].

Quoi qu'il en soit, il ne pouvait rien arriver de plus heureux dans ce moment pour le parti guelfe que la mort de l'empereur. Il se réjouit de ce que dans la même journée (la saint Barthelémi) où 45 ans auparavant Conradin avait succombé, le nouvel empire avait trouvé sa fin. Dans le fait, cet évènement eut des suites graves pour l'Allemagne comme pour l'Italie. Bien qu'on puisse douter avec raison que la continuation des plans de Henri eût pu rétablir la tranquillité dans ce dernier pays, il faut cependant reconnaître qu'aucun empereur n'avait fait des progrès aussi rapides en aussi peu de temps (six ans, dont deux seulement furent consacrés aux affaires d'Allemagne, et quatre à celles d'Italie), et que l'interruption subite de ses plans devait entraîner après elle les troubles les plus graves. Comme l'histoire ne peut s'arrêter sur des possibilités, nous reprenons immédiatement le récit des évènemens réels qui suivirent la mort de Henri VII.

En Italie, la lutte des factions reprit avec une

1. Leibnit. *Cod. jus. gent.*, I, p. 188. Le roi Jean avait alors besoin du pape contre Louis de Bavière. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que deux dominicains avouent l'empoisonnement, Ptolemæus Lucensis et Conradus de Halberstadt. Le doute élevé par Muratori contre le premier a été réfuté par Haberlin, l. c. III, 66, note 6. D'après un manuscrit du XIV[e] siècle, Æneas Sylvius, qui devint plus tard pape, sous le nom de Pie II, dit aussi dans *Hist. Boh.*, Freher, p. 138 : « Henricus VII hostili fraude veneno extinctus fertur. »

nouvelle force. Le comte Werner de Hohemberg fut contraint de quitter la Lombardie, et Matthieu Visconti se mit à la tête des Gibelins. Ceux-ci furent obligés de rassembler toutes leurs forces pour empêcher les Guelfes de livrer le nord de l'Italie au roi Robert.

Le pape Clément V osa alors, pour la première fois, se prononcer ouvertement. Il annula le jugement qui avait mis au ban de l'empire le roi Robert, et déclara que le serment du couronnement était un serment de fidélité semblable à celui prêté par un vassal; qu'ainsi l'empire étant sous la dépendance du pape, celui-ci pouvait, pendant la vacance du trône, prendre la place de l'empereur[1]. Se fondant sur ce droit, il nomma le roi Robert administrateur de l'empire en Italie (20 avril 1314). Mais il ne survécut que huit mois à Henri VII, et Philippe de France mourut lui-même six mois après (20 novembre). C'est ainsi qu'en peu de temps les principaux acteurs disparurent du théâtre des évènements. Tout considéré, l'échec de l'entreprise de Henri VII ne fit qu'accélérer le morcellement de l'Italie.

En Allemagne, beaucoup de troubles et de changements étaient survenus pendant les quatre années d'absence de Henri, bien qu'il ne cessât jamais de

1. Constitutio Clementis V de sentent. et re judicata; de jurejurando. Voy. Olenschlager, l. c.

s'occuper de l'administration du royaume, et qu'il y envoyât fréquemment des décrets.

Comme le roi Jean de Bohême, à qui son père avait confié la régence, était fort jeune, on lui avait adjoint l'archevêque Pierre de Mayence, et le comte Berthold de Henneberg, récemment élevé à la dignité de prince. Sous leur direction, la conquête de la Bohême s'accomplit facilement. Le duc Henri de Carinthie et le landgrave Frédéric de Thuringe prolongèrent la résistance, et occupèrent quelques places fortes. Mais Kuttenberg se soumit, et Prague, dont les habitants étaient fatigués d'un long siége, ouvrit enfin ses portes au roi Jean. Le duc de Carinthie obtint de se retirer librement, en renonçant à ses droits, sauf le titre qu'il conserva. Jean reçut ensuite la couronne des mains de l'archevêque de Mayence. Le même prélat ménagea aussi un accommodement avec le landgrave Frédéric, aussitôt après la retraite du duc de Carinthie (19 décembre 1310). Il conserva la Misnie et la Thuringe, que les deux rois Adolphe et Albert avaient voulu envahir pour leur famille. Le roi Jean, auquel il avait rendu la ville bohémienne de Luna, qui lui avait été engagée, lui abandonna encore pour dix ans le pays situé sur les bords de la Pleisse, qui resta partie intégrante des domaines de sa maison, parce qu'on négligea de la dégager [1] (1er avril 1311).

1. Chron. Leob. ad hh. aa. Anon. Chron. Bohem., c. 93. Tenzel, *Vita Frid. Admors.*, sect. iv. in Mencken scrr., II, p. 952, sq.

Le corps d'armée que l'empereur Henri, lors de son départ pour l'Italie, avait envoyé contre le comte Évrard de Wirtemberg et Conrad d'Oetingen, remporta aussi quelques avantages. Évrard et Conrad perdirent leurs châteaux et furent chassés de leurs états; une grande partie de leurs villes manifestaient déjà le désir de devenir villes impériales. Ces comtes durent donc aussi se réjouir de la mort de l'empereur, car sans cet évènement leur souveraineté était anéantie. Les seigneurs de Weinsberg, au contraire, qui étaient à la tête de l'armée des villes, furent forcés de se cacher pendant quelque temps [1].

Les autres pays restèrent presque entièrement abandonnés à eux-mêmes. Il en résulta pour le nord-est de l'Allemagne les conséquences suivantes.

A la même époque où l'empereur Henri VII partit pour l'Italie, une guerre fort compliquée s'engagea pour la possession de la Poméranie. Les marquis de Brandebourg avaient reçu de l'empereur Frédéric II l'investiture de cette contrée, et en avaient fait renouveler l'acte par le roi Adolphe. Mais les deux couronnes de Bohême et de Pologne refusaient de renoncer à leurs droits. Personne ne savait qui était le seigneur légitime. Les Brandebourgeois attaquèrent le pays d'un côté (1205); Wenceslas II de Bohême de l'autre. Mais, après son assassinat, le roi de Pologne, Uladislav Lokietek, se concilia les grands en annulant les réglements du roi de Bohême.

1. *Gesch. von Schwaben*, III, 178, ff.

Cette querelle ne pouvait être indifférente aux chevaliers teutoniques, qui commençaient déjà à étendre leur domination vers la Poméranie. La Bohême avait été de tout temps favorable à l'Ordre, qui, à raison de son voisinage, pouvait espérer faire de nouvelles acquisitions de territoire. Comme la Poméranie était restée jusqu'alors sous la domination de la Pologne, qui ne reconnaissait plus la suzeraineté de l'Allemagne, l'ordre teutonique se vit séparé de l'empire par cette contrée intermédiaire. Mais, sur ces entrefaites, les Polonais demandèrent du secours à l'Ordre contre les Brandebourgeois, qui avaient déjà pénétré jusqu'à Dantzick (1308). Le grand-maître envoya avec plaisir un corps auxiliaire, qui non-seulement défendit le château de Dantzick, mais réussit même à reprendre cette ville aux Brandebourgeois. Une querelle s'éleva alors entre les chevaliers et les Polonais : ceux-ci voulaient que les chevaliers se retirassent avant d'avoir reçu une indemnité. Il s'ensuivit un combat sanglant : les Polonais furent d'abord chassés du château et ensuite de la ville, et l'Ordre se trouva ainsi en possession de Dantzick. Pour s'y assurer, le grand-maître crut devoir mettre garnison à Dirschau et à Schwetz. Il paraît cependant qu'il sentit que le droit de conquête n'était pas suffisant. Il entra en négociations avec Waldemar, marquis de Brandebourg, qui céda ces trois villes à l'Ordre, ainsi que leur territoire, pour la somme de 19,000 marcs d'argent; il

promit en outre d'obtenir le consentement des princes de Rugen et des ducs de Glogau; de manière que l'Ordre n'avait plus qu'à rechercher celui du pape. Déjà auparavant, l'Ordre avait acheté du duc Premislav de Cujavien, pour 1000 deniers de Thorn, le canton de Nogat, situé entre la Vistule et Fischwerder.

Mais, au milieu de ces conquêtes, l'archevêque de Riga menaça de porter à l'ordre Teutonique le même coup qu'avait porté Philippe-le-Bel aux Templiers. Déjà tous les deux avaient gagné le pape Clément V à leurs desseins. Ceux de l'archevêque de Riga avaient pour but de chasser l'Ordre de ses possessions en Prusse et en Livonie. Cet état de choses força le grand-maître à transférer sa résidence de Venise à Marienbourg. Pendant que le pape instruisait le grand procès en faveur de l'archevêque, l'empereur prit le parti de l'Ordre, et défendit ses acquisitions en Poméranie (27 juillet 1310). Avant son départ pour Rome, il confirma le traité avec le marquis Waldemar. Pendant la campagne d'Italie, plusieurs membres de l'Ordre, et particulièrement le commandeur de Franconie, se distinguèrent tellement que l'empereur, au siége de Brescia (12 juillet 1311), reconnut et ratifia toutes les acquisitions faites par l'Ordre et celles qu'il pourrait faire à l'avenir. C'est ainsi que toute la partie de la Poméranie, appelée Pomerellie, depuis l'embouchure de la Leba jusqu'à Schwitz, entra sous la domination de l'ordre Teuto-

nique. Le marquis Waldemar obtint en échange le pays de Casuben et celui de Wenden, situés de l'autre côté de la Leba. On n'eut aucun égard aux prétentions de la Pologne, et l'on prit peu de souci du consentement du pape. L'empereur considérait tous les territoires conquis par l'ordre comme dépendants du royaume d'Allemagne [1].

Henri ne put détourner le coup fatal que Philippe-le-Bel se préparait à porter aux Templiers, pour les punir de leur énergique résistance à ses mesures financières. Cependant on adoucit autant que possible leur sort en Allemagne; les conciles du pays déclarèrent non fondées les accusations portées contre eux (1310). A Mayence, le rheingrave Hugo conduisit les affaires de son Ordre avec une noble fermeté, et en appela au pape futur et au prochain concile général, lorsque le pape Clément se laissa déterminer par le concile de Vienne à sacrifier de la manière la plus ignoble l'ordre du Temple à l'avidité et à la cruauté de Philippe (2 mai 1312). En Allemagne, on se contenta de placer les Templiers sous la dépendance des chevaliers de St-Jean, qui finirent par s'emparer de toutes leurs possessions. C'est ainsi que la grande maîtrise de l'ordre de St-Jean s'éleva dans le Brandebourg. Mais, sur les bords de la Vistule, la plupart des domaines de l'ordre de St-Jean tombèrent par achats ou par échanges entre les mains des chevaliers de l'ordre Teutonique.

1. Voigt, *Gesch. Preussens*, c. t. c. VI, 132-266.

Le marquis Waldemar vendit ses prétentions sur la Pomérellie, parce qu'il était en guerre avec presque tout le Nord. Parmi ses ennemis se trouvait ce même belliqueux Frédéric, landgrave de Thuringe, qui, lorsque le traité de Prague lui eut assuré la possession du pays, eut encore à soutenir la guerre contre ses voisins pour quelques parties, d'un côté contre les habitants d'Erfurt, auxquels son père avait vendu des domaines (mai 1311)[1], de l'autre contre le marquis Waldemar, à qui Ditzman, son frère, avait cédé la basse Lusace. Il fut fait prisonnier par le marquis; une nouvelle guerre éclata pour obtenir sa délivrance, et les Erfurtois en profitèrent pour travailler à la leur. Les domaines de Brandebourg, jusqu'alors divisés entre plusieurs branches, étaient, par suite de l'extinction de ces branches, tombés au pouvoir de Waldemar tout seul, à l'exception de la portion de Henri de Landsberg[2]. Non satisfait de cela, Waldemar continua la guerre contre le landgrave Frédéric, pendant que, de l'autre côté, il attaquait la ville de Rostock (1316), de concert avec Éric VIII, roi de Danemarck, et Henri, duc de Mecklembourg. Le landgrave termina la guerre contre Erfurt, pendant laquelle son père, Albert-le-Dégénéré, finit sa vie

1. Planck, *Gesch. der Papsthums*, III, 189, ff. Haberlin, *Reichsgeschichte*, l. c, III, 85, ff. Buchholz, *Gesch. der Churmark*, II, 336. Voigt, l. c. 509.

2. On ne sait pas au juste en quelle année est mort Henri, surnommé Sans-Terre; mais il paraît qu'il vivait encore à cette époque. Buchholz, *Gesch. der Churmark Brandebourg*, II, ch. p. 303. Son fils, du même nom, alors mineur, fut, comme on le présume, héritier de Waldemar. Voyez plus bas, ch. 6.

agitée dans la plus grande misère. Il fut obligé d'abandonner au marquis Waldemar les villes de Misnie, de Dresde et de Grossenhayn (1317). Enfin, ils conclurent un traité de paix, en vertu duquel les deux partis retinrent plusieurs villes [1]. Ces événements se passèrent en partie sous le règne suivant, et la mort de Waldemar, qui survint bientôt après, donna lieu à des changements importants dans les maisons princières.

Les événements survenus en Bavière et en Autriche nous ramènent au fil de notre histoire. Le duc Otto, de la maison de Wittelsbach, surnommé l'illustre, unique souverain de la Bavière et du palatinat du Rhin (1253), avait laissé deux fils, Louis et Henri, entre lesquels les domaines de la famille dans la haute Bavière furent partagés; mais le palatinat resta à l'aîné. Ce dernier eut aussi deux fils, Rodolphe et Louis, et Henri, duc de la basse Bavière, en laissa trois: Otto, Louis et Étienne. Le roi Albert avait concilié les querelles des premiers, ainsi que nous l'avons déjà dit. Après sa mort, Louis, qui déjà avait atteint sa majorité et qui était fatigué de la domination de son frère Rodolphe, exigea le partage de la succession. Ce partage fut fait par des arbitres, qui divisèrent la haute Bavière, mais non le palatinat. Il occasionna de grandes difficultés, comme cela avait eu lieu jadis entre leur père et leur oncle, jusqu'au moment où des événements survenus dans la basse Bavière forcèrent

1. Haberlin, *Reichsgesch.*, III, 75, sq.

les deux frères à conclure la paix (1313). Suivant cette paix, Louis, après la mort de Rodolphe, devait entrer en possession du palatinat ainsi que de la dignité électorale, et celle-ci devait toujours appartenir à l'aîné de la maison, et par conséquent revenir, après Louis, aux fils de Rodolphe. Le traité avait été conclu deux mois avant la mort de Henri VII.

Contrairement à ces deux frères, les trois fils du duc Henri de la basse Bavière gouvernaient sagement en commun, et se trouvaient ainsi mieux à même de tenir tête au duc d'Autriche ; l'aîné surtout, le duc Otto, d'abord comme partisan du roi Adolphe, plus tard comme prétendant à la couronne de Hongrie (1296). Le frère puîné Louis mourut lorsque Adolphe était encore sur le trône, et ne laissa point d'enfants. Otto et Étienne continuèrent à gouverner ensemble et firent la guerre en commun jusqu'à leur mort, qui survint à peu d'intervalle (22 décembre 1310), pendant que l'empereur Henri VII était en Italie. Étienne, qui mourut le premier, laissa deux fils, Henri et Otto, l'un âgé de huit ans, l'autre de cinq. Le duc Otto, leur tuteur, conclut une alliance de famille avec le duc Frédéric d'Autriche (23 avril 1311). Mais étant mort lui-même l'année suivante (7 septembre 1312), en laissant un fils qui n'avait que 13 jours, il désigna pour son tuteur et celui de ses neveux le duc Louis, de la haute Bavière, et lui donna les villes de Straulingen et de Landshut. Mais les députés de la noblesse, qui enviaient cet

honneur, appelèrent à la tutelle le duc d'Autriche. Les armes devaient décider la question ; les villes appelèrent à leur secours le comte palatin Rodolphe, frère de Louis (1313). Le duc Frédéric voulant prévenir son adversaire, entra dans la basse Bavière, où son frère Léopold devait lui amener une armée de Souabe. Louis rassembla alors promptement ses troupes, parmi lesquelles se trouvaient les confédérés de Souabe, et battit le duc Frédéric, près de Gammelsdorf (9 novembre). Ceci arriva trois mois après la mort de Henri VII. Occupé de l'élection qui se préparait, Frédéric fit la paix avec Louis, et lui abandonna la tutelle [1].

Dans ce moment, on ne pensait pas encore que ces deux princes, liés d'une étroite amitié depuis leur jeunesse, allaient bientôt se disputer, les armes à la main, un prix d'une bien plus haute importance.

1. Mannert, *Gesch. Baierns*, I. 222-313. *Koenig Ludwig IV*, du même auteur, p. 57-84.

§ VI. PARTI BAVARO-LUXEMBOURGEOIS CONTRE L'AUTRICHE. LE PAPE ET LA FRANCE JUSQU'À LA DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE DE LA COURONNE, PAR LOUIS IV.

Troubles excités par les deux partis de Luxembourg et d'Autriche. Alliance du dernier avec Louis-le-Bavarois. Égoïsme des électeurs. Voix électorales contestées. Frédéric-le-Beau, duc d'Autriche, et Louis de Bavière, anti-rois. Changement de parti en Souabe. Rétablissement du comte de Wirtemberg. Le duc Léopold est battu près de Morgarten, et Frédéric fait prisonnier près de Muldorf. Louis-le-Bavarois acquiert le Brandebourg. Le pape Jean XXII s'arroge le vicariat de l'empire, non-seulement en Italie, mais même en Allemagne. Première protestation de Louis. Le pape l'excommunie et veut soumettre l'empire à la France. Seconde protestation de Louis. Les frères mineurs contre le pape. Louis, attaqué de nouveau par le pape et le duc Léopold, rend la liberté à Frédéric. Essai d'une double souveraineté.

Le roi Henri VII mourut avant que sa famille et les princes électeurs qui l'avaient nommé eussent réuni assez de forces pour éloigner du trône la maison d'Autriche (1313). C'est dans ce sens que l'archevêque Pierre de Mayence put dire que depuis cinq cents ans la mort d'aucun empereur n'avait fait autant de mal à l'état. La désunion des princes électeurs amena un interrègne de quatorze mois. Le saint-siége resta vacant pendant deux ans, et cela pour des causes analogues. Comme les deux partis dominants (ceux de Luxembourg et d'Autriche) étaient à peu près de la même force, le premier proposa une troisième maison, celle de Bavière, et il en

résulta une double élection, et par suite, une guerre qui ravagea l'Allemagne pendant près de huit ans. L'intervention du pape et du roi de France vint encore compliquer la querelle, et la prolongea au-delà de vingt années [1].

De tout ce grand mouvement, nous ne dirons, pour rester fidèles à notre but, que ce qui regarde la constitution, ainsi que les sentiments des princes et des peuples.

Ce qui frappe surtout, c'est l'égoïsme des électeurs, l'inconstance de quelques-uns, et la politique actuelle des princes allemands. Le duc Frédéric-le-Beau, chef de la maison d'Autriche, appuyé par son frère, le duc Léopold (1313), recommença avec énergie ses tentatives pour obtenir la couronne qui lui était échappée après la mort du roi Albert Ier. Aussitôt qu'il eut appris la mort de Henri VII, il envoya des secours aux Guelfes, pour se concilier en même temps le pape et la France. Il donna la main

1. Les sources contemporaines, dont nous citerons les plus importantes dans les notes, ne sont pas toujours satisfaisantes : quelquefois même elles se contredisent entre elles, ainsi qu'on doit s'y attendre à une époque où s'agitaient tant d'intérêts différents. La discussion entre les auteurs s'est encore reproduite deux fois depuis; d'abord dans le XVIIe siècle, quand Gevold et Herwart furent invités par Maximilien, duc de Bavière, à réfuter les accusations du dominicain Bzovius contre Louis de Bavière, ensuite dans le XVIIIe siècle, à l'occasion du traité de Trausnitz et d'autres, conclus entre la Bavière et l'Autriche, et dont il sera parlé plus bas. Depuis l'*Histoire politique d'Olenschlager*, on ne trouve pas de travail complet sur cette époque. Haberlin et Heinrich l'ont pris pour base. *Louis-le-Bavarois* de Manners, qui parut en 1812, devint une apologie sans qu'on s'en aperçût. La grandeur de Louis fut principalement basée sur ses relations avec l'église, et nous sommes loin de partager cet avis. Les affaires d'Allemagne se trouvent ainsi placées en seconde ligne.

de sa sœur Catherine, qui avait été fiancée au feu roi, au duc Charles de Calabre, héritier du trône de Naples, qui naguère avait demandé la main de la fille de Henri VII, et conclu une alliance avec le roi Charles de Hongrie, de la même maison. En même temps, on n'épargna ni argent ni promesses pour gagner les électeurs. Le comte palatin Rodolphe, qui était retenu par une guerre assez incertaine avec son frère Louis (28 avril), donna le premier sa promesse par écrit (1er mai); peu de temps après, le marquis Henri de Brandebourg-Landsberg suivit son exemple, et enfin Henri de Virnebourg, archevêque de Cologne (9 mai), jadis partisan de la France, et dont la nièce était mariée à Henri, frère cadet de Frédéric. Bientôt après, Rodolphe, duc de Saxe-Wittemberg, promit aussi sa voix (29 juillet)[1], et Frédéric put alors espérer d'obtenir la majorité.

Le parti de Luxembourg fut d'abord embarrassé sur le choix d'un chef convenable, et c'est pour ce motif que l'archevêque de Mayence différa la convocation de la diète électorale. Le fils de Henri VII, Jean, roi de Bohême, comptait à peine dix-sept ans, et était par conséquent trop inexpérimenté, et personnellement trop peu lié avec les autres princes pour se maintenir dans l'empire et dans la possession en-

1. Chron. Leob., ad an. 1313-1314. Olenschlager, l. c., art. 17-19. *Gesch. von Schwaben*, III, 184.

core incertaine de Bohême. Les plus grands amis de sa maison eux-mêmes ne désiraient pas sérieusement voir la couronne du père passer sur la tête du fils.

Dans ce moment parut un troisième parti, dont le chef était le belliqueux marquis Waldemar de Brandebourg (31 octobre 1313). Son alliance avec Eric et Jean, ducs de Saxe-Lauenbourg (ils étaient convenus de voter de la même manière), n'était que la reproduction de la confédération électorale conclue après la mort du roi Albert; sans se prononcer positivement pour aucun prince, ils s'engageaient à ne laisser monter sur le trône aucun de leurs ennemis [1]. Les deux archevêques de Mayence et de Trèves s'adressèrent alors à une autre maison, et proposèrent pour roi Louis, duc de la haute Bavière, qui, par sa victoire de Gamelsdorf, s'était acquis la renommée d'un des princes les plus vaillants et les plus instruits, et qui, par ses autres qualités, pouvait avantageusement être opposé au duc Frédéric-le-Beau. Lui-même fut surpris de cette proposition. « Il avait promis, disait-il, au duc d'Autriche, son parent, dans le traité conclu entre eux, de ne point s'opposer à son élection; il ajouta qu'il ne se sentait pas assez riche en territoires et en vassaux pour prétendre lutter contre la maison d'Autriche, car il ne possédait que la moitié de la haute Autriche, ou le quart des domaines primitifs du palatinat de Bavière. Il conseilla

1. Gerken, *Dipl. vet. march. Brand.*, t. II, n° 207.

donc lui-même aux électeurs de nommer le duc Frédéric. Ceux-ci lui répondirent, en y joignant un avis de jurisconsultes, qu'il avait donné sa parole sans réfléchir que le choix pourrait tomber sur lui-même, et qu'ainsi il devait s'en croire dégagé. Que quant à sa puissance, la maison de Luxembourg et tous ses amis se rangeraient de son côté; que s'il ne voulait pas se déclarer le chef dans cette lutte glorieuse, il devait s'attendre à une ruine complète. » Louis ne pouvait guère réfuter ces arguments [1]. Aussitôt qu'il eut consenti à sa candidature, les électeurs stipulèrent leurs conditions respectives. D'abord, l'avide archevêque Pierre se fit promettre, par deux actes authentiques, que la douane impériale d'Ehrenfels lui serait abandonnée, jusqu'au paiement des 3,000 marcs qui lui revenaient, en vertu de la capitulation de Henri VII (12 septembre 1314); que dans le cas où il parviendrait à conquérir la Thuringe, les fiefs qui dépendaient de l'archevêché de Mayence, ainsi que ceux du feu landgrave Jean de Hesse, reviendraient à l'archevêché; enfin, il se fit promettre le droit de la première prière, dans toutes les églises de son diocèse. L'archevêque demanda encore à Louis de lui céder la ville de Weinheim et ses dépendances, et de lui payer 10,000 marcs d'argent pour les frais de l'élection et du couronnement (1314), ainsi que 1,000 marcs pour les conseillers de l'arche-

1. Volcmar Chron., dans *Oefele scrr.*, t. II, p. 546. Joh. Vitodur., dans *Eccard. scrr.*, t. I, p. 1788. Mannert, *Preischrift*, (R. Louis IV), p. 89, sq.

vêché [1]. L'archevêque de Trèves se fit aussi conférer le droit de la première prière dans toutes les églises de son diocèse (2 décembre), et tous deux obtinrent en outre la permission de racheter les fiefs de l'empire (3 décembre), jusqu'à concurrence, toutefois, d'une somme de 500 marcs par an (20 décembre).

Louis dut promettre au roi Jean de Bohême de lui confirmer la possession de la Bohême et du Luxembourg, et d'engager les ducs d'Autriche à renoncer à tous les droits qu'ils avaient sur le premier royaume en vertu d'actes écrits, de lui aliéner le district d'Éger pour une somme de 10,000 marcs, et enfin, de lui adjuger les duchés de Lorraine, de Brabant et de Limbourg aussitot qu'ils seraient vacants [2]. On pouvait bien conclure de ces prétentions, que la maison de Luxembourg ne voulait soutenir Louis que jusqu'au moment où elle trouverait l'occasion de prendre la couronne elle-même. Mais Louis approuva sans réticence toutes ces conditions.

L'élection rencontra encore quelques difficultés. D'un côté, l'archevêque de Cologne avait une guerre privée avec les deux archevêques et le roi Jean de Bohême, et ne voulait pas les reconnaître. D'un autre côté, les branches de Saxe et de Brandebourg se disputaient la direction des électeurs. Les archevêques de Mayence et de Trèves arrivèrent seuls en personne à la diète préparatoire de Rense, les autres

1. Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. II, n° 614, sq.
2. Olenschlager, l. c., urk. 72.

y envoyèrent leurs délégués. Les deux prélats, accompagnés de leur suite, rencontrèrent devant Francfort le roi Jean de Bohême. Waldemar, marquis de Brandebourg, Henri de Landsberg et le duc Jean de Saxe-Lauenbourg se réunirent à eux. Le duc Louis de Bavière, suivi d'une escorte nombreuse, y était également.

De l'autre côté du Main se trouvaient le duc Frédéric et son frère Léopold, le comte palatin Rodolphe et le duc Rodolphe de Saxe-Wittemberg. Henri, duc de Carinthie, y vint aussi, pour soutenir ses droits à la couronne de Bohême. Il ne manquait plus que l'archevêque de Cologne, qui, occupé par la guerre dont nous avons parlé, transmit son vote à l'électeur palatin.

Le parti autrichien se hâta de prendre les devants (19 octobre 1314), et après avoir réuni quatre votes, ceux de Cologne, du palatinat, de Saxe-Wittemberg et de Carinthie, du chef de la couronne de Bohême, le comte palatin Rodolphe proclama Frédéric roi des Romains (20 décembre). Le lendemain, le parti de Luxembourg proclama l'élection de Louis, qui comptait cinq votes en sa faveur, ceux de Mayence, de Trèves, de Bohême, de Brandebourg et celui de Saxe-Lauembourg, en opposition à celui de Saxe-Wittemberg.

En tous cas, si l'on retranchait les voix illégales ou comptées deux fois, Louis avait la majorité de quatre voix contre trois. Comme aucune loi n'accor-

dait à la majorité le droit de décider de l'élection ; comme, au contraire, suivant l'usage, celle-ci devait être unanime, les deux partis, après avoir dressé un acte authentique de l'élection, se hâtèrent aussi de se devancer l'un l'autre pour le couronnement.

Les habitants de Francfort et les villes de la Wetterau, qui étaient restés neutres jusqu'alors, ouvrirent leurs portes à Louis, et lui prêtèrent serment de fidélité. Le roi Frédéric, repoussé par la force, voulut se rendre maître d'Aix-la-Chapelle ; mais Louis y entra avant lui (25 novembre). Il fut donc forcé de se faire couronner à Bonn par l'archevêque de Cologne. Le lendemain, le couronnement de Louis eut lieu à Aix-la-Chapelle (26 novembre). Ce dernier avait donc pour lui le lieu désigné pour cette cérémonie, tandis que Frédéric avait pour lui le prélat qui devait la célébrer. L'archevêque de Cologne, probablement à cause de la vacance du saint-siége, voulait s'arroger le droit de décider entre les deux élections, mais après le couronnement il n'en fut plus question [1].

L'Allemagne avait donc deux rois, tous deux petits-fils de Rudolphe Ier [2]. Chaque parti soutenait la légalité du choix qu'il avait fait, et ne pouvait être réfuté à cause de la défectuosité des lois électorales. Même sous le rapport des qualités personnelles, il était difficile de décider entre les deux rois, car tous

1. Les documents d'après Olenschlager, nos 22, 24, 25, 26, 30, 33. Le reste d'après Henri Rebdorf, Volcmar, Chron. Leob., Chron. ad a. 1314.
2. La mère de Louise était Mathilde, fille de Rodolphe.

deux étaient loyaux et braves. Ils le prouvèrent encore pendant la guerre pour la couronne, et c'est surtout de leur valeur qu'ils nous ont laissé de brillants exemples.

Quoique dans les circonstances où se trouvaient les partis, la question ne pût être décidée que par les armes, deux années s'écoulèrent avant qu'on fît aucune démarche importante. Il paraît même que les deux rois évitaient une rencontre, et que chacun ne songeait qu'à renforcer son parti. Voici quelle était leur position respective. Aux vastes domaines patrimoniaux de Frédéric, qui s'étendaient depuis l'Alsace jusqu'à l'Autriche, se joignirent la plupart des comtés de Souabe et des villes du Rhin, le comte palatin Rodolphe et l'archevêque de Cologne. Louis était soutenu par la Bohême, la Misnie, le Thuringe, Mayence, Trèves et par presque toutes les villes rhénanes, depuis Seltz jusqu'à Cologne, par la plupart des états des Pays-Bas et de Westphalie, par quelques états de Franconie, par des villes de la Franconie, de la basse Souabe et du Danube, ainsi que par les trois cantons forestiers de Suisse. C'était là même dans les environs des domaines de la maison de Habsbourg que l'esprit de parti s'agitait avec le plus de violence, comme autrefois du temps de l'empereur Henri IV. La discorde pénétra dans l'intérieur des villes, dans l'église et dans les familles [1]. Les électeurs de Saxe et de Brandebourg restèrent neutres.

1. *Gesch. von Schwaben*, III, 182, sq.

Mais une autre grande guerre éclata sur ce point, à cause de Stralsund, dans laquelle la plupart des princes du nord de l'Allemagne conclurent une alliance avec le Danemark, la Suède, la Norwége et la Pologne contre le marquis Waldemar, leur patron, et son allié, le duc Wladislav de Poméranie. Cette guerre mérite d'autant moins d'attention, que la paix qui fut signée deux ans après (25 novembre 1316) rétablit tout sur l'ancien pied [1].

Mais le sud et l'ouest de l'Allemagne ne devinrent qu'alors le théâtre de la guerre pour la couronne, ou plutôt celui d'une véritable guerre civile.

En janvier 1315, les deux rois se rencontrèrent pour la première fois avec leurs armées auprès de Spire, qui, quelque temps auparavant, s'était rangée, ainsi que Worms, du côté du roi Louis, par l'entremise de l'archevêque Pierre. Comme, cette année, une grande famine avait ravagé l'Allemagne, et que les deux armées étaient dépourvues des approvisionnements nécessaires, Louis congédia une partie de la sienne et revint dans la haute Bavière, où son père, le comte palatin Rodolphe, avait excité quelques mouvements. Il se réconcilia avec lui, et en fut reconnu comme roi légitime (6 mai); peu de temps après, cependant, Rodolphe l'abandonna de nouveau [2].

La guerre n'avait pas encore été formellement dé-

1. Haberlin, l. c., III, 123, sq.
2. Volcmar Chron., p. 548 et sq. Gewold, *Defensio Ludov. IV*, p. 37.

clarée entre les deux rois. Après avoir tenu leur première diète presqu'à la même époque (11 mai), Frédéric à Bâle, et Louis à Nuremberg (25 mai), ce dernier prononça la mise au ban de l'empire des ducs d'Autriche. D'un autre côté, ceux-ci firent une invasion en Bavière; mais ils rétrogradèrent bientôt en Souabe lorsque Louis accourut à leur rencontre. Il en résulta une lutte plus sérieuse, là où l'ancienne haine des partis existait déjà, c'est-à-dire, celle entre la maison de Habsbourg et les cantons forestiers de Suisse. Déjà après la mort de l'empereur Henri VII, le duc Léopold avait commencé les hostilités contre Unterwalden. Les Suisses, de leur côté, irrités de la querelle que renouvelait contre eux l'abbé d'Einsiedeln protégé par l'Autriche, attaquèrent et pillèrent le couvent, sur quoi ils furent excommuniés par l'évêque de Constance, et condamnés à l'exil par la cour de justice de Rotweil. Ceci les engagea encore davantage à demander la protection du roi Louis, qui annula la condamnation prononcée contre eux et fit lever l'excommunication par l'archevêque de Mayence. Le duc Léopold jura alors de se venger, et attaqua les cantons forestiers des deux côtés à la fois; il s'avança lui-même à la tête de l'élite de sa cavalerie par le défilé étroit de Morgarten, tandis que le comte Otto de Strasberg devait entrer par le mont Brunig. Mais l'expédition échoua tout-à-fait de l'autre côté de la montagne. Les cantons, secrètement informés, attaquèrent le duc dans le défilé; le comte

de Strasberg fut repoussé de la même manière (15 décembre 1315) ; la fleur de la cavalerie du haut pays y succomba. Ce fait d'armes fonda la gloire militaire des Suisses. Pour ne pas perdre de vue la cause de son frère, le comte Léopold permit à ses vassaux de conclure une trève avec les cantons, et lui-même fut forcé plus tard par les circonstances d'y adhérer [1].

Vers le même temps, on en vint en Souabe à des mesures plus sérieuses. Il y eut un revirement dans les partis. Au commencement, les villes s'étaient déclarées pour Frédéric, parce que leur ennemi, Evrard de Wirtemberg, qu'elles avaient chassé, comme ancien ami du duc Otto, de la basse Bavière, et dans l'intérêt de ses fils mineurs, s'était allié avec Louis, même avant l'élection. Mais lorsque Frédéric, pour aplanir leurs différends, réclama pour lui le pays conquis, les villes se rangèrent du côté de Louis ; après quoi Evrard embrassa le parti de Frédéric et parvint bientôt après à rentrer en possession de ses domaines. Frédéric menaça d'attaquer la ville d'Essling, comme située au centre des villes liguées, et se réunit à Léopold pour l'assiéger. Louis accourut alors pour la défendre avec des auxiliaires de Bohême et de Trèves, et c'est là qu'à la suite d'une rencontre fortuite entre les escortes qui gardaient les bagages, une grande bataille fut livrée pour la première fois par les deux rois auprès du fleuve Necker.

1. Muller, *Hist. de Suisse*, III, 44, sq.

Quoique la victoire restât indécise, Louis battit en retraite, et Frédéric ramena à son parti Essling et les autres villes. Mais le roi Jean de Bohême ménagea une trêve [1].

Frédéric voulut en profiter pour gagner aussi plus d'influence en Italie, comme nous le verrons plus tard. Le duc Léopold n'eut guère le temps de se reposer : il fut obligé de conduire une nouvelle armée devant Spire. Comme il était serré de près par Louis, appuyé par les habitants de Strasbourg, Frédéric lui amena des renforts, et les deux rois se trouvèrent de nouveau en présence. Mais aucun d'eux ne voulut hasarder une bataille : en conséquence, des négociations eurent lieu, et Spire conclut une trêve avec Frédéric (6 août 1320).

Comme la Souabe et les pays du Haut-Rhin étaient pour la plupart du parti de Frédéric, celui-ci et son frère se décidèrent à transporter la guerre en Bavière. Louis se vit abandonné par ses amis les plus puissants. L'aspect de son duché dévasté lui inspira un tel abattement qu'il voulait abdiquer. Ses amis lui rendirent courage, et Jean de Bohême, qui eut plus tard une conduite équivoque, lui amena des renforts. L'irritation s'empara bientôt des princes qui dirigeaient la guerre, et on résolut de terminer cette funeste dispute par une bataille décisive. Frédéric amena d'Autriche une nombreuse armée, Léopold devait le joindre avec celle de Souabe.

1. *Gesch. von Schwaben*, III, 192, sq., ainsi que pour ce qui suit.

Le plan fut le même que dans la guerre pour la tutelle de la basse Bavière, et il eut le même résultat. Frédéric commandait plus de 30,000 hommes, sans compter les auxiliaires de Hongrie. Ne recevant aucunes nouvelles de Léopold, parce que les moines de Furstenfeld avaient emprisonné les émissaires, il perdit patience, et après être resté quatre jours auprès de Muhldorf, en présence de l'armée bavaroise, il ne put s'empêcher de risquer la bataille. Louis avait rassemblé une armée à peu près égale; il avait avec lui le roi de Bohême, le duc Henri de la basse Bavière, le burgrave Frédéric de Nuremberg, et plusieurs autres princes (28 septembre 1322). Toutefois, pour ne pas laisser chaque corps d'armée sous les ordres d'un chef à part, suivant l'usage du temps, il confia le commandement en chef à un vieux guerrier d'un talent éprouvé, Seyfried Schwepperman, natif de Franconie. Celui-ci aperçut le côté faible de l'aile gauche de l'ennemi, et dirigea l'attaque de manière que, quand les deux armées furent épuisées par un combat de dix heures, le burgrave de Nuremberg tomba sur les derrières de l'ennemi, battit l'armée autrichienne, et fit prisonniers 1,300 nobles. Frédéric, qui combattit avec beaucoup de valeur, se rendit à un sujet du burgrave, à condition d'avoir la vie sauve. « Je suis enchanté, mon cher oncle, de vous voir ici », lui dit Louis, quand Frédéric, la tête basse, lui fut présenté par le burgrave. On croyait généralement avant le combat que celui qui tombe-

rait au pouvoir de son adversaire, paierait de sa tête sa résistance. Mais la victoire éteignit toute sa haine. Louis n'oublia pas non plus à qui il la devait, et les paroles qu'il prononça en partageant un souper frugal entre ses convives en font foi : « A chacun un œuf, deux au modeste Schweppermann. » Ces paroles devinrent proverbiales pour le peuple.

Aussitôt que Louis se vit maître de la personne de son compétiteur, il l'enferma dans le château-fort de Trausnitz [1]. Mais son parti n'était pas encore vaincu. Le duc Léopold, quoique étonné de ce qu'on avait épargné la vie de son frère, n'en garda pas moins toute sa haine. Il refusa de rendre les insignes de l'empire, et ne déposa pas les armes.

Au lieu de continuer la guerre, Louis convoqua une diète à Nuremberg (9 avril 1323), pour s'y présenter comme seul roi légitime, et arranger les affaires de l'empire. Il y fit proclamer la paix générale, et ordonna de suspendre toutes les querelles et de supprimer toutes les douanes illégales [2]. Il profita aussi de cette occasion pour mettre fin au différend qui s'était élevé deux ans auparavant à l'occasion du marquisat vacant de Brandebourg (septembre 1319). Lorsque le marquis Waldemar, qui avait réuni tout le Brandebourg sous sa domination, et un an après son héritier Henri de Landsberg, dernier

1. Albert Argent. p. 121, sq. Volcmar Chron., p. 552. *Anon. narratio de prœlio*, c. t. c. Dans Pez. scrr., t. 1, p. 1002, *Anon. de ducibus Bav.* Dans Oefel, l. p. 41. Haindel Chron. ibid., p. 516.

2. Neue Sammlung, d. r. a. th. l. n° 21.

rejeton mâle de la race Ascanique, furent morts (septembre 1320), plusieurs princes élevèrent des prétentions à la succession, comme parents du premier conquérant, Albert l'Ours : Rodolphe, duc de Saxe, dès le temps de Henri VII, avait envahi une partie du pays ; Henri de Jauer, duc de Silésie, s'était approprié de même la haute Lusace ; mais il la céda au roi Jean de Bohême, à qui le roi Louis en donna l'investiture. Le roi déclara alors que le marquisat de Brandebourg était fief de l'empire vacant. Et pour couper court à toutes les prétentions, il le conféra à son fils unique, Louis, âgé de huit ans, et confia la régence provisoire au prince Berthold de Henneberg, auquel, l'année suivante, il en donna l'investiture [1]. Pour se faire un ami de ce voisin puissant, il lui fit épouser la fille du roi Christophe de Danemarck. Louis suivit donc en tout l'exemple de ses prédécesseurs. Aussitôt qu'il se vit libre, il augmenta le pouvoir de sa maison. Il maria en même temps sa fille Mathilde à Frédéric-le-Sévère, marquis de Misnie.

Après cette diète, Louis crut le moment arrivé de faire reconnaître son pouvoir en Italie. La politique allemande et celle du pape se trouvèrent par là dans un contact embarrassant, et c'est le troisième, le plus remarquable, mais en même temps le plus triste dégré que parcourut la guerre de la couronne. Lorsque après une vacance de deux ans, le pape Jean XXII

1. Olenschlager, art. 41 ; le reste d'après Buchholz, *Gesch. der Chumark Brandeb.*, II.

fut élevé sur le siége pontifical, il annonça son intronisation en même temps à Louis et à Frédéric, les nomma tous deux rois des Romains, et les engagea à terminer leurs différends, plutôt par un accommodement que par les armes. Mais lorsque chacun d'eux demanda à être confirmé par lui, il éconduisit avec mépris leurs envoyés. Son véritable dessein était de ne reconnaître ni l'un ni l'autre, et de garder ainsi le plus long-temps que possible le vicariat de l'empire. Ce qui n'avait été qu'une usurpation du temps des Hohenstaufen, il l'établit maintenant en principe de droit (31 mars 1317) : il publia une bulle qui, pendant l'interrègne, assurait au pape seul le vicariat de l'empire; il recommanda même aux universités de Bologne et de Paris de suivre, comme base du droit de l'église, les réglements de son prédécesseur et le statut de Clément [1]. Il voulut étendre son vicariat impérial non seulement sur l'Italie, mais encore sur l'Allemagne, ce qu'aucun pape n'avait tenté depuis le grand interrègne [2]. Il s'arrogea même le droit de décider sur les différends particuliers entre les princes [3]. Ni Louis, ni Frédéric n'avaient osé s'opposer à de telles exigences, de peur de se voir refuser leur confirma-

1. Bulla Joannis XXII, præfixa Clementinis, dans *Corp. jur. can.*, cf. Raynald, ad a. 1317, § 15, sq.

2. C'est ainsi qu'Alexandre IV avait confirmé le *jus de non evocando* en 1255 à la ville de Worms, et en 1261 à celle de Spire, en référant aux anciennes concessions du pape qui n'avaient même jamais existé. Ludwig. ref. insc., t. II, p. 227. Lehmann, *Speier chron.*, p. 544.

3. Il ordonna, par ex., à l'évêque de Bâle de cesser la guerre contre Rodolphe, comte de Neufchâtel. Olenschlager, dans *Staatsgesch.*, p. 102, nous en donne quelques exemples. Cf. Raynald, ad a. 1320, § 8.

tion. Le pape tenait surtout au vicariat d'Italie, il voulait mettre à profit les dissensions de l'Allemagne, pour opprimer tout-à-fait les Gibelins avec le secours du roi Robert de Naples et des Guelfes. Encore se proposait-il de n'employer le secours de Robert, auquel il transmit momentanément la gestion du vicariat, que jusqu'au moment où il aurait affermi sa souveraineté sur le nord et le centre de l'Italie. Dans ce but, il ordonna aux chefs des villes de déposer sur-le-champ les pouvoirs qu'ils tenaient de Henri VII. Mais ces démarches mêmes donnèrent une force nouvelle aux Gibelins. Mathieu Visconti déposa bien son pouvoir, mais il se fit immédiatement nommer seigneur suzerain par les Milanais, et soumit bientôt dix villes à sa domination. Milan, qui, du temps de la grande guerre de la liberté, avait été la capitale des républiques guelfes, devint alors le point central d'une nouvelle principauté gibeline. Après un siége de cinq ans, Mathieu soumit aussi la ville de Gênes, qui, jadis du parti impérial, était passée dans les rangs des Guelfes, et s'était déclarée pour le roi Robert. Comme ni l'excommunication, ni l'armée du pape ne pouvaient rien contre Mathieu Visconti, Jean XXII demanda le secours de Robert de Naples et de Frédéric d'Autriche, promettant à ce dernier de le reconnaître roi des Romains, et de lui payer 100,000 florins de subsides.

Frédéric envoya aussitôt son frère Henri avec 1,500 chevaliers, et un grand nombre de lances (1322).

Mais à peine était-il arrivé en Lombardie, que les Gibelins l'engagèrent à retourner sur ses pas; comme anciens partisans des empereurs, ils promirent à son frère Frédéric toute espèce de secours, et au lieu des belles promesses du pape, lui payèrent 60,000 florins comptant [1].

Ceci était arrivé peu de temps avant la bataille de Muhldorf, à laquelle Henri et ses troupes prirent aussi part. Après cette bataille, Galeazzo, fils et successeur de Mathieu Visconti, demanda du secours au roi Louis, parce que le légat du pape, après avoir rassemblé une nombreuse armée, menaçait de soumettre Milan et les autres villes gibelines (1323). Louis répondit à cette demande, et envoya 800 chevaliers; mais il engagea, par ses envoyés, les autres chefs des Gibelins qui s'étaient déclarés pour le pape, à revenir à leur parti. Il força le S. père à lever le siége de Milan, qui était une ville de l'empire. Comme le légat du pape ne parlait de Louis qu'avec mépris, l'appelant simplement *duc de Bavière*, le combat s'engagea, et une peste qui éclata en ce moment contraignit le légat à lever le siége (juillet) [2]. Jean XXII, voyant son plan déjoué, fut saisi du plus violent courroux. Jusqu'alors il s'était abstenu de se prononcer sur la dispute entre les prétendants à la couronne. Mais quand Louis se fut si ouvertement déclaré contre lui, et, comme le pape le dit lui-

1. Raynald, ad a. 1317, § 29.
2. *Annal. mediol.*, dans Murat., t. XVI. Villani, l. IX, cap. 88, 107, 142.

même, quand il se fut rangé du côté des hérétiques et des ennemis de l'église, il attaqua la légalité de son élection (8 octobre 1323). Sans plus ample informé, il lui interdit de régner pendant trois mois, jusqu'à ce que son élection et ses droits personnels eussent été examinés et approuvés par le saint-siége. Il lui ordonna de révoquer tout ce qu'il avait fait comme roi des Romains, et défendit à chacun de lui obéir en tout ce qui tenait aux affaires de l'empire [1]. Jean XXII n'informa même pas le roi Louis de cette sentence, il en fit seulement afficher le contenu sur les portes de l'église d'Avignon. Cette manière d'agir dépassa tout ce que ses prédécesseurs s'étaient permis, et pour le fond et pour la forme [2].

Louis, dans sa douceur, commit une faute grave en cherchant à s'enquérir, à Avignon, des motifs d'une démarche si extraordinaire, quand il eut dû n'en pas même prendre connaissance. Cependant, il se rendit ensuite à Nuremberg pour défendre les droits de l'empire (16 décembre); et, en présence d'un notaire et de témoins, il rédigea un appel et une protestation dans les termes suivants: Que de temps immémorial, suivant la coutume et le droit en Allemagne, il est connu et mis hors de doute par tous les anciens princes et états de l'empire, que celui qui est élu par tous ou par la majorité des princes électeurs,

1. Olenschlager, *Docum.*, 36.

2. Même lors de la déposition sans exemple de l'empereur Frédéric II, une espèce d'enquête d'accusation et de défense avait eu lieu. Voyez ci-dessus.

est roi légitime, et, comme tel, a droit de prendre les rênes du gouvernement. L'enquête, la confirmation ou la réprobation de l'élection peuvent tout au plus appartenir au pape, quand la question lui est renvoyée en forme de plainte ou d'appel. « Depuis dix ans, dit Louis, je suis roi des Romains, et j'en exerce l'autorité, comment le pape peut-il donc prétendre que le trône est vacant? » Louis repoussa le reproche qui lui avait été fait de protéger Galeazzo et les hérétiques, ajoutant que malgré les plaintes nombreuses que le haut et le bas clergé avaient portées devant le saint-siége contre les frères mineurs ou leurs chefs, pour violation du secret de la confession, le pape avait toujours éludé les plaintes, jeté un voile sur ce crime horrible, et n'avait jamais pris la moindre disposition pour y mettre un terme. Louis termina par un appel à un concile général, auquel il voulut assister en personne [1].

Il faut remarquer en faveur du roi Louis IV que, quoique son trône ne fût pas encore affermi (Frédéric n'ayant pas déposé ses droits), il proclama le premier son omnipotence royale et l'indépendance de la couronne pour laquelle on combattait depuis si long-temps.

Mais le pape ne voulut pas encore rester en repos. Et bientôt la nation et les princes, et conséquem-

1. Olenschlager, l. c. nº 37. Afin de pouvoir adresser le dernier reproche au pape d'autant plus librement, Louis feignit de retirer le vicariat impérial à Galéazzo et de le placer en d'autres mains. Voyez Herwart von Hohenburg, *Ludov. IV imp. defensus*, e. t. c. I. p. 233.

ment tout l'empire se rangèrent du côté du roi, et donnèrent à leur déclaration toute sa force.

Jean XXII répondit aux envoyés de Louis, « que celui-ci commettait un nouveau délit en voulant se justifier (janvier 1324), sous prétexte qu'il avait observé à son égard les formalités d'usage; que par conséquent la cause restait en l'état, et qu'il ne lui accordait plus qu'un délai de deux mois [1].

Pendant ce délai que Louis laissa écouler, l'armée du pape fut une seconde fois battue devant Milan [2]. Le pape irrité reprit alors le procès. Il déclara que Louis de Bavière, par sa désobéissance, avait encouru la peine de l'excommunication; que tous ceux qui à l'avenir lui obéiraient, comme au roi des Romains, encourraient la même peine, et que tous les engagements pris envers lui étaient nuls. Qu'avant de lui infliger de plus grands châtiments, il lui accordait un nouveau délai de trois mois, pendant lequel il devait déposer son titre de roi et l'administration de l'empire, cesser de protéger les hérétiques, et révoquer tout ce qu'il avait fait comme roi des Romains. Jean XXII fit de nouveau afficher cette sentence à Avignon.

Aussitôt que Louis en eut connaissance, il déposa à Sachsenhausen une seconde protestation solennelle et un appel. Cet acte fut rédigé en termes plus forts que le précédent, mais il ne fut publié en forme

1. Olenschlager, *Urk.*, 38.
2. Villani, IX, c. 238.

de manifeste que quand le pape eut fulminé son excommunication (14 juillet 1324). Il paraît même que le pape n'en eut pas connaissance auparavant. Quand le délai de trois mois prescrit fut écoulé, le pape, pour la dernière fois, le prolongea jusqu'au mois d'octobre, en renouvelant sa menace dans le cas où Louis manquerait à comparaître devant lui, en personne ou par ses délégués. Il eut la prudence d'ajouter qu'il ne voulait pas empiéter sur les prérogatives des princes électeurs [1]. Il leur écrivit même spécialement à cet égard [2]. Il fit non-seulement afficher cette bulle à Avignon, mais il l'envoya même aux électeurs, ordonnant surtout aux archevêques du Rhin de la publier [3].

A la même époque, une nouvelle diète fut convoquée à Bar-sur-Aube, afin de faire élire Charles IV de France roi des Romains. Le pape réussit à gagner le roi Jean de Bohême, beau-frère de Charles, et Baudoin, archevêque de Trèves, frère de la reine. Le duc Léopold se rangea aussi de leur côté. Celui-ci n'ayant pu obtenir la liberté de son frère Frédéric, ce qui n'eût pas été agréable au pape lui-même, se laissa entraîner par sa haine contre Louis à conclure une alliance avec Charles; il lui promit de l'aider à monter sur le trône impérial, et de décider son frère Frédéric, quand il serait libre, à renon-

1. Olenschlager, *Urk.*, 42.
2. Olenschlager, *Urk.*, 40, du 26 mai 1324.
3. Wilhelm. Egmon. chron., ad a. 1324. Dans *Mathæi analect. vit. ævi*, t. II, p. 621.

cer à ses droits. En échange de ce service, il devait recevoir 30,000 marcs d'argent, et la charge de vicaire de l'empire en Allemagne. Mais Charles IV n'avait pas l'esprit entreprenant de son prédécesseur, Philippe-le-Bel. Comme, à l'exception de Léopold, aucun des princes qu'on attendait ne se présenta, toute l'entreprise lui déplut, et il ne put se déterminer à prendre part à la guerre qui allait immanquablement éclater. Rebuté de ces difficultés, Léopold changea promptement de vues, et entra de nouveau en négociations avec Louis. Ce dernier vint au-devant de ses désirs, et exigea préalablement que Léopold lui restituât les insignes de la couronne, s'il voulait obtenir la liberté de Frédéric. Léopold les lui renvoya en effet à Nuremberg, non cependant sans méfiance [1], car Louis demandait aussi qu'il rendît les villes impériales de Souabe et d'Alsace qui étaient en son pouvoir.

Le dernier délai accordé par le pape expira à cette époque (1er octobre 1324). L'excommunication frappa Louis et tous ses adhérents; l'Allemagne fut mise en interdit, tout service divin défendu, les églises closes, et la dernière consolation refusée aux mourants.

Ainsi donc une guerre à mort était déclarée, et il ne s'agissait plus alors de savoir par quels moyens ni avec quels secours les deux partis allaient soutenir

1. Albert Argent, p. 124.

leur cause, mais plutôt si Louis et les princes resteraient fidèles les uns aux autres.

En attendant, Louis acquit l'amitié de plusieurs princes, et entra surtout en accommodement avec les peuples voisins du Brandebourg, pour s'en assurer d'autant mieux l'acquisition. Au moment où l'excommunication et l'interdit venaient d'être lancés, il convoqua une diète à Ratisbonne[1], et fit proclamer publiquement la protestation et l'appel déposés à Sachsenhausen. En voici les principales dispositions[2].

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Romains, déclare le pape Jean XXII ennemi de la paix, fauteur de troubles parmi les fidèles, car souvent il a excité les princes à la guerre et à la révolte contre le saint empire et contre nous. Jean a dit publiquement que le pape n'était véritablement pape que quand la discorde régnait entre les rois et les princes, et que les dissensions de l'empire d'Allemagne faisaient la paix et la prospérité de l'église. Lui qui a envoyé en Allemagne tant de quêteurs et de collecteurs de dîmes, n'y a jamais envoyé un messager de paix pour détourner le mal. Par ses principes et par sa manière d'agir, il ne prouve que trop qu'il n'est pas le représentant du Christ. Il a oublié que le pape Sylvestre a jadis obtenu, de la générosité de l'empereur Con-

1. Aventin, *Ann. Boj.*, l. VII, c. 16. Burgundus, dans *Lud. IV imp.*, p. 87. Suivant Mannert, *Preischrift*, p. 228 et 231, la diète n'eut pas lieu à Francfort; la protestation y avait été déposée auparavant, mais elle fut publiée à Ratisbonne.

2. Olenschlager, 43. Le passage relatif à la dispute des frères mineurs qui y est omis doit être complété par Raynald, ad a. 1324, § 29.

stantin, les honneurs et les priviléges dont jouit maintenant l'église. Il ne veut que du mal à l'empire, et ne se sert du pouvoir qui lui a été confié que pour le bouleverser. Son *procès*, que l'on devrait plutôt nommer un *excès*, a eu lieu sans observer aucune forme judiciaire ; car, d'après la loi canonique écrite, aucun pontife romain n'a le droit de prononcer un jugement sans entendre l'accusé. Il foule ainsi aux pieds les lois divines et humaines. Il confère les archevêchés et les autres dignités de l'église aux plus indignes, pourvu qu'ils se déclarent contre l'empire dont ils sont cependant les vassaux. Il veut déclarer notre élection non valable, quoiqu'elle soit fondée sur une majorité de quatre voix, et il porte ainsi atteinte aux lois et aux coutumes de l'empire. Quand même cette élection eût été faite au milieu des discordes, il est reconnu que les rois des Romains élus de cette manière, tels que Lother, Konrad, Philippe, Otto, Richard, Alphonse, Adolphe et Albert n'en prenaient pas moins les rênes du gouvernement. Il veut cependant nous contester ce droit! Il veut donc empiéter sur les droits des princes, il s'arroge le vicariat impérial, qui n'appartient qu'au comte palatin, suivant les lois de l'empire, et seulement dans le cas de vacance du trône. Il a dit ouvertement au consistoire qu'il emploierait toutes ses forces pour écraser l'empire, ce serpent d'airain. Au lieu de chercher à rétablir la paix, comme un renard rusé il a excité à la guerre, tantôt nous, tantôt le duc d'Au-

triche, afin de s'emparer plus facilement du vicariat de l'empire. Non content d'avoir porté atteinte aux droits temporels, il se soulève encore contre le roi des rois, contre sa plus sainte mère, et contre le saint collége des apôtres, qui ont vécu dans le vœu de pauvreté. Il est pire qu'un hérétique, car il soutient que le Christ et les apôtres ont possédé des biens en commun, comme les autres communautés; il dément ainsi l'Évangile, qui nous enseigne que ceux-ci ont vécu dans la plus grande pauvreté, c'est-à-dire ne possédant aucuns biens dans ce monde, ainsi que l'ont reconnu le pape Innocent V et particulièrement saint François, homme séraphique. Enfin, il agit avec impiété envers la terre sainte, en détournant pour d'autres usages les trésors amassés par ses prédécesseurs, et destinés à son affranchissement, surtout en se servant de cet argent pour exciter l'effusion du sang, laissant ainsi le saint Sépulcre aux mains des Sarrasins, ennemis de la foi chrétienne. « Comme protecteur de l'église, en vertu du serment que nous avons prêté à notre couronnement, nous sommes obligé, dit Louis en terminant, de nous opposer à tous ces abus impies; nous jurons, sur le saint Évangile, que tout ce que nous venons de dire est vrai, et nous voulons le prouver au concile général. »

Tel était le contenu de la protestation que Louis répandit dans l'empire, comme de manifeste (octobre 1324).

Comme Louis, dans sa première protestation, avait accusé le pape de protéger les frères mineurs et leurs chefs contre ceux qui les accusaient d'avoir violé le secret de la confession, et comme, dans la seconde, il le nomme hérétique, pour avoir, contre les lois de l'Évangile, condamné l'ordre des Franciscains ou frères mineurs, quelques explications deviennent nécessaires.

Les moines mendiants [1] avaient, à proprement parler, achevé la victoire des papes sur les Hohenstaufen. Le roi Adolphe I[er] fut amené par eux à consentir à des conditions que les premiers n'eussent jamais admises. Ces conditions servirent même de règles à ses successeurs, et, depuis lors, elles reçurent à chaque règne une extension nouvelle. Les deux ordres, celui des Dominicains et celui des Franciscains, obtinrent bientôt par là une considération qui, ainsi que nous l'avons remarqué dans l'histoire du roi Adolphe, finit par inquiéter le pape lui-même et tout le clergé. Indépendamment de leur grande influence sur le peuple, ils comptaient dans leurs rangs la plupart des hommes de lettres. Malheureusement pour eux, ils s'attaquèrent par jalousie, et se divisèrent sur plusieurs questions, notamment sur le vœu de pauvreté. Les Dominicains soutenaient que l'homme doit avoir droit de propriété sur tout ce qui est nécessaire à ses besoins journaliers. Les frères mineurs

1. Sur leur origine, voyez Planck, *Gesch. der Papstthums*, II, 2, 498. Sur leur influence, le même auteur, 508.

au contraire prétendaient que l'homme n'avait que la jouissance et non la propriété du morceau de pain qu'il portait à sa bouche pour se nourrir. Le pape, comme on doit le comprendre, se déclara pour les Dominicains. La discussion pouvait être sans conséquence : mais ce qu'il y avait de plus important, c'est que les frères mineurs, persuadés de la justice de leur cause, attaquèrent l'infaillibilité du pape, et osèrent même l'accuser d'hérésie. Comme le pape ne poursuivit que les chefs des Minorites, le reste de l'ordre resta passif; bientôt une division s'éleva aussi entre eux : le général de l'ordre, Michel de Caesena, et plusieurs autres provinciaux [1], entre autres Guillaume d'Occam, d'Angleterre, Nicolas, de France, et Henri de Talheim, de la haute Allemagne, se séparèrent du reste de l'ordre. La plupart se réfugièrent près du roi Louis, dans l'intervalle des deux protestations. Louis fit cause commune avec eux, et comprit leur procès dans le sien. Il jura, comme nous l'avons dit „que tout ce qui était dans son manifeste était vrai. Que ce sont eux qui ont principalement rédigé ce manifeste [2], c'est une présomption qui résulte de la chose même : bien que les deux plaintes soient exposées dans deux manifestes différents, elles

1. Les signatures de leur protestation contre Jean XXII se trouvent dans Raynald, ad a. 1322, § 54.

2. Louis IV avoua lui-même plus tard au pape (Raynald, ad a. 1324, § 31) que l'appel avait été redigé par des professeurs de théologie. — Raynald, ad a. 1327, § 19, en attribue la rédaction au pseudo-mineur Nicolas, sans doute le provincial de France. D'après Joh. Vitodur., p. 1863, Henri de Talheim, provincial de la haute Allemagne, fut nommé chancelier par Louis IV, mais ensuite destitué.

ne sont pas précisément en contradiction entre elles [1]. Il arriva ainsi qu'une partie des plus zélés partisans du saint-siége se montrèrent tout-à-coup ardents champions de l'empire. On voit que la papauté dans sa plus brillante période n'hésitait pas d'en venir aux moyens extrêmes, sans prendre garde que les mêmes armes pouvaient être retournées contre elle. Malheureusement, nous verrons souvent dans notre histoire de semblables avertissements rester sans fruits.

Indépendamment des frères mineurs, Louis ne manquait point d'hommes en état de réfuter les attaques du pape. Il avait pour premier secrétaire (protonotaire) maître Ulric d'Augsbourg, d'une famille illustre, décrétiste remarquable, savant dans le droit canonique, et ami ou élève de Dante Alighieri [2], dont l'ouvrage sur la monarchie avait déjà donné l'éveil en Italie contre la souveraineté du pape [3]. Maître Ulric déployait dans les fonctions de sa charge tant d'habileté, que le pape, qui le savait son ennemi le plus décidé, n'osa cependant jamais prononcer d'excommunication spéciale contre lui. A l'époque de la diète de Ratisbonne, on répandit plusieurs écrits piquants contre le pape [4]. Sous le rapport de la sagacité philosophique comme sous celui de la pro-

1. Le pape resta toujours le protecteur de l'ordre, même après la retraite des chefs.
2. *Gesch. von Schwaben*, II, 241.
3. Raynald ad a. 1231,, § 48.
4. Martin, *Minorit. Flores temp.*, ad a. 1323, dans Eccard scrr., t. I.

fondeur du savoir, il faut surtout remarquer un écrit intitulé : *Defensor pacis*, contre la juridiction usurpée de l'évêque de Rome, par Marsilius de Padoue, médecin du roi Louis[1]. A côté de ce dernier on cite Jean de Genève; ni l'un ni l'autre n'était frère mineur. Leurs écrits avaient pour but d'éclairer le siècle sur les abus du saint-siége. Il n'en est pas moins vrai que Louis trouva dans les frères mineurs de puissants alliés, qui le servirent auprès du peuple ainsi que parmi les savants. Grâce aux efforts réunis de ces hommes, les universités de Paris et de Bologne (une des villes papales) déclarèrent la conduite du pape illégale et indigne[2].

Jean XXII montra qu'il se sentait attaqué dans son dernier retranchement, en prononçant, lorsque le second manifeste de Louis lui parvint[3], une nouvelle excommunication contre lui, hérétique déclaré[4]. Mais il lui restait à apprendre combien cette peine avait perdu de son importance depuis cinquante ans. Le manifeste de Louis obtint plus de suffrages que toutes ses bulles. Elles ne furent respectées que là où les Dominicains et le parti autrichien avaient le dessus.

D'un autre côté, le roi Louis se nuisit bientôt à lui-même. L'accord avec le duc Léopold fut rompu, quand il eut restitué les insignes de la couronne, car Frédéric ne resta pas moins en prison. Nouveau res-

1. Raynald, ad a. 1327, § 37. Cet ouvrage ne fut imprimé que du temps de la réforme en 1522.
2. Martin, *Minorit.*, ad a. 1324.
3. Berthold de Tuttlingen, dans *Oefel scrr.*, t. I, p. 794.
4. Raynald, ad a. 1524, § 27.

sentiment de Léopold; il envahit à main armée le Burgau en Bavière. Louis courut à sa rencontre, mais il perdit la bataille [1]. Cet échec lui enleva de nouveau la confiance de plusieurs princes. Le pape, de son côté, cacha la frayeur à laquelle il était en proie, et poursuivit son projet d'une contre-élection en faveur du roi de France. D'après son désir, les archevêques de Mayence et de Trèves se réunirent à Rense, avec les envoyés français et les légats du pape. Mais au moment où ils traversaient le Rhin ensemble, le commandeur de l'ordre teutonique à Coblentz, frère du même archevêque de Mayence qui avait été installé par le pape, Berthold, comte de Bucheck, se prononça avec la même franchise qu'auparavant le rheingrave Hugo, pendant le synode de Mayence, et protesta avec fermeté contre la tentative honteuse de livrer le royaume d'Allemagne à un prince étranger [2].

Cependant, le roi Louis comprit qu'il avait gravement manqué au duc Léopold; il se transporta aussitôt, sans ses conseillers, au château de Traunitz, où lui-même rendit la liberté à Frédéric (1325). Cette résolution ne vint que de lui. Néanmoins, quelques chroniques contemporaines affirment qu'elle lui fut commandée par son confesseur, le chartreux Geoffroi [3]. Frédéric en fut tellement étonné qu'il souscri-

1. Voclmar Chron., p. 455.
2. Albert Arg., p. 123.
3. Martin Polon, *Cont.*, dans Eccard scrr., t. I, p. 1445. Chron. Leob. ad a. 1325. Alb. Argent, l. c.

vit volontiers aux conditions proposées : il renonça à la couronne, promit de restituer les domaines et les villes de l'empire qu'il possédait, et de défendre la cause du roi Louis (13 mars). Une conférence fut même indiquée pour arriver à une alliance plus intime entre les deux maisons. Dans le cas où il ne pourrait exécuter tous les articles de cette convention, Frédéric promit de se constituer lui-même prisonnier le jour de la saint Jean [1]. Ce cas était à prévoir, car, comme la première fois, on ne put décider le duc Léopold à restituer les domaines impériaux qu'il possédait en Alsace et en Souabe. Le pape annula ce traité, et menaça même Frédéric de l'excommunier s'il se remettait en prison (4 mai) [2]. Mais Frédéric tint sa parole en bon Allemand, et vint se remettre entre les mains de Louis. Celui-ci ne se montra pas moins généreux. Il ne le laissa pas à Traunitz, mais le garda auprès de lui à Munich, partageant avec lui sa demeure, sa table et son lit [3]. Une telle noblesse de sentiments était incompréhensible pour le pape. Il employa de nouveau tous ses efforts pour exciter la révolte contre Louis. Il délia les états de Bourgogne de leurs serments de fidélité envers le marquis Louis, fils du roi (26 juillet 1325). Le duc Léopold continua la guerre contre les villes d'Alsace. Le pape le trompait toujours par

1. Olenschlager, *Urk.*, 44.
2. Raynald, ad a. 1325, § 2.
3. Petrus Abbas, dans *Chron. aul. reg.*, c. 15. Dans Frecher, *Scrip. rer.*, Bdh., p. 48.

des promesses en faveur de Frédéric, tout en reprochant au roi de France de n'avoir pas agi avec plus d'énergie pour s'emparer de la couronne impériale. Les comtes de Bucheck et de Virnebourg que les archevêques de Mayence et de Cologne envoyèrent au pape, pour défendre auprès de lui les intérêts de Frédéric, obtinrent pour réponse qu'il voulait avant tout examiner l'acte d'élection, afin d'être à même de donner une décision régulière [1].

Léopold, convaincu alors de la duplicité de Jean XXII, consentit à un second arrangement entre Louis et Frédéric (5 septembre), par lequel ils convinrent de gouverner en commun, comme deux frères. On stipula qu'aucun des deux n'aurait le pas sur l'autre, que le sceau de l'un porterait le nom de l'autre, et que chacun aurait son jour pour les signatures. Qu'ils n'auraient qu'un sécretaire, et une seule cour judiciaire; que, toutefois, le siége en serait changé tous les six mois [2]. On ne peut s'expliquer une telle convention que par la douceur et la loyauté des deux princes. Mais elle était en elle-même, et à raison de la situation des affaires, d'une exécution impossible. Ce second traité, conclu à Munich, fut encore gardé plus secret que celui de Traunitz, afin de ne pas voir s'élever d'obstacles au moment de l'accomplissement. Aussi les deux chroniqueurs contemporains l'ignorent-ils entièrement, et

1. Olenschlager, *Urk.*, 46-49.
2. Olenschlager, *Urk.*, 50. Joh. Vitodur., p. 1792.

par la même raison, les renseignements sur les négociations subséquentes ne sont guère satisfaisants. Ces documents ne furent publiés que beaucoup plus tard, à la suite de la discussion entre les historiens autrichiens et bavarois [1]. Il paraît qu'on tint alors deux assemblées de princes pour discuter la convention : la première n'adopta aucune résolution; dans la seconde, le traité fut définitivement ratifié (1326). Louis s'engagea à céder à son cher oncle et frère le royaume des Romains, comme s'il eut été confirmé par le pape, que les princes y consentissent ou non [2]. Ici l'état s'appela distinctement, non l'empire, mais le royaume romain, c'est-à-dire l'état allemand; car Louis avait alors le projet de se faire couronner empereur. Le duc Léopold étant mort à la suite de ses efforts en Alsace (28 février), le bon accord cessa, et par conséquent on ne doit envisager le traité de Munich que comme un moyen adroit pour exclure le pape et satisfaire le duc Léopold. Après la mort de ce dernier, l'Allemagne fut de nouveau si tranquille, qu'on pouvait facilement comprendre que c'était plutôt lui que Frédéric qui avait été l'anti-roi.

1. On trouve dans Haberlin, l. c. III, 193, les écrits qui y sont désignés.
2. Olenschlager, *Urk.*, 51. Ulm., 1326. Douze jours après celle de la St-Erick.

§ VII. DÉPUIS LE COURONNEMENT IMPÉRIAL DE LOUIS IV JUSQU'A LA COALITION DES ÉLECTEURS. 1327-1338.

Louis part pour sécourir les Gibelins, se fait couronner roi des Romains et établit pour anti-pape un frère mineur, sous le nom de Nicolas V. Sa retraite. Jean XXII réconcilié avec les Romains fulmine une nouvelle excommunication. Louis entame des négociations par l'entremise des Luxembourgeois; il commence à se relâcher, recherche le secours de l'Autriche, se garantit par une alliance avec les villes de Souabe, et enfin, persuadé par le roi Jean de Bohême, il se décide à une soumission absolue. Guerre contre ce dernier à l'occasion de la succession de Carinthie. Louis s'humilie en vain devant le pape Benoit XII. Philippe, roi de France, ne le fait pas absoudre. Louis passe du parti de la France à celui de l'Angleterre. Les princes clercs et laïques, attentifs au danger que court la liberté électorale. Écrivains. Coalition des électeurs. Statuts de Francfort relatifs à l'indépendance de l'empire.

Louis, après avoir employé tous les moyens pour s'assurer la possession de l'empire malgré l'excommunication, résolut d'aller écraser le pape en Italie même (1326), et d'achever par là la stabilité du royaume d'Allemagne. Dans ce but, il abandonna à elles-mêmes les affaires d'Allemagne et particulièrement ses relations avec Frédéric. Les princes électeurs ayant refusé leur adhésion, le traité de Munich fut regardé comme nul. L'amitié des deux princes en fut ébranlée, la confiance disparut; Frédéric s'adressa de nouveau au pape, mais il n'en obtint qu'un refus [1]. Il est fort douteux qu'après une telle démarche, Frédéric s'attendît sérieusement à être nommé vicaire de l'empire en Alle-

1. Ils ne se séparèrent pas en amis, dit Henric. Rebdorf.

magne pendant l'absence de Louis. Les deux princes se séparèrent à Inspruck, sans avoir rien fait [1], et ne se revirent plus. Louis feignit de ne nommer aucun vicaire de l'empire [2], et comme Léopold et Henri moururent peu de temps après, Frédéric se trouva occupé sans relâche en Autriche par des discussions avec ses autres frères, à l'occasion du partage. Louis, rassuré de ce côté, put entreprendre sans crainte l'expédition de Rome.

Les Gibelins l'y avaient invité de nouveau, parce qu'ils étaient vivement pressés par leurs ennemis réunis, le pape, Naples et les Guelfes. Ils reprirent une nouvelle confiance quand ils apprirent avec quelle fermeté Louis avait bravé l'excommunication papale. Les princes allemands ne voulurent pas d'abord entendre parler de l'expédition de Rome. Les horribles dévastations que les Polonais et les Lithuaniens, excités par le pape, avaient portées sur le territoire de Brandebourg, venaient à peine d'être réprimées par le roi Jean de Bohême [3]. L'archevêque Beaudoin de Trèves et les autres prélats restaient indécis [4]. Louis fit donc encore une tentative près du pape, et lui envoya une députation à Avignon (1327). Comme il était facile de le prévoir, elle ne fut pas

1. La seule chron. (autrichienne) Cl. Neoburg, ad a. 1325, parle de l'administration de l'empire par Frédéric; mais on manque pour toute cette époque de documents authentiques. Haberlin, l. c. III, 200, 236, qui a recueilli avec tant de soins tous les détails, nous les aurait sans doute communiqués.

2. Joh. Vitodur., col. 1793.

3. Gesta Balduini, l. III, c. 4, sq.

4. Raynald, ad a. 1327, § 3.

même reçue [1]. Louis, suivi d'environ 100 cavaliers, et accompagné de quelques princes, se rendit à Trente, où l'attendaient les chefs des Gibelins (février). Aussitôt que ces derniers lui eurent promis de fortes sommes d'argent [2], il ne manqua plus rien aux troupes allemandes, et les choses prenant une tournure favorable, des renforts considérables arrivèrent de tous côtés. Depuis l'interrègne, les mercenaires allemands s'étaient habitués à passer les Alpes pour combattre sous les chefs de parti. L'entreprise de Louis, qui tenait le milieu entre l'expédition habituelle de Rome et une simple escorte, se fit donc malgré l'empire, et surtout contre la volonté des électeurs [3]. Aussi ne pouvait-il espérer de bons résultats qu'autant qu'il ne se brouillerait pas avec les chefs de parti (mai 1327). C'est cependant ce qui arriva immédiatement après son entrée et son couronnement à Milan. Louis se jeta d'abord dans les bras de Galeazzo Visconti, que les autres Gibelins ne reconnaissaient pas pour leur chef, et le nomma vicaire impérial à Milan. Mais bientôt après, soit que sa conduite lui parût suspecte, soit qu'il eût tardé à livrer les sommes promises, il le fit emprisonner (juil.); ses mercenaires allemands passèrent du côté de Louis. Il donna à la ville une constitution plus germanique, et

1. Villani, l. x, c. 15.

2. L'auteur de *Gesta Balduini* nous dit que Louis se rendit en Italie sans le consentement des princes électeurs. Un autre auteur (Mutius, l. 24), assure qu'au contraire il s'y rendit avec l'agrément général.

3. Villani, l. c., c 30. Gualvan Flamma, c. 365. Dans Mura., t. xi. Annal. Mediol., c. 99.

nomma gouverneur le marquis Guillaume de Montferrat [1].

Cette conduite et surtout les sommes d'argent levées pour une nouvelle expédition refroidirent un peu le zèle des Gibelins ; toutefois, ils envoyèrent au roi les secours qu'ils avaient promis, et Louis continua hardiment sa marche vers Rome, sans se soucier de l'excommunication réitérée de Jean XXII. L'armée du légat du pape et les garnisons du roi Robert n'osèrent pas tenter de l'arrêter ; car, depuis l'arrivée de Louis, le courage des Guelfes avait baissé autant que celui des Gibelins s'était relevé. Le brave Castruccio, seigneur de Lucques et de Pistoja, accompagna l'empereur à travers la Toscane. Pise ayant refusé, par haine contre Castruccio, d'ouvrir ses portes, fut assiégée et condamnée comme ville impériale à une amende de 160,000 florins (octobre). Louis, en reconnaissance des services de Castruccio, le nomma prince de l'empire, avec le titre de duc de Lucques, et lui donna la charge de porte-enseigne impérial [2]. A Pise, Louis renouvela le traité conclu par son prédécesseur, avec Frédéric, roi de Sicile, et mit de nouveau Robert de Naples au ban de l'empire. Il continua ensuite sa marche avec 3,000 cavaliers et un grand nombre de fantassins, ayant avec lui les renforts fournis par Castruccio. A Viterbe, les députés des Romains vinrent à sa rencontre. Très-

1. Villani, l. c., c. 36. Leibnit, *Cod. jur. gent.*, I, p. 122.
2. Albertin Mussat, p. 773. Dans Mura., t. x.

mécontents du séjour du pape en France, et de ses réponses vagues quand ils l'invitaient à revenir parmi eux, les Romains chassèrent de la ville les nobles qui tenaient son parti, nommèrent pour leur chef Sciarra Colonna, en lui adjoignant un conseil de cinquante-deux bourgeois, et se décidèrent à ouvrir leurs portes au roi Louis, afin d'obtenir pour la ville son ancien nom de capitale du monde [1]. Séduits par son affabilité, ils le reçurent avec acclamations comme leur seigneur et roi (7 janvier 1328), et firent aussitôt les préparatifs pour le couronnement impérial, car ils soutenaient que ce droit appartenait à la ville et non au pape. Louis fut le seul qui jusqu'alors eût été couronné de cette manière. Il nomma Castruccio préfet de la ville et comte palatin du Latran, et lui donna, ainsi qu'à plusieurs autres, l'accolade de chevalier. Sciarra mit la couronne sur la tête de l'empereur (17 janvier), Pierre Colonna lui présenta le sceptre entouré de rameaux d'oliviers; les deux évêques excommuniés, de Venise et d'Aleria, terminèrent le sacre.

Pendant que le nouvel empereur terminait quelques affaires relatives à l'Allemagne, Pierre Marsilius et Ubertinus de Casali, moine de Gênes, préparèrent le peuple par des sermons et par des brochures à la déposition de Jean XXII (13 avril). L'empereur fit proclamer publiquement une accusation formelle contre Jean de Cahors, qui s'était arrogé le titre de

1. Olenschlager, *Urk.*, 58.

Jean XXII, et aucun défenseur ne s'étant présenté, il le déclara indigne d'occuper la chaire de saint Pierre, comme simoniaque notoire, hérétique et profanateur de la dignité papale (12 mai).[1] Il convoqua ensuite le peuple pour une nouvelle élection. On ne proposa pas de romain, mais un frère mineur, Pierre de Corvara, qui, lorsque le peuple eut donné son adhésion, fut proclamé pape sous le nom de Nicolas V. L'empereur lui remit lui-même l'anneau du pêcheur et le manteau. Ainsi reparurent les temps des Saliques et des Hohenstaufen, où l'on répondait à une déposition par une autre, et où l'élection du pape était dirigée par les empereurs.

Jusqu'alors l'expédition de Louis n'avait ressemblé qu'à un triomphe, mais aussi, comme du temps de ses prédécesseurs, le parti opposé reprit bientôt le dessus. Le jour même où le nouveau pape fut présenté au peuple, Pierre Colonna proclama publiquement la déchéance de l'empereur, prononcée par Jean XXII Ce changement subit avait plusieurs causes. Après le couronnement impérial, Castruccio était retourné chez lui, sous différents prétextes, afin de faire sentir à Louis toute l'importance des services qu'il lui avait rendus ; les princes allemands retournèrent aussi dans leurs états. Pendant qu'on travaillait à la déchéance de Jean XXII, on avait laissé au roi Robert le temps de mettre des garnisons à Ostia et à Anagni, et d'intercepter l'arrivée des approvision-

1. Villani, l. x, c. 71, ainsi que pour ce qui suit.

nements à Rome. Les subsides, payés par les Gibelins, dont Louis s'était servi pour les frais du couronnement et pour les frais de l'élection du nouveau pape, s'épuisèrent, et même s'arrêtèrent tout-à-coup par l'influence de Castruccio. Les soldats, mal payés, se livrèrent à des actes de violence. Les mercenaires de la haute et de la basse Allemagne pillèrent même Cisterna, et se partagèrent le butin. L'empereur, dans sa pénurie, imposa une contribution aux Romains, tout en s'occupant de l'élection du nouveau pape; alors l'amour fit place à la haine, les partisans de Jean XXII reparurent sur la scène. Louis s'étant retiré, après cinq mois, avec les débris de son armée, on n'entendit qu'un cri : A bas les hérétiques et les excommuniés, vive la sainte Église! Les Romains conclurent la paix avec le même légat qu'ils avaient naguère chassé, et qui avait incendié les faubourgs de la ville, et se réconcilièrent avec Jean XXII [1].

Louis s'avança vers Florence avec environ 2000 hommes, afin de se rendre maître de cette riche cité entièrement dévouée au pape. Il comptait sur Castruccio, qui dissimulait encore (3 septembre). Mais celui-ci étant mort subitement, Louis revint à Pise pour s'y réunir à la flotte sicilienne. Pendant sa retraite, Michel de Cesena, général des franciscains, et les provinciaux Bonagratio de Bergame et Guil-

1. Raynald, ad a. 1328, §60, sqq. Alb. Mussat, p. 777, sqq. Villani, l. c.

laume Occam d'Angleterre vinrent se joindre à lui [1]. Ils avaient quitté secrètement Avignon pendant la continuation de leur procès. Ils conseillèrent à l'empereur de faire encore une fois citer Jean XXII devant un concile composé de dignitaires ecclésiastiques et laïques, pour écarter toute apparence de précipitation. Leur avis fut suivi, le décret précédent confirmé, et le pape Nicolas V, qui avait suivi l'empereur à Pise, excommunia Jean XXII, ainsi que le roi Robert et les Guelfes. Pendant ce temps, le manque d'argent se fit sentir à Pise, comme auparavant à Rome. L'exigence des soldats, leurs extorsions envers les habitants du pays, les contributions frappées sur la ville, tout cela amena le même résultat qu'à Rome (11 avril). Dès que l'empereur fut parti, le gouverneur qu'il y avait laissé fut chassé [2].

Louis passa l'été à Pavie, espérant recevoir des renforts d'Allemagne. Il se rendit ensuite à Trente (décembre), promettant aux Gibelins d'engager les princes allemands à lui donner de nouveaux secours. Mais dès qu'il apprit la mort de Frédéric d'Autriche, il retourna en toute hâte en Allemagne (13 janvier 1330) [3].

Ainsi finit l'expédition de Louis IV en Italie. Elle a pu contribuer jusqu'à un certain point à déjouer les projets du pape sur le nord de l'Italie, quoique

1. Nicol, *Minorit*. Dans Baluz, *Vit. pap. Aven.*, t. 1, 709. Joh. Vitodur., p. 1800.
2. Villani, l. x, c. 107, sq.
3. Olenschlager, l. c., p. 123.

les Gibelins fussent parvenus sans elle à secouer le joug du saint-siége, comme ils le firent plus tard. Du reste, la présence de Louis n'eut d'autre résultat pour l'Italie que celui de nécessiter l'institution de principautés nouvelles en opposition aux villes libres, et d'amener par là un état de choses analogue à celui qui existait en Allemagne.

Louis atteignit si peu son but principal, qu'au lieu de conquérir en Italie le royaume d'Allemagne, il fut obligé de demander à plusieurs reprises des secours à l'Allemagne. La déchéance prononcée contre Jean XXII fut le commencement de la victoire du pape. Louis fut obligé plus tard de recourir aux négociations, à la soumission et même aux prières. Nous allons voir maintenant comment les princes et les états allemands se conduisirent dans cette circonstance.

Pendant l'absence de l'empereur, qui dura environ trois ans, le parti de Luxembourg maintint son autorité en Allemagne. Les attaques du pape n'y trouvèrent point accès. Lorsque Jean XXII apprit le couronnement à Rome (1328), il le déclara non-valable et ordonna aux princes allemands de se réunir pour procéder à une nouvelle élection. Les électeurs dévoués au parti du pape se réunirent en effet, et l'archevêque Beaudouin ayant eu à ce sujet une discussion avec l'archevêque Mathieu de Mayence, le pape s'arrogea un nouveau droit, celui de permettre que, pour cette fois seulement, l'élection

ne se fît pas à Francfort. Mathieu étant mort bientôt après, l'élection de son successeur occasionna de nouveaux troubles, car chacun des partis dominants tenait beaucoup à compter le nouveau grand-chancelier parmi ses partisans. L'archevêque Beaudouin obtint du grand chapitre d'être présenté à l'élection. Mais le pape désigna le comte Henri de Wirnebourg (1329). Beaudouin conserva toutefois la plus grande partie de l'archevêché, et plus tard même, par l'entremise de l'empereur Louis, il fut reçu par la ville de Mayence (1332)[1].

Le roi Jean de Bohême, neveu de Beaudouin, était contre les ducs d'Autriche. La marche de Brandebourg fut confiée à la garde des chevaliers teutoniques. Le roi les aida à repousser les attaques réitérées des Lithuaniens, afin d'en garantir aussi ses propres états[2].

Lorsque l'empereur revint d'Italie (1330), les affaires étaient encore dans une assez bonne situation. Le pape publia bien contre lui une bulle violente qu'il intitula *Aggravation*, et menaça ses adhérents des peines les plus sévères. Mais Louis chassa tous les curés qui refusèrent de prier et de chanter. Les villes du Rhin lui firent un bon accueil. Le duc Otto d'Autriche se souleva, il est vrai, en Alsace; avec les subsides du pape, il avait rassemblé une forte armée, avec laquelle l'empereur ne pouvait guère se mesu-

1. Gesta Balduini, l. III, c. 7.
2. Petrus Abbas, dans *Chron. aul. reg.*, c. 20.

rer pour le moment. Mais le roi Jean, qui, quelque temps auparavant (mai), s'était réconcilié avec Otto, et avait même conclu avec lui une alliance de famille, se chargea de ramener la paix entre les parties belligérantes. L'empereur confirma aux ducs d'Autriche toutes les principautés, seigneuries et priviléges qu'ils possédaient avant son élection ; de leur côté, ils s'engagèrent à restituer tout ce qu'ils avaient jadis enlevé à l'empire, excepté les quatre villes du Haut-Rhin, qu'ils gardaient comme indemnité pour les frais de la guerre. Les deux partis, ainsi que leurs amis, contractèrent une alliance offensive et défensive contre tous leurs ennemis, excepté l'église, les princes électeurs et quelques autres évêques et seigneurs. Tous les arrangements pris auparavant entre Louis et Frédéric, et qui pouvaient être préjudiciables à l'un ou à l'autre parti, furent annulés [1].

Après cette paix, le duc Otto offrit sa médiation pour terminer la longue querelle entre Louis et le pape, au moyen d'un arrangement déjà préparé par le roi Jean de Bohême et par l'archevêque Beaudouin. L'empereur, plein de confiance, s'abandonna à ces princes qui, voulant faire la paix à tout prix, proposèrent les conditions suivantes : 1° l'empereur consent à déposer l'anti-pape, l'hérétique Nicolas V ; 2° il renonce au droit d'appel ; 3° il révoque tout ce qu'il a fait contre la personne sacrée du pape ; 4° il reconnaît sa faute et la justice de son

1. Olenschlager, *Urk.*, 61.

excommunication; 5° quant à la réconciliation, il s'abandonne à la grâce du pape, se réservant cependant de conserver son rang et son honneur, c'est-à-dire de rester en possession de l'empire [1].

Comment Louis put-il se décider à abandonner une ligne de conduite suivie avec tant d'énergie, et surtout à annuler lui-même l'appel consacré par un serment? Sans doute son courage avait déjà commencé à plier en Italie, et il ne fut pas difficile de lui persuader que, pourvu qu'il gardât la couronne, il pouvait bien faire quelques sacrifices. Il lui restait à apprendre que celui qui le premier fait des concessions dans une cause légitime, ne tarde pas à être obligé d'en faire d'autres, jusqu'à ce que son ennemi ait tout obtenu. Jean XXII, suivant son système, répondit : Qu'il ne pouvait accorder la grâce de Louis, tant que celui-ci protégerait les frères mineurs, dont les conseils l'avaient entraîné à des fautes si graves ; qu'il était absurde de vouloir destituer l'anti-pape (ce qu'il n'eût même pu faire comme empereur légitime), puisque celui-ci s'était déjà soumis au saint-siége; que l'appel étant nul d'avance, il était inutile de l'abolir, puisqu'on ne pouvait appeler du jugement du pape, qui ne reconnaissait aucun supérieur; que la révocation ne suffisait pas; que Louis devait d'abord réparer le mal qu'il avait fait; en un mot, qu'il devait déposer la couronne, attendu qu'un usurpateur excommunié n'y avait aucun droit; que les

1. Olenschlager, *Urk.*, 62.

princes, au contraire, devaient procéder à l'élection d'un nouveau roi des Romains, fidèle à l'église et au saint-siége [1].

Quoique cette réponse ne produisît d'abord aucun effet en Allemagne, Louis s'était néanmoins livré au pape, et jeté dans les bras du roi Jean de Bohême, qui s'occupait aussi de ses propres intérêts, encouragé qu'il était par la faiblesse de Louis. Comme les Gibelins ne voulaient plus entendre parler de ce dernier, il résolut de prendre lui-même sa place. Après avoir apaisé l'ancien ennemi de sa maison, le duc Henri de Carinthie, en lui donnant une somme de 40,000 florins, en échange de ses prétentions sur la Bohême, et après avoir arrangé le mariage de son fils Jean Henri, avec Marguerite, fille du duc, il se rendit à Trente, et se vit avec plaisir appelé au secours des habitants de Brescia, qui étaient Guelfes, contre Azzo Visconti, de Milan, et Martino della Scala, de Vérone (décembre 1330). L'empereur, auquel ces seigneurs paraissaient trop puissants, permit à Jean de lever un grand nombre de recrues dans les pays hauts, afin de soumettre les villes. Jean s'annonçant comme pacificateur, et sous les mêmes auspices que son père Henri VII, y fut accueilli avec joie et au-delà de son attente. D'un côté, il se donna auprès des Gibelins pour vicaire impérial, jusqu'à la soumission des villes; de l'autre, il conclut à Ferrare une alliance avec le légat du pape, et per-

1. Raynald, ad a. 1330, § 29, sq.

suada aux Guelfes qu'il agissait par ses ordres [1]. Une telle duplicité ne pouvait cependant durer long-temps. Le pape déclara qu'il était étranger à tout ce que faisait le roi Jean. Louis, auquel ce dernier voulait persuader qu'il n'agissait que dans les intérêts de l'empire, conclut par précaution une alliance plus intime avec les ducs d'Autriche (3 mai 1331), et nomma le duc Otto vicaire impérial en Allemagne, pour le cas où il s'absenterait. A la diète de Nuremberg (juin), Louis reprit un peu courage; il exposa de nouveau ses griefs contre le pape, lui reprocha entre autres choses qu'il n'agissait envers lui qu'avec fausseté et perfidie, ajoutant que c'était un devoir de s'intéresser pour Nicolas V, que Jean XXII retenait en prison [2]. Mais on ne sait point ce que la diète décida à ce sujet. Louis dénonça la supercherie du roi Jean; mais celui-ci trouva dans son oncle, l'archevêque Beaudouin, un si puissant défenseur, qu'on ne put prendre aucune résolution contre lui. L'empereur n'en mit que plus d'empressement à s'arranger avec les ducs d'Autriche, et à signer avec eux un traité d'alliance qui stipulait entre autres choses que les prévôtés de Souabe et d'Alsace ne pourraient être conférées sans leur consentement. On convint aussi qu'un traité de paix publique sur les bases de la ligne des villes de la haute et basse Souabe, serait conclu, contre les évêques papistes du haut Rhin et les états

1. Alb. Argent, p. 124. Villani, l. x, c. 168, sq. Henr. Rebdorf. — Raynald, ad a. 1330, § 18.
2. Mutius, *Chron. Germ.*, p. 231.

de Souabe et de Bavière ; que ses fils et le marquis de Brandebourg seraient tenus d'y adhérer. Dans tous les cas, cette alliance conclue de son vivant, et confirmée par lui, ne donna point d'appui sûr au pouvoir impérial [1], et l'on se demande avec étonnement comment, malgré cela, Louis put consentir aux démarches que nous allons rapporter.

Les entreprises du roi Jean ayant échoué d'elles-mêmes, il revint d'Italie et sut de nouveau tellement capter la confiance de Louis, que non-seulement il lui transmit le vicariat impérial d'Italie, mais qu'il accepta même sa médiation auprès du pape [2]. Jean persuada à l'empereur d'envoyer une nouvelle ambassade à Avignon. Louis se décida à plus de condescendance encore, mais on ne sait si ce fut bon gré ou s'il y fut contraint. Indépendamment d'une lettre humiliante pour son honneur royal, dans laquelle il promettait au pape de faire tout ce qui se pourrait exécuter sans porter atteinte à la dignité de l'empire, il remit à ses députés une instruction secrète, avec défense toutefois d'en faire usage avant d'être assurés du succès. Il consent, conformément aux désirs du pape, à ne plus soutenir les frères mineurs et Marsilius [3], s'ils persistent dans leur insoumission, et à aider plutôt le saint-siége contre eux, s'ils continuent à prêcher leurs doctrines hétérodoxes. Il promet de

1. *Gesch. von Schwaben*, III, 224-229.
2. Burgundus, p. 137. Petrus Abbas, dans *Chron. aul. reg.*, c. 27.
3. D'après Villani, x, 102, Marsilius était déjà mort à Monte-Alto en 1328, lors de la retraite de Louis.

se soumettre à la peine infligée par l'église, pour être délivré de l'excommunication ; il reconnaît que le couronnement impérial et le sacre n'appartiennent qu'au pape, et consent en conséquence à déposer la couronne, jusqu'à ce qu'il la reçoive de ses mains. Il promet de confirmer par serment tout ce que les empereurs précédents avaient juré, etc. [1]. Mais le pape voyant les progrès qu'il avait faits, persista à exiger une abdication absolue. Les choses restèrent sur ce pied pendant deux ans, et la prétendue médiation du roi Jean ne les fit point avancer d'un pas. Celui-ci, qui était un excellent cavalier [2], courait tantôt à Paris, tantôt à Avignon, pendant que deux fois les Autrichiens, de concert avec les Hongrois et les Polonais, attaquaient ses états héréditaires. Dans le fait il ne voulait que gagner à sa cause la France et le pape, afin de se frayer en Italie un chemin à l'empire. Il chercha même à y pénétrer par la France, avec une armée de mercenaires, mais les Guelfes et les Gibelins virent alors sa conduite sous son véritable jour; ils se rapprochèrent et conclurent entre eux une alliance contre Robert, roi de Naples (août 1333). Jean ne pouvait rien contre les villes fortifiées, et finit par se retirer [3]. Mais lorsqu'il fut de retour en Allemagne, il crut qu'il arriverait à son but par la ruse. D'accord avec le roi de France, il pressa telle-

1. Gewold, *Déf. Lud. IV imp.*, p. 118, sq.
2. Petrus Abbas, c. 29.
3. Outre Petrus Abbas, l. c., voyez. *Vita Caroli IV imp.* Dans Freher, *scrr. rer. Boh.*, p. 90, sq.

ment l'empereur, que celui-ci, déjà fatigué de la longueur des négociations, résolut, en désespoir de cause, de tenter une dernière démarche auprès du pape, et de se soumettre entièrement à lui. Il rédigea en effet son abdication, se réservant cependant dans la forme une issue pour révendiquer la couronne. Comme il avait ordonné à ses derniers envoyés de ne point divulguer les derniers points de leurs instructions, avant d'avoir obtenu la bulle de réconciliation, on convint de tenir secrète toute cette affaire [1], et de déposer l'acte d'abdication entre les mains du duc Henri de Bavière, jusqu'au moment où l'absolution serait publiée. Louis s'attendait que sa réinstallation sur le trône suivrait de près son abdication. Mais il est fort douteux que les négociateurs et le pape en aient cru sa parole. Le duc Henri était gendre du roi Jean, mais il se hâta beaucoup trop; il voulut se faire prêter serment de fidélité par les villes du Rhin, et trouva une résistance inattendue. Ceci sauva Louis. Henri ayant violé sa parole, fut obligé de protester publiquement qu'il n'avait jamais pensé à livrer l'acte d'abdication [2].

Louis, dans cet incident, trouva un avantage, ses yeux furent ouverts, mais sa cause elle-même n'en devint pas meilleure. La fausse amitié des rois de France et de Bohême se changea en inimitié déclarée, et Louis de son côté ne dissimula plus sa haine con-

1. On n'a pas l'original de cet acte, mais seulement la copie du duc Henri, dans Oefel, t. II, p. 163, sq.
2. Henri Rebdorf, *Andr. Rat.*, ad 1333.

tre le roi Jean. Henri, duc de Carinthie et de Tyrol, étant mort, il retira la promesse qu'il avait faite à Jean de lui assurer la succession de Marguerite, mariée à son fils, et conclut une nouvelle alliance avec les ducs d'Autriche qui, par leur mère, sœur du duc Henri, élevaient des prétentions à la succession de celui-ci, pendant que d'un autre côté les états du Tyrol se soumettaient à la Bohême. Pour trancher la question, l'empereur prit les mêmes mesures qu'il avait déjà employées à l'égard de la marche de Brandebourg. Il déclara la Carinthie et le Tyrol fiefs masculins vacants, et en donna l'investiture à la maison d'Autriche [1]. Le roi Jean, blessé dans un tournoi à Paris achevait alors de s'y guérir. Il conclut aussitôt une alliance avec la Pologne et la Hongrie, en renonçant à toutes ses prétentions sur ce premier pays et sur la Silésie. Son gendre, le duc Henri de Bavière, adhéra aussi à cette alliance. Jean jura de ne déposer les armes que quand il aurait livré l'empereur mort ou vif au pape à Avignon. Son attaque était bien combinée. Après avoir ravagé l'Autriche avec ses alliés, il voulait pénétrer dans le Tyrol par la Bavière. Mais Louis s'étant réuni aux ducs d'Autriche, le rencontra auprès de Landau, avec des forces tellement supérieures, que Jean n'osa pas livrer bataille. Louis pouvait transporter le théâtre de la guerre en Bohême, mais malheureusement il se brouilla avec les ducs d'Autriche, qui ne voulaient rien lui donner pour les frais

1. Raynald, ad a. 1335, § 1, sq.

de la guerre. Le roi Jean en profita, et conclut avec les ducs une paix particulière (9 décembre 1336), qui remit les choses sur le pied où elles étaient avant les hostilités. La Carinthie resta sous la domination de l'Autriche, et le Tyrol sous celle de la Bohême. Le roi Jean fut dédommagé des frais de la guerre par les ducs d'Autriche.

Louis se vit de nouveau abandonné par ses amis, et en butte à la haine du roi Jean. Son ennemi le plus inflexible, Jean XXII, étant mort dans un âge avancé avant cette guerre, son successeur Benoît XII, bon et juste, qui désirait ardemment de soustraire le saint-siége à la dépendance de la France et de revenir à Rome, se serait, à ce qu'il paraît, volontiers rapproché de Louis, et il lui proposa même une réconciliation [1]. Mais le nouveau pape n'avait pas assez d'expérience pour lutter contre les intrigues de la France; il le sentait si bien qu'il dit un jour au collége des cardinaux : Vous avez élu un âne [2]. Il n'oublia pas cependant de soutenir sa position de pape vis-à-vis de l'empereur.

Louis ne pouvait croire qu'après les démarches pacifiques de Benoît, la réconciliation avec l'Église pût être long-temps retardée. Il envoya à Avignon une députation considérable, dont faisait partie son secrétaire, maître Ulric d'Augsbourg. Benoît la reçut avec beaucoup de bienveillance, et proposa les con-

1. Villani, l. XI, cap. 21.
2. Raynald, ad a. 1336, § 18, sq.

ditions suivantes : Louis confirmera au saint-siége toutes les promesses de ses prédécesseurs, réparera l'injure faite au pape Jean XXII, révoquera l'exil prononcé par l'empereur Henri VII contre le roi Robert, et lui donnera le vicariat impérial en Italie; il n'attaquera jamais les domaines de l'église, surtout les Deux-Siciles, la Sardaigne et la Corse, ne se présentera jamais en Italie sans l'autorisation du pape, et quittera Rome aussitôt après le couronnement; il n'exercera jamais de juridiction dans les états de l'église. Louis accepta ces conditions et envoya une seconde députation à cet effet. Le pape la reçut plus amicalement encore, et témoigna de tout son plaisir de ce qu'un aussi noble rameau de l'église, que l'était l'Allemagne, allait de nouveau se réunir à l'arbre dont on le croyait détaché. Il combla d'éloges la nation allemande, et appela Louis le plus noble seigneur de l'univers. Les choses étaient sur le point de se conclure, quand arriva une ambassade considérable des rois de France et de Naples. Le pape désirait surtout retourner à Rome, et les deux rois ne pouvaient voir ce retour avec plaisir. On demanda à Benoît comment il avait pu consentir à se réconcilier avec un tel hérétique. Il répondit : N'est-ce pas plutôt nous qui lui avons manqué? Louis, le sceptre en main, serait venu se jeter aux pieds de notre prédécesseur, s'il eût été sûr d'un bon accueil[1]. Les injures auxquelles il a été en butte l'ont forcé à faire tout ce qu'il a

1. Alb. Argent, p. 126.

fait. Le roi Philippe fit alors séquestrer tous les biens des cardinaux français. Cette démarche eut son effet. Les ambassadeurs de Louis furent de nouveau renvoyés, et les négociations rompues.

Après la guerre de Carinthie, Louis recommença à négocier, et confessa encore plus ouvertement ses fautes (octobre 1336) : il avoue qu'il avait déposé Jean XXII par vengeance, et sans en avoir le moindre droit. Il se repent de s'être intéressé en faveur des hérétiques Visconti et des frères mineurs. Il n'a jamais approuvé leurs erreurs au sujet de la pauvreté du Christ, et ne les a compris dans son appel que par imprudence. Comme soldat qui ne comprend rien aux discussions scientifiques, il s'est abandonné aux théologiens et aux religieux. Il regrette de même d'avoir suivi les avis de Marsilius et de Jean de Genève, et d'avoir laissé propager leurs doctrines parmi le peuple. Il déclare qu'il a été entraîné à tout cela par la dureté de son adversaire. Que pour satisfaire complètement le saint-siége, il veut déposer la couronne, demander personnellement l'absolution, et se soumettre aux peines qui lui seront infligées. Qu'il espère que le pape voudra bien le recevoir en grâce, lui accorder de nouveau la dignité impériale, lever l'interdit de l'Allemagne, et délivrer tous ses amis de l'excommunication [1].

Lorsque Louis eut reconnu quel était le principal obstacle, il envoya une députation solennelle au roi

1. Raynald, ad a. 1336, § 31, sq.

Philippe, pour lui proposer un arrangement au sujet de ses récentes querelles avec l'empire, et lui offrir une alliance amicale (octobre 1336). La sincérité de cette démarche pacifique embarrassa un peu le roi de France ; il feignit de vouloir demander conseil au pape. En attendant, Philippe fit jurer aux députés, comme base de l'alliance future, que Louis ne se liguerait jamais avec aucun ennemi de la France, et empêcherait même ses amis et alliés de le faire (février 1337)[1]. Philippe s'en tint là. Le pape crut alors n'avoir plus qu'à donner l'absolution. Mais les cardinaux français demandèrent un nouveau délai, pour attendre que les rois de France et de Naples eussent envoyé leur consentement. Enfin, un message de Philippe étant arrivé, dans lequel il disait que le repentir de Louis n'était que dissimulé, le pape se trouva obligé de répondre de la même manière aux députés de l'empereur. Il adoucit toutefois l'expression de ce refus, en disant que Louis n'était pas encore assez disposé à la pénitence (11 avril). Benoît XII prévint en même temps le roi de France que les Allemands étaient trop clairvoyants pour se laisser mener plus long-temps[2]. L'indignation profonde qu'en ressentit Louis réveilla toute son ardeur. Il rappela ses ambassadeurs. Les princes furent alors convaincus que le tort ne venait pas de lui. Les envoyés du roi Édouard III d'Angleterre, qui proposèrent une al-

1. Leibnit, *Cod. jus. gent.*, p. 148, sq.
2. Raynald, ad a. 1337, § 1, sq.

liance contre la France, furent reçus avec joie. Tous les princes, excepté le roi de Bohême, y donnèrent leur assentiment. Le rusé Philippe croyait avoir lié les mains de l'empereur, mais Louis se crut dégagé de son serment, parce que le roi avait récemment porté atteinte à l'intégrité de l'empire, et occupé plusieurs places fortes aux environs de Cambrai (22 juillet 1337)[1]. Sans hésiter, il conclut l'alliance désirée avec son beau-père, le roi Édouard. Ce dernier lui promit de l'aider de tout son pouvoir à défendre la dignité impériale, et de lui payer un subside de 300,000 florins, pour les frais d'une expédition contre Avignon. Louis promit de son côté à Édouard de lui conduire, dans l'automne, 2,000 soldats allemands, pour l'aider dans la guerre qu'il voulait faire à la France[2].

Louis fit encore une démarche pour amener aussi le clergé de l'empire à des sentiments unanimes. Ce qui affligea le plus le pape, ce fut de voir que Louis maintenait Beaudoin dans la possession de l'archevêché de Mayence, au mépris des droits de Henri de Virnebourg. Il voulut tenter encore une nouvelle usurpation sur les droits de l'empire, en faisant séquestrer l'archevêché par deux légats spéciaux[3]. Pour l'en empêcher, Louis détermina Beaudoin à remettre sa dignité au grand chapitre. Celui-ci élut aussitôt Henri

1. Raynald, l. c., § 13, sq.
2. Rymer, IV, p. 798, sq.
3. Raynald, ad a. 1336, § 57, sq. 1338, § 6.

de Virnebourg, sous condition qu'il ferait cause commune avec l'empereur [1]. Henri y consentit, et convoqua bientôt un synode dans son diocèse, où Louis parut en personne (mars 1338). Les évêques ayant appris de sa propre bouche combien il avait à cœur de conclure la paix avec l'église, voulurent aussi, de leur côté, envoyer une députation au pape pour l'engager à y adhérer [2]. Mais le seul résultat de leur démarche fut d'acquérir une nouvelle preuve que Benoît XII était dans la dépendance du roi Philippe; il imposait comme condition première que Louis suspendrait avant tout ses préparatifs hostiles contre la France. Albert de Strasbourg, qui bientôt après se rendit à Avignon pour terminer les affaires de son diocèse, dit dans son histoire que Benoît XII déclara, les larmes aux yeux, aux députés de l'empereur, que le roi Philippe l'avait menacé, s'il lui donnait l'absolution, de le traiter plus durement encore que Boniface VIII [3].

Les choses restèrent sur ce pied jusqu'à ce que les princes, clercs et laïques, comme du temps de Henri V, comprirent que tout cela ne concernait pas seulement l'empereur, mais bien leurs droits, et surtout l'indépendance de l'empire, puisque l'ambition des papes d'abord, et ensuite leur faiblesse, faisaient que la confirmation de l'élection du

1. Alb. Argent, p. 127.
2. Olenschlager, *Docum.*, 66.
3. Alb. Argent, p. 127, 132.

roi des Romains dépendait d'une puissance étrangère.

A quoi avait-il servi que Louis eût, de son plein pouvoir royal, proclamé la liberté et la légalité de son élection contre Jean XXII? En retirant sa protestation avec une telle faiblesse, il n'avait fait que préparer un nouveau triomphe au pape; toutefois, ces contradictions même devaient faire réfléchir le peuple, et le conduire à des recherches plus profondes sur les droits du clergé. Nous voyons déjà ici la suite de la lutte commencée sous l'empereur Henri IV. Les écrivains papistes vinrent trop tard. Quand le frère mineur espagnol, Alvarus Pelagius, dans son ouvrage intitulé : *Plaintes de l'Église* [1], chercha à rétablir les anciennes prétentions du pape, et à prouver entre autres que le pape, placé au-dessus de toutes les puissances, ne reconnaissait aucun juge sur la terre, qu'il maniait les deux glaives, et qu'il avait le droit de déposer les rois et les empereurs; un autre frère mineur, nommé Bonagratia, publia immédiatement, sur l'illégalité des excommunications prononcées par Jean XXII, et sur les droits de l'empire, un écrit qui fut envoyé à tous les chapitres et à tous les instituts scientifiques [2]. Outre le livre de Marsilius, dont nous avons déjà parlé, il en parut encore deux autres aussi importants : l'un, d'un minorite anglais, Guillaume Occam, sur les limites du pouvoir spirituel et temporel; l'autre, d'un chanoine alle-

1. Dupin, *Bibliothèque*, c. t. c., t. XI, p. 64.
2. Freher, *scrr.*, t. I.

mand, Léopold de Bebenbourg, sur les droits du royaume de Rome et de l'empire [1].

Si jusqu'alors les papes cherchaient à défendre le principe de Grégoire VII par des passages faussement interprétés, et des décrétales apocryphes, en contradiction directe avec l'histoire, Occam les combattait avec des arguments tirés de l'Écriture, de l'ancien droit canonique, et Marsilius, en s'appuyant sur la philosophie d'Aristote. Mais Bebenbourg est le premier qui emprunta ses preuves à l'histoire [2], et les ouvrages de ces hommes formèrent ainsi un tout parfait, que les écrivains du saint-siége ne purent jamais renverser. Appuyés sur ces trois bases, ils établirent les propositions suivantes :

1° Dans une monarchie élective, le pouvoir appartient au peuple, au moyen de l'élection. La transmission du pouvoir impérial à Charlemagne ne fut, de la part du pape, qu'une mesure fortuite; elle ne s'accomplit point suivant la règle, puisque personne n'y assistait; c'est l'assentiment du peuple qui a fait la légitimité de ce changement réel.

2° Le droit des princes électeurs ne dérive nullement du pape; l'acte ecclésiastique du couronnement ne lui donne même aucun droit de le refuser à celui qui est élu par la majorité, ni même de s'enquérir de sa capacité.

1. Ces écrits sont recueillis dans Goldast, *Monarchia S. Rom. imp.*, c. t. c., t. I. — III.

2. Nous ne mentionnons ici que les sources principales.

3° Le pouvoir du pape diffère en tous points de celui de l'empereur, et ne lui est pas supérieur. La puissance qui émane de Dieu n'appartient qu'à l'empereur dans les affaires temporelles, aux évêques surtout dans les affaires spirituelles; c'est ainsi que la suprématie du pape, quand elle porte atteinte à celle des conciles et au pouvoir épiscopal, n'est qu'une usurpation. L'empereur n'est en aucune manière soumis au pouvoir clérical.

4° Comme ceux-là seuls sont hérétiques qui doutent des vérités fondamentales de la religion chrétienne, c'est un abus d'accuser d'hérésie ceux qui, dans les affaires spirituelles, ne reconnaissent pas sans certaines restrictions l'autorité du pape [1].

Tels sont les principes qui servirent de bases dans les querelles ultérieures que l'on engagea contre le pape. La lutte entre l'empire et la papauté avait commencé sous Grégoire VII, par la querelle des investitures, et le concordat de Worms n'avait fait que tracer les limites des deux pouvoirs sur ce point. La question principale de savoir quelles devaient être leurs relations réciproques, fut ajournée, ou plutôt une série d'usurpations vint encore la compliquer. Lorsque les Hohenstaufen succombèrent dans leur lutte contre les papes, on crut que le moment était arrivé d'élever le saint-siége au-dessus de tous les autres pouvoirs.

Pendant long-temps la diète s'était occupée des

1. Cf. Eichhorn, l. c., § 393.

moyens à employer pour défendre les droits de l'empire contre les usurpations des papes : mais les discordes entre les princes, et surtout les partis qui se formaient pour les élections, l'arrêtèrent dans ses tentatives, ou plutôt fournirent au pape des occasions favorables à de nouveaux empiètements. Enfin, quand des idées plus sages commencèrent à se répandre, et lorsque tous les états désirèrent avec impatience la fin de si longs troubles, l'empereur Louis, après plusieurs essais inutiles, parvint à rassembler une diète qui sentit la nécessité de résoudre définitivement cette question.

Un fait particulier nous prouve encore à quel point Louis IV avait pris confiance en lui-même. Tout en dirigeant ces importantes négociations, il porta ses regards sur les frontières les plus éloignées de l'empire. De sa toute-puissance impériale, il donna à l'ordre Teutonique toute la Lithuanie à titre de propriété perpétuelle. Il avait pour principe que ce n'était pas au pape, mais à l'empereur, comme seigneur suzerain de la chrétienté, de disposer de ces contrées, qui devaient sous peu être converties à la foi catholique. Louis ordonna encore, pour l'honneur de sa maison, que Baierbourg (château de Bavière), que le duc Henri avait construit sur le Memel [1], serait le centre de la conquête, et que la nouvelle église porterait à jamais le nom de Bavière [2].

1. En polonais Niemen, rivière qui prend sa source dans le gouvernement russe de Grono.

2. Voigt, *Gesch. Preussens*, e. l. c., IV, 558, sq.

Pour la grande diète de Francfort (1338), on convoqua non-seulement les princes et seigneurs, clercs et laïques, mais aussi les barons et les nobles, les chapitres des couvents et les députés des villes. L'empereur, revêtu d'un riche costume impérial, ouvrit la séance et se plaignit amèrement des injures que lui avaient faites les papes; il rappela les nombreux efforts qu'il avait tentés pour le rétablissement de la paix et se plaignit surtout de ce qu'on ne l'accusait d'hérésie que pour pouvoir le renverser du trône. Afin de convaincre les princes et les nations de son orthodoxie, il récita en public et à haute voix le *Pater noster*, l'*Ave Maria* et le *Credo* [1]. Il proposa ensuite une guerre générale contre le roi de France, qui s'opposait surtout à la réconciliation de l'empire et du saint-siége [2]. Ne sachant lui-même à quelle voie il devait recourir contre le pape, il demanda à l'assemblée son avis et une décision ferme et énergique.

Les états se réunirent et désignèrent alors un certain nombre de canonistes, de juristes et de prélats pour soumettre la question à un mûr examen. Lorsque cet examen fut terminé, la diète déclara à l'unanimité et sous serment que l'empereur, pour fléchir le pape, avait épuisé toutes les voies de la douceur, et que les troubles qui agitaient l'église et l'empire ne pouvaient lui être imputés. Elle conclut que tous les arrêts prononcés par Jean XXII étaient nuls, et que

1. Chron. S. Petrin. Erfurt, ad a. 1338.
2. Raynald, ad a 1338, § 8.

l'empereur était en droit d'abolir l'interdit dans tout l'empire et d'ordonner le libre exercice du culte divin. Les clercs qui s'y opposeraient devaient être sévèrement punis, comme perturbateurs de la tranquillité publique [1].

L'empereur se rendit ensuite avec les électeurs à Rense, résidence royale, pour s'entendre avec eux sur l'affaire essentielle, le droit électoral qu'on leur contestait. Toute la maison du palatinat de Bavière y fut présente. Elle se composait des neveux de l'empereur, du comte palatin Rodolphe, de son frère et de son neveu, et du duc Étienne, fils cadet de Louis. Quoique tous ensemble n'eussent qu'une voix, ils n'en exerçaient cependant pas moins d'influence sur les autres, de concert avec le marquis Louis de Brandebourg, fils aîné de l'empereur. A ces deux votes laïques se réunirent volontairement les trois archevêques du Rhin : Henri de Mayence, parce qu'il devait à l'empereur la possession de son diocèse ; Beaudouin de Trèves, comme anciennement dévoué à Louis IV ; et Walram de Cologne, par intimité contre son frère, le marquis de Juliers, qui avait négocié le traité conclu avec l'Angleterre. Rodolphe, duc de Saxe, s'unit aussi à eux. Le roi de Bohême seul, qui ne se rendit pas à la diète, resta opposant. Les six électeurs réunis conclurent une alliance confirmée par un serment solennel (15 juillet 1338) ; ils promettent de soutenir le saint empire romain, et leur dignité ducale qui

1. Joh. Vitodur., col. 1844.

en émane, et de maintenir les droits de tous, sanctionnés par la coutume depuis des siècles; de le faire de toutes leurs forces et de toute leur puissance, contre qui que ce soit sans exception, attendu qu'il s'agit de leur honneur et de leurs serments, dont ils ne s'écarteront jamais, quelque offre qu'on leur fasse; qu'au contraire, ils se secourront mutuellement, et chercheront à progager leurs sentiments parmi leurs sujets. Ils promettent aussi, dans le cas où il s'élèverait des différends sur ces questions, de s'en rapporter à la décision de la majorité d'entre eux. Celui qui violera cette alliance sera déclaré, devant Dieu et devant les hommes, infâme, traître et parjure [1].

Cette alliance est connue sous le nom de première coalition des princes électeurs. Après sa conclusion, du consentement de tous les princes de l'empire, on rédigea le statut impérial suivant : « Quoiqu'il résulte clairement des deux droits que la dignité et le pouvoir de l'empereur émanent directement de Dieu, il s'est cependant trouvé des hommes aveuglés et ignorants, qui prétendent que l'une et l'autre dépendent du pape, et que l'élu n'est véritablement empereur et roi que quand il a été confirmé et couronné par le pape. Pour mettre fin à de telles erreurs, nous déclarons maintenant que la dignité et le pouvoir de l'empereur ne relèvent que de Dieu seul, et

1. Olenschlager, *Urk.*, 67.

que celui qui est élu roi ou empereur à l'unanimité ou par la majorité des électeurs, a aussitôt le droit, en vertu de cette élection, de s'intituler véritable roi et empereur romain, et que tous les membres et vassaux de l'empire sont obligés de lui obéir; qu'il possède un plein pouvoir d'exercer tous ses droits d'empereur sans avoir besoin du consentement et de la confirmation du pape. Si quelqu'un agit contrairement à ce principe, dont la durée doit être éternelle, il perdra aussitôt tous ses fiefs, tous ses droits et priviléges, et sera déclaré et puni comme coupable de lèse-majesté [1].

Lorsqu'il fut de retour à Francfort, l'empereur fit publier ce statut impérial devant tout le peuple. Le même jour, il fit afficher au portail de toutes les églises un manifeste rédigé par le frère mineur Bonagratia, qui prouvait l'illégalité de l'arrêt du pape, et qui délivrait l'empire de l'interdit prononcé contre lui. Puis, on publia encore trois lois spéciales : la première statuant que personne ne pouvait recevoir ni exécuter de bulle du pape sans la permission du diocésain; la seconde stipulant que le serment habituellement prêté au pape par l'empereur n'était pas, comme l'avait prétendu Clément V, un serment de fidélité, mais un serment d'obéissance et de protection, à l'égard de la religion catholique; la troisième enfin, que pendant la vacance du trône, ce n'est pas

1. Olenschlager, *Urk.*, 68.

le pape, mais le comte palatin seul qui doit être investi du vicariat de l'empire [1].

Après tant d'affronts et d'humiliations que l'empire avait reçus dans la personne de son chef, la ville électorale vit enfin arriver le jour où l'empereur, soutenu par les princes, releva de nouveau l'honneur et la dignité du trône. Mais il eût été surprenant que le parti du pape se fût soumis sans résistance. Benoît XII, informé de la conduite des électeurs, les menaça de toute sa disgrâce. Ses émissaires, qui se trouvaient à Francfort, affichèrent le même jour la bulle d'excommunication. Les dominicains et les carmélites se montrèrent les plus opiniâtres quand on leur ordonna de reprendre les exercices du culte. On les expulsa de Francfort, ainsi que des autres villes et états [2]. Outre le relâchement du clergé, beaucoup d'autres abus s'étaient glissés dans l'église. Les corps de métiers, en chassant les clercs, profitèrent de cette occasion pour exiler beaucoup de familles nobles qui voulaient s'unir à eux. Le bas peuple, souffrant de la famine et des épidémies, recommença ses persécutions contre les Juifs. Pour y mettre un frein, l'empereur fit jurer de nouveau la paix publique, conclue auparavant entre les princes et les villes (1340), et renouvela son alliance avec le duc Albert d'Autriche (1339) [3]. La tranquillité revint un peu dans les pays

1. Olenschlager, 6, 288 f., *Urk.*, 69, 70.
2 Olenschlager, l. c.
3. *Gesch. von Schwaben*, III, 257-260.

du Rhin, mais malheureusement elle ne fut que d'une courte durée.

§ VIII. DEPUIS LA COALITION DES PRINCES ÉLECTEURS JUSQU'A LA BULLE D'OR DE L'EMPEREUR CHARLES IV. 1338-1356.

Jugement impérial entre l'Angleterre et la France. Louis IV prend en vain le parti de cette dernière pour obtenir l'absolution du pape. Ses acquisitions territoriales; le Tyrol. Élévation de la maison de Luxembourg. Louis se rapproche pour la seconde fois de la France et s'humilie de nouveau devant le pape. Les princes séparent leur cause de celle de l'empereur. Louis s'empare de la Hollande. Contre-élection de Charles IV, et fin de la coalition des princes électeurs. Mort de Louis IV. Coup-d'œil sur son règne. La liberté électorale maintenue par l'archevêque Henri de Mayence. Gauthier de Schwarzbourg. Charles IV gagne les princes et les villes, et se fait couronner pour la seconde fois comme roi légitime. Triste position de l'Allemagne. Grande peste. Persécution contre les juifs. Secte des Flagellants. Dispositions pour la paix générale. Accroissement de la puissance de la maison de Bohême, principalement aux dépens de celle de Bavière. Dispositions nouvelles pour la paix générale dans le haut Rhin. Guerre de l'empire contre Zurich. Couronnement impérial de Charles IV. Pétrarque. Dernier enthousiasme des Romains au sujet de l'empire. Diètes de Nuremberg et de Metz. Loi électorale.

La grande diète de francfort fut suivie de celle de Coblentz, qui se proposait d'assurer le pouvoir et les droits de l'empire contre le roi de France, comme la première l'avait fait contre le pape. Édouard III d'Angleterre y vint en personne, pour demander à l'empereur et à l'empire d'être son juge. L'empereur Louis IV, revêtu de son grand costume, était assis sur son trône, au milieu du marché, ayant derrière lui un cavalier, l'épée nue, à ses côtés quatre

ducs, trois archevêques, sept évêques et trente-sept comtes, et tout autour dix-sept mille nobles et chevaliers. Quelque temps après, Édouard, suivi des grands de son royaume, s'assit sur un autre trône. Lorsque les lois de Francfort eurent été lues à haute voix, et de nouveau confirmées, Édouard se plaignit de ce que le roi de France lui avait enlevé, non-seulement la Normandie, la Guienne et l'Anjou, mais encore la couronne de France, qui lui appartenait légitimement par droit de succession. Il demanda justice et secours à l'empereur comme au juge suprême de la chrétienté.

Le tribunal des princes reconnut que la plainte du roi d'Angleterre était fondée; l'empereur se plaignant aussi de ce que le roi Philippe VI n'avait pas recherché l'investiture de ses fiefs qui relevaient de la couronne d'Allemagne, adjugea son héritage au roi d'Angleterre, lui promit son assistance et le nomma son vicaire dans toutes les contrées au-delà du Rhin, en engageant tous les princes et seigneurs des Pays-Bas à le secourir dans son expédition contre la France. La convention fut établie pour sept ans. Tout cela avait déjà été concerté d'avance lors du traité des subsides, dont nous avons parlé plus haut. L'empereur somma ensuite Philippe de Valois (sans lui donner le titre de roi) de faire droit aux réclamations du roi Édouard, le menaçant, en cas de refus, de lui retirer tous les fiefs de l'empire, dont au reste il n'avait pas encore reçu la confirmation. Louis IV

informa également le pape des décisions qui avaient été prises.

Aussitôt que Philippe en eut connaissance, il mit son armée sur pied. De son côté, le roi Édouard avait déjà rassemblé des forces considérables, et conclu des traités de subsides avec les princes des Pays-Bas et du Rhin[1]. Au commencement de l'année suivante, et en vertu de son traité, l'empereur envoya à Édouard son fils, le marquis Louis de Brandebourg, avec des renforts. Philippe évita une rencontre; il ne voulait pas livrer bataille à un peuple désespéré et cruel; c'est ainsi qu'il appelait l'armée alliée[2]. En attendant, il lui coupa les vivres, de manière qu'elle dut se retirer dans le Brabant. L'année suivante (1340), les secours de Louis tardèrent à venir, car les subsides n'étant arrivés qu'en petite quantité et trop tard, l'empereur les renvoya à Édouard[3]. Le roi d'Angleterre remporta cependant quelques avantages, après avoir dispersé la flotte française sur les côtes de Flandre. Mais, en Allemagne, on murmurait contre l'empereur. On découvrit bientôt les secrets motifs de sa conduite : dès le commencement de son alliance avec le roi d'Angleterre, Philippe VI l'avait fait menacer par le pape, puis il lui avait laissé entrevoir l'espérance de le réconcilier avec lui, s'il voulait renoncer à l'alliance qu'il venait de conclure. Lorsque les princes s'aperçurent de l'inconstance de

1. Olenschlager, l. c., p. 292, sq.
2. Les Brabançons, les Allemands et les Flamands. Villani, l. xi, c. 86.
3. Mannert, l. c., p. 407, sq.

Louis, ils demandèrent une nouvelle confirmation des lois de Francfort dans une diète de l'empire, et leur mise à exécution comme lois impériales. Le roi Jean de Bohême, qui jusqu'alors avait dissimulé, vint aussi avec son fils Charles, prêta serment de fidélité à l'empereur et donna des auxiliaires contre la France. Pendant la seconde campagne, Philippe se servit de l'entremise de sa sœur, la sage Jeanne de Valois, veuve du comte de Hainaut et de Hollande. Ses filles étaient l'une reine d'Angleterre, et l'autre impératrice. Elle obtint d'abord par leur médiation qu'Édouard consentît à une trève de neuf mois (25 septembre 1340). Elle gagna ensuite l'impératrice en promettant que Philippe opérerait la réconciliation avec le pape. L'empereur, agité de nouveau par le trouble de sa conscience, accepta cette offre avec empressement et promit d'être l'ami fidèle, dévoué et l'allié du roi Philippe de France. Sous prétexte que Édouard avait conclu la trève sans lui, il lui retira le vicariat impérial, tout en lui offrant sa médiation pour rétablir la paix.

Édouard fut fort étonné de ce message, et répondit qu'il lui était permis de prendre des arrangements particuliers; que le vicariat impérial ne pouvait lui être retiré que dans le cas où la France serait conquise. Louis n'atteignit pas même son but par cette démarche. Il croyait qu'une fois Philippe ouvertement rangé de son côté, le bon Bénoit ne tarderait pas à l'absoudre. Albert de Strasbourg dit

avec raison : « Que le Français feignit de vouloir ce que réellement il ne voulait pas, tandis que Benoit feignait de ne pas vouloir ce qu'il voulait en effet. » Louis reçut la réponse habituelle, c'est-à-dire qu'il devait préalablement se soumettre aux formalités exigées par la loi, et faire preuve d'obéissance et de repentir [1].

Louis se consola de cette insulte nouvelle en augmentant ses domaines. Son frère aîné, le comte palatin Rodolphe, qui lui avait été presque toujours hostile, mourut à l'étranger après avoir été contraint de lui céder ses états pour une modique rente viagère. Quoiqu'il eût laissé trois fils, Adolphe, Rodolphe et Robert, Louis garda le palatinat même après leur majorité, et ils furent obligés de se contenter des modiques revenus de leur mère. Aussi Rodolphe et Robert, qui suivirent l'empereur en Italie, entrèrent-ils en négociations contre lui avec le légat du pape. Le sentiment de l'équité l'emporta enfin (3 août 1329). Pendant son séjour à Pavie, Louis fit un traité de partage. Tous les domaines de la branche de la haute Bavière furent divisés en deux parties. Il céda l'une aux fils de son frère Rodolphe, entre autres le palatinat du Rhin, et une grande partie du district du Nord, qu'on nomma par la suite le haut palatinat. Il garda pour lui la haute Bavière. On convint en même temps que ces deux branches, celle du palatinat et celle de la haute Bavière, jouiraient

1. Olenschlager, p. 295-310.

tour à tour de la voix électorale, et que la première, comme la plus ancienne, aurait la priorité. A l'extinction de l'une des branches, les domaines et les droits devaient revenir à la branche survivante, et aucune des deux ne pouvait en aliéner aucune partie, afin que ces états restassent continuellement intacts [1]. Ce fut un des premiers traités qui fixa l'inaliénabilité des biens patrimoniaux. Le reste se partagea suivant la coutume. Le partage entre les deux branches fut toujours conservé.

La branche de la basse Bavière s'éteignit dans la personne du duc Henri et celle de son fils unique, âgé de dix ans (1er septembre 1339). Les deux branches de la haute Bavière, c'est-à-dire celle du palatinat et la nouvelle, avaient les mêmes droits à la succession, et d'après l'ancienne loi de la famille, elles auraient dû procéder à un partage égal (21 décembre 1340). Mais l'empereur, pour lequel la réunion de tous les domaines avait trop d'importance, engagea les états de la basse Bavière à l'accepter pour seigneur, à l'exclusion de ses neveux [2]. Ce ne fut qu'après sa mort que les comtes palatins reçurent une indemnité de 60,000 florins, en se réservant l'héritage après l'extinction de la ligne mâle de la haute Bavière; c'est ainsi que les clauses du traité de Pavie furent appliquées à la basse Bavière [3].

1. Aettenkhover, *Gesch. der Haus von Baiern*, Beil. 30.
2. Chron. Leob., ad a. 1339.
3. *Exposé des motifs qui ont engagé S. M. le roi de Prusse à s'opposer au démembrement de la Bavière en* 1778, p. 68.

L'empereur confia le gouvernement de la haute Souabe à son fils, le duc Étienne. Il le fit dans le but, non-seulement de donner un nouvel appui à la ligue pour la paix publique entre les états de Souabe et de Bavière, mais encore pour donner suite au projet de la maison de Habsbourg, à l'égard du duché de Souabe (1389)[1]. Pour s'assurer en même temps la possession du marquisat de Brandebourg, l'empereur fit jurer une paix publique de six ans, par son fils Louis, et par la plupart des princes du nord de l'Allemagne, ainsi que par les villes anséatiques.

A la même époque, Louis IV amena aussi à sa maison le comté de Tyrol. L'héritière Marguerite, mariée à Jean Henri, fils du roi de Bohême, porta plainte de l'impuissance de son mari, alors âgé de vingt ans. De concert avec elle et les états du Tyrol, l'empereur proposa le divorce et le mariage de Marguerite avec son fils, le marquis de Brandebourg, qui était veuf. On devait s'attendre à voir le pape refuser, non-seulement le divorce, mais encore la dispense nécessaire pour le second mariage, à cause de la parenté de Louis et de Marguerite. L'évêque Léopold de Freysingen consentit à remplacer le pape. Mais comme il mourut peu de temps après, l'empereur se souvint que, suivant l'opinion de Marsilius et de Guillaume Occam[2], il avait le droit d'accorder les dispenses conjugales. Il tint d'abord une cour de justice pour

1. *Gesch. von Schwaben*, III, 267, sq.
2. Goldast, *Monarchia*, etc., t. I, p. 21, t. II, p. 1383.

examiner la plainte de Marguerite. L'accusé n'ayant pas comparu, fut condamné, et le mariage rompu. L'empereur accorda ensuite la dispense nécessaire, et fit célébrer la nouvelle union avec une grande pompe, dans un château du Tyrol (février 1342)[1].

C'est ainsi que Louis IV augmentait la puissance de sa maison. Mais tous ces actes lui firent un grand tort dans l'opinion publique. Ils étaient intempestifs et par conséquent imprudents, quand même ils eussent été légitimes. Le droit qu'il s'arrogea d'accorder une dispense le fit de nouveau considérer par le peuple et le clergé comme un hérétique. Son avidité ne pouvait qu'irriter ses propres parents, les comtes palatins, et surtout la maison de Luxembourg à laquelle il devait tout. Comme il renouvela le titre ducal de Carinthie, en donnant à son fils l'investiture du Tyrol, les ducs d'Autriche se rangèrent de nouveau du côté des premiers. A la vérité, le roi Jean de Bohême, père du condamné, aveugle, accablé de dettes, ne retira pas beaucoup d'avantages de son alliance avec l'Autriche, que l'empereur parvint à ramener à son parti. Mais l'archevêque Baudoin agit avec d'autant plus de succès auprès du nouveau pape Clément VI (7 mai). Celui-ci avait déjà conçu, comme archevêque de Rouen, une très-mauvaise opinion de Louis, qu'il appelait *Baurus*,

1. Chron. Leob., Henri Rébdorf, Contin. Martin. Pol., ad a. 1341, 42. Oleuschlager, *Docum.*, 81. D'après Steyerer, dans *Albert II*, p. 634, Jean-Henri rejeta son impuissance sur un ensorcellement, puisqu'il ne l'éprouvait qu'auprès de Marguerite et non auprès des autres femmes.

au lieu de *Bavarus*, et une excellente de Charles, fils du roi Jean, dont il avait été précepteur. Charles était en outre beau-frère de Philippe VI, roi de France, qui avait élevé Clément sur la chaire de saint Pierre, ou plutôt l'avait placé dans la même dépendance que son prédécesseur Clément V. Ce fut sans doute par l'influence de Baudoin qu'il arriva que le pape, après avoir fait attendre pendant trois mois les députés de Louis, exigea, outre les conditions antérieures, la reddition du Tyrol. Louis l'ayant refusé, le pape publia une bulle, où, entre autres fautes, il lui reprocha les statuts de Francfort, le mariage scandaleux entre deux parents, et lui accorda un délai de trois mois, dans lequel il devait déposer toutes ses dignités comme duc de Bavière, réparer l'injustice faite à l'église, se présenter personnellement à Avignon, et y faire sa soumission, s'il ne voulait pas s'exposer à des peines plus sévères [1].

Dans ce nouvel embarras, Louis s'adressa de nouveau au roi de France, et obtint de lui, en le menaçant de s'allier de nouveau au roi d'Angleterre, une promesse par écrit d'intervenir auprès du pape. Avec cet écrit, Louis apaisa les électeurs qui s'étaient déjà réunis pour procéder à une nouvelle élection. Le pape, de son côté, modifia le délai fixé, quand Louis lui accorda le droit de dicter lui-même les conditions de la réconciliation. Mais elles furent tellement sévères, qu'on croyait généralement en France que

1. Olenschlager, l. c., 318-326. *Urk.*, 84.

Louis n'y adhérerait pas, quand même il serait enfermé dans une tour, et que sa liberté en dépendrait (18 septembre 1343) [1]. Il les accepta cependant. Il révoqua, non-seulement toutes les mesures qu'il avait prises contre l'église, particulièrement la déposition de Jean XXII, la participation à la controverse des frères mineurs, qu'il n'avait pas même comprise, les expressions injurieuses que lui avait dictées son secrétaire Ulric Groildonis, etc.; mais il renonça même à l'empire, et promit de ne plus jamais mettre le pied en Italie. Il ne demanda qu'à être remis dans l'état où il était avant la bulle d'excommunication, et à continuer, en attendant, de tenir les rênes du gouvernement.

Louis fit jurer l'observation de ces articles par ses députés, à Avignon [2]. On s'attendait généralement en Allemagne à voir enfin lever l'interdit. Mais on apprit bientôt que le pape avait encore imposé d'autres conditions sur les affaires temporelles auxquelles Louis ne pouvait ou ne voulait pas souscrire [3]. On ne sait pas au juste quelles étaient ces conditions, mais la suite nous démontre assez clairement qu'elles concernaient principalement le Tyrol et les statuts de Francfort. C'étaient précisément les deux points que les princes avaient adoptés pour séparer les intérêts personnels de l'empereur de ceux de l'empire. Quant aux statuts, Louis trouva de nouveau la même adhé-

1. Alb. Argent, p. 133.
2. Olenschlager, *Urk.*, 85-86.
3. Gewold, *Defens. Lud. IV*, p. 173. Mannert, *Preisschrift*, p. 495, sq.

sion qu'auparavant (septembre 1344). La diète à laquelle il appela aussi les députés des villes, conclut à l'unanimité que les exigences du pape ayant évidemment pour but la ruine de l'empire, on devait protester contre elles par l'entremise d'une députation spéciale. L'archevêque Baudoin adhéra à cette décision.

Mais lorsque, huit jours après, l'empereur voulut recommencer à Rense d'autres négociations avec les électeurs (car la députation en question n'avait pas d'autre mission), il apprit bientôt qu'ils n'étaient pas contents de la décision prise relativement au Tyrol.

L'archevêque de Mayence fut surtout irrité de ce que Prague, en récompense de son dévouement à l'empereur, avait été élevée au rang d'archevêché, et que son diocèse se fût ainsi considérablement diminué. Le comte palatin Rodolphe ne pouvait pardonner à l'empereur de lui avoir enlevé la petite ville de Weinheim. Le roi Jean, dont les demandes personnelles avaient été repoussées à Bacharach, décida les princes à former une confédération. Ils reprochèrent à Louis sa lâche condescendance envers le saint-siége et sa négligence des intérêts de l'empire; ils demandèrent qu'il abandonnât les rênes du gouvernement à Charles, duc de Moravie, fils du roi de Bohême. Lorsque les choses en furent venues à ce point, Louis voulut proposer son fils, le marquis de Brandebourg : mais les princes lui répondirent

nettement qu'ils ne voulaient plus de Bavarois[1].

L'empereur réussit cependant encore à empêcher l'élection. Il gagna le comte palatin Rodolphe, en satisfaisant à toutes ses demandes. Il excita contre le roi Jean tous ses voisins, en sorte que celui-ci, après une courte guerre, renonça au Tyrol et reçut en indemnité une somme d'argent et les villes de Gœrlitz et de Bautzen, en Lusace[2].

Au milieu de ces négociations, une riche succession échut encore à l'empereur. Guillaume, comte de Hollande, qui avait été aussi compris parmi les candidats au trône, mourut sans enfants (27 septembre 1345); par conséquent, Marguerite, sa sœur aînée, épouse de l'empereur, devenait la plus proche héritière. Mais Édouard, marié à la seconde sœur, voulait avoir au moins la Zélande; le comte de Juliers, comme époux de la troisième, réclamait aussi sa part. Louis suivit sa politique habituelle : il fit déclarer dans une diète ces états acquis à l'empire, puis il donna à sa femme l'investiture des quatre comtés de Hollande, de Zélande, de Frise et de Hainaut ; ce dont les habitants furent satisfaits, car ils ne désiraient pas de séparation[3].

Cependant Clément VI n'avait pas exhorté très-sérieusement les princes à procéder à une contre-élection, parce qu'il craignait que le roi Philippe ne

1. Alb. Argent, p. 134. Cet auteur change aussi de langage. Joh. Vitod., p. 1903. Henri Rebdorf, ad a. 1344.

2. Vita Caroli IV, imp., p. 105. Cf. Olenschlager, l. c., 333-346.

3. Olenschlager, *Urk.*, 94. Alb. Argent, p. 135, sq. Cronica de Hollant., dans *Matthei anal.*, t. v, p. 560.

cherchât à la faire tourner en sa faveur. Mais quand il le vit fortement engagé dans la guerre contre l'Angleterre; craignant d'un autre côté que Louis, pendant la vacance du trône de Naples, ne cherchât, comme il en avait déjà eu l'idée, à envahir l'Italie par le Tyrol, il fulmina une bulle terrible d'excommunication et de malédiction contre lui (13 avril), et, comme jadis Grégoire X, ordonna aux électeurs de procéder sans délai à une élection, sinon qu'il y pourvoirait lui-même[1]. En même temps il déposa l'archevêque de Mayence, Henri de Virnebourg, comme partisan de l'empereur, et nomma à sa place Gerlach, comte de Nassau[2]. Le marquis de Moravie, Charles, alla avec son père aveugle, le roi Jean, trouver le pape à Avignon, afin de lui donner d'avance, suivant son désir, la plus grande preuve d'obéissance, ou, comme le dit ensuite le pape au roi de France, pour solliciter la couronne de roi des Romains[3]. Bien que le plan de Jean XXII sur la Lombardie eût échoué, Clément VI voulut au moins assurer autant que possible l'agrandissement des états de l'église; à ce sujet, il se fit donner par Charles les promesses les plus fortes (26 avril 1346), entre autres d'annuler tout ce qu'avait fait Louis de Bavière, et d'exécuter tous les engagements de son aïeul Henri VII. Quant au couronnement, il dut promettre

1. Raynald, ad a. 1346, § 12, sq.
2. Alb. Arg., p. 135. Raynald, ad a. 1346, § 12, sq.
3. Rex Johannes cum papâ prædicavit, c. t. c, dit Charles lui-même dans l'histoire de sa vie. Freher, *Scrr. rer. Bohem.*, p. 107.

de ne pas entrer en Italie avant d'être confirmé par le pape, de quitter Rome le lendemain du couronnement, de retourner aussitôt en Allemagne, et de ne pas revenir en Italie sans la permission du saint-siége. Après cela, le pape le recommanda aux princes électeurs comme le candidat le plus convenable et le plus digne [1]. Mais il n'y avait que cinq électeurs réunis à Rense (11 juillet), parce que les votes du palatinat et du Brandebourg en étaient exclus d'eux-mêmes. L'archevêque de Cologne et le duc Rodolphe de Saxe avaient été gagnés [2]. Huit ans s'étaient à peine écoulés depuis que les électeurs avaient juré de défendre la liberté électorale contre qui que ce fût, et déjà leur majorité se montrait parjure à la face du monde entier! Toutefois il faut reconnaître que l'empereur avait violé son serment avant eux.

En ce moment même, Louis IV avait une entrevue dans le Tyrol avec le roi de Hongrie et Mastino della Scala, seigneur de Vérone, au sujet des affaires d'Italie. Aussitôt qu'il connut l'élection de Charles VI, il revint en hâte sur le Rhin, et vit avec plaisir que les villes et les princes laïques lui étaient restés fidèles. Francfort et Aix-la-Chapelle n'ouvrirent pas leurs portes à Charles IV. Ce dernier abandonna en quelque sorte lui-même le champ de bataille, et alla avec son père porter du secours au roi de France contre les Anglais (26 août 1346). Après la malheu-

1. Raynald, ad a. 1346, p. 19, sq. Olenschlager, *Urk.*, 93.
2. Albert Argent, p. 135.

reuse bataille de Crécy (novembre) où le roi Jean de Bohême fut tué, Charles obtint la confirmation du pape, et se fit couronner à Bonn par l'archevêque de Cologne (mai 1347). Louis se vit alors attaqué de trois côtés à la fois. Il se montra bien supérieur en expérience militaire, mais il fut frappé d'une attaque d'apoplexie pendant une chasse aux ours, et mourut à l'âge de soixante-trois ans (11 octobre)[1]. C'est le dernier des empereurs qui mourut excommunié.

On ne pourrait sans injustice attribuer à Louis seul l'anarchie intérieure qui dura depuis son élection jusqu'à sa mort, pendant une période de trente-deux ans, car il ne fut, dans le principe, que chef de partis, qui souvent même refusaient de le soutenir. Il avait de bonnes intentions, et chaque fois qu'il les laissait voir, il réunissait autour de lui tous ceux qui partageaient son opinion. Mais dans la suite, lorsqu'il aurait dû être plus qu'un chef de parti, il se trouva entraîné, par opposition au pape, dans une politique qui, suivant l'exemple de son adversaire, se croyait tout permis; il n'avait ni sa fermeté ni son astuce.

Combien était glorieuse la position de Louis quand seul, en vertu de sa toute-puissance royale, il soutenait contre le pape l'indépendance de la couronne! Mais quelle ne fut pas sa chute quand, dans sa première terreur, il révoqua tout et abandonna même ceux qui avaient recherché sa protection! Il

1. Alb. Arg. — Henri Rebdorf.

comprit sa faute, se releva et fut soutenu par toute la nation. Mais bientôt il s'attira une double honte; pour la seconde fois il se contredit lui-même, et aima mieux renoncer à l'empire qu'au Tyrol. Ce ne fut qu'à la mauvaise volonté du roi de France qu'il dut de ne pas faire amende publique, comme jadis l'empereur Louis Ier. Plusieurs fois trompé par les rois de France et de Bohême, il se jeta de nouveau dans leurs bras et sacrifia même inutilement au premier son allié le roi d'Angleterre. Par sa cupidité et son peu de fidélité à garder une parole donnée, il finit par éloigner de lui la maison de Luxembourg, au moment où son appui lui était le plus nécessaire. Les princes abandonnèrent alors sa cause pour sauver la leur, ce à quoi ils ne réussirent même pas.

Cependant l'Allemagne ne soutint pas en vain cette lutte opiniâtre. Il en résulta trois faits importants, auxquels Louis le Bavarois eut aussi sa part. D'abord l'union des hommes les plus probes et les plus instruits pour rechercher et signaler les usurpations des papes, qui jusqu'alors s'étaient soutenus par l'audace, mais qui perdirent continuellement du terrain, à dater de ce moment [1]. En second lieu, l'affermissement des villes dans leur organisation intérieure, ainsi que dans la participation qu'elles prirent aux diètes de la paix publique. Enfin, l'affranchissement de la Lombardie du pouvoir temporel

1. Si nous avions sous la main un ouvrage intitulé : *Leopold von Babenburg Leben und Erfahrungen*, il nous en dirait plus que toute l'histoire de Louis IV.

des papes, et la consolidation de la constitution allemande par la détermination légale de la coutume, l'indépendance de la couronne et du droit d'élection vis-à-vis du pape, bien qu'une guerre de partis, qui dura encore pendant dix ans entre les princes, nécessitât un troisième statut pour compléter la constitution.

La mort de Louis IV et la soumission de Charles IV réconcilièrent le pape avec l'empire. En dépit des conclusions de la diète, il feignit d'avoir remporté la victoire. Il voulut même lui faire révoquer ces conclusions. Dans ce but, il ne fit publier l'absolution dans l'empire qu'à la condition que tous ceux qui voudraient être relevés de l'excommunication reconnaîtraient qu'aucun empereur n'avait le droit de déposer le pape, ni de prendre les rênes du gouvernement avant d'être confirmé par le saint-siége [1]. C'est alors que l'archevêque Henri de Mayence, qui, bien que destitué par le pape, avait conservé la possession de son diocèse, se présenta comme défenseur de la liberté électorale, et tint plusieurs diètes pour élire, au lieu de Charles IV, un autre roi indépendant du pape (novembre 1347) [2]. Mais il n'avait dans son parti que les votes du palatinat, du Brandebourg et de Saxe-Lauembourg, qui, avec le sien, ne faisaient que quatre voix, tandis que les autres, comptant pour eux Cologne, Trèves, la Bohême, Saxe-Wittemberg,

1. Olenschlager, l. c., p. 382, sq.
2. Alb. Arg., p. 141, ainsi que pour ce qui suit.

et l'archevêque Gerlach de Mayence, nommé par le pape, en avaient cinq.

On ne pouvait guère trouver un prince suivant le vœu de Henri. Édouard, roi d'Angleterre, en ce moment serré de près par la France, refusa; le marquis Frédéric de Misnie, gendre de Louis IV, craignait le voisinage de la Bohême, et il se contenta de 1,000 marcs d'argent que Charles lui paya. Le marquis Louis de Brandebourg, quoique appréhendant le sort de son père, resta à la tête des princes mécontents. De même que, dans le commencement, le parti de Luxembourg s'était allié avec la Bavière contre l'Autriche, et que lors de leur rupture, les Autrichiens s'étaient rangés tantôt du côté de la Bohême, tantôt du côté de Louis de Bavière, de même Charles IV jugea à propos de conclure alors une alliance avec l'Autriche. Il maria sa fille Catherine au duc Albert, fils mineur de Rodolphe. C'est ainsi que les trois partis n'en formèrent plus que deux, et que celui de Luxembourg-Autriche parut bientôt plus puissant que celui de Bavière. Le marquis Louis ne voulant point se soumettre, fut menacé de perdre le Brandebourg. Comme le pays était mécontent de son administration (1347) [1], on ressuscita le feu marquis Waldemar dans la personne d'un aventurier (Muller Rehbock ou Meinicke), qui assura qu'il revenait d'un pèlerinage qui durait depuis vingt-huit ans (2 octobre 1348). Saxe-Wittemberg et tout le parti lui fourni-

1. Alb. Argent, p. 146.

rent des secours, et se firent donner d'avance par Charles IV l'investiture du Brandebourg, dans le cas où le pseudo-Waldemar mourrait sans héritiers. Charles éleva les princes slaves au titre de ducs de Mecklembourg, à condition qu'ils lui amèneraient immédiatement des renforts [1]. Le marquis Louis fut assiégé à Francfort. Mais Charles s'étant retiré pendant l'hiver, le parti bavarois nomma pour son chef le comte Gunther de Schwarzbourg, prince brave et loyal, qui accepta, à condition que le trône serait immédiatement déclaré vacant, et que, sans recourir à l'intrigue, la majorité déciderait l'élection. Elle eut lieu à Francfort, mais le parti de Bavière seul y prit part (6 février 1349) [2]. Charles IV convoqua tous les vassaux de l'empire et les députés des villes à une diète à Cassel, vis-à-vis de Mayence, pour chasser Gunther de Francfort. Il ôta à cette ville sa foire, et la transféra à Mayence, ce qui lui concilia cette ville contre l'archevêque Henri. Mais Gunther fit annoncer pour le même jour un tournoi à Cassel, et tourna ainsi en ridicule les préparatifs belliqueux de Charles. Quand on vit cela, on employa contre lui d'autres armes. D'abord Charles gagna le comte palatin Rodolphe, en épousant sa fille Anne; les autres princes du palatinat de Bavière suivirent l'exemple de Rodolphe, et se soumirent aussi, moyennant l'assurance

1. Beckmann, *Anhalt. hist.*, chl. v, p. 33. Gerdes, *Sammlung Mecklenb. schriften*, etc. ch. I, nº 1. Le reste d'après Hen. Rebdorf, *Cont. chron. Leob.*, ad a. 1348.

2. Olenschlager, *Urk.*, 101.

qu'ils conserveraient la possession tranquille de leurs états. Le marquis Louis seul résista. Charles IV convoqua ensuite une diète à Spire, à laquelle les autres princes invitèrent aussi Gunther. Mais celui-ci rejeta toute proposition d'accommodement, quoiqu'abandonné par ses amis, et occupa Frieberg. Mais tout-à-coup, il tomba malade à Francfort, et avala dans une potion le poison que le domestique du docteur Freidank lui avait, dit-on, préparé. Les uns accusèrent Charles, le plus grand nombre Gerlach, que le pape avait nommé archevêque de Mayence. Pendant que le poison opérait lentement (le docteur lui-même, qui avait gouté la potion, mourut trois jours après), les deux armées s'avancèrent l'une contre l'autre. Gunther se tint à Ethweil, château-fort qui appartenait à l'archevêque Henri, et qu'assiégeaient les habitants de Mayence [1]. Charles passa le Rhin, circonstance dans laquelle se distingua le comte Évrard de Wirtemberg, qui même avant la mort de Louis IV s'était déjà rangé de son côté. Gunther attendait des secours du marquis de Brandebourg; mais celui-ci arriva seul, et, voyant que l'état de Gunther empirait, fut forcé de négocier avec Charles. Affligé de l'abandon de ses derniers amis, Gunther consentit à renoncer à la couronne [2], moyennant une indemnité de 20,000 marcs d'argent; il en conserva cependant le titre jusqu'à la veille de sa mort (12 juin 1349). L'archevêque se

1. Alb. Arg., l. c.
2. Olenschlager, *Urk.*, 105. Alb. Arg., p. 151.

soumit à Charles, et celui-ci lui promit de le secourir contre Gerlach de Nassau, et de lui confirmer tous les droits et priviléges de son archevêché [1]. La dispute ne se termina que quelques années après, à la mort de Henri. Les négociations relatives à la marche de Brandebourg furent soumises aussi à la cour judiciaire des princes, lorsque Louis eut accédé au traité de paix consenti par ses frères. Les villes du Rhin et de Souabe, qui s'étaient d'abord refusées à reconnaître Charles IV, avaient déjà été gagnées avant ces négociations, car Charles avait confirmé leurs droits et priviléges, et avait promis surtout de ne jamais les séparer de l'empire, c'est-à-dire de ne les céder à aucun seigneur. Charles gagna à son parti presque tous les princes et seigneurs, en leur payant des sommes d'argent, ou en leur donnant des prévôtés [2].

Le marquis Louis avait fait insérer dans son traité avec Charles la condition que ce dernier lui laisserait le Tyrol, obtiendrait pour lui du pape la ratification de son mariage avec Marguerite, et que, comme Louis avait juré de ne jamais reconnaître l'élection faite à Rense, Charles se ferait une seconde fois élire et couronner, et que Louis conserverait les insignes de l'empire jusqu'à l'entière exécution de ces conditions. En conséquence, Charles se rendit avec les princes à Aix-la-Chapelle : la première élection et

1. Lunig, *Spicil. eccl.*, chl. I, p. 51.
2. *Gesch. von Schwaben*, IV, p. 5-12.

le couronnement fait à Bonn furent déclarés non valables, et le trône déclaré vacant depuis la mort de Louis IV. Après quoi on procéda au couronnement légal de Charles [1].

Il satisfit ainsi aux lois de l'empire, mais le pape ne fut pas content, attendu qu'il avait déjà confirmé Charles IV. Cependant la paix parut rétablie des deux côtés, bien que d'une manière assez équivoque, en tant du moins que le pape s'abstint de contredire les électeurs.

Après trente-cinq ans de troubles intérieurs, il était plus que temps de rendre la tranquillité à l'empire, d'autres fléaux étaient venus se joindre au mal général, des tremblements de terre, la famine et la peste. Les ravages des deux derniers surtout furent terribles. Les malades étaient couverts d'ulcères hideux, et mouraient en trois jours. En-deçà et au-delà de la Méditerranée, dans les pays chrétiens et païens, l'épidémie sévit avec fureur et répandit la consternation. Un tiers à peine de la population survécut. L'Allemagne ne souffrit pas autant que les autres contrées: cependant, à Strasbourg seule 16,000 personnes périrent. En général, la mort frappa plutôt les pauvres que les riches, surtout dans les villes

1. L'archevêque Jean de Milan l'écrivit au pape. Voy. Alb. Argent, p. 151. Il n'est pas dit s'il y eut une nouvelle diète électorale à Francfort, cela n'est pas probable. Comme le pape était offensé du nouveau couronnement, les négociations au sujet du mariage du marquis Louis furent abandonnées, bien que l'archevêque de Coire eût, avec le consentement du pape, approuvé la rupture de la première union de Marguerite. Les choses en restèrent là des deux côtés.

dont les rues étaient étroites et malpropres. Le peuple, dans son désespoir, s'en prit aux juifs, qu'il accusa de son malheur. Il est prouvé que les marchands de Gênes avaient apporté l'épidémie du Levant, et par conséquent il serait possible que ces juifs eussent ainsi contribué à la propager. Mais le peuple prétendit qu'ils avaient empoisonné les puits et les fontaines. Dans quelques endroits on les força à faire des aveux en les soumettant à la torture.

De semblables causes avaient déjà auparavant suffi pour amener des persécutions contre les juifs. Le peuple, comme d'un accord unanime, se souleva presque en même temps dans la plupart des villes, les poursuivit et les brûla dans leurs maisons[1]. Qui eût pu l'empêcher? Les états ne reconnaissaient aucun juge suprême, et se livraient entre eux à tous les genres d'oppressions. D'un autre côté, beaucoup d'hommes avaient paru qui voulaient remplacer le jugement de Dieu par des peines corporelles. C'est alors que se montra la secte des flagellants, qui en bandes nombreuses parcouraient le pays, se déchirant le dos à coups de fouet, et appelant cela le baptême du sang, sans lequel il ne pouvait y avoir de salut. Charles IV rencontra sur la route d'Aix-la-Chapelle une bande de ces fanatiques; l'affluence était si con-

1. Il était déjà arrivé quelque chose de semblable en 1321. L'auteur de *Chron. aul. reg.* vit alors dans les pays du Rhin les maisons des lépreux et leurs habitants livrés aux flammes; car on présumait que les lépreux avaient été gagnés par les juifs et les païens pour empoisonner les puits. Freher, *Scr. rer. Boh.*, p. 35.

dérable qu'il fut obligé de s'arrêter quelque temps à Bonn. Il engagea les évêques et le pape à condamner une secte dont les habitudes étaient si barbares. Il rendit les décrets les plus sévères pour défendre de brûler les juifs, qui étaient ainsi que leurs biens sous la protection de l'empire. Les villes furent condamnées à payer un dédommagement aux prévôts impériaux et au trésor de l'état, mais en revanche elles gardèrent les maisons des juifs et tout ce qu'ils laissaient derrière eux[1].

Les vingt-cinq villes de Souabe avaient de nouveau formé une ligue contre les guerres et les brigandages des seigneurs sur les routes, en se réservant de demander la confirmation royale. La suite même de Charles IV avait été attaquée et dépouillée près de Haguenau. Aussi, dès qu'il fut de retour d'Aix-la-Chapelle, son premier soin fut-il de proclamer une paix générale à Spire (septembre)[2]. Il parcourut ensuite ses états héréditaires, accompagné d'un grand nombre de seigneurs de Souabe. Quoique la richesse de sa maison fût supérieure à celle de tout autre famille ducale, il ne s'attacha depuis son avénement qu'à augmenter ces pays et à les faire prospérer. Il fallut d'abord terminer les affaires du Brandebourg (16 février 1350). Après des conférences préalables à Bautzen, à la suite

1. En 1338, le roi Jean de Bohême autorisa une cruelle persécution contre les juifs en Bohême et en Moravie, pour avoir occasion de faire entrer leur fortune dans le trésor royal, qui était vide.

2. *Gesch. von Schwaben*, IV, 15-20.

desquelles le marquis Louis restitua les insignes de l'empire, Charles déclara en présence de l'assemblée des princes (12 mars), sur la motion du comte palatin Rodolphe, que le nouveau Waldemar n'était qu'un aventurier, et rétablit Louis dans la possession de la marche de Brandebourg (6 avril) [1]. Mais Louis ne bornait plus ses prétentions à ses turbulents états, ou plutôt il préféra réunir le Tyrol à une partie de la Bavière, et dans ce but il conclut avec ses deux frères, Louis-le-Romain et Othon, un traité de partage et d'échange (24 décembre 1351), par lequel il leur céda le pays de Brandebourg au lieu de leur part sur la haute Bavière; il se réserva cependant de posséder en commun avec eux la voix électorale qui appartenait au Brandebourg [2]. Les deux frères comprenant qu'ils ne pourraient guères se maintenir dans ce dernier pays sans le secours du roi Charles, lui accordèrent, suivant son désir, de racheter la basse Lusace, hypothéquée à la Misnie (9 mars 1353) [3]. Charles n'était pas fâché d'accroître la puissance de sa maison aux dépens de celle qui avait été jusqu'alors sa rivale. Par son mariage avec Anne, fille du comte palatin Rodolphe, il se fit assurer le droit de succession dans la part des états de son beau-père, au cas où celui-ci mourrait sans enfants mâles. C'était déjà une violation du traité de famille conclu à Pavie, et

1. Olenschlager, *Urk.*, 107-108. Albert Argent, p. 156. Henr. Rebdorf, ad a. 1350.
2. Aettenkhover, *Gesch. der Herzoege von Baiern*, beil. 35.
3. Lunig, *Cod. Germ. dipl.*, j, p. 1086.

confirmé par les électeurs (1352). Bien qu'Anne et son jeune fils Wenzel fussent morts avant Rodolphe (septembre 1353), Charles n'en fit pas moins valoir ses prétentions à la part de Rodolphe dans le haut Palatinat, et sut obtenir le consentement des deux comtes palatins, Robert l'aîné, et Robert le jeune. Plus tard, il leur acheta encore de ses propres deniers plusieurs territoires [1].

Le roi Jean, père de Charles, avait déjà acquis la plus grande partie des états de la Silésie, partagée entre plusieurs princes polonais. Bolko II était seul resté indépendant. Par son mariage avec Anne (après la mort de sa première femme, fille du comte palatin), Charles obtint aussi les principautés de Schweidnitz et de Jauer. Son gendre, le roi Louis de Hongrie, lui céda en même temps Beuthen et Kreuzbourg. De cette manière, il réunit aux états de sa maison toute la Silésie avec la haute Lusace, ainsi que le comté de Glatz (5 avril 1355 jusqu'au 3 décembre). Le cercle de l'Éger avait déjà été vendu au roi Jean par l'empereur Louis IV. Toutes ces contrées furent incorporées à la couronne de Bohême, ainsi que le haut Palatinat, du consentement des électeurs [2].

Cependant la paix publique avait été violée dans les pays allemands et dans le haut Rhin, aussitôt après le départ de Charles, parce qu'il n'avait pas pris

1. Dumont, t. I, p. II, nº 315, 341, 346. Goldast, *De regno Bohem.*, t. I, app. p. 87; t. II, p. 233, sq. Henr. Rebdorf, ad a. 1353.
2. Dumont, t. I, p. II, nº 353, *De Sommersberg scrr. rer.*, s. I, t. I, p. 776-863.

le temps de rétablir le bon accord entre les seigneurs et les villes. Les villes de la haute Souabe se liguèrent contre les comtes de Wirtemberg, qui voulaient changer le pouvoir de prévôt impérial en souveraineté; les villes du haut Rhin en firent autant contre le margrave de Bade, les cantons forestiers de Suisse contre le duc Albert d'Autriche. Au bout de trois ans, Charles revint de Bohême, et fit jurer la paix générale d'abord à Nuremberg, qui s'était alliée aux villes de Souabe, et ensuite à Constance, en contraignant les seigneurs fonciers d'y accéder.

La même chose fut répétée à Haguenau, à Spire et à Mayence. Pour arranger les affaires de Suisse, il se rendit pour la seconde fois à Zurich, où il prit le rôle d'arbitre. Mais les cantons forestiers ayant voulu maintenir leur ligue, il leur dit avec hauteur qu'ils n'avaient pas le droit de se liguer sans la permission du roi des Romains, et que les autres avaient encore moins le droit d'accepter leur alliance sans la permission de leurs seigneurs.

En lui-même et d'après les lois de l'empire, cet arrêt était juste. Mais au sortir de ces temps de troubles et d'anarchie, on pouvait objecter que les états, n'ayant aucun empereur pour les protéger, avaient été contraints de se protéger eux-mêmes, et que leurs ligues mêmes avaient été approuvées par quelques empereurs. Mais le vrai motif du refus était leur méfiance à l'égard de Charles IV et des ducs d'Autriche, qui brûlaient du désir de venger l'affront

qu'ils avaient reçu à Morgarten. Pour punir une telle désobéissance, la guerre fut déclarée au nom de l'empire aux cantons forestiers et à leurs alliés (mai 1253). Conformément au traité conclu récemment avec les ducs Albert et Rodolphe d'Autriche, le roi Charles amena en personne un corps de troupes bohémiennes à l'armée d'Autriche et à la noblesse de Souabe et du haut Rhin, et assiégea Zurich, centre de la confédération suisse.

Quelle formidable armée devant une seule ville! Mais bientôt la discorde la divisa. Les Autrichiens disputèrent aux Souabes la prérogative qu'ils avaient depuis Charlemagne, de faire la première attaque sous la bannière de saint Georges. En conséquence, ceux-ci se retirèrent. Mais Zurich, arborant l'aigle impérial, passa du côté de l'empereur. Charles remit la décision de cette affaire à la cour des princes à Ratisbonne, parce qu'il méditait une expédition à Rome. A son tour, la cour rendit le décret suivant : « Les confédérés restitueront à l'Autriche toutes les conquêtes faites pendant la guerre; les deux partis conserveront leurs alliances, leurs droits et priviléges; seulement Zug et Glaris seront exclus de la confédération. » Les Suisses persévéraient cependant dans leur résolution de rester alliés, et comme d'autres événements survinrent à cette époque, l'affaire en resta là [1].

Charles IV voulait, immédiatement après son couronnement à Aix-la-Chapelle, se faire aussi couron-

1. *Gesch. von Schwaben*, IV, 20-33.

ner à Rome. Mais Clément VI et Jean Visconti, seigneur de Milan, ne le désiraient guère. Ce dernier fit remarquer au pape que Charles s'alliait à la maison excommuniée de Bavière, et que par sa seconde élection et par son couronnement réitéré, il avait déclaré non valable la confirmation donnée par le saint-siége [1]. Le pape avait à cœur surtout d'assurer la souveraineté, c'est pourquoi il répondit aux députés de Charles, que cette affaire rencontrait beaucoup de difficultés, et que d'ailleurs son arrivée en Italie pourrait y occasionner de nouveaux troubles (1351) [2], c'est-à-dire que cela ferait perdre au pape le vicariat impérial. Jadis, les Gibelins étaient fiers de la protection de l'empereur, mais maintenant c'était tout le contraire. Luchino Visconti avait déjà obtenu un tel pouvoir, que la domination de Milan s'étendait sur vingt-deux villes (1353). Son successeur Jean, archevêque de Milan, soumit même Bologne, et menaça la Toscane. Innocent VI, successeur de Clément VI, fit moins de difficultés; Charles, après avoir terminé les affaires dont nous avons parlé, se rendit avec une suite peu nombreuse en Italie, et ne fit publier qu'à Mantoue l'ordre aux troupes de l'expédition de venir le rejoindre (octobre 1354) [3]. Sa conduite fut encore plus pacifique que celle de son aïeul Henri VII, c'est-à-dire qu'il accorda pour de l'argent à chaque parti ce qu'il demandait. Les trois Vis-

1. Alb. Arg., p. 151.
2. Raynald, ad a. 1351, § 30, sq.
3. Alb. Arg., p. 163.

conti, neveux de Jean, le gagnèrent d'abord et en obtinrent la promesse d'être laissés en libre possession de leur seigneurie (6 janvier 1355). Après son couronnement à Milan, il se rendit à Pise, où il reçut aussi l'argent des villes de Toscane. Il ne rencontra ainsi aucun obstacle jusqu'à Rome, et reçut la couronne impériale des mains du cardinal légat d'Ostie, muni d'un plein pouvoir du pape (5 avril) [1].

Les Romains l'engageaient aussi à rétablir l'ancienne splendeur de leur ville, et à fixer sa résidence parmi eux. C'était la troisième fois, depuis Othon III et Frédéric Ier, qu'un pareil mouvement populaire avait lieu : cette fois, cependant, il fut dirigé par deux chefs différents. A la tête du peuple était un pauvre notaire, Cola di Renzo, fils d'un aubergiste, qui jadis avait fait partie d'une députation envoyée au pape pour le rappeler à Rome. Nommé tribun du peuple, au moment où Clément VI fit élire Charles IV contre Louis IV, Cola publia un manifeste, et cita à comparaître devant lui, non-seulement les deux rois, mais encore le pape lui-même, sous prétexte que les Romains seuls avaient droit de prononcer sur les questions qui intéressaient l'empire [2]. Telle était la conséquence des abus commis par les papes. Bientôt après, Cola, chassé par une insurrection populaire, se réfugia en Allemagne, où il fût arrêté, et envoyé par Charles IV à Avignon. Mais Innocent VI trouva

1. Villani, IV, c. 73, sq. 92.
2. Olenschlager, *Urk.*, 95.

utile à ses intérêts de le renvoyer à Rome, où ses affaires commencèrent à prendre une mauvaise tournure [1]. Pétrarque préconisa les vues des nobles. Il espérait voir s'accomplir le plan de Dante Alighieri (dont l'image était restée gravée dans son cœur depuis son enfance) [2]. Il avait d'abord encouragé Cola; mais, se voyant trompé par ce dernier (1350), il se tourna vers Charles IV, qui, pendant son séjour à Avignon, lui avait beaucoup plu. Pendant une fête brillante que la ville donnait au nouveau roi des Romains, Charles retrouva parmi les jeunes demoiselles la belle Laure de Sade, dont Pétrarque avait immortalisé les attraits, et lui baisa les yeux et le front, suivant l'usage français. Un des sonnets de Pétrarque célèbre les royales qualités de Charles [3]. Lorsque Clément VI fit les objections dont nous avons déjà parlé, pour retarder l'expédition de Rome, Pétrarque dit au cardinal de Talleyrand, qui avait surtout contribué à faire reconnaître Charles à Avignon, qu'il voyait l'empire et le saint-siége marcher à leur

1. Planck, *Gesch. der Papsthums*, III. 299, sq.

2. Il se rappela toujours qu'on lui avait montré le Dante. Abbé de Sade, *Mémoires pour la vie de Franç. Pétrarque*, t. III, p. 509. Il le jugeait, comme poète, vulgaire pour le style, sublime pour la pensée.

3. Real natura, angelico intelletto,
Chiar alma, pronta vista, occhio cervero,
Providenzia veloce, alto pensero,
A veramente degno di quel petto.

Pétrarque, qui vivait ordinairement dans sa retraite de Vaucluse, vit en effet Charles à Avignon, mais, comme il le lui écrivit sept ans plus tard, il ne le connaissait pas encore personnellement. Laure, mariée en 1325 à Hugues de Sade, avait en 1346 environ trente-neuf ans. *Mémoires*, II, 267.

perte, et que, comme tous deux n'étaient plus aux mains des Italiens, on en accuserait d'autant plus les états barbares qui possédaient ces deux hautes dignités, que l'un était dur et terrible, l'autre faible et énervé (l'Allemagne et la France) [1]. Pétrarque écrivit cependant une seconde fois à Charles pour l'engager à rétablir l'empire (1352). Ce dernier lui répondit en lui montrant la triste réalité : « J'ai déjà (pendant son premier séjour en Italie) vu les désordres du pays, et la pusillanimité de la pieuse Rome. En prenant les rênes du gouvernement, je me suis rappelé les paroles de Trajan : Vous ne savez pas quel animal sauvage est l'empire ! La république romaine, qui jadis soutenait les empereurs de son superflu, aujourd'hui n'est plus qu'une mendiante. La fiancée de l'empire, la liberté est détruite ! » Charles avait oublié sans doute ce que lui-même avait promis au pape.

Lorsqu'enfin Charles arriva en Italie (1354), les souvenirs de Rome et de César se réveillèreut de nouveau dans le cœur de Pétrarque. Il espérait voir Charles descendre du haut des Alpes comme une tempête [2]. Charles le fit venir de Milan à Mantoue, où il le reçut avec son affabilité habituelle. Pétrarque répondait aux flatteurs : l'air extraordinairement froid que, suivant l'opinion des Italiens, les Allemands

1. *Mémoires*, III, 281; II, 264. Le cardinal répondit : « Nos deux Clément ont fait plus de tort à l'église que nos sept Grégoire ne lui avaient fait de bien. »

2. Pelzel, *K. Karl.*, IV, t. I, *Urk.*, 161.

avaient amené avec eux, leur était envoyé par la Providence, pour les habituer peu à peu au climat. Il ne se dépouillait cependant pas de sa franchise. Charles lui ayant demandé si son ouvrage sur les grands hommes était achevé, il répondit : Il n'y manque plus que de la poésie de ma part et de la vertu de la leur. Charles demanda à Pétrarque de l'accompagner à Rome, puisqu'il désirait voir cette ville de ses propres yeux. Mais Pétrarque répugnait à quitter sa retraite. Charles le menaça en plaisantant de faire jeter au feu son ouvrage *Sur la Solitude*, dès qu'il l'aurait reçu. Pétrarque l'accompagna jusqu'à cinq lieues au-delà de Plaisance. Au moment de se séparer, un chevalier toscan le prit par la main, et dit à Charles : Voilà l'homme dont je vous ai si souvent parlé ; si vous faites quelque chose de célèbre, il ne laissera pas votre nom dans l'oubli ; en outre, il sait parler et se taire à propos [1].

En vérité, qu'eût fait Pétrarque à Rome ? Charles n'avait-il pas été obligé de promettre au pape de quitter Rome le lendemain de son couronnement ? Il la quitta, en effet, sous prétexte d'une chasse, et revint à la hâte en Toscane. Autant sa première condescendance envers le pape lui avait peu coûté, autant les reproches de Pétrarque firent peu d'impression sur lui [2]; il resta insensible, même aux marques

1. *Mémoires*, III, 375, 391.
2. *Fanc. Petrarchæ Epp.*, *de jur. imp. rom.*, n° 5. In Goldast, *Monarchia, etc.*, t. I, p. 269.

de mépris que lui donnèrent les villes et les Visconti. Il prit leur argent et remporta avec lui le titre d'empereur, ainsi que plusieurs documents datés de Rome (juillet) [1].

Si Charles ne resta pas plus long-temps en Italie, l'urgence des affaires qui le rappelaient en Allemagne pouvait l'excuser. Aussitôt après son arrivée à Ratisbonne, il soumit l'affaire de Suisse au jugement de la diète; il lui importait encore bien plus de terminer celles de son royaume héréditaire de Bohême, où il voulut d'abord achever l'incorporation déjà mentionnée des contrées qu'il avait acquises (9 octobre) [2]. Puis il travailla sérieusement à compléter les lois si défectueuses de l'empire, et sous ce rapport son expédition d'Italie eut un résultat heureux pour l'Allemagne, en ce qu'elle lui fit connaître le fameux docteur en droit Barthole [3]. De Plaisance même, il avait écrit aux Strasbourgeois qu'aussitôt après son retour il s'occuperait, avec l'aide de Dieu, des intérêts et de la dignité de l'empire, et qu'il tâcherait d'assurer par là le bonheur de tous ses fidèles sujets [4]. Pendant qu'il arrangeait les affaires de Bohême, il publia à Prague un ordre de convocation pour la diète de Nuremberg (17 septembre), dans laquelle tous les princes, comtes, seigneurs et villes devaient se réunir pour se consulter en com-

1. Haberlin, l. c., III, 575.
2. Dumont, t. I, p. II, p. 302.
3. Goldast, *De senioratu*, l. III, c. 19, § 3.
4. Wehker, dans *Apparat.*, etc., p. 207.

mun sur tout ce qui intéressait l'état, la paix et le bonheur général [1].

Les états du royaume désiraient si vivement voir l'ordre et la tranquillité rétablis après de si longs troubles, que depuis long-temps aucune diète n'avait été aussi nombreuse. Indépendamment des électeurs, on y comptait environ quarante princes clercs et laïques. On ne peut évaluer exactement le nombre de comtes, de barons et de députés des villes.

Les statuts de Francfort ayant repoussé les usurpations des papes ou de toute autre puissance sur l'indépendance de l'empire, et surtout sur la liberté électorale, il restait encore à se consulter sur deux points principaux : 1° sur les relations des princes envers l'empereur, ou le code électoral; 2° sur les relations des états entre eux, ou sur la paix du pays. Ces deux questions intéressaient toute l'Allemagne, car leur solution devait assurer la tranquillité de l'empire contre les querelles électorales et leurs désastreuses conséquences.

Relativement à la première, Charles IV consulta en particulier les princes électeurs et s'en rapporta surtout aux trois archevêques du Rhin, sans lesquels il ne voulait rien décider (car il s'agissait principalement des votes des diverses branches des familles des électeurs laïques). La seconde question fut examinée devant toute la diète. La décision de la première

1. Olenschlager, *Erlaeut. d. Goldn. B. Urk.*, 1.
2. Olenschlager, l. c., *Urk.*, 2.

ne fut réellement que la suite des résolutions arrêtées sous l'empereur Rodolphe Ier, car depuis que le droit d'élire le roi des Romains avait été attaché de préférence aux sept grandes charges de l'empire (il ne restait aux autres princes, aux seigneurs et aux villes que le droit d'adhésion), si l'on fait abstraction des usurpations des papes, la plupart des troubles étaient venus des partages entre les familles des électeurs laïques, dont chaque branche voulait disposer du vote, on bien des disputes de préséance entre les électeurs ecclésiastiques, touteschosesqui, jointes aux différents partis formés parmi les princes, avaient favorisé les doubles élections. Charles IV, instruit par l'expérience, voulait avant tout faire décider toutes ces questions, et il mit à profit tout le temps qui s'écoula avant la réunion de la diète, pour préparer la réussite de son plan.

Il fut décidé que le vote électoral attaché à la dignité de grand échanson, qui sous Rodolphe Ier avait excité les plus vives controverses entre la Bavière et la Bohême, appartiendrait à cette dernière puissance. Comme la Bohême était indivisible, il ne pouvait plus s'élever aucune querelle sur l'exercice du vote. Il existait au contraire une grande confusion dans les trois autres grandes charges de l'empire. L'empereur Rodolphe Ier avait enlevé à la branche *ducale* de Bavière le vote électoral du *palatinat*, attaché à la charge de grand-écuyer, quoiqu'une seule famille possédât les deux pays. Le traité de Pavie avait re-

connu que le vote appartiendrait tour à tour aux deux branches (22 mai 1354). Après la mort du comte palatin Rodolphe, Robert l'aîné et Robert le jeune se le disputèrent de nouveau; Charles l'adjugea au premier, mais il lui imposa plus tard la condition que dans le cas où il mourrait sans héritiers le vote appartiendrait à son frère [1], condition qui modifia de nouveau le traité de Pavie. Dans la maison ducale de Saxe, la ligne de Lauenbonrg, comme l'aînée, élevait des prétentions au vote qui dépendait de la charge de grand-maréchal. La branche cadette de Wittemberg, de son côté, fondait ses prétentions sur ce qu'elle possédait le pays électoral. Comme la première avait voté contre Charles IV (6 octobre), celui-ci accorda la voix électorale à la branche de Wittemberg, avec d'autant plus de raison que l'ayant possédée jusqu'alors, elle avait aussi la coutume pour elle [2].

D'après le traité de Lucques, le vote de Brandebourg, attaché à la charge de grand-chambellan, devait être exercé tour à tour par les trois fils de Louis de Bavière. Charles IV, d'après la même maxime qu'il avait appliquée au Palatinat et à la Saxe, décida que la voix électorale appartiendrait à Louis, le cadet, surnommé le Romain, comme possesseur du pays de Brandebourg [3]. Louis, l'aîné, l'adversaire le

1. Tolner, *Cod. dipl. Pal.*, nos 143, 138. Olenschlager. *Erlaeut. d. Goldn. B. Urk.*, 3.

2. Schannat, *Vindem. litt. coll.*, II, no 31.

3. Henri Rebdorf, ad a. 1356.

plus acharné de Charles IV, et alors duc de la haute Bavière, se trouva exclu, et le duché de Bavière, pour la seconde fois, n'obtint rien.

Aussitôt que ces préliminaires furent achevés, Charles les proposa à l'adoption des princes électeurs, et leur fit rédiger l'acte par lequel il leur conférait la dignité électorale. On s'occupa ensuite de régler les priviléges des électeurs spirituels dans leurs relations mutuelles. Après la consolidation du droit de suffrage, et des droits particuliers des électeurs, l'empereur fit déterminer leurs prérogatives par les autres princes, et inséra dans la loi tout ce qui regardait les formalités de l'élection, ainsi que la fixation de l'époque et du lieu.

Pendant ces transactions avec les princes électeurs, le conseil d'état s'occupa de régler tout ce qui concernait les monnaies, les douanes établies sur le Rhin, le droit d'escorte, les serfs admis au droit de bourgeoisie, et surtout la paix publique (10 janvier 1356). Comme la diète était déjà rassemblée depuis plusieurs semaines, l'empereur fit promulguer les résolutions déjà adoptées, et convoqua une autre diète à Metz, pour la fin de la même année.

Charles avait plusieurs motifs pour préférer cette ville. Son frère Wenceslas, à qui il avait abandonné, avec le titre de duc, les domaines de la maison de Luxembourg, était en guerre avec Louis, comte de Flandre, à l'occasion de la succession des duchés de Brabant et de Limbourg, que le duc Jean, mort peu

de temps auparavant, sans héritiers mâles, avait destinés à sa fille aînée, Jeanne, épouse de Wenceslas (5 décembre 1355). Jeanne elle-même conduisait avec assez de bonheur cette guerre, en place de son mari, qui n'aimait que ses plaisirs, et qui était d'une grande nonchalance. Mais comme le comte Louis de Flandre, époux de sa seconde sœur, refusait de déposer les armes, et assiégeait Anvers, l'empereur jugea à propos d'intervenir lui-même. Le pape l'invita également à présenter sa médiation entre l'Angleterre et la France, parce que le roi Jean de France, son neveu, fut fait prisonnier à la bataille de Maupertuis, par le prince Noir, Édouard de Galles (19 septembre 1356) [1]. Pour se rendre en Lorraine, Charles résolut de passer par l'Alsace et la Souabe, dont les villes étaient mécontentes des lois publiées à Nuremberg à l'égard des manants admis au droit de bourgeoisie. Il visita le château impérial de Hohenstaufen, qui alors, ainsi que le gouvernement de la basse Souabe, était engagé au comte de Wirtemberg. D'accord avec ce dernier, il voulut, comme il en avait déjà eu l'idée lors de son avènement, maintenir les villes dans son parti, et c'est dans ce but qu'il les autorisa à se confédérer de nouveau entre elles. La paix publique fut assurée en Alsace de la même manière [2].

A la diète de Metz arrivèrent des envoyés du pape

1. Haberlin, l. c., III, 610-612.
2. *Gesch. von Schwaben*, IV, 37, sq.

et du roi d'Angleterre. Le régent de France, Charles, fils aîné du roi Jean, duc de Normandie et dauphin de Vienne, étant en cette qualité vassal de l'empire, s'y rendit en personne. On confirma d'abord tout ce qui avait été décidé à Nuremberg. Aux vingt-trois articles déjà rédigés, on en ajouta encore sept autres concernant les droits divers des princes électeurs et les fonctions de leurs charges pendant les banquets solennels de l'empire. Charles fit rédiger le tout en latin, et promulgua comme code éternel de l'empire, en y apposant le sceau impérial, une bulle d'or, d'où ce code reçut son nom (25 décembre). Les originaux des décrets furent confiés au grand chancelier de l'empire.

Voici le contenu de ce code [1], du moins ce qui peut intéresser notre histoire.

Première partie : *De l'élection du roi des Romains et des princes électeurs.*

1° Aussitôt que le trône est vacant, l'électeur de Mayence enverra une lettre circulaire aux autres électeurs, en les engageant à se réunir dans le délai de trois mois à Francfort-sur-le-Mein. Celui qui, au terme prescrit, ne se présentera pas en personne, ou par un délégué muni de pleins pouvoirs, perdra, pour cette

1. Il a été réimprimé dans les notes d'Olenschlager, qui compara plusieurs copies.

fois, son droit de suffrage. Les électeurs réunis prêteront le serment d'usage; ils jureront d'élire, suivant leur connaissance et d'après leur conscience, le roi le plus digne, sans avoir égard à leurs intérêts privés, de ne pas quitter la diète avant que la majorité ait décidé. Une élection faite par la majorité sera aussi valable que si elle était unanime (jusqu'alors la loi se taisait sur cette question). Si l'électeur de Mayence ne satisfait pas à ce qui lui est prescrit, les autres électeurs devront se réunir dans le délai fixé sans convocation. Les électeurs et les plénipotentiaires seront sous la sauve-garde impériale, et jouiront des honneurs dus à leur rang; les habitants de Francfort leur prêteront serment de veiller à leur sûreté. Le couronnement aura lieu à Aix-la-Chapelle.

2° Le droit de suffrage appartient exclusivement aux sept princes électeurs, c'est-à-dire aux archevêques de Mayence, Trèves et Cologne; au roi de Bohême, au comte palatin du Rhin, au duc de Saxe-Wittemberg et au marquis de Brandebourg. Pour éviter toute controverse à l'avenir, la dignité électorale est attachée définitivement à la possession réelle du pays électoral (non pas simplement à la grande charge de l'empire). Le pays électoral restera à jamais indivisible, fief de l'empire, avec la réserve du droit électoral des états de Bohême en cas d'extinction de la famille royale, passera aux héritiers des électeurs laïques, suivant le droit de primogéniture, à l'exclusion des clercs, et en cas de minorité, un des

plus proches agnats laïques exercera le droit de suffrage comme tuteur du mineur.

3° *Priviléges des électeurs* (sur les autres états de l'empire). La juridiction impériale ne peut s'étendre sur leur territoire, c'est-à-dire, que les états qui leur sont soumis restent sous leur propre juridiction et ne peuvent interjeter appel à la cour impériale, si ce n'est en cas de déni de justice (*jus de non evocando*), privilége que les princes du Rhin avaient établi lors de l'élection d'Adolphe et d'Albert). Les électeurs jouissent dans leurs états des droits régaliens sur les mines, la monnaie, les impôts, la protection à accorder aux juifs, ainsi que le droit, dont jouit la couronne de Bohême, d'acheter les terres allodiales et les fiefs de l'empire, sous condition cependant que ceux-ci conserveront leurs anciennes relations avec l'empire [1]. Les électeurs ont la prééminence sur tous les autres états et sont si intimement liés à la personne de l'empereur, que quiconque empiétera sur leurs droits sera coupable de lèse-majesté. Ils sont intitulés les colonnes fondamentales et les sept flambeaux de l'empire.

4° *Devoirs des électeurs dans les affaires de l'empire autres que l'élection.* Ils se rassembleront tous les ans, un mois après Pâques, pour s'entendre

1. On suppose donc ici que les princes qui, comme les ducs d'Autriche et les comtes de Wirtemberg, voudraient faire des acquisitions de territoire devraient en avoir la permission spéciale de l'empereur. Du reste, Olenschlager, *Erlaeut*, p. 225, sq., ne nous dônne pas à cet égard de renseignements suffisants.

sur les affaires de l'état et les discuter avec l'empereur. Pendant l'interrègne, le comte palatin exerce la charge de vicaire impérial dans les pays du Rhin, en Souabe, dans les contrées qui reconnaissent encore la loi des Franks, et le duc de Saxe, dans toutes celles qui obéissent aux lois saxonnes. Ils ne peuvent cependant ni conférer de fiefs avec droits de bannière, ni rien aliéner de ce qui appartient à l'empire. Le comte palatin conserve son ancienne prérogative, renouvelée sous Albert Ier, de pouvoir traduire l'empereur lui-même devant la cour des princes.

5° *Services de cour, devoir des grandes charges, détermination de leur rang*. Comme le royaume des Romains renferme plusieurs nations qui diffèrent par leurs mœurs, leur langue, les principes et les formes de leur gouvernement, et comme on suppose que les fils des princes électeurs comprennent la langue allemande, ils devront apprendre aussi, dès l'âge de sept ans jusqu'à quatorze, les langues latine, italienne et slavone, afin d'être plutôt en état d'aider l'empereur dans l'administration de ses états.

SECONDE PARTIE : *De la paix publique et des objets qui y ont rapport.*

Quiconque, dans une guerre injuste, conteste la possession des fiefs au seigneur féodal, les attaque et finit par s'en rendre maître, est criminel. Les confédérations des villes ou des simples parti-

culiers, entre eux ou avec d'autres, conclues à l'insu et contre la volonté des seigneurs, seront nulles, comme celles des corps de métiers.

Il paraît que cette seconde partie fut rédigée avec beaucoup moins de soins que la première, car elle se compose presque exclusivement des anciennes lois fondamentales, qui, sous les Hohenstaufen, avaient été rédigées en faveur des princes. Charles IV fut déterminé à les remettre en vigueur, d'abord par les guerres nombreuses et illégales que se faisaient les seigneurs entre eux, ensuite par les confédérations des villes, qui s'accroissaient toujours, et surtout par celle des villes suisses. Du reste, rien ne fut changé au code de guerre en vigueur.

Dans la première partie de la bulle d'Or, on se conforma aussi aux anciennes formes constitutives, ou du moins on les prit pour modèles. Les états des princes électeurs furent assimilés aux duchés nationaux; la réunion annuelle des électeurs après Pâques remplaçait les diètes régulières.

Il est inutile de demander quel fut l'auteur de ce code. Comme Charles IV avait déjà auparavant confié la rédaction du code de Bohême au célèbre jurisconsulte Barthole de Perugia, qu'il avait nommé son conseiller en lui accordant plusieurs priviléges, on peut présumer qu'il suivit encore en ceci exclusivement ses avis. Quand même l'acte serait écrit d'une autre main, peut-être celle de Rodolphe de Friedberg, qui fut plus tard chancelier de l'empereur et

évêque de Verdun ; quand même Charles aurait lui-même dicté quelques clauses, comme on le suppose d'après la ressemblance du style avec celui de ses mémoires [1], le tout porte des traces évidentes de la coopération de Barthole, même dans la conclusion, qui fut incontestablement rédigée par l'empereur. Charles avoue qu'il a consulté le *conseiller des sages*. Nous avons déjà fait observer quelle part les électeurs et les archevêques du Rhin surtout avaient prise à toute l'affaire.

Quant aux envoyés étrangers, l'empereur les appela plutôt pour donner plus d'éclat à la diète de Metz que pour s'occuper de leurs intérêts. Les Français furent très-mécontents que la demande de médiation auprès de l'Angleterre n'eût pas été sérieusement discutée ; cependant le régent du royaume, le dauphin Charles, renouvela avant son départ son alliance avec l'empereur [2]. De son côté, le pape avait envoyé à Metz le cardinal Talleyrand, le même qui auparavant avait contribué à faire reconnaître Charles IV comme roi des Romains. C'est probablement grâce à son influence qu'il ne fut pas question du vicariat du royaume d'Italie, et que la bulle ne s'occupa que de l'Allemagne. Il ne put toutefois empêcher que dans les articles relatifs au vicariat du royaume allemand, le pape ne fût passé sous silence ; les lois de Francfort, il est vrai, n'y sont pas nommées,

1. Dumont, t. I, p. II, p. 324.
2. Voyez plus haut.

mais on sent qu'elles servent de base à toute la loi électorale, et il n'y est nullement question du droit de confirmation par le pape.

Les trois familles allemandes de Bavière, d'Autriche et de Saxe-Lauenbourg furent mécontentes d'avoir été exclues des prérogatives des princes électeurs. Les chevaliers murmurèrent contre les entraves imposées à l'état militaire, quoiqu'on eût conservé les anciens usages; les villes s'irritaient aussi de la suppression des corps de métiers. Nous verrons dans le chapitre suivant à quel revirement tout ceci donna lieu. Du reste, le nouveau code fut adopté et confirmé selon toutes les formalités nécessaires.

Sans doute Charles IV avait suivi à l'égard des maisons ducales une politique intéressée; cependant, comme empereur, il n'avait rien demandé pour lui-même; comme roi de Bohême, il partagea les prérogatives des autres princes électeurs; seulement il avait plus de moyens d'en profiter, et peut-être sa modération seule l'empêcha-t-elle de placer le royaume de Bohême au-dessus des électeurs spirituels, ainsi que Rodolphe I[er] s'était proposé de le faire en faveur de son gendre[1]. Les princes électeurs, ayant au contraire beaucoup mieux pourvu à leurs intérêts, se laissèrent par là gagner à la cause de la maison de Luxembourg. Ils se firent confirmer par

1. Il est dit d'une manière positive, relativement au droit électoral du Palatinat, qu'il est tellement inhérent à la principauté et au territoire, ainsi qu'à la charge de grand-écuyer, que l'un ne peut exister sans l'autre. Olenschlager, *Erlaeut d. Goldn.*, B, n° 4.

la loi tout ce qu'ils avaient usurpé pendant les orages politiques qui avaient précédé et accompagné l'élection de l'empereur Adolphe. Ils conservèrent tous les domaines de l'empire et les droits dont ils s'étaient emparés. Les voix électorales furent non plus annexées aux grandes charges de l'empire, mais attachées de nouveau au territoire [1]. Si les anciens ducs nationaux, comme représentants de leurs provinces, arrivaient à la diète accompagnés de suites nombreuses, il n'est plus question de suites maintenant, et l'acclamation des autres princes et états tomba en désuétude. En un mot, les électeurs possédèrent non-seulement le droit de préparer l'élection, mais celui de la confirmer, qu'on enleva aux autres états [2]. Lorsque les assemblées annuelles des princes électeurs se firent à leur gré, on conçoit que la part que les autres états avaient prise aux affaires de l'empire devait cesser, comme elle cessa en effet. Aussi Charles s'efforça-t-il de faire en sorte que l'aristocratie issue des partages fût admise dans la constitution ; et afin que personne ne pût mettre en doute les prérogatives des électeurs, on ajouta distinctement à chacun de ces articles cette formule : Comme cela est observé suivant l'ancienne et louable cou-

1. Ce droit des princes électeurs s'appelait auparavant : « Ad quos jus eligendi *principaliter* pertinere dignoscitur. » Charles IV dit, lors de l'élection de son fils Wenceslas : « Adquos jus eligendi *legitime* spectare dignoscitur. » Raynald, ad a. 1376, § 45.

2. Olenschlager, p. 291, prouve qu'il n'y en eut pas, attendu que les lettres d'adhésion des princes électeurs, dont il n'est pas même question dans tout le livre cité, étaient tombées en désuétude.

tume, et d'après l'usage consacré par de longues années.

RÉSUMÉ DU CHAPITRE II.

Le pape continue ses empiètements sur la constitution du royaume germanique, pendant son propre abaissement à Avignon. On lui oppose le droit public allemand. Inconséquence des princes. L'empire se soustrait à la dépendance du saint-siége et retombe sous celle des princes électeurs. Triste imitation de la politique romaine. Prospérité des villes. Trois espèces d'états et triples projets qui se manifestent dans les événements suivants.

La lutte engagée de tout côté promettait un spectacle varié. Les divisions entre les princes fournirent d'abord assez d'occasions au pape pour tenter de nouveaux empiétements. Ce que les papes précédents n'avaient hasardé que dans des cas rares, et ce qu'on leur avait souvent repris [1], ils l'établirent alors ouvertement comme théorie : le pape, suivant cette théorie, était le souverain du monde, et les rois ne tenaient leurs pouvoirs que de lui. « C'est lui qui a transmis aux Allemands la couronne romaine, et concédé aux princes le droit électoral. S'ils l'abandonnent, c'est à lui à nommer le roi des Romains. Il a le droit de confirmation et de déposition. Le roi des Romains, nouvellement élu, ne peut prendre les rênes du gouvernement avant d'être reconnu par le pape. Un tel empereur, quoique inférieur au pape, est cependant

1. Planck, l. c., II, 2, 723, sq.

le chef suprême de tous les autres rois chrétiens. Mais à Rome, l'empereur n'a aucun pouvoir. L'état de l'église est entièrement indépendant. Pendant l'interrègne, le vicariat impérial, des deux côtés des Alpes, appartient au pape. En cas de contestation, c'est le pape qui décide à qui appartient le droit électoral, il désigne le lieu de l'élection; si le grand-chancelier de l'empire ne dirige pas l'élection suivant ses désirs, il le dépose et séquestre l'archevêché. Les dîmes et les autres impôts sont prélevés en Allemagne suivant les besoins du saint-siége. « Tous ces empiétements ne pouvaient manquer d'aller croissant, jusqu'à la chute du saint-siége, qui ne fut pas toutefois l'œuvre de l'empire, mais celle des rois de France, près desquels les papes avaient jadis été chercher des secours contre les empereurs. Les Français ne voulaient relever de l'autorité des papes que tant qu'elle leur serait utile pour attaquer l'indépendance de l'empire germanique.

Au commencement, les princes étaient d'accord avec les papes pour ne point laisser se former une dynastie impériale puissante. Ils ne voulaient que de faibles chefs électifs, afin de pouvoir à chaque changement accroître leurs richesses. Le pape seul pouvait empêcher les archevêques de prendre en quelque sorte sa place, de destituer les empereurs, et de prononcer en dernier ressort dans les cas d'élections contestées. Les empereurs élus, pressés des deux côtés, préférèrent se jeter dans les bras du pape,

pour le moment consentirent à tout ce qu'il deman-dait, et adhérèrent aux exigences les moins fondées. C'est ainsi que les deux partis travaillaient dans les intérêts du saint-siége, et il eût été étonnant qu'il n'en eût pas profité. Il savait même réclamer les sommes d'argent que les électeurs se faisaient payer pendant les élections. Les démarches énergiques de Henri VII eussent pu tout changer s'il y eût persisté avec fermeté. Ce ne fut que quand, sous Louis IV, les choses furent poussées aux dernières extrémités, que l'orgueil national se réveilla. Louis IV déclara courageusement : « Que le roi des Romains tenait son pouvoir de l'élection légale des princes, et non du pape. Les princes reconnaissent que la question touche à leur honneur, et ils s'engagent entre eux, par une coalition, à défendre la liberté électorale contre qui que ce soit. La diète proclame l'indépendance de l'empire. Le pouvoir suprême est transmis par le peuple au moyen de l'élection. Dans les affaires temporelles, l'empereur ne relève que de Dieu. »

Cette théorie fut opposée à celle du pape, et appuyée, tant sur les principes du droit que sur les faits historiques. Le pape avait cependant pour lui la force de l'habitude, et elle s'était d'autant plus consolidée que les princes renoncèrent encore plusieurs fois à ce qu'ils avaient reconnu comme juste et même juré de défendre, jusqu'à ce qu'enfin l'usurpation se fût changée en droit. Louis IV était toujours prêt à se

contredire, quand les circonstances paraissaient l'exiger, et il ne persista enfin que pour ne pas être obligé de renoncer à ses acquisitions. Mais alors, les électeurs en élisant un anti-roi, se jetèrent de nouveau dans les bras du pape, qui ne manqua pas de renouveler ses anciennes prétentions. Charles IV les reconnut pour faciliter son avènement au trône. Enfin, il publia une loi électorale, destinée à mettre un terme à toutes les querelles; mais en même temps, il fut contraint de confirmer toutes les prétentions des électeurs. Ces derniers n'ont donc pas sauvé l'empire, mais leurs seuls intérêts. Pour tout le reste, le pape et l'empereur persistent dans leur opposition. Enfin les deux partis laissent dormir leurs prétentions réciproques.

Que de mal l'imitation de la politique papale n'a-t-elle pas fait en Allemagne? Les lois et les serments cessent d'être observés. Un anti-roi tue l'autre en bataille rangée, et quelque temps après il est lui-même assassiné par son propre neveu. Deux ou trois meurent empoisonnés; chacun est possédé d'une avidité insatiable d'accroître ses domaines. Les faibles rois électifs sont obligés de penser à augmenter la puissance de leur maison, parce que les princes s'approprient les domaines de l'empire. Dans les querelles de successions, l'empereur prend l'habitude de coupercourt à toutes les prétentions, en déclarant les pays en litige fiefs vacants de l'empire, afin de pouvoir en disposer à sa volonté. C'est une gloire pour les villes

d'Allemagne d'avoir été par leur fidèle union, pendant le grand interrègne, le plus ferme appui de la sûreté et de l'ordre publics, pendant que les villes d'Italie se livraient à des querelles sans fin. Ce fut un fait décisif pour tout l'avenir de la constitution, que dès cette époque les grandes principautés furent déclarées indivisibles, car de là résulta une nouvelle distinction des peuples, comme dans les anciens duchés, avec cette seule différence que les frontières ne furent point tracées d'après l'ancienne position de la tribu, ou d'après les anciennes limites des cantons, mais bien d'après celles des domaines héréditaires et des fiefs de l'empire. Les nouveaux états, formés de la sorte, prirent les dénominations de duchés ou de principautés, suivant les titres de la maison régnante. Depuis ce temps, le démembrement continua sans relâche. Outre ces grandes principautés d'où était exclue la juridiction impériale, il y avait encore beaucoup d'états qui relevaient immédiatement de l'empire, ce qui produit un troisième pouvoir intermédiaire inconnu dans l'ancienne constitution des duchés, pouvoir dont les mouvements sont le principal pivot de la politique de l'époque suivante; elle avait commencé sous le règne de l'empereur Rodolphe Ier.

L'empire contient maintenant des domaines de trois espèces différentes.

1° Les domaines ou états héréditaires de la famille royale.

2° Les principautés temporelles et spirituelles, avec souveraineté reconnue.

3° Les autres états relevant immédiatement de l'empire.

Ces derniers comprennent les subdivisions suivantes :

a. Les petits princes qui aspirent aussi à la souveraineté.

b. La noblesse ou la classe des seigneurs.

c. Les villes libres. Le roi est encore le souverain des uns et le seigneur des autres. Les petits états ont déjà commencé à se confédérer pour s'opposer à l'extension de la domination des princes.

Maintenant apparaissent divers moyens de reconstituer l'empire avec cette foule d'éléments divers, ou de ramener à une unité réelle ces éléments divisés entre eux. On peut réunir les pays et les principautés, sous divers titres, à la maison royale pour en former, comme en France, une monarchie héréditaire, ou étendre dans tout le royaume les confédérations des petits états; ce sera l'empire d'Allemagne dans le sens le plus restreint, ou enfin la suzeraineté l'emportera. En effet, ces divers essais sont tentés tour à tour, aucun d'eux n'est poussé jusqu'à sa fin; il en est résulté un amalgame encore plus confus.

CHAPITRE III.

ÉPOQUE RÉPUBLICAINE, OU LIBERTÉ DE L'EMPIRE ET DE L'ÉGLISE MAINTENUE PAR LES CONFÉDÉRATIONS ET PAR LES CONCILES SOUS LA MAISON DE LUXEMBOURG.

1347-1437 (80 ans).

§ I. L'EMPIRE.

Affaiblissement de l'empire dans l'ancienne signification du mot. Intentions et qualités de Charles IV. Droit canon. Premier plan pour la réforme du clergé. Alliance de l'empereur et du pape pour rétablir leur pouvoir respectif en Italie. Le royaume d'Arles penche vers la France. Formation du nouveau royaume de Bourgogne. Les compagnies franches en France et en Italie. Guerre contre les Visconti de Milan. Charles IV ramène le pape à Rome. Paix avec Barnabo Visconti. Impôt des villes. Retour de l'empereur et du pape d'Italie.

Après avoir fait proclamer l'indépendance de la couronne germanique, un empereur entreprenant eut dû immédiatement penser à relever le pouvoir de l'autorité du chef de l'état en Allemagne et en Italie, en faisant exécuter les lois avec rigueur. Mais déjà les idées du siècle avaient pris une direction qui présentait des obstacles presque insurmontables. Sans doute Charles IV fit preuve d'un génie entreprenant, mais ce fut pour un but tout différent.

Charles IV est un des empereurs les plus instruits après le savant Frédéric II. Il n'avait que sept ans quand son père l'envoya auprès de Charles IV, roi de France, son beau-frère (1323). Celui-ci conçut

un vif attachement pour son neveu et lui donna son nom, quand il fut confirmé par le pape [1], au lieu du nom slave Wenceslas ; il ordonna aussi à son chapelain de lui donner quelques notions sur les sciences, quoique lui-même les connût peu. Charles commença par lire les Cantiques. Le roi le maria ensuite à la fille de son oncle Charles, chef de la ligne des Valois. Après la mort de son bienfaiteur, Charles resta encore deux ans à la cour de son beau-frère Philippe VI, avec lequel il avait été élevé. C'est là qu'il vit l'abbé Pierre, plus tard pape sous le nom de Clément VI, pendant la messe du mercredi des Cendres, et il fut tellement frappé de la dignité de sa personne qu'il s'attacha à lui et en reçut quelques notions des saintes Écritures. Dans l'âge mûr, Charles renouvela cette amitié lorsqu'il devint margrave de Moravie. Pierre lui dit à Avignon : Tu seras roi des Romains. Il lui répondit : Avant que cela n'arrive, tu seras pape. Si nous voulons avoir une idée de la nature de ses études, et surtout de la manière dont on lui expliquait l'Écriture sainte et la morale, il faut lire les mémoires de sa *vie vaine et frivole*, qu'il écrivit pour ses fils Wenceslas et Sigismond, lorsqu'ils étaient déjà rois, l'un de Bohême, l'autre de Hongrie. Ils contiennent le récit des événements de sa jeunesse et de sa première participation aux affaires publiques, jusqu'à son élection comme roi des Ro-

1. Charles de Luxembourg prit aussi le nombre IV, comme Charles Capet. Tous deux comptent donc à dater de Charlemagne.

mains [1]. Charles parlait cinq langues différentes [2]. Il écrivait mieux en latin que son chancelier Jean de Neumark. Mais dès l'âge de 14 ans il fut enlevé à ses études. Le roi Philippe l'envoya à Luxembourg avec sa fiancée, et son père, le roi Jean, l'appela bientôt auprès de lui en Italie, pour l'initier de bonne heure à l'art de la guerre. Entraîné par les courtisans, il se livra pendant quelque temps à tous les excès; mais comme il le raconte lui-même, il revint enfin à la raison, averti par un songe qu'il raconta dans la suite au pape Benoît XII, et qu'il tut toujours à son père. Au milieu des projets de celui-ci, que son esprit inquiet mettait dans de grands embarras et brouillait sans cesse avec le saint-siége et la cour de France, il ne pouvait apprendre d'autre politique que celle de chercher à agrandir ses domaines, et d'autre principe que celui de profiter de la sottise des autres [3]. Averti probablement par les conséquences désastreuses de la prodigalité de son père, il s'habitua de bonne heure à l'économie, qui devint le trait dominant de son caractère. Il acquit en Italie une connaissance profonde du droit; il se plaisait aussi dans l'étude de l'histoire, mais il paraît qu'il n'eut jamais de goût pour l'antiquité classique ni pour les chants héroï-

1. Dans Freher, *Scrr. rer. Boh.*, p. 86, sq., la suscription porte : « Carolus IV Romanorum et Bohemiæ rex. Secundis sedentibus in thronis meis binis, binas mundi vitas agnoscere et meliorem eligere. »

2. Du reste, Pelzel ne sait pas si ces mémoires ont été écrits dans l'origine en langue latine ou bohémienne; il penche plutôt pour cette dernière supposition.

3. Optimum est alienâ insaniâ frui.

ques de l'Allemagne, qui avaient eu tant de charmes pour les Hohenstaufen. Il estimait Pétrarque, non comme poète, car jamais il ne lui accorda de louanges à cet égard [1], mais à cause de sa connaissance profonde de l'histoire ancienne et moderne, et surtout pour son expérience des affaires d'Italie. Nous avons déjà rapporté plus haut la réponse un peu sèche que lui fit Charles IV à propos de la restauration de l'empire romain. Il ne voyait dans saint Charles (Charlemagne) que le défenseur de l'église orthodoxe [2]. Le récent exemple de son aïeul Henri VII paraît avoir produit peu d'effet sur lui; nous trouvons même dans les qualités personnelles de Charles et celles de son aïeul une grande différence [3].

Pour un Allemand, Charles était de petite taille, il avait le dos un peu voûté, la tête et le cou inclinés en avant. Sa figure large, les os saillants de ses hanches, ses paupières épaisses et sa noire chevelure montrent plus de ressemblance avec la race slavonne, dont était issue sa mère, qu'avec la race allemande. Il n'avait pas l'habitude de regarder en face les personnes qui étaient devant lui; pendant qu'elles lui parlaient, il avait l'air distrait, et promenait ses

1. Il écrivit à un de ses amis, lorsque Charles IV eut couronné à Rome le poète Zanobi : « Virum doctum Ausoniis armatum Musis *barbarica* nuper laurus ornavit, deque nostris ingeniis (mirum dictu) judex censorque germanicus ferre sententiam non expavit. »

2. Schannat, *Videm. lit. coll.*, II, p. 147.

3. D'après la description de Matth. Villani, l. IV, c. 74, cf. *Cronica Sunese*, dans Murat., t. XV, p. 145, le reste d'après Pelzel, a. a. o.

yeux sur ceux qui l'entouraient. Ses mains s'occupaient à sculpter des ouvrages en bois, une de ses occupations favorites; cependant aucune parole ne lui échappait. Ses réponses étaient justes et brèves. Quand il le jugeait nécessaire, les compliments flatteurs ne lui faisaient pas défaut. Toutes ses résolutions émanaient de lui, souvent il les cachait à ses conseillers; d'un naturel froid et réservé il s'enthousiasmait difficilement. Sa piété extérieure le rendit cher au peuple. Chaque année il faisait une retraite dans un monastère [1]. Plus tard cependant on se méfia de sa sincérité. Dès sa jeunesse il avait été habitué à respecter les prêtres. Du reste il avait du penchant pour les mœurs françaises. Il pénétrait bien les vues secrètes de la politique des papes; mais pour réussir dans ses desseins, il lui eût fallu plus de courage et de résolution. Quand le pape lui fit connaître son mécontentement au sujet des statuts de la bulle d'or, il demanda de son côté la révocation des constitutions de Clément et des décrets de Jean XXII, encore plus désavantageux pour l'empire. Innocent VI répondit que ces maximes étaient insérées dans la loi canonique et enseignées dans les écoles, et qu'il lui était par conséquent impossible de les en retirer et de les révoquer [2]. D'autres différends étant encore survenus en Allemagne, Charles aurait pu presser le pape

1. Une fois entre autres, il se renferma plusieurs jours à Karlstein, dont l'entrée fut même interdite aux femmes de la cour, et se fit servir le strict nécessaire par une petite ouverture.

2. Raynald, ad a. 1359, § 11.

plus vivement, mais il crut plus convenable d'abandonner ces discussions, et le pape cessa de son côté de s'occuper de la bulle d'or. Les discordes nouvelles eurent pour cause les dîmes ecclésiastiques. Peu de temps après la diète de Metz, le pape ordonna à l'évêque Philippe de Caraillon de lever cet impôt sur tous les revenus du clergé d'Allemagne. Les clercs protestèrent avec vivacité. Charles convoqua une diète à Mayence, après avoir préalablement consulté le nonce du pape. Là, le savant Conrad d'Alsey, chancelier du palatinat, se leva au nom des princes spirituels, et dans un discours énergique combattit les exigences du pape. « Depuis long-temps, dit-il, le pape ne regarde l'Allemagne que comme une mine d'argent qu'il exploite, et dont il tire des sommes énormes sous mille prétextes divers. Jean XXII a déjà enlevé aux archevêques le droit de confirmer les évêques de leurs diocèses, aujourd'hui Innocent VI exige des impôts inouis. Un si grand mal, ajoute-t-il, doit être coupé dans sa racine. » Charles lui-même prit enfin la parole, et dit au nonce avec amertume : Qu'il lui semblait étrange de voir le pape exiger tant d'argent du clergé, au lieu de penser à améliorer ses mœurs, à réprimer ses débauches et le luxe de ses habits [1]. Le nonce se retira. Mais le pape en envoya d'autres qui, au lieu des dîmes, de-

1. L'empereur aperçut dans l'assemblée un chanoine de Mayence, Kuno de Falkeinstein, vêtu d'un riche habit : il se fit passer celui-ci, s'en couvrit et dit aux princes : « N'ai-je pas l'air d'un soldat, plutôt que d'un chanoine ? » Pelzel, II, p. 596.

mandèrent la moitié des revenus des bénéfices vacants [1]. Cela était contraire aux dispositions du concordat de Worms, mais depuis lors on avait amené les empereurs à renoncer au droit de dépouille et au droit régalien.

Ce que l'empereur avait le plus à cœur, c'était la réforme du clergé. Il ordonna aux archevêques d'y procéder sans retard (18 mars 1339), les menaçant, s'ils ne lui obéissaient pas, de les dénoncer au pape et de charger les princes laïques de séquestrer les bénéfices des prêtres récalcitrants jusqu'à l'arrivée de la réponse du saint père [2]. Les princes ne se le firent pas dire deux fois. Une telle fermeté de l'empereur aurait été d'autant plus remarquable que bientôt la réforme du clergé devint le cri du siècle [3], si bientôt après il ne se fût pas de nouveau laissé effrayer. Le pape lui répondit qu'il n'avait rien à voir dans la réforme du clergé, et qu'il eût à restituer sur-le-champ les bénéfices séquestrés, ajoutant que les archevêques avaient reçu les instructions nécessaires à cet égard [4]. En même temps l'empereur fut informé que Gerlach, archevêque de Mayence, avait commission secrète de faire élire le roi Louis de Hongrie pour roi des Romains. Il força l'archevêque

1. Vita Innocent. VI. Dans Baluz, *Vita pap. Avent.*, t. I, p. 350. Tritbem, chron. ad a. 1359.

2. Guden, *Cod. mog. dipl.*, t. III, nº 296.

3. On ne cite personne qui l'y ait engagé. Plus tard, on trouve Jean Millicz, prédicateur de Prague, qui attaqua les mœurs dissolues du clergé avec tant de vivacité, qu'il fut appelé à Rome, où toutefois il fut soutenu par Charles IV. Pelzel, l. c., p. 855, 953.

4. Raynald, ad a. 1359, § 11.

à se justifier de cette accusation (13 octobre); mais bientôt après il jugea à propos de promulguer un décret impérial sur la liberté ecclésiastique, par lequel il garantissait la sécurité des biens et des personnes des clercs contre toutes les entreprises des laïques. Cette loi fut aussi scellée d'une bulle d'or [1]. Ce ne fut qu'alors qu'Innocent VI consentit à déclarer dans un acte public, que tout ce qui se trouvait dans les constitutions de Clément contre Henri VII ne concernait nullement l'honneur de Charles, fils orthodoxe de l'église [2]. On ne négligea point de rappeler ouvertement à Charles IV à qui il devait son élévation; et il fut ainsi forcé de se montrer toujours gracieux envers le saint-siége. Il fallut persécuter dans toute l'Allemagne ces mêmes minorites qui avaient soutenu la cause de Louis IV. Charles protégeait le chef des hérétiques, et il ordonna aux princes de chasser ces pauvres frères comme des ennemis de l'église et du royaume. Il livra leurs maisons à l'inquisition, et ordonna d'en faire des prisons pour les hérétiques [3].

Charles IV laissait alors tout-à-fait en oubli les affaires d'Italie. A la vérité, les Visconti lui envoyèrent bientôt Pétrarque, après son expédition de Rome (1356), parce qu'on craignait que l'empereur ne repassât les Alpes avec le secours de l'Autriche et de la

1. Raynald, l. c., § 18. Guden, l. c., nº 290, sq.
2. 11 février 1361. Pelzel, *Docum.*, 298.
3. Mosheim, *Kirchengeschichte*, II, 357.

Hongrie [1]. Mais il avait si peu d'envie de retourner en Italie, qu'il garda auprès de lui Pétrarque et voulut le nommer comte palatin (1361) [2]. Il répéta sa proposition lors de la naissance de son premier fils, et demanda à cet homme de génie d'être son précepteur, ou du moins d'accepter une chaire dans l'université de Pague. Pétrarque éluda la chose, et lui représenta que, maintenant qu'il avait un héritier de ses états allemands, il devait se consacrer entièrement à l'empire. Charles persista néanmoins dans son invitation avec beaucoup de force. Comme il savait que le pape et le roi de France tenaient à cet homme célèbre, il écrivit aux Visconti, au service desquels il était depuis son ambassade, leur demandant de le laisser venir en Allemagne; il renouvela en même temps sa prière à Pétrarque lui-même, et lui écrivit : que son zèle éprouvé pour la gloire du saint empire, pour cette première dignité du monde, devait le décider à venir auprès de lui, et à satisfaire au désir extrême qu'il avait de jouir de son commerce instructif et agréable [3]. Alors Pétrarque, malgré son ami Boccacio (avec lequel l'empereur était aussi en correspondance) [4], se décida enfin à venir encore une fois au *centre de la barbarie*, parce qu'il s'était déjà convaincu, pendant son ambassade, qu'on y trouvait des hommes aussi distingués, de mœurs

1. Pelzel, II, 530, sq.
2. *Mémoires pour la vie de Franç. Pétrarque*, III, 441.
3. Pelzel, *Urkunde*, 322.
4. *Mémoires*, III, 600, sq.

aussi exquises, que s'ils étaient nés à Athènes [1]. Mais les troubles qui éclatèrent en Lombardie ne lui permirent pas d'aller au-delà de Padoue. L'empereur s'entendit mieux avec le nouveau pape Urbain V qu'avec Innocent VI, et se laissa même persuader de revenir en Italie. Après la longue dégradation subie par le saint-siége à Avignon, Urbain VI prit enfin la ferme résolution de transférer de nouveau sa résidence à Rome. Il voulut aussi organiser une nouvelle croisade, et dans ce but il publia une bulle en Allemagne. Mais comme personne ne voulait en entendre parler, il demanda au moins à l'empereur de lui prêter son appui en Italie, car les Visconti étaient arrivés à une telle puissance à Milan qu'elle menaçait la liberté de toute la Lombardie, et même celle de l'état de l'église, où ils avaient commis toutes sortes d'excès et des cruautés inouïes (mai 1365). Après des prières réitérées, l'empereur consentit enfin à aller trouver le pape à Avignon ; il conclut avec lui une alliance secrète, par laquelle il promit de se rendre en peu de temps avec le pape en Italie, de l'installer à Rome et de le protéger contre les Visconti [2]. Trois ans s'écoulèrent cependant avant que cette promesse reçût son exécution. L'empereur voulut d'abord rétablir le royaume d'Arles pendant ce voyage, et c'est dans ce but qu'il se fit couronner à Arles, solennité qui

1. Epist. Fam., l. 12, ep. 2. Arnest, archevêque de Prague, dit à Pétrarque qu'il le voyait avec peine parmi les barbares.

2. *Vita Urbani V*, dans Baluz, t. I, p. 366, 401, sq. Raynald, ad a. 1363-64-65.

n'avait pas eu lieu depuis les empereurs saliques. Mais le couronnement n'avança en rien la réussite de son plan. Le démembrement intérieur du royaume avait commencé déjà du temps des Hohenstaufen, et plusieurs états s'étaient successivement détachés de l'empire. L'empereur Frédéric II avait dû se contenter d'un simple serment de fidélité. Rodolphe I[er] n'avait pu l'obtenir que par la force des armes. Depuis, le pays avait été presque abandonné à lui-même, ou plutôt la France y avait continué ses conquêtes. L'archevêque de Lyon ayant passé sous la protection française (1307), la ville ne tarda pas à l'imiter (1311); bientôt vint le tour du comté voisin de Vienne ou Dauphiné, dont relevaient de si riches possessions que Louis de Bavière proposa de conférer le titre royal à son dernier possesseur, Humbert, s'il parvenait à le réconcilier avec le pape [1]. Quand le dauphin Humbert perdit son fils unique, et se trouva accablé de dettes par suite de sa prodigalité et par les frais de la guerre avec la Savoie, il céda partie aux prières, partie aux menaces du roi Philippe IV de France, au fils duquel il abandonna ses possessions (31 juillet 1343), moyennant une rente viagère, et à condition que son titre de dauphin serait porté par tous les princes héréditaires de la couronne de France. Quoique le comte Jean de Châlons, parent d'Humbert, réclamât le pays suivant le droit héréditaire du royaume d'Arles, Charles IV confirma ce

1. Gebhardi, *Geneal.-gesch. d. erbl. Reichsst.*, I 225, comp. 188.

traité, en partie par amitié pour la maison de France, qui lui était alliée, en partie pour satisfaire le vain orgueil de compter parmi ses vassaux l'héritier de la couronne de France (1349). Il en donna donc l'investiture à Charles, petit-fils du roi Philippe VI, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler lors de la diète de Metz. Au reste, il fut positivement stipulé que le Dauphiné ne pourrait jamais être réuni à la France [1]. Presqu'à la même époque, la reine Jeanne de Naples voulut vendre à la France le comté de Provence, afin de subvenir aux frais de la guerre de Hongrie ; mais les états s'y opposèrent, ils aimaient mieux être sous la suzeraineté de l'empire que sous celle de la France. D'un autre côté, le pape acquit la ville d'Avignon, et l'incorpora au comtat Vénaissin (1340); Charles IV ne put refuser d'en confirmer l'achat [2]. Tout cela arriva à l'époque où la couronne de Charles n'était pas encore affermie, et quand il avait à la fois besoin de l'appui du pape et de la France. Lors du partage des états de Bourgogne, la France fut encore favorisée sous différents rapports. Jeanne, héritière d'Othon, dernier comte palatin de la haute Bourgogne, qui, sous le règne de Rodolphe I[er], avait voulu se soumettre à la France, fut fiancée au roi Philippe V (1329). Sa fille, du même nom, épousa Eudo, duc de Bourgogne, et les deux Bourgognes

1. Leibnit, *Cod. jur. gent. dipl.*, I, nº 84. Haeberlin, l. c., III, p. 439, sq. Humbert entra dans l'ordre des Dominicains, devint cardinal et enfin patriarche. Alb. Arg., p. 153.
2. Gebhardi, l. c., p. 231.

se trouvèrent de nouveau réunies (1346). Philippe, qui mourut avant son père, laissa un fils du même nom, qui épousa Marguerite, héritière de Flandre (1361). Avec lui s'éteignit la famille ducale de Bourgogne, issue des Capet, et tous ses états passèrent au roi de France, Jean, de la branche de Valois, qui avait épousé Jeanne, veuve de Philippe, héritière de Boulogne et d'Auvergne. Le roi Jean donna les états de Bourgogne à son fils cadet, Philippe-le-Hardi, qui obtint avec la veuve du dernier Philippe les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Flandre, de Rhetel, d'Anvers et de Malines. Ainsi s'éleva entre la France et l'Allemagne le nouvel état de Bourgogne, qui bientôt jouera un rôle important dans notre histoire. Charles ne put l'empêcher; il fut même forcé de faire semblant que tout cela s'arrangeait suivant son désir. Après la mort du dernier Philippe, qu'il avait déclaré majeur (1358), il donna à Philippe-le-Hardi l'investiture de la succession de sa femme, qui jusqu'alors avait été considérée comme fief de la couronne d'Allemagne (1361). Il pouvait donc, indépendamment du Dauphin, compter parmi ses vassaux un second fils du roi de France. Mais en ceci, il n'avait guère que le titre de suzerain, car Philippe-le-Hardi reçut encore l'investiture de son père [1]. Les princes français étaient donc en possession des trois plus grands fiefs du royaume de Bourgogne et d'Ar-

1. Mascor, *De nexu reg. Burg.*, c., *Imp. Rom. Germ.*, p. 72. Cf. Huebners, *Geneal. tabellen*, 51, 52, 62, 64.

les : la Bourgogne, le Dauphiné et la Provence. Quoi que pendant l'expédition de Rome, Naples eût fait revivre ses droits de suzeraineté sur les comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont, on ne pouvait cependant les considérer comme séparés de l'empire jusqu'au moment où l'ombre même de la suzeraineté directe finit par disparaître (1481). Celle du Dauphiné se perdit déjà sous Charles IV. Il ne restait donc plus sous la dépendance de l'empire que le comté de Savoie et la Franche-Comté ; des diverses prévôtés de cette dernière, il n'y avait plus que celle de Besançon qui était confiée au comte Henri de Montbéliard : toutes les autres étaient au pouvoir de la France (1362)[1].

Dans une telle situation, le couronnement de Charles IV à Arles ne pouvait plus avoir une grande importance. Dans le fait, cette cérémonie n'avait pour but que de renouveler le droit d'étendre le vicariat impérial sur Arles et sur Vienne.

Avant que Charles IV pût se rendre avec le pape en Italie, il rencontra encore un grand obstacle sur les frontières de France. Pendant les guerres de la France contre l'Angleterre, les compagnies franches (les mercenaires) s'étaient tellement accrues, qu'après la paix de Bretigny elles devinrent l'effroi et le fléau du pays; elles s'appelaient les *Tard-Vénus*, dans la langue du peuple *Malandrins*, dans celle du Bas-Rhin *Linfardes*, et en général les Anglais.

1. Gebhardi, l. c., p. 233.

étaient sous l'archi-prêtre Cervola se disaient la grande société. Lorsqu'ils s'approchèrent de l'Allemagne, les seigneurs et les villes d'Alsace conclurent une ligue à Colmar (mai 1362), pour repousser leurs pillages et réprimer leurs violences. Pendant le séjour de Charles IV à Avignon, ils se présentèrent de nouveau au nombre de 40,000 hommes; Charles entra en négociations avec Cervola, et feignit de vouloir le prendre à sa solde, car, d'un côté, il se défiait de l'Autriche, de l'autre, le pape l'excitait à de nouvelles entreprises. Peut-être aussi pensait-il employer les compagnies franches dans une croisade. Mais Cervola arriva bientôt avec toutes ses forces, et prit une position tellement hostile devant Strasbourg (juillet 1365) que l'empereur, à son retour d'Avignon, fut obligé de se réfugier dans la place forte de Selz, jusqu'à ce que l'armée impériale fût rassemblée. Charles se mit alors à sa tête, délivra Strasbourg, et repoussa les mercenaires sur la Bourgogne. Cervola se plaignit d'avoir été trompé par l'empereur. Plus tard, les bandes de brigands reparurent encore [1].

Charles avait encore différentes affaires à régler dans l'empire avant de commencer sa seconde expédition d'Italie (27 octobre 1366). Il confia l'administration de l'empire à son frère, le duc Wenceslas de Luxembourg. Puis il promulgua à Francfort la paix publique pour les pays du Rhin et de la Moselle (2 février 1368).

1. Haeberlin, l. c., III, 708. *Gesch. von Schwaben*, IV, 70, sq.

Le pape Urbain V, qui ne voulait pas attendre aussi long-temps, avait déjà quitté Avignon (juillet 1367), malgré les cardinaux français, après avoir conclu une alliance avec le marquis Nicolas d'Este et les autres seigneurs lombards, en apparence contre les compagnies franches d'Italie [1], mais dans le fait contre les Visconti (août). Il fit une partie de son voyage par mer, et n'ayant pas trouvé l'empereur à Viterbe, comme cela était convenu, il fit, accompagné de ses alliés, son entrée à Rome, à la grande satisfaction du peuple [2].

Invité encore une fois par une députation, l'empereur quitta enfin l'Allemagne (mai 1368) à la tête d'une forte armée, mais avant de passer les frontières d'Italie, le pape exigea de lui une nouvelle confirmation de tous les droits et priviléges accordés au saint-siége par ses prédécesseurs et surtout par Henri VII, tant il se fiait peu à Charles IV! L'armée de Charles était forte de 3,000 cavaliers, et d'un nombre proportionné de fantassins tirés de l'Allemagne et de la Bohême. Le pape et ses alliés avaient une armée encore plus nombreuse, composée d'Italiens, de Provençaux, de Français, d'Espagnols et d'Anglais. D'un autre côté, les Visconti, indépendamment des Lombards, avaient rassemblé des mercenaires allemands, hongrois, anglais et bourguignons. Ces soldats de tant de nations différentes produisirent

1. Voyez les détails dans Sismondi, *Hist. des rép. Ital.*, t. VIII, ch. 58.
2. Raynald, ad a. 1367, § 4-6.

une singulière confusion, et devinrent bientôt à charge au pays, et après avoir commis beaucoup de dévastations et des excès inouis, ils se retirèrent sans avoir produit aucun résultat.

Les Visconti voyant ligués contre eux presque tous les états italiens, l'empereur, le roi de Hongrie et le pape, ne tardèrent pas à prendre des mesures vigoureuses. Ils conclurent un double mariage avec la maison de Bavière, et une alliance avec le seigneur de Vérone, Cane della Scala. Bernabo Visconti prit une position inattaquable auprès de Mantoue. Les Italiens étaient encore supérieurs aux Allemands dans l'art des fortifications. L'excellente cavalerie allemande ne pouvait agir pendant les siéges. L'empereur, après avoir essayé ses forces contre plusieurs places, se tourna vers Mantoue, devant laquelle il resta un mois dans l'inaction. Bernabo profita de ce délai pour continuer ses négociations. Il envoya d'abord Pétrarque auprès du cardinal Angelico, frère du pape, son ami particulier [1]. Mais le pape ayant refusé de lever l'excommunication qu'il avait prononcée, Bernabo employa l'intercession des ducs de Bavière auprès de l'empereur. On aurait dû s'attendre à voir aussi Pétrarque venir négocier auprès de Charles IV, mais les chroniques du temps n'en disent rien. Il paraît même que le poète avait abandonné Charles, et que ce dernier ne voulut plus le revoir; du moins Pétrarque,

1. *Mémoires* cités plus haut, t. III, p. 118.

au lieu de venir en Allemagne, resta au service des Visconti. Charles reçut de l'argent, conclut une trève avec Bernabo, et entra avec son armée en Toscane, où de nombreux désordres intérieurs réclamaient sa présence. Il commença par imposer une contribution aux Pisans, pour les punir de leur turbulence, et emprunta encore 12,000 florins aux marchands. A la demande du peuple, il supprima à Sienne le gouvernement de la noblesse, et nomma Malatesta gouverneur de la ville; elle dut racheter sa couronne impériale engagée à Florence, et lui avancer encore 2,000 florins. Il passa ensuite par Viterbe, et de là se rendit à Rome, où l'attendait le pape. Il fut reçu avec de grands honneurs, mit pied à terre auprès du château Saint-Ange, et conduisit la mule du pape, par la bride, jusqu'à l'église Saint-Pierre. Ce service, que jusqu'alors aucun empereur n'avait rendu, fut regardé par les uns comme une feinte humilité, par les autres comme une bassesse ridicule et méprisable [1]. Charles, après avoir fait couronner sa femme, et fondé un hôpital pour les pèlerins bohémiens, revint à Sienne (janvier 1368). Dans l'intervalle, la noblesse qu'il avait dépouillée s'était révoltée. Charles lui-même, assiégé dans son palais, dut consentir à un accommodement par lequel il accorda une amnistie générale, et confirma tous les priviléges de la ville; mais il obtint en réparation de l'injure qui lui avait été faite, 5,000 florins, et en

1. *Ep. col. salut. ad. Boccac.* Dans les *Mémoires* déjà cités, t. III.

outre la promesse d'une somme de 15,000 florins, qui devait lui être payée en trois termes différents. Bernabo viola les préliminaires de la paix conclue à Modène, et il fut mis au ban de l'empire. Un nouveau congrès à Bologne amena enfin la paix générale entre les partis, et réunit toutes choses sur le pied où elles étaient avant l'arrivée de l'empereur. On rasa seulement le fort que Bernabo avait fait construire auprès de Mantoue. L'empereur conclut un traité avec Florence et Pise, et chacune de ces villes lui fit un don de 5,000 florins. La ville de Lucques, affranchie de la domination des Pisans, paya 25,000 florins. L'empereur retourna avec cet argent en Allemagne, où l'appelait l'attitude hostile des rois de Hongrie et de Pologne. Ainsi finit la seconde expédition de Rome, avec aussi peu de profit que la première pour l'autorité impériale. Urbain V fut si peu satisfait de la conduite de Charles et des arrangements incomplets qu'il avait pris, qu'il quitta Rome l'année suivante, et eût sans doute essayé de déposer l'empereur, s'il eût vécu plus long-temps [1].

L'autorité de l'empire tombait de plus en plus. Charles IV, dans ses négociations avec les électeurs, n'avait pensé qu'à ses états héréditaires, et maintenant il se montra plein de déférence envers le pape et la France, afin de conserver leur amitié. Il évita de faire revivre les anciennes querelles. Il savait éluder

1. Baluz, *Vitæ pont. Aven.*, t. I, p. 378, sq., 406, sq. Cf. *Cronica Sænese cont. chron. Estens.* Dans Murat., t. XV.

adroitement, quand on était trop exigeant. Tout en relevant le titre du royaume d'Arles, il pouvait facilement prévoir que toute cette contrée passerait bientôt entièrement sous la domination de la France. Il feignit d'entreprendre une seconde expédition de Rome, pour plaire au pape, mais il n'oublia pas de se la faire payer. Il ne considérait l'Italie que comme un état allié, et le titre d'empereur que comme un bon moyen de tirer de grosses sommes d'argent des opulentes villes commerciales. Son plan se bornait-il à cela? Non sans doute. Ce n'était pas de ce côté des Alpes, mais bien au-delà, dans l'intérieur de l'empire, entre le *Riesengebirge* et le *Fichtelgebirge*, que se trouvait le but de sa politique.

LA MAISON DE LUXEMBOURG.

Tentative pour former un royaume bohémien-allemand. Depuis lors, l'empereur ne quitte plus son royaume héréditaire. Diverses conséquences. État de la Bohême. Université de Prague. Législation, fondations pieuses; les villes; état florissant et animé de toutes les branches de la prospérité nationale. Union des pays allemands avec la Bohême sous différents titres. L'empire s'agrandit de la Silésie, mais, en revanche, une partie du haut palatinat, les districts de l'Eger, les deux Lusaces et la marche de Brandebourg sont réunis à la Bohême. Traités de famille entre l'Autriche et la Thuringe. Fiançailles du fils de Charles IV. Agrandissement des fiefs de la cour de Bohême. Projets ultérieurs de Charles relativement au commerce hanséatique.

Après son avénement à l'empire, Charles IV n'avait investi de ses états héréditaires de Bohême ni son frère, ni plus tard son fils Wenceslas, bien qu'il

l'eût fait couronner dès son enfance. Cette coutume était tombée dans l'oubli avec la dissolution des anciens duchés. Charles destinait au contraire la Bohême à être le siége du gouvernement impérial, et elle le fut en effet après sa mort, et sous le règne de son successeur. Le développement de notre histoire en démontrera les diverses conséquences. A cette époque, la Bohême était encore dans un état de désordre, et sous plusieurs rapports très-arriéré, si on la compare aux pays de l'Allemagne et surtout au Luxembourg, le pays natal de la famille régnante, situé sur les frontières de France. Les événements survenus jusqu'ici dans ce royaume nous montrent en outre les résultats que l'empire y avait produits. A l'époque des grands duchés, la Bohême était, comme les autres contrées slaves, un pays dépendant et tributaire. Quand Henri IV s'allia avec le duc de Bohême contre les Saxons, il lui donna le titre de roi, et le tribut ne fut plus exigé. Frédéric Ier en fit autant en récompense du secours qu'il en obtint contre les Polonais. Frédéric II renouvela cette faveur pour Ottokar, qui lui montra plus de reconnaissance que plusieurs princes allemands. C'est par ce moyen que la dignité royale resta à la maison des Hohenstaufen : elle fonda l'indépendance de l'état, de même que le pays renfermé par une ceinture de bois et de montagnes formait déjà naturellement un tout complet et isolé. Au moyen de la dignité de grand échanson, le roi obtint voix électorale aux diètes où les rois des Romains étaient élus.

Après la mort de Conrad IV, Ottokar se réunit (contre Conradin) au roi Richard, et en reçut en retour de nouvelles faveurs, pendant que lui-même obtenait du succès dans les guerres contre ses voisins. Nous le voyons sur le point de former un grand royaume des Slaves entre l'Allemagne, la Hongrie et la Pologne. Autant la Bohême s'était élevée alors, autant elle descendit après le rétablissement de l'empire germanique par Rodolphe Ier. L'extinction de la branche mâle des Przemisl, de fréquents changements de gouvernement, les dissensions entre l'Autriche, la Carinthie et le Luxembourg, portèrent le désordre partout. Ces désordres continuèrent sous le règne du roi Jean, qui dura trente-six ans. Ses conseillers allemands voulurent créer de bonnes institutions, mais ils étaient haïs comme étrangers : lui-même était presque toujours occupé à l'extérieur, et aidait plutôt à conquérir l'Italie qu'à rétablir l'ordre dans un pays qui réclamait avec droit tous ses soins. Plus ses projets s'agrandissaient, moins il avait de plan fixe. Il éleva aussi des prétentions sur la Pologne, comme héritage de sa femme. S'il était parvenu à s'emparer de l'empire, il aurait élevé sa maison à la hauteur où l'éleva Charles IV. Mais il épuisa inutilement la Bohême pour arriver à ce but, et fut obligé de renoncer à ses prétentions sur la Pologne. Plusieurs fois rempli de soupçons contre son fils, il lui confia cependant, moyennant une pension annuelle, l'administration du royaume, quand la perte de la vue et l'accroissement

de ses dettes lui eurent rendu tout insupportable[1]. L'élection de Charles comme roi des Romains et la lutte qui s'en suivit achevèrent d'épuiser le pays.

Mais Charles, qui avait encore une prédilection pour la Bohême, résolut alors de tout rétablir. Peu de temps après la mort du roi Louis IV, lorsque le parti bavarois se préparait à l'élection d'un anti-roi, il fit déjà un usage important de ses droits comme roi des Romains, en confirmant au pays ses libertés et ses priviléges dans toute leur étendue, et tels qu'ils avaient été concédés par ses prédécesseurs. Malgré la lettre de franchise de l'empereur Frédéric II, il fixa le droit électoral des états de Bohême, de telle sorte qu'il ne s'exercerait que quand il n'y aurait plus de branches même féminines de la maison régnante : il déclara donc la Bohême royaume tout-à-fait héréditaire. Il renouvela aussi l'investiture de l'Autriche et de la Styrie donnée à Ottokar par le roi Richard (qui avait été déclarée nulle par l'empereur Rodolphe Ier et Henri VII), et confirma au roi de Bohême la charge de grand échanson que lui avait donnée l'empereur Rodolphe, ainsi que le droit électoral, et pour cela il fit, avant la promulgation de la bulle d'or, rédiger aux électeurs une lettre de consentement[2].

1. Inæstimabilia debita, dit la *Chronicon aul. reg. in Frehèr*, p. 53. Jean avait déjà perdu un œil dans la guerre contre les Lithuaniens, il perdit l'autre par l'ignorance des médecins; et, dans sa colère, il en fit noyer un qui était Français. L'autre, qui était Arabe, s'était fait donner assurance pour sa vie; il s'enfuit aussitôt que le roi Jean et d'autres eurent perdu la vue par l'usage de ses remèdes.

2. Pelzel, I, 208 ff.

Le même jour où Charles IV confirma la constitution de Bohême avec les priviléges de la couronne, il scella la lettre de fondation de la nouvelle université de Prague. Déjà dans sa jeunesse, quand il était à la cour de France, il avait dit à un Bohémien : Bientôt nous établirons à Prague des écoles à l'instar de l'université de Paris [1]. Ayant voulu ensuite agrandir la vieille ville de Prague par la construction de la nouvelle, en se réglant sur les grands modèles qu'il avait vus en Italie et en France, il ne sut point donner à la résidence royale un plus bel ornement que d'y attacher la première université de l'empire allemand. Il y avait depuis long-temps dans les monastères et dans les résidences des évêques des écoles savantes, mais elles n'embrassaient que certaines branches des sciences, et quelquefois l'enseignement des premiers principes. On les nommait écoles particulières : les professeurs et les élèves n'avaient pas de rapports intimes entre eux; celui qui voulait obtenir des degrés dans les hautes sciences, était obligé d'aller en Italie ou en France. Là, il s'était formé depuis le onzième siècle auprès des écoles diocésaines des associations libres de professeurs et d'écoliers, pour fonder en dehors de l'influence du pouvoir laïque ou spirituel une corporation, une communauté littéraire (*universitas litteraria*) [2]. Pour les distinguer des

1. Pelzel, I, 18, 201, ff.

2. Pour la distinguer de l'université bourgeoise, l'empereur Frédéric II déclara comme illicites « in omni civitate communia concilia, magistros civiumve alios quoslibet officiales, qui ab universitate sine episcoporum bene placito statuantur. » Schannat, *Hist. ep. Worms, num.* 120.

écoles inférieures, on les appelait *studium*, plus tard *studium generale*[1]. L'empereur Lothaire donna à une de ces réunions, formée à Bologne, des lettres de franchises; ensuite, l'empereur Frédéric Ier, par reconnaissance pour les élèves du savant Irnerius, qui avait fait revivre le droit romain, leur accorda une lettre de franchise très-remarquable, *universitas litteraria*[2]. Quand Charles IV résolut d'en établir une semblable à Prague, au milieu d'un pays souvent visité par les étrangers, il obtint aussi l'assentiment du pape (26 janvier 1347). Mais il ne destina pas seulement cette institution aux Bohémiens qui, comme il le dit dans sa lettre de fondation, ne seront plus obligés d'aller mendier à l'étranger la science qu'ils trouveront chez eux, mais encore aux Allemands, aux Slaves et aux Scandinaves. Il partagea les étudiants en quatre nations : les Bohémiens, les Bavarois, les Polonais et les Saxons. Parmi les Bavarois, on comptait les Autrichiens, les Souabes, les Franconiens et les habitants du Rhin; parmi les Saxons, les Thuringes, les Misniens, les Suédois et les Danois. Il voulait donc fonder une véritable université impériale. Il invita, par des lettres publiques, les professeurs et les étudiants de tous les pays, les premiers, en leur promettant de grands émoluments, les autres en leur assurant les même priviléges qu'à Paris et à Bologne. Pour les quatre Facultés, Charles

1. En opposition aux écoles particulières.
2. Eichhorn, *Teutsche staats und Reichts-gesch.*, § 266, 269.

désigna d'abord huit docteurs : deux Allemands, deux Français, les autres Bohémiens et Moraves. Il nomma chancelier de l'université l'archevêque Ernest de Prague, un des clercs les plus estimés de son temps. Quelques années plus tard, il établit un collége séparé, qu'on nomma *Carolinum*, et auquel il donna les mêmes institutions qu'à la Sorbonne de Paris; en même temps, il fonda une bibliothèque, et institua un fonds commun pour les étudiants pauvres. Dans tous ses états, les étudiants furent exempts des impôts et des douanes. En peu de temps, Prague en vit affluer un si grand nombre, qu'on en comptait d'abord 5,000, et à la mort de Charles 7,000. L'empereur assistait souvent lui-même à leurs exercices, et un jour qu'un de ses courtisans lui rappelait qu'il était l'heure du dîner, il répondit : « Ces savants exercices sont mon dîner le plus agréable. » Bien qu'il eût été de trop bonne heure détourné de ses études, c'était leur souvenir qui le portait à fonder de semblables institutions, dont on ne pouvait encore bien calculer les suites.

Outre l'Écriture sainte, dont il s'occupait souvent, l'histoire et la jurisprudence étaient les études favorites de Charles, et il désirait les voir cultiver pour le bien du royaume. L'ouvrage de Cosmas de Prague, le père de l'histoire de Bohême, eût été difficilement conservé, si Charles n'eût ordonné d'en faire trois copies. L'excellent archevêque Ernest ayant commencé à Prague une collection d'actes, Charles or-

donna qu'elle aurait, dans les affaires spirituelles, la même autorité que celle établie par son père en 1319 pour les affaires temporelles, ce qui donna une base certaine à l'histoire de Bohême. Il confia ensuite à quatre savants le soin d'écrire l'histoire ancienne et moderne. Il rendit de même de grands services à la géographie du Brandebourg [1].

Comme dans ce moment même Charles s'occupait de réunir les pays frontières avec la Bohême (ainsi que nous l'avons vu précédemment), il redoubla d'ardeur pour améliorer la situation de ses états héréditaires par des institutions convenables, et par une administration sage, parce qu'il comprit que c'était le plus sûr moyen d'assurer leur accroissement. Deux ans après la confirmation de la constitution du royaume, Charles rassembla une diète pour lui présenter un nouveau code (septembre 1350). Dans son discours, il peignit le triste état dans lequel il avait trouvé la Bohême [2]. La vente ou la donation des châteaux royaux avait eu pour suite qu'on ne put empêcher, pendant l'absence presque continuelle de son père, les brigandages et les actes de violence toujours croissants, à tel point qu'enfin la majesté impériale avait dû s'abaisser jusqu'à prier les chevaliers *pillards* de mettre bas les armes. Les chroniques du temps s'accordent avec ce tableau. Grâce au fréquent changement de rois et de dynasties, ajoute l'abbé de

1. Pelzel, II, 955. Charles fit rétablir le mausolée de l'historien Henri d'Herford à Minden, p. 922.
2. Pelzel, p. 310, sq.

Konigshofen [1], des mœurs et des costumes étrangers s'étaient introduits dans le pays, ce qui détourna les habitants de leur antique simplicité. Plus tard, Œneas Sylvius fait la description suivante du peuple bohémien : Le bas peuple, en général, aime la boisson, il est gourmand, superstitieux et avide de nouveautés ; la classe moyenne est hardie, rusée, portée au vol, jamais contente ; la noblesse est avide de renommée, pleine de mépris pour les dangers, fidèle à la parole donnée, mais insatiable [2]. Comme les Bohémiens n'avaient pas encore de lois écrites, et que parmi leurs coutumes il en était beaucoup de nuisibles et d'absurdes, qui laissaient toujours beaucoup à l'arbitraire du juge, Charles voulait, par le nouveau code dont il avait confié la rédaction au savant jurisconsulte Bartole de Saxo-Ferrato, faire disparaître ces inconvénients et améliorer l'état du pays. Outre les prescriptions relatives à l'inaliénabilité des domaines de la couronne, et l'obligation imposée aux magistrats d'observer l'ordre et la justice, il est interdit à la noblesse de faire des traités ou des associations sans le consentement du roi ; il est défendu aux seigneurs de multiplier leurs serfs. L'épreuve de l'eau et du feu et le duel judiciaire sont limités.

Cependant, Charles ne voulait pas imposer de force ce nouveau code, qui renfermait aussi un nouveau droit de succession. Les états demandèrent du temps pour

1. Chron. aul. reg. in Freher, *Scrr. rer. Boh.*, p. 72.
2. Hist. Boh., c, I.

délibérer. Les choses restèrent dans cet état pendant cinq ans, et Charles put facilement reconnaître que les seigneurs n'aimaient pas ces changements, et qu'ils préféraient les anciennes coutumes slaves aux prescriptions du droit romain. Le manuscrit ayant été brûlé dans un incendie qui détruisit la maison où il était déposé, Charles profita de cette occasion pour le déclarer non avenu, mais en même temps il convoqua une assemblée des états, et déclara qu'il était fermement résolu à mettre un terme aux troubles et aux désordres (22 février 1356)[1] : qu'à compter de ce jour ils devaient cesser; que celui qui serait convaincu d'assassinat, fût-il seigneur, chevalier, wladyk ou bourgeois, serait puni de mort; que celui qui se serait livré à des actes de brigandage ou de vol, perdrait son honneur et ses biens. Pour conserver la sûreté et la tranquillité, à l'exemple de ce qui avait lieu en Allemagne, il partagea la Bohême en *cercles de la paix publique*, chacun sous la garde de deux chefs, à qui les seigneurs de la contrée devaient prêter assistance. Non content de ces réglements, Charles s'entoura d'une troupe armée, et parcourut lui-même le pays pour démolir les châteaux de brigands. Ceci se passait dans l'intervalle des diètes de Nuremberg et de Metz, où la bulle d'or fut achevée. Dans les causes de droit civil, Charles avait l'habitude d'exercer lui-même sa fonction royale : il siégeait sur son tribunal, devant les por-

1. Pelzel, l. c., p. 520, sq., 922, 960.

tes des châteaux et sur les places des villes, souvent jusqu'au coucher du soleil.

Les premiers chapitres du nouveau code réglaient les exercices publics du culte. La religion catholique pouvait seule être pratiquée en Bohême; les païens et les Sarrasins ne pouvaient y demeurer [1], les hérétiques devaient être livrés aux tribunaux spirituels, et ceux qui persisteraient, condamnés aux flammes. Charles obtint du pape la permission de faire célébrer le culte au moins dans un cloître de Prague, en langue du pays, cette langue, noble, chère et douce, comme il la nomme souvent [2]. Le goût pour les dotations pieuses, presque perdu dans les autres provinces de l'empire, n'apparut pour la première fois en Bohême que sous le gouvernement de Charles IV. Sa grande vérération pour les reliques qu'il recueillit dans tous les pays, et qu'il faisait présenter au respect du peuple y contribua beaucoup. Le jour où se faisait la cérémonie, on pouvait compter à Prague plus de 100,000 étrangers. Le goût de Charles pour les constructions n'y contribua pas moins, ce goût qui se manifesta non-seulement dans la construction des villes et des châteaux, mais aussi dans la fondation d'églises magnifiques, pour lesquelles il con-

1. Les fabricants de tapis musulmans que Charles avait fait venir étaient obligés de travailler sous des tentes.

2. Æneas Sylvius dit dans *Hist. Bohem.*, *p.* 120, *apud Freher*, et répète dans son livre *De moribus Germanorum*, qu'on parlait allemand dans les églises bohémiennes, mais qu'en dehors, dans les cimetières, tout se faisait dans la langue du pays. Il croit que cela vient de ce qu'autrefois des tribus allemandes avaient habité la Bohême. Il est plus probable que c'est parce que le christianisme fut introduit d'Allemagne en Bohême.

viait les architectes les plus célèbres de tous les pays [1]. Déjà, du vivant de son père, il avait commencé à faire bâtir la belle cathédrale de Prague, qui fut achevée sous son règne (1344); Æneas Sylvius dit qu'avant les dévastations des Hussites, aucune contrée ne renfermait dans ses villes et bourgades autant et d'aussi belles églises que la Bohême. Sans compter un grand nombre de petites fondations, il y avait dix monastères d'ordres différents, fondés par Charles, et richement dotés. Cependant, il reconnut enfin qu'il fallait s'arrêter; il limita l'achat des immeubles de main-morte. Le roi Jean avait déjà fait un pas important pour la liberté de l'église de Bohême, en obtenant que l'évêché de Prague fût séparé du diocèse de Mayence, et élevé au rang d'archevêché pour la Bohême et la Moravie [2].

Le roi Jean avait principalement favorisé la classe des chevaliers; Charles, comme son père et son aïeul, avait aussi montré du goût pour les tournois dans sa jeunesse, et s'était fait aimer en y prenant part. Mais comme ensuite il mit tous ses soins à éviter les guerres coûteuses, et à économiser les fonds de l'état, il se concilia davantage les bourgeois. Contrairement à l'usage du temps, on le voyait souvent à table avec eux. Quoique les villes ne fussent pas

1. Il y avait déjà des tableaux à l'huile à Carlstein, où se trouvaient tous les objets d'art. Gebbardi, *Gesch. der Reichs Bohem.* (*Allgem. Welthist.* l. II), I, p. 480.

2. Le 23 juillet 1341, Benoît XII prononça la séparation : Clément VI l'acheva le 30 avril 1343. Le nouvel évêché de Litomysl et celui d'Olmutz furent soumis au diocèse de Prague. Gebbardi, l. c., p. 472.

comprises dans le serment du couronnement, Charles les protégea cependant d'une manière spéciale; leur prospérité s'accrût, tandis que l'orgueilleuse noblesse déclinait. Il favorisa particulièrement le commerce, en lui accordant beaucoup de priviléges. Il fit avec Venise un traité qui garantissait un commerce libre entre cette ville, l'Allemagne et la Bohême. Il éleva Prague et Breslau au rang de villes d'entrepôt. La Bohême, par sa situation topographique, a cela de particulier, que tous les cours d'eau, à l'exception de l'Éger, se jettent dans le fleuve principal, l'Elbe, ce qui est très-favorable à l'importation et à l'exportation. Charles rendit également navigable le second fleuve, la Moldau, ainsi que plusieurs autres petites rivières. Il avait même eu le projet de réunir par un canal la Moldau au Danube, qui n'en est éloigné que de sept milles [1]. Le pont de pierres de Prague, un des plus grands et des plus beaux, commencé sous son règne, ne fut terminé qu'au bout de cent quarante-cinq ans. On concevra facilement que les riches mines de Bohême attirèrent particulièrement l'attention de Charles; il fit même rétablir d'anciennes mines abandonnées, et en ouvrit de nouvelles. Il jouit bientôt d'un tel revenu qu'il fut à même de faire recouvrir d'or les tours de Prague. La tradition lui attribua la découverte de Carlsbad; la source chaude s'appelait dans la langue du pays Tepla,

1. *Hullman*, *Staedtewesen der Mittelalters*, I, 353. Le manque de moyens a fait échouer la chose; il paraît au reste que la montagne que l'on devait traverser présenta des obstacles insurmontables.

il appela la nouvelle ville qu'il y fonda Karlshaus, maison de Charles. Dès l'époque de leur invasion, les Slaves sont désignés dans nos chroniques comme un peuple tranquille, agriculteur, qui s'était avancé jusque dans les cantons des Franks et des Bavarois. Cependant, Charles trouva encore de grands bois à défricher, et de nouveaux villages à fonder. Au milieu des productions de ce pays fertile, Charles regrettait surtout l'absence du vin, parce que des sommes considérables passaient à l'étranger pour cet objet. Il fit venir des vignes d'Autriche et de Bourgogne, pour les planter dans les montagnes exposées aux rayons du soleil [1]. Le succès répondit à son attente, à tel point qu'il crut pouvoir prohiber l'entrée des vins étrangers, à l'exception de ceux d'Italie. Il exempta d'impôts le bourg de Stadicz, sur la Bila, où était né Przemisl. Il déclara propriété royale la terre que celui-ci avait possédée avant de monter sur le trône, et il ordonna aux habitants de bien soigner le noyer, issu du bâton du chef de la famille royale, suivant la tradition, et d'en porter annuellement les noix au roi. La coutume de les distribuer parmi le peuple le jour du couronnement s'est conservée jusqu'à Ferdinand III.

Charles vit ainsi prospérer sa Bohême chérie. Il pouvait dire de tout le pays ce qu'il dit un jour en montrant Neustadt du haut des fenêtres du palais : ceci est mon ouvrage. A cette époque, la Bohême

1. Auprès de Neustadt, Prague et d'autres endroits. Pelzel, I, 203.

avait une superficie de 750 milles carrés, elle comptait 100 villes bien fortifiées, 360 villages, un grand nombre de terres seigneuriales, 20 églises collégiales et 2,033 paroisses [1].

La mutation des races impériales amena pour l'Allemagne cet heureux effet, que le point central de la vie publique et tout ce qui en dépend et qui rend les états florissants, n'était jamais fixé sur le même point, mais changeait d'une province à l'autre. Nous avons d'abord vu le règne des Franks orientaux dans le centre des contrées baignées par le Rhin, nous l'avons vu passer à la Saxe, et revenir à la Franconie, puis aux états du sud de l'Allemagne, à l'Alsace, à la Souabe et à la Bavière; enfin, nous le voyons maintenant transporté en Bohême. Si le père de Charles IV, Jean, eût obtenu la couronne impériale, il eût sans doute fixé sa résidence à Luxembourg ou à Aix-la-Chapelle. Mais Charles avait de tout autres vues. Il abandonna les Pays-Bas à leurs propres progrès, que constata bientôt leur lutte avec la France et l'Angleterre, et employa tous ses soins à faire fleurir la Bohême. Bien qu'il n'eût pas mis les insignes de l'empire en dépôt dans son château de Carlstein, les faits déjà cités, depuis la fondation de l'université jusqu'aux faveurs marquées qu'il accorda au commerce, attestent déjà qu'il voulait faire de la Bohême le centre de l'empire, et de Prague sa capitale. Mais il crut honorer plus encore la mémoire de

1. Pelzel, l. c., p. 974.

Charlemagne, en fondant dans son palais d'Ingelheim une chapelle pour ses sujets natifs de la Bohême, et qui parlaient la langue bohémienne [1].

Ainsi, à mesure que croissaient les forces intérieures de son pays héréditaire, Charles poursuivait ses projets d'agrandissement. Nous avons vu comment il acheva la conquête de la Silésie, et réunit à la Bohême une partie du haut palatinat. Maintenant, ses efforts sont principalement dirigés contre les maisons voisines d'Autriche et de Bavière.

Une année après la publication de la bulle d'or, Charles IV fiança sa fille Catherine au duc Rodolphe d'Autriche, l'aîné des quatre frères qui gouvernaient le pays en commun (juillet 1357); il lui confia en outre le gouvernement de l'Alsace, et crut l'avoir tout-à-fait gagné à sa maison. Mais Rodolphe, prince jeune et entreprenant, voulut rivaliser avec Charles, et ce que l'un faisait à Prague, l'autre voulut le faire à Vienne. Il bâtit l'église de saint Étienne, et y fonda une université. Il nourrissait en outre des projets qui s'accordaient peu avec les vues de Charles. Se souvenant que l'empereur Frédéric Ier, dans la lettre d'institution du duché d'Autriche, avait assigné à ses ancêtres la place la plus élevée après les princes palatins, sans cependant leur donner le droit électoral, il prit le titre d'archiduc des palatinats impériaux, et se nomma duc ou prince de Souabe et d'Alsace. En

1. Guden, *Cod. dipl. mog.*, t. III, p. 377. Acta acad. palat., t. I, 307, sq.

même temps, il s'allia avec le comte de Wirtemberg, qui avait les mêmes projets relativement à la basse Souabe. Sur les plaintes portées contre lui par d'autres princes, Charles reprit l'Alsace, et voulut l'amener à une entrevue personnelle à Tyrnau (16 mai 1360), sous la médiation du roi de Hongrie, afin de l'engager à renoncer à son titre et à l'alliance du comte de Wirtemberg. Sur son refus, Charles rassembla toutes les forces de l'empire, et battit d'abord les comtes de Wirtemberg à Schorndorf, et Rodolphe fut alors obligé de se soumettre, pour avoir négligé de s'unir à ceux-ci. Il promit de réparer tout ce qu'il avait fait contre l'empereur et l'empire. En récompense, Charles conclut une alliance défensive avec lui, et, pour le dédommager, lui abandonna le produit des impôts sur les juifs en Souabe et en Alsace.

Mais bientôt Rodolphe reprit le titre contesté, et fit de nouveau usage des ornements impériaux comme privilége des ducs d'Autriche. L'empereur l'invita à une seconde entrevue et le força à contracter de nouvelles obligations sous la garantie des états d'Autriche[1]. Rodolphe renonça, il est vrai, au titre de duc de Souabe, mais il reprit celui d'archiduc, lorsque le roi Louis de Bohême, aussi gendre de Charles IV (quoique son épouse Marguerite fût déjà morte), blessé d'une expression de l'empereur sur le compte de sa mère, demanda de s'allier à lui contre ce dernier (7 janvier 1362). Les deux maisons,

1. *Gesch. von Schwaben*, IV, 74, sq.

celles de Hongrie et d'Autriche, étaient déjà unies par un traité de famille : lorsque Charles IV apprit cette alliance, il fut dans un tel embarras qu'il invoqua l'appui des électeurs. Il présenta ses plaintes à la diète de Nuremberg, et pria les électeurs d'exhorter Rodolphe à rentrer dans le devoir, et de lui promettre, en cas de mort, de ne pas élire un Autrichien à sa place. Il s'allia en même temps avec les villes libres de Souabe, et donna aux cantons forestiers de la Suisse les privilèges qu'on leur avait si long-temps refusés, pour avoir leur aide en cas de guerre. Mais le duc Rodolphe n'eut aucun égard aux exhortations; loin de là, il s'allia avec plusieurs évêques, et le traité avec la Hongrie reçut de l'extension. Son beau-frère, le jeune duc Mainhard de Bavière, et le roi Casimir de Pologne, y adhérèrent à Presbourg (31 décembre 1362)[1]. C'est ainsi qu'une ligue formidable de princes se forma à l'encontre des projets de Charles. Toutefois, cette situation menaçante ne tarda pas à changer; le Tyrol devint fief vacant, et l'habileté de Charles ne manqua pas d'en tirer parti.

Quatorze jours après le traité de Presbourg, le duc Mainhard mourut sans enfants (13 janvier 1363). Comme sa mère, la comtesse douairière, Marguerite Maultasch, en le mariant avec Marguerite d'Autriche, avait promis aux frères de celle-ci qu'en cas de mort, la succession du Tyrol leur appartiendrait

1. Steyerer, *Hist. Alb.*, II, c. 3, p. 21. Addit., p. 333, sq. Guden, *Cod. mog. dipl.*, t. III, n° 306.

comme à ses plus proches parents. Le duc Rodolphe suspendit aussitôt ses armements contre Charles, et courut à Bautzen, où il gagna la comtesse et les états par ses flatteries et ses manières gracieuses (26 janvier), à tel point que la possession du pays lui fut confirmée, et que bientôt la comtesse lui en céda l'administration, moyennant un traitement considérable (11 septembre)[1].

L'empereur ne pouvait voir avec plaisir l'Autriche s'agrandir, surtout dans une contrée qui avait été autrefois destinée à son frère Jean Henri; mais, d'un autre côté, il vit surgir une double division qui répondait parfaitement à ses vues. Le duc Étienne de Bavière, oncle du feu duc Mainhard, se présenta comme adversaire de l'Autriche; en même temps, il se brouilla avec ses frères, les margraves de Brandebourg, en réclamant seul la succession de son neveu. Dans cet état de choses, le premier soin de l'empereur fut de rompre l'alliance de Presbourg (janvier 1364). Comme il était veuf pour la seconde fois, il épousa Élisabeth, fille du duc Bogislaus de Poméranie, et petite-fille du roi Casimir de Pologne, et amena ainsi ce dernier dans son parti. Ensuite il eut une entrevue avec le roi de Hongrie et le duc d'Autriche à Brünn, et permit à sa fille Catherine, épouse de Rodolphe, de se présenter comme médiatrice. Dans une guerre entre l'Autriche et la Bavière, tout dépendait

1. Steyerer, l. c. Henr. Rebdorf, ad a. 1362. *Chron. Salisb.*, ad a. 1363.

du parti que prendrait l'empereur. Charles offrit de confirmer la donation de la comtesse Marguerite, mais il demanda un traité d'alliance héréditaire ou de succession entre l'Autriche et le Luxembourg, y compris les états de Marguerite, de manière qu'en cas d'extinction de la branche mâle d'une de ces familles, l'autre lui succédât dans tous ses domaines. Les quatre ducs d'Autriche n'avaient pas encore d'héritiers, ils acceptèrent cette condition pour obtenir la confirmation du Tyrol (10 février). Ainsi la jalousie long-temps nourrie entre ces deux maisons, et qui avait été sur le point d'amener une guerre sanglante, se changea en une union étroite, que confirmèrent les états respectifs (23-25 février).

Mais le duc Étienne de Bavière, mécontent de la décision de l'empereur, continua la guerre. Charles ne s'y opposa pas, car il était dans ses intérêts de voir les princes s'affaiblir ainsi. Ce ne fut que quand il vit le duc Étienne se relever, grâce à l'appui du roi Louis de Hongrie, qui, par dépit contre le traité de succession entre les deux familles, avait conclu une alliance avec la maison de Bavière contre l'Autriche (4 février 1368), qu'il se présenta comme médiateur, et fit décider les questions par des arbitres (6 février 1369). D'après leur arrêt, l'Autriche dut payer à la Bavière une somme de 116,000 florins (29 septembre), lui céder trois juridictions dans la basse vallée de l'Inn, qui fut donnée à Marguerite comme apanage, ainsi que les villes données pour gage, et la

seigneurie de Weissenhorn en Souabe; en revanche, les ducs de Bavière renoncèrent au Tyrol [1]. Peu de jours après, la comtesse Marguerite mourut à Vienne.

Pendant ces événements, les ducs Rodolphe et Frédéric d'Autriche étaient également morts. Comme les deux autres, Albert et Léopold n'étaient pas encore mariés, Charles espérait que le traité de succession aurait bientôt son effet. Mais, comme un traité plus ancien et du même genre existait entre l'Autriche et la Hongrie, il ne fut pas tranquille avant de l'avoir fait révoquer. Il parvint à persuader aux deux parties contractantes d'y renoncer (février 1366), puis il renouvela le traité de succession entre sa famille et celle d'Autriche, avec les lettres d'assentiment des électeurs (mars) [2], et maria sa fille Élisabeth au duc Albert (14 avril) [3].

Alors l'empereur cessa de voir avec déplaisir Albert et Léopold agrandir la puissance de leur maison. Dans ce moment, ils se présentèrent comme médiateurs dans la lutte de la ville de Fribourg en Brisgau, avec le comte Égon, son protecteur, et l'allié des deux partis; le comte céda à la ville son droit de patronage, et celle-ci choisit les ducs d'Autriche, qui se chargèrent d'une petite partie des frais de la guerre. Contre l'attente du comte Égon, les ducs d'Autriche s'emparèrent aussi du landgraviat de Bris-

1. *Specimen diplom. Baj.*, in Oefel, t. II, p. 187, 191.
2. Mannert, *Gesch. Baierns*, I, 358, f.
3. Dumont, t. II, p. 1, n° 37-40, 54.

gau, parce que jadis il avait appartenu à la seigneurie de Fribourg. Il faut ajouter à cela plusieurs autres acquisitions dans la haute Souabe, dont les ducs Albert Ier et Albert II avaient déjà posé les bases. Kirnberg et Kenzingen firent retour à l'Autriche comme fiefs vacants, Tryberg fut achetée. L'empereur leur donna aussi les châteaux d'Achelm et de Hohenstaufen, qui avaient été repris au Wirtemberg. Les ducs d'Autriche achetèrent ensuite, de la maison de Montfort, la seigneurie de Feldkirch, dans le Voralberg, et de cette manière leurs domaines comprenaient tout le pays depuis l'Alsace jusqu'au Tyrol. Plus tard, la maison d'Autriche a acquis autant de duchés et de royaumes qu'à cette époque elle acquit de châteaux et de villages. Mais sans l'adjonction de ces petites seigneuries, les états des deux ducs, du reste très-étendus, eussent manqué de points de cohésion.

Mais il arriva bientôt que la discorde se mit entre les deux frères. Albert, ami de la nature et des sciences, préférait la société des savants à tout autre plaisir; Léopold administrait, comme jadis ses frères cadets, les pays que nous avons cités; le Tyrol leur appartenait en commun. Son esprit hautain ne souffrait aucune dépendance : quoique le plus jeune, il aurait voulu pour lui toute l'Autriche. Il s'arrogea ainsi une part importante, et reçut, outre la Souabe et l'Alsace, le Tyrol, la Carinthie et la Styrie. Albert, par droit d'aînesse, conserva Vienne et la partie de

l'Autriche arrosée par l'Inn. Les états héréditaires d'Autriche étaient des premiers qui, suivant les traités de famille et les lois de l'empire, ne pouvaient être partagés. Mais l'empereur ne refusa pas son consentement au partage; long-temps, dit-il, nous avons cherché à diminuer la puissance de l'Autriche, et nous n'en avons pas trouvé le moyen : il se présente aujourd'hui de lui-même, nous le saisissons[1].

Un an avant le traité de succession avec l'Autriche (18 mars 1363), Charles en avait conclu un semblable avec le Brandebourg[2] : ce fut également la querelle suscitée par la succession du Tyrol qui en fournit le prétexte. Mais ici il fallut une longue série de négociations, qui finirent cependant par mettre l'empereur en possession réelle du pays. Comme le duc Étienne de Bavière en avait reçu l'héritage de son neveu Mainhard, sans avoir aucun égard aux droits des deux frères, Louis-le-Romain et Otto, qui durent se contenter de la marche de Brandebourg, ceux-ci se laissèrent d'autant plus facilement persuader d'entrer dans les desseins de Charles IV. Le traité fut conclu aux mêmes clauses et conditions que celui avec l'Autriche. Étienne et ses neveux, les autres ducs de Bavière, n'eussent osé faire aucune remontrance, quand même ils n'auraient pas été occupés de leur guerre contre cette puissance. Les deux margraves, Louis et Otto, étaient sans enfants. L'empereur com-

1. *Gesch. von Schwaben*, IV, 74-87.
2. Lunig, *Cod. germ. dipl.*, t. I, p. 1277. *Chron. Salisb.*, ad a. 1363.

mença par reprendre les parties du pays de Brandebourg qui avaient été vendues (1353); il avait le droit de revendiquer la basse Lusace engagée au margrave de Meissen, de manière que ce pays, comme fief de la couronne de Bohême, fut d'abord donné au duc Bosko de Schweidnitz (1364), après sa mort au margrave Otto, et, si celui-ci mourait sans héritiers, il devait revenir au margrave Louis, pour la somme consignée par l'empereur[1]. Charles promit en outre à Otto sa fille Élisabeth[2], mais il retarda l'exécution de cette promesse, et maria Élisabeth au duc Albert, ainsi que nous l'avons dit. On fit entrevoir à Otto qu'il pourrait obtenir la fille aînée de l'empereur, Catherine, veuve du duc Rodolphe d'Autriche[3], mais il resta célibataire. Louis étant mort subitement, Otto se trouva en possession de tout le Brandebourg, mais il l'administra avec si peu d'économie, que l'empereur le somma de comparaître devant sa cour et le suspendit de ses fonctions pendant six ans; à la cour, il s'endetta de nouveau à tel point qu'il céda la basse Lusace au fils de l'empereur pour une somme déterminée (13 janvier 1368), et renonça au droit de la dégager. En conséquence, aussitôt après la mort du duc Bosko, le pays fut réuni à la Bohême (1er août 1370)[4]. Remis de nouveau à la tête de l'administration, Otto eut une guerre à soutenir avec la

1. Lunig, l. c., p. 1283.
2. Ibid. p. 1291.
3. Gebhardi, l. c., p. 494.
4. Dumont, t. II, p. 1. no 64.

Poméranie, où il acheva d'épuiser le peu de forces qui lui restaient, et fut forcé de faire la paix aux meilleures conditions qu'il lui fut possible. Comme l'empereur ne l'aida en rien, il ouvrit enfin les yeux et résolut de ménager la possession de Brandebourg à son neveu Frédéric de Bavière, fils d'Étienne (1371), qui, par des chemins détournés, était venu à son secours. En attendant, il lui engagea l'ancienne marche et Prignitz pour une somme de 700,000 florins (1373), et lui fit rendre hommage (mai)[1].

L'empereur fut si irrité de cette violation du traité de succession, qu'il rassembla aussitôt une armée et tomba sur le Brandebourg (juin). Le margrave et son neveu furent bientôt obligés de venir trouver l'empereur dans son camp à Furstenvald, et une réconciliation eut lieu aux conditions suivantes : Otto cède toute la marche de Brandebourg aux fils de l'empereur, et reçoit en échange quelques châteaux dans le haut Palatinat, que la Bohême pourra, dans le cas où il mourrait sans enfans, revendiquer aux ducs de Bavière pour une somme de 100,000 florins; Otto reçoit en outre un traitement annuel de 3,000 schoks bohémiens, ainsi qu'une somme de 100,000 florins, payables en plusieurs termes, et des gages pour une valeur semblable. Il se réserve le droit électoral et la charge d'archichambellan pendant sa vie[2]. En outre, l'empereur oblige les autres

1. Buchholz, *Gesch. der Churmark Brandeburg*, t. I, liv. II, p. 479.
2. Attenkhover, *Gesch. c. Herz. von Baierns*. Beil, 70.

ducs de Bavière à renoncer à toute prétention sur le Brandebourg, et en fit dresser des actes authentiques (octobre 1374). Enfin, il conclut encore un traité particulier avec toute la maison de Bavière, dans lequel celle-ci promit de ne jamais s'emparer d'aucune contrée appartenant à la famille de Luxembourg, en Bohême, en Moravie, dans le Brandebourg, la Pologne, la Bavière, la Franconie et l'Alsace. En revanche, il donna aux ducs de Bavière les deux gouvernements de la haute Souabe et de l'Alsace. Le marquis Otto vécut long-temps très-heureux avec sa Cretl, boulangère d'une beauté rare, dans son château de Wolftein, sur l'Iser, jusqu'à ce qu'il tombât de nouveau dans des embarras d'argent et fut forcé de demander des termes anticipés sur les sommes stipulées. Il mourut un an après l'empereur, généralement méprisé, et à bon droit (1379)[1].

Charles ne se contenta pas de la possession de la marche, il résolut, quoique ce pays fût un électorat allemand, de le réunir à la couronne de Bohême comme ses autres domaines. Il chargea l'évêque Dieterich de Brandebourg, de la famille de Schulenbourg, de proposer la mesure à la diète de Tangermund comme le plus sûr moyen de rétablir l'ordre dans ce pays, jusqu'alors si mal administré. La proposition trouva de l'assentiment. Quarante villes de Moravie promirent de ne se jamais séparer de la Bohême, ou, autrement, de ne jamais se laisser aliéner

1. Voyez Mannert, l. c., p. 368.

(29 juin 1374). L'empereur acheva ensuite la réunion dans une grande assemblée à Gruben, en présence des états de Brandebourg et de Bohême, et confirma à la même époque les droits et priviléges des derniers [1]. Pendant ces négociations il renouvela le traité de succession avec le landgrave de Thuringe et de Misnie [2]. Enfin, Charles prit encore part à la querelle engagée pour la succession de Lunebourg, afin d'atteindre là aussi ses vues particulières. Le duc Guillaume de Lunebourg n'avait que deux filles: de l'aînée, Élisabeth, épouse de Rodolphe de Saxe-Wittemberg, était né le duc Albert; la cadette, Mathilde, avait épousé son cousin le duc Louis de Brunswick. Le duc Guillaume, du consentement des états, avait destiné la succession à cette dernière (28 juin 1355), conformément au traité de succession des deux maisons. Mais l'empereur se souvint que le duc Guillaume avait été son adversaire, et qu'après la mort de Louis IV il avait été proposé comme roi des Romains par quelques princes; il se déclara donc pour Saxe-Wittemberg, qu'il avait déjà dans la bulle d'Or favorisé à cause de sa soumission (6 octobre). Il donna aussi à cette maison l'investiture de Lunebourg en cas de mort de Guillaume [3]. Et celui-ci n'ayant pas répondu à son invitation, il le mit au ban de l'empire sans avoir consulté la cour des princes (1367). Sur ces entrefaites, Louis

1. Les actes se trouvent dans Lunig, l. c., nos 312-315.
2. Dumont, t. II, p. 1, no 75.
3. Origg. Guelf., t. IV. *Præf.*, p. 9-10.

de Brunswick mourut, même avant le duc Guillaume; celui-ci nomma aussitôt son frère Magnus Torquatus pour son successeur. Mais après la mort de Guillaume, l'empereur déclara ses états fiefs de l'empire vacants, renouvela l'investiture des ducs de Saxe, et mit au ban de l'empire le duc Magnus Torquatus, qui faisait résistance. Ce dernier étant mort peu de temps après (mars 1370), ses fils Fréderic et Bernard entrèrent en conciliation avec les ducs de Saxe, Wenzel et Albert, et convinrent que le gouvernement de Lunebourg alternerait entre les aînés des deux maisons [1].

Plus tard, une double alliance eut lieu. Cependant une nouvelle guerre s'éleva, à la suite de laquelle les princes de Lunebourg conservèrent leurs domaines. Assez long-temps après la mort de Charles IV (1339), un traité de succession entre cette famille et celle de Saxe mit fin aux hostilités [2]. On crut que Charles avait favorisé la maison de Saxe-Wittemberg dans le dessein de la dédommager de ses prétentions sur le Brandebourg et le Mecklembourg, ou de la transporter à Lunebourg, afin de pouvoir joindre le Wittemberg à la Bohême [3].

Voici donc quel était le plan de Charles IV à l'égard des maisons des princes voisins, surtout à l'égard de celles qui dès le commencement avaient toujours été contraires à la sienne : il voulait les soumettre à

1. Hoffmann, t. I, p. 193.
2. *Origg. Guelf.*, l. c. § 13.
3. Haeberlin, l. c., IV, 3, f.

des traités de fraternité, de succession ou autres, ou les réduire à une complète impuissance, afin de voir leurs domaines incorporés d'une manière ou d'autre à la Bohême. Une fois cependant, une ligue des princes se forma pour résister et s'unir à l'Autriche, mais Charles sut bientôt la dissoudre. En les attaquant chacun à part, il arriva facilement à son but; la plupart étant des princes faibles, ou vivant en discorde entre eux, et endettés, ils ne pouvaient lutter contre lui. Il avait surtout affaibli la maison de Bavière, et lui avait repris presque toutes les acquisitions qu'elle avait faites précédemment.

Après avoir acquis la Bavière et les deux Lusaces, Charles avait ainsi réuni à la Bohême une partie du haut Palatinat et la marche de Brandebourg. Dans le fait, jamais on n'avait vu un tel ensemble de domaines en la possession d'aucune famille princière. Des mesures avaient encore été prises pour que son pays natal, le Luxembourg, élevé au rang de duché, passât à la Bohême avec les duchés de Brabant et de Limbourg, après la mort de son frère Wenceslas. C'est ainsi qu'un petit-fils du comte de Luxembourg était parvenu à des possessions beaucoup plus grandes que celles du duc d'Autriche, et Charles IV espérait même acquérir un jour celles-ci en vertu du traité de succession, ainsi que celles des landgraves de Thuringe et de Meissen. Les mariages de ses fils se firent dans les mêmes vues (17 novembre 1370). Wenceslas, l'aîné, épousa Jeanne, fille du

duc Albert, dernier des fils de Louis de Bavière, qui avait aidé Charles dans l'affaire de la succession de Hollande, après la mort de son père (28 mai 1372). Sigismond, son second fils, fut marié à Marie, fille du roi Louis de Hongrie et de Pologne, qui en même temps renonça à toutes les prétentions de la Pologne sur la Bohême et sur la Silésie [1]. Si Charles avait l'espoir que par le mariage de Wenceslas les possessions hollandaises de la maison de Bavière reviendraient à celles de Luxembourg, cet espoir fut trompé, il est vrai, mais on promit à Sigismond la succession de la Hongrie et de la Pologne, et il obtint en effet celle du premier de ces deux royaumes. On voit à quelle puissance Charles sut élever sa maison.

Il fit en outre beaucoup de petites acquisitions pour la cour féodale de Bohême. Les landgraves de Leuchtemberg lui portèrent leurs châteaux de Bleistein, Reichenstein et la ville de Pegnitz; Henri Reuss de Plauen, le domaine de Reichenbach et le château de Droeve; les comtes de Schwarzbourg, Hoyerswerda et Spremberg, dans la basse Lusace; les comtes de Wirtemberg, trois châteaux et villes avec leurs territoires; le comte Eberhard de Wertheim, le château et la ville de ce nom; les seigneurs de Werle en Mecklembourg, les châteaux de Parchim, Plauen et Penzlin; les princes de Mecklembourg, Stargard. C'étaient des alleux qui furent changés en fiefs pour

1. *Gesch. Baierns*, I, 379, f. Pelzel, *K. Wenceslas*, I, 27, f.
2. Dumont, t. II, p. 1, n° 71.

obtenir en retour la protection de l'empereur et recevoir de lui l'investiture. Charles s'empara aussi de quelques domaines de l'empire, de villages et de fermes en Bohême, en sorte qu'il pouvait aller à la diète de Nuremberg sans quitter ses états [1].

Tel fut l'usage que fit Charles IV du privilége des électeurs, confirmé dans la bulle d'Or, d'acquérir des fiefs de la couronne. Si d'un côté il avait procuré à l'empire un grand accroissement, en séparant toute la Silésie de la Pologne, et la réunissant à l'Allemagne, d'un autre il avait incorporé à ses états héréditaires slaves l'électorat allemand de Brandebourg et une partie du Palatinat, même avec le consentement des électeurs, quoique les électorats, d'après la bulle d'Or, ne pussent être divisés; il réunit aussi à la Bohême d'autres territoires allemands, quoique lui-même eût ordonné dans la bulle que les fiefs de l'empire et autres biens que les électeurs pourraient acquérir ne subissent jamais le moindre changement dans leurs relations avec l'empire [2].

On voit que Charles alla loin dans ses acquisitions de territoire; ses plans pour le commerce s'étendaient plus loin encore. Dans les dernières années de son règne (1375), il visita Lubeck, la première ville de la ligue anséatique. Depuis Fréderic II, aucun em-

1. Voyez la liste dans Gebhardi, l. c., p. 469. Le roi Jean l'avait précédé dans cette voie.

2. Charles s'excusa une fois en disant : « Qu'il ne voulait pas enlever les fiefs à l'empire, mais les réunir à son royaume de Bohême, partie importante de l'empire, et que la chose serait plutôt à l'avantage qu'au désavantage de ce dernier. » Pelzel, 970.

pereur n'avait été vu dans ses murs. C'est à cette époque que paraît remonter l'origine du présent de douze faucons que l'empereur recevait annuellement de Lubeck, car Fréderic II était grand amateur de la chasse au faucon. Charles IV avait depuis longtemps cédé ce tribut à l'archevêque Gerlach de Mayence [1]. L'année avant sa visite, il donna à la ville un privilége contre le droit de rivage, éleva ses bourgmestres au rang de vicaires de l'empire, et les chargea de rechercher et punir [2] tous les malfaiteurs et pillards de terre et de mer dans tous les domaines des princes et seigneurs. Il y vint alors avec sa femme et une suite nombreuse, et y fut reçu avec beaucoup d'honneurs. Si jadis il avait refusé d'écouter les envoyés de Strasbourg, parce qu'ils avaient commencé leurs discours en disant : *Nos seigneurs de Strasbourg*, cette fois il donna le titre de *seigneurs* au bourgmestre et au sénat de Lubeck. Comme ils refusaient ce titre par modestie, il ajouta que tous les magistrats de Lubeck seraient seigneurs et conseillers impériaux. Quand Charles IV se montrait aussi flatteur, c'est qu'il cachait quelque projet secret.

Dès le commencement de son règne, il songeait déjà au moyen d'attirer en Bohême tout le commerce du Levant et de l'Italie, et il eût dû s'arrêter à moitié chemin, s'il n'eût pas de l'autre côté poussé les voies commerciales par l'Oder ou par l'Elbe jusqu'à la

1. Guden, *Cod. nipl. mog.*, t. III, n° 310, p. 460.

2. Dreyer, *De priv. Lub. circa jus naufrag.*, § 2. Scheid, *Bibl, hist.*, p. 269.

Baltique et jusqu'à la mer du nord. L'Oder, déjà navigable, lui appartenait presque dans tout son cours; ce qui restait jusqu'à l'embouchure, il espérait l'obtenir des ducs de Poméranie, ses vassaux et ses alliés[1]. Quant aux pays intermédiaires que l'Elbe traverse depuis les montagnes de Bohême jusqu'à l'ancienne marche, des mesures avaient déjà été prises pour en obtenir peu à peu la propriété. Dans la Misnie, Charles possédait quelques lieux de relâche sur l'Elbe, Elbufer, Konigstein, Pirna, Mulhberg. Lors de la succession de Lunebourg, nous avons vu comment l'empereur croyait prendre pour lui l'électorat de Saxe. Les princes d'Anhalt n'osèrent mettre des obstacles à ses projets. Depuis la réunion du Brandebourg, Tangermunde était devenu le séjour favori de Charles. Il voulait y établir un grand entrepôt pour Hambourg et Lubeck, et il avait à cet égard entamé des négociations avec cette dernière ville ; il y resta dix jours. On croit qu'il s'était flatté d'être nommé chef de la ligue anséatique. Dans ce cas, toute la moitié nord-est de l'empire fût devenue un état particulier sous la maison de Bohême.

Mais les Lubeckois répondirent aux politesses par des politesses : après avoir reçu avec éclat ce puissant personnage, ils ordonnèrent que la porte par laquelle il était entré restât toujours fermée, afin, disaient-ils, qu'aucun profane ne touchât la place où

1. Le 18 mai 1374, alliance de Charles IV avec les ducs de Poméranie pour la défense mutuelle de leurs domaines. Haberlin, IV, 6.

avait passé l'empereur[1]. Le fait est que depuis Charles IV aucun empereur n'est entré dans Lubeck.

§ VI. ÉTATS DE L'EMPIRE; L'EMPIRE DANS SON SENS LE PLUS STRICT; SITUATION DES AUTRES PARTIES DE L'EMPIRE SOUS CHARLES IV.

Nouveaux princes et nouveaux états. Ligue des villes. Leur accroissement. Les villes de la haute Allemagne. L'affaiblissément des bourgeois par la participation des corporations à l'administration des villes. Ligue des chevaliers. Conduite indécise de Charles IV. Gain des villes. Ligues de la paix publique dans les autres provinces. Ligue anséatique. Guerre danoise. Différence du gouvernement impérial dans le nord et dans le sud de l'Allemagne. L'ordre teutonique en Prusse. Son accroissement intérieur et extérieur. Développement de la civilisation allemande dans le nord-est. Le grand-maître Kniprode. Principales écoles militaires. Premier emploi des armes à feu. Résumé.

A l'égard des autres états, qui par leur situation étaient dans des rapports plus intimes avec la Bohême, Charles IV se montra clément et modéré. Il était assez libéral des biens de l'empire et de ses droits, et peu avare de lettres de franchise, quand il pouvait par là s'assurer des avantages pour lui-même ou pour des princes dévoués à ses intérêts.

La classe des princes qui sont tout-à-fait passés sous silence dans la bulle d'Or, ou, plutôt, sont à dessein exclus de toute participation à l'élection du roi des Romains, faisait d'autant plus d'efforts pour obtenir les autres droits des électeurs, surtout le droit de rendre la justice dans leurs domaines; et quant aux comtes et aux autres petits seigneurs, ils tâchaient

1. Sartorius, *Gesch. der hans. Bundes*, t. II, p. 135.

de s'élever au niveau des princes. Du moins, les anciens comtes, comme possesseurs de fiefs ayant droit de bannière, étaient égaux aux princes et appartenaient à la haute noblesse. Mais les nouveaux comtes, comme possesseurs de toutes sortes de petits fiefs et d'alleux, se firent élever par l'empereur au rang de princes, dans un nouvel esprit, en donnant tout ou partie de leurs domaines à l'empire, pour les reprendre en fiefs ou pour les faire mettre au même rang que les fiefs ayant droit de bannière. Cette coutume commença avec le nouveau royaume des Allemands, immédiatement après Rodolphe Ier. Lors de l'élection du roi Adolphe (11 mai 1292), Henri, landgrave de Hesse, dont la maison avait souvent été en querelle avec les archevêques de Mayence, fut nommé prince ; il donna la ville d'Eschwege, sur la Werra, avec ses appartenances, à l'empire comme fief, et le roi y ajouta le château de Bomeneburg. L'empereur Henri VII éleva le comte Bertold de Henneberg, ainsi que sa postérité, à la dignité de prince (juillet 1310), mais ses domaines conservèrent la dénomination de comté. Louis de Bavière donna au comte de Gueldre le titre de duc avec le comté de Zutphen (1339), et éleva le marquis de Juliers à la dignité de prince. Sous Charles IV, les nominations de ce genre devinrent encore plus fréquentes (1349) : il créa cinq nouveaux ducs (1354), ceux de Mecklembourg, Luxembourg, Bar, Liége et Berg (1356). Ces princes et comtes portaient par consé-

quent les mêmes titres que les descendants des anciens grands-ducs. Charles conféra aussi ce titre à des comtés, Pont-à-Mousson et Nassau-Saarbruck (1375)[1]. Pour le burgrave de Nuremberg, il ne fit, il est vrai, que lui confirmer son ancien droit de prince (1393), mais, en outre, il lui donna les mines que renfermait son pays, et autorisa la succession dans la ligne féminine, en cas d'extinction de la ligne mâle[2]. Les comtes de Wirtemberg ne demandèrent pas pour cette fois le titre de prince (1361), mais ils obtinrent, comme les ducs d'Autriche, que leurs sujets ne seraient pas traduits devant des tribunaux étrangers. Les margraves de Bade formèrent de toutes leurs seigneuries, leurs alleux et leurs fiefs, un grand fief de l'empire (1362), mais ils ne reçurent le titre de markgrave que vingt-cinq ans plus tard[3]. Enfin, sous Charles IV, les lettres de noblesse et les autres distinctions devinrent en usage comme en France.

Si, depuis que les villes commençaient à prendre de l'essor, les princes avaient craint de voir diminuer le nombre de leurs sujets, par l'admission des manants aux droits de bourgeoisie, maintenant les villes et les petits états commençaient à craindre d'être entraînés sous la juridiction ou sous la suzeraineté des princes, lorsque la bulle d'Or eut supprimé les

1. Gebhardi, *Gesch. der erbliche Reichstande*, l. c., I, 489. Eichhorn, *Deutsche Staats-und Reschts-Gesch.*, l. c., § 394, note B.

2. Olenschlager, *Godne bulle, Urk.*, 43. En 1365, Charles donna au burgrave toutes les douanes d'Alsace, et la promesse d'obtenir les fiefs de l'empire qui deviendraient vacants. Pelzel, 763, f.

3. *Gesch. von Schwaben*, IV, 90.

manants affranchis (*pfalsburger*), et donné aux princes électeurs une juridiction sur les états qui leur étaient soumis, les comtes, seigneurs, chevaliers, vassaux et bourgeois, en quoi les autres princes, ainsi que nous l'avons dit, voulurent les imiter. Cette expression générale, *soumis*, *sujet*, pouvait être expliquée de telle manière qu'elle s'appliquait non-seulement à tous ceux qui appartenaient à la juridiction de l'ancien comté, mais même à ceux des états qui n'étaient obligés qu'au service de l'*herrbann*, au service de fief. Il en résultait qu'outre leurs propres sujets, les princes pouvaient regarder leurs autres subordonnés comme les vassaux de leur terre (*Landsassen*) et les changer en sujets véritables[1].

Pour se défendre contre cette extension du pouvoir des princes, les barons, hommes libres, et les villes, n'avaient d'autre moyen, vu l'absence des tribunaux et d'autres institutions de l'empire, que de revenir à l'ancienne ligue de tous les états, et de l'agrandir encore.

Alors un nouveau champ s'ouvrit à la vie publique, à l'industrie et à l'importance des villes, à l'esprit d'entreprise des chevaliers, mais aussi à la politique des princes et de la maison impériale.

Les ligues des villes, qui ne furent d'abord que partielles et passagères, forment peu à peu deux longues ligues depuis les Alpes jusqu'aux Pays-Bas, et depuis le Zuiderzée jusqu'à Frisch Haff. Après que

1. Eichhorn, l. c. p., § 396.

la troisième ligue, ou plutôt la première au-delà des Alpes, la ligue des villes de Lombardie et de Toscane, fut arrivée à sa dissolution, comme nous l'avons vu, les villes allemandes donnèrent l'exemple des ligues en grand : les chevaliers et les princes les imitèrent. Les germes de l'industrie bourgeoise, qui s'étaient développés en secret, commencèrent à se montrer par de grands résultats. Ils entrèrent dans l'histoire, et celle-ci s'occupa de tout le peuple, tandis qu'auparavant, elle ne s'occupait que des chevaliers, des princes, des seigneurs et des clercs.

Sous le rapport du commerce, qui depuis les croisades était la source la plus importante de la prospérité des villes, nous distinguons dans l'empire allemand deux territoires principaux, la partie du sud-ouest et celle du nord-est: pour le premier les deux fleuves du Danube et du Rhin étaient les voies du commerce, pour le second c'étaient l'Elbe et l'Oder; pour tous deux la mer du Nord et la Baltique. La route par terre pour Milan et Venise, où déjà anciennement se trouvait une maison de commerce allemande, passait par les défilés des Alpes sur le Gothard et le Septimer. Augsbourg, Nuremberg, Ratisbonne, Vienne, étaient les principaux établissements et les premiers membres de l'union du commerce du Nord. A la fin du douzième siècle, la ville la plus peuplée et la plus importante était Ratisbonne. Sous le règne de l'empereur Frédéric II, on construisit le premier pont de pierres sur le Danube. Sur le Bas-

Rhin s'élevait Cologne, depuis long-temps distinguée par ses institutions intérieures, et sa prépondérance commerciale. Les habitants des villes du nord de l'Allemagne rivalisaient, comme hardis marins, avec les Italiens; après les croisades, ils laissèrent à ceux-ci la colonisation des îles et des côtes de la Méditérannée, et se réservèrent celle de la Baltique jusqu'à la Russie.

Les villes allemandes diffèrent beaucoup entre elles sous le rapport de leur constitution : chez les unes, le seigneur est le roi; chez d'autres, c'est un prince clerc ou laïque; chez d'autres enfin, le pouvoir est mixte et en lutte continuelle jusqu'à ce que l'un ou l'autre l'emporte. Elles diffèrent encore davantage sous le point de vue de leurs institutions intérieures, et dans la manière dont elles les développent. D'après leur situation particulière, d'après les objets de leur industrie, elles recevaient plus ou moins de franchises, c'est-à-dire plus ou moins d'exceptions à l'ancienne constitution de cantons, et s'approchaient ainsi à differents degrés de l'indépendanee. Nous nous bornerons ici à un aperçu général.

Après que les villes eurent obtenu sous Henri I[er] le droit de se fortifier et de se défendre, sous Henri VI le droit de s'armer et de combattre, elles firent un pas de plus, et étendirent le droit de contracter des alliances pour leur sécurité intérieure et extérieure. Ce droit, originairement octroyé par le seigneur, fut souvent exercé sans lui et contre lui. A la chute de l'ancien

empire, nous avons vu se former deux grandes confédérations sur les deux lignes que nous venons d'indiquer, la confédération du Rhin et la ligue anséatique, toutes deux différentes dans leur origine et encore plus dans leur développement. De la première, fondée par les villes du Rhin, et qui embrassa ensuite les princes et seigneurs comme une ligue passagère de la paix publique, sont nées, mais après sa dissolution, de nouvelles confédérations des villes, qui prirent part aux querelles des doubles élections, et approchèrent peu à peu d'une ligue générale. Le théâtre de la lutte, ce sont les anciens duchés de Souabe et de Franconie, où il n'y avait pas de suzerains puissants, où ceux qui cherchaient à s'élever excitaient la jalousie des petits états, et rencontraient une résistance opiniâtre.

Pendant les dissensions occasionnées par les élections depuis le roi Rodolphe, les villes de la haute Allemagne étaient unies tantôt entre elles, tantôt avec d'autres états, mais toujours elles défendaient le véritable parti allemand contre l'envahissement des papes. On vit en outre se former deux centres particuliers de résistance : l'un avec un faible commencement contre la suzeraineté de l'Autriche, dans les trois cantons forestiers de la Suisse, à qui s'unirent aussi les villes autrichiennes et impériales, avec cette circonstance particulière que dès le commencement la ligue fut formée à perpétuité. L'autre point central était en Souabe (Ulm, Ess-

lingen), contre la domination du Wirtemberg et quelques autres seigneurs. Cette ligue se composait de pures villes impériales, dont l'empereur était seigneur; mais d'après leur situation et leur étendue, on pouvait plutôt appeler les unes villes agricoles, d'autres villes manufacturières; quelques-unes possédaient ou avaient acquis de grands territoires. Les plus petites, s'alliant aux plus puissantes, parvinrent peu à peu à acquérir avec celles-ci une certaine étendue de droits et de priviléges. De l'état de défense, elles passèrent à l'attaque sous l'empereur Henri VII, et furent plusieurs fois sur le point de réunir toute la Souabe en une grande république de villes, à l'exclusion des nobles et des seigneurs, comme la confédération suisse y parvint à la fin. Parmi les villes épiscopales et mixtes, Augsbourg entra en alliance avec les cités voisines contre son évêque et contre les ducs de Bavière; les villes du Rhin, depuis Constance jusqu'à Cologne, se réunirent souvent avec les villes impériales d'Alsace et de la Wetterau, et celles de Franconie s'alliaient ordinairement aux villes de Souabe.

Sous la maison de Luxembourg ces confédérations s'immiscèrent encore plus profondément dans les affaires de l'état, et elles auraient fourni le plus simple moyen d'amener à une organisation ferme un tout jusqu'alors sans cohésion, si les empereurs n'avaient pas envisagé leur tâche d'une manière trop égoïste.

Charles IV avait vu comment Louis IV s'était principalement élevé par le secours des villes; aussi

se montra-t-il disposé, mais pour cette seule raison, à confirmer leurs droits et priviléges, et souvent même on le vit fomenter leurs querelles avec leurs seigneurs. Mais comme il dirigeait toujours sa politique d'après les circonstances, souvent il se prononçait contre ses propres lois. Ce caractère mobile se montra aussi dans ses rapports avec les villes. Dans la bulle d'Or il dut, pour plaire aux princes, supprimer les ligues et corporations des villes, et interdire l'admission des manants aux droits de bourgeoisie. Mais comme les villes étaient très-mécontentes de ces prohibitions, il fut obligé de leur permettre de se réunir du moins en partie (1359), pour défendre la paix du pays. Il soutint même les Suisses contre l'Autriche.

Mais dans l'intérieur même des villes, pendant presque tout le siècle, il y eut de grandes divisions entre les anciennes familles et les corporations. Devenues riches et fortes, celles-ci demandèrent partout et presque en même temps à participer à l'administration de la cité. Leurs associations, qui dans l'origine n'avaient pour but que les affaires de métiers, changèrent par conséquent de nature et devinrent guerrières et politiques, et quoiqu'il en soit parfois résulté des désordres graves, il faut avouer cependant que sans elles jamais un véritable état bourgeois ou tiers-état n'eût pu se constituer, parce que les anciennes familles se regardaient déjà comme formant une noblesse, bien qu'à raison de leurs droits municipaux elles eussent

conservé le titre de bourgeois et n'eussent pas facilement renoncé à la tutelle des métiers. Worms, la première ville qui sous Henri IV eut reçu le droit de port d'armes, fut aussi la première qui entra dans cette voie au commencement du quatorzième siècle; les autres villes du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Mayence, ne restèrent pas en arrière. Toutefois la plupart n'atteignirent complètement leur but que sous Charles IV, quelques-unes même plus tard encore.

Dans la suite, les métiers réussirent sous différents noms, résultant de circonstances locales particulières, à participer aux assemblées publiques; les villes obtinrent tous ces avantages par elles-mêmes, sans le secours d'aucun voisin. Elles ne permirent pas une seule fois à l'empereur de s'en mêler (1360). Lorsque Charles IV tint une cour de justice à Essling, et témoigna son mécontentement de ce que les chefs des mutins, qui déjà sous Rodolphe Ier s'étaient élevés au rang de capitaines de la milice bourgeoise, se mêlaient de plus en plus des affaires de la ville, les bourgeois excitèrent une émeute si furieuse que l'empereur dut se sauver par les jardins du couvent des moines mendiants sur le territoire du comte de Wirtemberg. Il punit les habitants en leur infligeant une amende de 100,000 florins, dont il confia la levée au comte Eberhard. Les villes étaient si riches que des sommes qui à présent amèneraient leur ruine étaient alors payées en peu de temps et oubliées. Cependant le comte Eberhard ayant été plus loin que ne le voulait l'empereur,

et ayant usé des pouvoirs qui lui étaient conférés comme si les sujets de l'empire lui étaient livrés, non pas sous certaines limites, mais comme ses propres sujets et pour toujours, l'empereur dut venir lui-même au secours des villes confédérées; il leur accorda des conditions plus modérées, qui toutefois ne devaient être maintenues que pendant sa vie. Les villes cherchèrent alors à se soutenir d'une autre manière; elles résolurent de racheter de leurs propres deniers les impôts et les redevances auxquelles elles étaient soumises. En retour des sommes qu'elles payèrent, l'empereur leur donna une nouvelle garantie qu'elles ne seraient pas aliénées de l'empire (1364). Plus tard, lorsque les villes d'Alsace se furent épuisées en armements contre les bandes de pillards ou les flibustiers anglais, l'empereur se laissa persuader de leur permettre, contrairement aux dispositions de la bulle d'Or, d'admettre de nouveau des manants aux droits de cité (1365).

Il est étonnant de voir combien la population des villes s'accrut à cette époque. Bien qu'au commencement du règne de Charles IV, la peste ait emporté 16,000 hommes à Strasbourg, cette ville se retrouva bientôt en état de mettre en campagne 2,000 hommes bien armés[1]. A la vue de cet accroissement des villes, l'ordre des chevaliers comprit qu'il était temps de songer à sa propre sûreté et de s'unir par une confédéra-

1. Le nombre des habitants pouvait être alors de 100,000. Il était aussi élevé à Nuremberg.

tion étroite. Précédemment et dans l'intérêt de la paix publique (1333), Louis de Bavière avait permis aux villes de se réunir avec les chevaliers. Mais maintenant il s'agissait de se défendre à la fois contre les villes et contre les seigneurs terriens, parce que la chevalerie était attaquée à la fois de ces deux côtés. Les anciennes sociétés de *tournois*, qui prenaient leur nom d'emblèmes particuliers, avaient pour objet la conservation de l'honneur (de la véritable noblesse) et des anciennes coutumes. Maintenant elles revêtirent le caractère de ligues publiques comme celles des corporations qui avaient aussi leurs propres emblèmes. En se rappelant combien la chevalerie était brillante dans le pays de Souabe à l'époque des Hohenstaufen, et en voyant alors comment les princes puissants, profitant de la pauvreté de beaucoup d'anciennes maisons, accaparaient par achat ou par inféodation beaucoup de seigneuries, les seigneurs, chevaliers et vassaux de nobles prévirent que le tour de la soumission viendrait aussi bientôt pour eux.

Le nouveau signe, le maillet ou la massue, prouve que le but de leur association était bien la résistance contre la suzeraineté des princes. Ils nommèrent pour leur chef le comte Wolf d'Eberstein. Un vaillant chevalier, Wolf de Wunnenstein, qui avait beaucoup souffert d'envahissements dans son héritage de la part de la maison de Wirtemberg, les conduisit à l'attaque, soutenu par les encouragements du comte palatin Rupert, qui était mal disposé envers l'empereur

et les comtes de Wirtemberg. Le comte Eberhard invoqua le secours de l'empereur ou roi de Bohême, comme son suzerain, et obtint à son instigation le contingent des villes. Cette première tentative fut ainsi réprimée, il est vrai, mais la jalousie même ne fut pas éteinte.

Dans la haute Souabe, une autre ligue de chevaliers, avec les signes de l'épée et de la couronne, se réunit contre les villes aux familles qui en étaient sorties par suite de querelles avec les corporations. Ce fait décida l'empereur à faire renouveler la confédération des villes sous leurs propres chefs ou généraux, pour l'opposer comme contre-poids à la ligue des chevaliers. Mais tout le résultat fut que celle-ci se fortifia davantage, et, comme elle était dirigée contre les villes, le comte de Wirtemberg fit volontiers cause commune avec elle; l'empereur même s'en servit pour forcer les villes à payer les impôts.

C'est ainsi que Charles IV changeait aussi souvent qu'il le trouvait bon, et il laissa la même politique à son fils. Toutefois, ce fut bien véritablement pendant la période luxembourgeoise que les villes fondèrent leur prospérité, et conquirent le droit de participer aux affaires publiques. Les franchises que la plupart obtinrent à cette époque, soit isolément, soit en commun, sont : 1° Le droit de cité complet; 2° le droit de pouvoir s'imposer elles-mêmes; 3° le droit de confédération, de guerre et de paix; 4° l'indépendance de tout tribunal étranger (comme les princes); 5° l'assurance de

n'être pas détachées de l'empire. Cette dernière garantie fut autant de fois violée que donnée par Charles et Wenceslas [1].

Ce furent les confédérations de la haute Allemagne qui donnèrent l'exemple d'après lequel Charles permit aussi aux états de se réunir dans d'autres provinces, surtout en Westphalie et sur le bas Rhin (1371). Il projetait déjà à cette époque de réunir en une grande association de la paix publique non-seulement l'une ou l'autre des parties, mais même tous les états, tous les seigneurs spirituels et laïques [2]. Il proclama également à Prague une paix du pays, qui comprit toute la Bohême et les contrées qui lui étaient inféodées, ainsi que la Misnie et la Thuringe (28 mars 1372) [3].

A la même époque, un grand nombre de villes hanséatiques renouvelèrent leur confédération à Cologne pour soutenir la guerre contre le roi Waldemar III de Danemarck (1364); l'acte qu'elles signèrent à cette occasion est le premier document écrit que nous ayons sur leur association. Elles le firent de leur propre autorité, sans s'inquiéter ni de l'empereur, ni de l'empire. En général, autant les empereurs se mêlaient des ligues de la haute Allemagne, aussi peu intervenaient-ils auprès de la ligue hanséatique. Cela s'explique en partie par la nature différente de leurs institutions, en partie par la situation de l'empire à cette époque.

1. *Gesch. von Schwaben*, IV, cap. II-VIII.
2. De Ludewig, *Rel. Msc.*, t. x, p. 239, 246.
3. Lunig, c. g. d., t. I, p. 393.

Les villes de l'Allemagne septentrionale avaient posé comme base de leur prospérité les associations libres ou les hanses de leurs bourgeois, non comme villes impériales, mais comme corporations sous la suzeraineté de l'empire ou sous celle d'un autre prince [1]. Elles avaient donc moins besoin des priviléges de l'empereur que de ceux des états étrangers avec lesquels elles trafiquaient. Au moyen de négociations et de présents elles parvinrent à obtenir en Angleterre, en Danemarck, en Suède et en Russie les droits des nationaux, et par conséquent une liberté entière d'importation et d'exportation. Elles réussirent ainsi à s'emparer exclusivement du commerce de la Baltique, et établirent des comptoirs à Londres, Bruges, Bergen et Novogorod.

Leurs alliances, leurs relations, etc.[2], sont animées du même esprit que celles des autres villes allemandes et de celles de Lombardie. Secours mutuel en cas de guerre ou de danger était la condition fondamentale. Elles se réunissaient pour la gloire de Dieu, et pour la conservation de la paix contre qui que ce fût, et

1. Lubeck, Gozlar, Dortmund étaient seules des villes complètement impériales, Mulhausen et Nordhausen n'avaient que des rélations éloignées avec la hanse. Hambourg était regardée par le comte de Holstein, Brême par son évêque, comme des villes de leurs domaines. Mais dans la suite, beaucoup de villes obtinrent de tels priviléges qu'elles se trouvèrent placées sur le même pied que les villes impériales, si l'on en excepte le droit de port d'armes. Voyez plus bas, ch. 9.

2. *Vorbunde, Vorstrinkinge, Vorwithinge; etc.* Sartorius, *Gesch. der Hans. bundes*, II, 12. A Cologne, il fut ordonné en 1258 que celui qui surprendrait un capitaine de vaisseau étranger à faire quelque chose contre les commandements de Dieu, pourrait l'arrêter et le lier avec des cordes, *ihn zu hansen*. Hullmann, *Staedtewesen*. I, 398.

n'exceptaient que l'empereur et l'empire; chaque ville payait à son seigneur légitime ce qui lui était du en honneur et en impôt. Mais toujours elles se réservent le droit de se liguer, sans s'inquiéter, comme les villes de la haute Allemagne, si l'empereur y consent ou non. En outre, quelques résolutions particulières indiquent une direction bien différente. Si les villes lombardes se liguent pour se défendre contre les empiétements de l'empereur ou de ses lieutenants, celles de la haute Allemagne pour maintenir ses relations immédiates avec l'empire, toutes deux, par conséquent, pour conserver l'indépendance de leur ordre et de leur territoire sous la suzeraineté de l'empire, la ligue hanséatique au contraire veut avant tout la liberté du commerce; et ce n'est que plus tard qu'elles réclament l'affranchissement politique.

Les villes allemandes obtinrent bien aussi de l'empereur ou des princes l'exemption des douanes et d'autres priviléges de commerce, mais c'était par suite d'arrangements particuliers, non par le fait de leur ligue. Dans la ligue hanséatique, il en était tout autrement; l'acquisition de priviléges de commerce était le but principal; celle des priviléges politiques une affaire accessoire. Dans la hanse, le nombre des villes provinciales l'emportait de beaucoup sur celui des villes impériales.

Les villes de la haute Allemagne arrêtèrent qu'aucune ville, dans ses querelles avec l'empereur ou avec le suzerain, ne pourrait prendre de résolution

ni se réconcilier sans le consentement de la ligue. Elles s'en rapportaient à l'austrègue, et reconnaissaient la juridiction suprême de l'empereur. Les villes hanséatiques au contraire dans leurs querelles avec les seigneurs suzerains ne reconnaissaient d'autres arbitres que les villes co-liguées, c'était un acheminement à la formation d'une république commerciale, indépendante. En cette qualité, elles contractaient déjà des alliances avec des princes étrangers et allemands, faisaient la guerre et la paix sans que l'empereur s'en occupât.

Le commerce en général était étranger à l'administration de l'empire; il ne regardait que l'activité libre des états et des corporations, et ne pouvait fleurir qu'à ces conditions. Les magistrats n'avaient à veiller qu'à la sûreté des routes, et s'ils ne suffisaient pas, les corporations les aidaient ou le faisaient par elles-mêmes. Ainsi la ligue hanséatique était, à proprement parler, au-dessus et en dehors de l'empire, elle se mouvait dans une sphère qui n'avait même presque pas de rapports avec lui. Quelques villes recevaient bien, il est vrai, de l'empereur et de l'empire des priviléges et des libertés particulières; chacune était libre de s'arranger comme elle le voudrait avec son seigneur; mais jamais la ligue hanséatique ne fut comme telle confirmée ni par l'empereur, ni par l'empire, quoique dans plusieurs transactions son existence fût depuis long-temps reconnue en fait.

Lors de la guerre danoise, dont nous avons parlé

plus haut, la ligue hanséatique était au plus haut point de sa puissance. En vain le roi Waldemar, chassé de ses états, demanda du secours à l'empereur et aux princes allemands (1368), les confédérés prirent Copenhague, Elseneur et d'autres villes, se rendirent maîtres du Sund et des forteresses de la Scanie qui leur furent laissées en gage pour quinze ans, ainsi que d'autres possessions du nord plus importantes pour le commerce et les métiers, conquêtes dans lesquelles un corps de Lubeckois se distingua, comme autrefois lors des croisades. Le roi fut obligé à son retour de confirmer les engagements pris, et de promettre que nul ne pourrait monter sur le trône de Danemarck sans le consentement des villes hanséatiques, et avant d'avoir reconnu les traités.

On pouvait croire maintenant que le temps était venu de compléter la ligue hanséatique sur le continent, c'est-à-dire d'anéantir les chevaliers brigands, à l'exemple des Lombards, de disperser la noblesse qui habitait hors des villes, et de mettre dans l'impossibilité de nuire celle de l'intérieur, d'assurer à chaque ville de la ligue la possession encore douteuse de leurs priviléges, de secouer peu à peu, comme les Suisses, l'autorité de l'empire qui n'existait déjà plus que de nom, et d'élever ainsi la ligue au rang d'une puissance véritablement indépendante.

Mais comme cela était arrivé pour la ligue de la haute Allemagne, la réalisation de ce projet rencontrait dans la composition de la ligue deux obsta-

cles majeurs; l'un venait de ce que dans ce moment même les corps de métiers voulaient, comme partout, avoir part à l'administration de la ville, et la plupart même avec plus de violence que dans la haute Allemagne. Si la révolution était favorable à la constitution intérieure, les troubles qui agitaient les villes de la hanse empêchaient de tenter des entreprises au dehors; de là un article de la confédération qui ne se trouve pas dans celle de la haute Allemagne, et qui prescrit que les villes alliées doivent se secourir aussi contre les perturbateurs intérieurs. Plus tard, ces désordres servirent aux empereurs à reprendre leur influence, et à détruire ainsi l'indépendance de la ligue. L'autre obstacle reposait dans la nature même de la confédération. Elle avait bien une supériorité incontestable sur les ligues de la haute Allemagne; elle subsista constamment, tandis que ces dernières souffraient beaucoup d'interruptions. Mais ce n'était toujours qu'une réunion d'alliances particulières, sans cohésion entre elles, formée par la nature commune de leur commerce, et non par une puissance centrale; les diètes de la hanse étaient insuffisantes pour cela. On comptait alors soixante-dix-sept villes allemandes et wendiques qui étaient divisées en district. Or, chaque district avait, d'après sa situation particulière, un intérêt différent, celui des villes de l'intérieur n'était pas celui des villes maritimes. Peu de temps après la guerre danoise, la jalousie éclata entre les villes des Pays-Bas et celles

de la Baltique, une guerre s'ensuivit, et eut pour résultat la séparation de plusieurs villes hollandaises, ou plutôt la fondation d'une nouvelle république. Les villes avaient en outre la faculté d'entrer dans des alliances particulières avec celles qui ne faisaient point partie de la ligue hanséatique, ce qui ébranla encore davantage l'unité de la confédération. Enfin, comme nous le verrons plus tard, la perte du monopole du commerce de la Baltique vint lui donner le dernier coup.

Depuis les empereurs saxons, l'Allemagne septentrionale vivait avec l'empire dans des rapports plus éloignés que l'Allemagne du sud-ouest, qui, par suite de sa situation agitée, réclamait la plus grande partie de l'attention des empereurs, qui y séjournaient habituellement comme dans le centre du royaume. Dans le nord, tout se faisait presque de soi-même, aussi bien dans les principautés que dans les villes. Une fois il arriva sous Louis de Bavière que, pour assurer la marche du Brandebourg, une alliance fut conclue pour six ans entre les villes hanséatiques et la plupart des princes allemands. Les articles de la bulle d'Or, qui défendaient aux villes de contracter aucune alliance sans le consentement de leur seigneur, ne furent pas respectés; l'alliance n'embrassait même pas les sociétés de commerce, elle ne concernait que les relations territoriales du sud de l'Allemagne.

Ce ne fut que quand Charles IV eut complété toutes ces acquisitions dans le royaume qu'il porta

son attention sur la ligue hanséatique. Les priviléges particuliers qu'il accorda à la ville de Lubeck devaient être le prélude de projets plus vastes. Mais en examinant la constitution de cette ligue de plus près, il dut bientôt se convaincre que ce qu'il ne pouvait obtenir en vertu des droits de l'empire, il devait s'attendre encore moins à se le voir concéder librement.

Si jamais la hanse eut voulu choisir un protecteur qui pût s'arroger la direction des diètes, c'eût été le grand-maître de l'ordre teutonique, qui déjà, lors de la conquête de la Prusse, avait été favorable aux villes et venait de conclure avec la confédération un traité particulier par lequel il s'obligeait à intervenir pour elle auprès des états étrangers. Mais ces relations n'étaient toujours que celles d'un puissant allié avec lequel on s'entendait au sujet des mesures communes, des douanes, etc.; de même qu'il arrivait aussi que l'ordre, dans ses querelles avec d'autres puissances, acceptait la décision arbitrale de la confédération [1]; il avait même admis son code pénal.

Nous voyons dans l'ordre teutonique en Prusse une association formée par l'empereur et le pape, souvent confirmée, toujours comptée comme portion intégrante de l'empire, qui était cependant la plupart du temps livrée à elle-même, et qui avait alors, comme la ligue hanséatique, accompli ses plus beaux exploits. Après la conquête de la Prusse (1283), et peu de temps après la perte de ses possessions en Sy-

1. Voy. Sartorius, l. c. p. Voy. Baczko, *Gesch. Preussens*.

rie (1291), l'ordre teutonique reçut uue direction toute différente, qui déjà s'était manifestée dans la personne du grand-maître Hermann de Salza, à son entrée dans le pays de Kulm. Les templiers et les chevaliers de Saint-Jean se contentèrent de jouir de leurs richesses sur divers points de l'Europe. Les trois ordres ne se reconnurent presque jamais comme frères, depuis que leur destination commune avait cessé. Les templiers furent, comme nous l'avons vu, victimes de leurs richesses. Mais les chevaliers teutoniques virent au contraire s'ouvrir à leur activité un champ nouveau et vaste. Les Lithuaniens et les Samoïèdes, peuples alliés des Prussiens, vivaient encore dans le paganisme et suivant leur constitution originaire. Tant qu'ils n'étaient pas convertis, l'ordre ne pouvait pas regarder comme assurée la possession de la Prusse ; ainsi de la première mission imposée à l'ordre de combattre les infidèles en Orient découla celle de tenter par les armes la conversion des peuples d'Europe encore païens, tandis qu'une grande partie des statuts de l'ordre n'étaient plus applicables.

La guerre contre les Lithuaniens, avec ses trèves intermédiaires, embrassa une grande période de quatre-vingts ans; elle fut conduite avec un acharnement et une cruauté réciproques, comme jadis la guerre faite pour la conversion des Saxons. Bientôt éclata aussi la guerre avec la Pologne : d'abord elle eut pour objet les acquisitions que faisait l'ordre dans les

contrées arrosées par la Vistule, ensuite son indépendance en général. Cette guerre, à l'exception de rares et courts intervalles, dura deux cents ans. Dans une lutte aussi longue et aussi difficile, l'ordre ne fut pas toujours secouru, quoique la conversion des Lithuaniens fût regardée comme une chose qui intéressait toute la chrétienté; d'abord les papes s'occupèrent long-temps et exclusivement des moyens de reconquérir l'Orient (1294), et pensèrent peu au Nord. Si Célestin V et Boniface VIII abandonnèrent à l'ordre quelques impôts de leurs possessions européennes (1296), on ne vit là dedans qu'un subside pour une nouvelle lutte. L'archevêque de Riga et le comte Jean de Schwerin, se réunirent même avec les Lithuaniens contre l'ordre, et trouvèrent un appui dans le pape.

En revanche, l'ordre jouit de la protection particulière de la plupart des empereurs, de même que souvent aussi il se soumit aux plus grands sacrifices pour leur cause. Déjà il avait, par suite de son attachement pour le roi Adolphe, perdu ses commanderies d'Italie. Nous avons également raconté comment Henri VII aida l'ordre dans l'acquisition de la Pomérellie. La translation de sa résidence de Venise à Mariembourg (1310 ff), fut une mesure très-sage. Ce magnifique château, unique dans sa construction (1309), était le véritable point central d'où l'on pouvait diriger toutes les entreprises avec le plus de succès. La réunion de toutes ses forces

était d'autant plus urgente, que, malgré tous les priviléges des empereurs, jamais l'ordre n'en reçut un secours actif. Si quelque aide lui arrivait, c'était toujours des bandes de volontaires formées par des princes et seigneurs particuliers, à qui se réunissaient souvent des Anglais et des Français. A cet égard, l'église fit peut-être plus que l'empire, quand la politique des papes trouva conforme à ses intérêts de faire prêcher la croisade contre les Lithuaniens.

Au commencement de la lutte entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, le roi Jean de Bohême fut celui qui témoigna beaucoup de faveur à l'ordre (1319). Mais les chevaliers perdirent la protection du pape (1321), lorsqu'ils se rangèrent ouvertement du côté de Louis, lorsque le grand-maître l'accompagna en Italie pour détrôner le pape (1326), et que le courageux commandeur de Coblentz, Berchtold de Buchek, empêcha l'élection d'un anti-roi papal. Le pape se déclara alors dans les affaires de Poméranie pour le roi Uladislav de Pologne. Mais celui-ci ayant fait attaquer d'abord par les Polonais et les Lithuaniens la marche de Brandebourg, acquisition récente de Louis de Bavière, l'ordre teutonique fut encore obligé de tenir la campagne contre les païens, et heureusement pour lui, une armée de croisés fut levée pour le défendre contre les Samoïèdes. Le chevalcresque roi Jean, qui repoussa et chassa les Lithuaniens, s'occupa des intérêts de l'ordre d'une manière remarquable : comme préten-

dant à la couronne de Pologne, il renonça à la Poméranie (4 avril 1329); il lui donna en outre d'abord la moitié, puis lui vendit le reste du pays de Dobrin, enlevé à la Pologne. C'est alors qu'éclata la guerre avec la Pologne (1330). Ce royaume, sur le territoire duquel l'ordre avait été transplanté, n'avait pas été jusqu'alors redoutable à ses voisins, à cause de ses divisions intestines (1327). L'empereur Albert I[er] y avait encore conservé une ombre de suzeraineté, en permettant à son beau-frère le roi Wenceslas de Bohême d'y faire des conquêtes pour lui et pour l'empire (1330). Mais Wenceslas, qui bientôt entra en lutte avec Albert, en fut tellement affaibli que son fils Wenceslas II ne put garder la couronne de Pologne, et la laissa retourner à Uladislav Lokitek, de la race des Piastes, ligne de Casimir (1305). Le pape, en dépit de l'empereur Louis, investit celui-ci de la dignité royale, que le roi Jean réclama plus tard, du chef de sa mère, fille de Wenceslas, comme nous l'avons vu (1319). Uladislav se maintint, et poussa la guerre avec vigueur [1].

Pendant une courte trève avec la Pologne, l'ordre conquit Riga, puis il entra en campagne contre Uladislav; et remporta une grande victoire à Plowcze (décembre 1331). Ce fut alors seulement que Louis VI confirma ses priviléges. Mais le pape Benoît XII,

1. Gebhardi, *Gesch. der Erblichen Reichstande*, l. 222, f. *Desselben Gesch. des Rechs Bohmen. Allgemeine Welthist*, l. II, 1, 461 ff. 491.

plein d'ardeur pour opérer la réconciliation des chevaliers avec l'empereur, les ramena aussi dans ses intérêts, en leur prodiguant les éloges pour les combats qu'ils avaient soutenus jusqu'alors contre les païens (1335). L'ordre profita de ce rapprochement pour faire la paix avec la Pologne. Les arbitres choisis, les rois de Bohême et de Hongrie, décidèrent (24 novembre) : que la Cujavie et Dobrin seraient restitués à la Pologne, et qu'en retour la Poméranie serait cédée à l'ordre. Mais l'exécution de cette sentence fit naître bientôt de nouvelles discussions.

Pendant ce temps la guerre de Lithuanie était continuée avec l'aide de nouveaux croisés, à la tête desquels étaient le roi Jean et le duc Henri de Bavière, qui fit construire Baierburg sur la Memel. L'empereur voulut alors rivaliser avec le pape en faveurs accordées à l'ordre. Par reconnaissance de ce que le grand-maître avait favorisé sa réconciliation avec la cour de Rome, il lui donna la Lithuanie, avec la Samogitie, Karsau, et la Russie (décembre 1337), tout ce que du moins les païens occupaient encore. Mais pendant que l'ordre montait ainsi en faveur auprès de l'empereur, son crédit commençait à baisser auprès du pape. Le roi Uladislav, de concert avec les évêques polonais, porta des plaintes contre lui, et demanda en même temps la restitution des contrées que les chevaliers possédaient depuis long-temps, et dont la propriété lui avait été confirmée par les empereurs et les papes. L'empereur Louis ordonna aux cheva-

liers de n'obéir qu'à lui (22 juillet 1338), attendu que l'ordre avait été fondé par les empereurs et par les rois des Romains pour la défense de l'empire et de la foi, et que le droit de le protéger appartenait avant tous à l'empereur. Mais le pape soutint qu'il avait un droit particulier de s'immiscer dans les affaires de la Pologne, parce que ce pays était tributaire de l'église romaine, et qu'après Dieu il ne reconnaissait aucun supérieur sur la terre, et les nonces qu'il avait envoyés, gagnés par le roi Uladislav, procédant à l'œuvre de leur mission avec une extrême rigueur, l'ordre ne put s'empêcher d'en appeler au pape lui-même contre les actes des nonces. Ceux-ci n'en condamnèrent pas moins l'ordre à restituer au roi de Pologne toutes les conquêtes qu'il avait faites, et à payer pour indemnités des sommes énormes. Le pape mieux éclairé revint cependant à d'autres sentiments, et voulut ordonner une nouvelle enquête. Mais l'empereur, qui se trouvait de nouveau impliqué dans de grandes difficultés pour ses propres affaires, ne put alors donner aucune force à ses paroles. Les rois de Bohême et de Hongrie se présentèrent de nouveau comme médiateurs entre le roi Casimir de Pologne [1] et l'ordre (1341). Deux ans après, la paix fut conclue aux conditions que nous avons rapportées plus haut (juillet 1343).

La guerre de Lithuanie fut ensuite continuée avec

1. Notre récit est fait d'après l'*Hist de Prusse* de Voigt, vol. IV. Ce qui suit d'après Lucas David, *Preussiche Chron.*, t. VI. De Wal, *Hist. de l'ordre teuton.*, t. III. Duellii, *Hist. ord. eques. Teut.*, p. 32, sq.

vigueur. Après plusieurs avantages et plusieurs échecs réciproques, le grand-maître Henri Dusemer d'Offberg battit sur les bords de la Straben le roi de Lithuanie et ses alliés (3 février 1347). En même temps, l'ordre acheta du roi Waldemar de Danemarck toute l'Estonie; il lui paya 19,000 marcs d'argent, et 6,000 au margrave Louis de Brandebourg pour la dot de son épouse Marguerite; le tout avec le consentement de l'empereur Louis IV. Ce fut le dernier service que cet empereur rendit aux chevaliers.

Quelle vaste carrière n'était pas ouverte maintenant à l'agrandissement de l'ordre et à son activité! il ne se contentait pas d'acquérir, il fondait partout des châteaux et des villes d'après le droit allemand, construisait des écoles, encourageait l'agriculture, appelait des colons. Une fois que la soumission des Lithuaniens serait achevée, les mœurs et la langue allemande pourraient s'étendre depuis le golfe de Finlande jusqu'au Dnieper, et pénétrer ainsi très-avant dans la Russie.

Vers le même temps, l'ordre trouva dans la personne de Kniprode un grand-maître qui rappelait Hermann de Salza (1351). Il continua la guerre contre les Lithuaniens, mais n'oublia pas de rétablir l'ordre à l'intérieur, et de régler l'administration du pays dans toutes ses branches. Après la mort de l'empereur Louis IV, personne ne s'occupa de l'ordre teutonique (13 décembre 1355): ce ne fut que dans la huitième année de son règne que Charles IV con-

firma les droits et les libertés que les chevaliers avaient obtenus de Frédéric II (1er mai 1356). L'année suivante, il renouvela avec le roi Casimir de Pologne son alliance défensive, en vertu de laquelle il devait le secourir de cinq cents lances. De temps en temps arrivaient des troupes volontaires de croisés pour prendre part à la guerre contre les païens, mais Charles IV crut avoir fait assez en donnant à l'ordre pour les frais de la guerre de Lithuanie l'exemption des impôts dans toutes ses possessions allemandes (13 décembre 1360) [1]. Le pape Urbain V voulut aussi introduire l'impôt des Turcs en Prusse, bien que son prédécesseur eût exempté l'ordre teutonique et les chevaliers de saint Jean du paiement de ce tribut. Sur le refus constant des chevaliers, le pape prononça l'interdit contre eux, et comme ils s'en inquiétaient peu, il le changea en excommunication formelle. Il demanda à l'empereur Charles IV d'exécuter la sentence. Cette question entraîna des négociations : l'empereur et le pape se contentèrent d'argent. Kniprode, l'énergique grand-maître, déploya la même fermeté que s'il eût eu à gouverner un état indépendant. Il mit son armée sur un pied imposant. Les Lithuaniens, les Russes, les Tartares se présentèrent bientôt avec une armée d'environ 70,000 hommes. Il conduisit contre eux 40,000 guerriers, et remporta une grande victoire à Rudau, près de Kœnigsberg (1370). Il y eut ensuite un armistice de

1. Pelzel, *Karl.*, IV, p. 501, 525, 671.

quatre ans. Quand il fut expiré, de nouvelles troupes auxiliaires arrivèrent d'Allemagne, commandées par le duc Albert d'Autriche. Un nouvel armistice fut conclu l'année de la mort de Charles IV (1378).

Ce règne fut l'époque la plus glorieuse pour l'ordre en Prusse. Malgré des guerres continuelles, de grandes améliorations furent réalisées à l'intérieur. Ce fut alors qu'une alliance défensive fut conclue avec la ligue hanséatique. Dantzick, dont la population se composait en grande partie d'Allemands, parvint à une brillante prospérité. Kniprode augmenta ses forces navales de huit vaisseaux de guerre, qu'il destina à la répression des pirates. Les Polonais, les Russes, les Lithuaniens apportèrent leurs marchandises dans les ports prussiens : les Bretons, les Flamands y vinrent pour faire des échanges. L'agriculture était florissante. La vigne était cultivée en Prusse comme en Bohême. Dans les campagnes s'élevèrent des écoles élémentaires, à Kœnigsberg et à Mariembourg des écoles supérieures. Les successeurs de Kniprode fondèrent une université à Kulm. L'ordre comptait dans ses rangs beaucoup de savants ; chaque couvent devait renfermer un théologien et un jurisconsulte. Déjà sous le grand-maître Luther de Brunswick, Mariembourg était devenu le séjour des poètes et des bardes, comme l'ancienne Wartbourg en Thuringe, à l'époque de Hermann de Salza. Ce qui touchait déjà à la décadence en Allemagne ne faisait que naître en Prusse. On compte que l'ordre avait en ce pays et dans les pro-

vinces qui en dépendaient deux millions de sujets. Il possédait en outre cinquante-cinq villes, dix-neuf mille cent huit bourgades, deux mille terres, quarante-huit châteaux bien fortifiés, qui donnaient des revenus annuels de 800,000 marcs ou 16,000 florins de Hongrie, sans compter les petites servitudes. C'est ainsi que dans un siècle l'ordre amena le pays de l'Ambre Jaune d'un état presque sauvage à une situation prospère qui manquait à beaucoup de contrées d'Allemagne. Là n'existait point l'anarchie des fiefs, l'ordre sut empêcher les envahissements de la hiérarchie spirituelle. Voici quelle était la règle de conduite des chevaliers : s'ils étaient cités devant l'empereur, ils se disaient sujets du pape ; si ce dernier au contraire les accusait, ils prétendaient ne reconnaître que l'empereur. Le commerce et l'industrie ailleurs opprimés par les nobles étaient ici protégés par l'ordre. Les chevaliers n'étant pas mariés n'avaient pas à s'occuper de leur postérité, et se contentaient de leurs revenus. Les paysans n'étaient pas serfs ; pendant la guerre, ils restaient chez eux. Ce n'était que dans les grands dangers que dix paysans devaient armer un cavalier. Des impôts extraordinaires ne pouvaient avoir lieu sans le consentement des chapitres et des villes. En général c'était au trésor de l'ordre à pourvoir aux besoins des autres provinces, tant ses statuts étaient sévères, tant son administration était modérée.

L'ordre teutonique était la première école militaire de l'époque, car on ne trouvait qu'en Prusse

un état de guerre si continu, et une armée toujours prête au combat. Outre les grands dignitaires, l'ordre comptait vingt-huit commandeurs de provinces, quarante-six commandeurs de couvents, huit cents chevaliers, deux mille frères et six mille serviteurs.

D'après les chroniques du pays, ce fut dans les guerres de l'ordre teutonique que l'on employa pour la première fois des armes à feu ou bombardes. Bien que ces traditions soient peu certaines, il est toutefois évident que dans le changement apporté dans l'art de la guerre par l'usage de la poudre, l'ordre ne resta pas en arrière. Mais quant à la préparation des matériaux, c'est à l'industrie des villes allemandes qu'il faut en attribuer le mérite. Au milieu du quatorzième siècle, on rencontre tout-à-coup sur des points opposés, à Augsbourg, à Louvain et à Lubeck, les premiers renseignements sur l'emploi des bombardes. Ceci fait supposer des essais et un usage de plusieurs années. Il est peu d'inventions qui arrivent à leur perfection dès leur naissance; celle-ci surtout qui devait avoir une si grande importance pour l'avenir. On voit s'opérer peu à peu la transition de l'ancien art militaire au nouveau. On avait déjà parlé antérieurement d'armes à feu, de boulets rouges et de pierriers [1]. On connaissait déjà des matières inflammables propres à faire sauter les mines. On savait déjà, peut-être depuis Roger

1. Les machines de guerre s'appelaient déjà artillerie.

Bacon, que le mélange du salpêtre, du soufre et du charbon, jouit de cette propriété; mais quant à la découverte, que par ce moyen on peut lancer au loin des corps lourds, elle est due, suivant la tradition, au moine franciscain Berthold Schwarz (1354). Une étincelle, dit-on, tomba par accident dans un mortier qui contenait un semblable mélange, et enleva la pierre jusqu'au plafond [1]. Ceci fit naître l'idée d'employer des mortiers de métal au lieu de mortiers de pierre. C'était là un champ tout nouveau ouvert à l'activité des artificiers allemands; la découverte se répandit avec la rapidité de l'éclair dans toutes les villes. D'abord on fondit de grands mortiers qni lançaient des pierres de plusieurs quintaux. Ce fut à Augsbourg qu'on commença à fondre des boulets (1372). On sait que la fabrication de la poudre en grand se fit à Lubeck (1361): une imprudence fit sauter l'atelier et les travailleurs. On découvrit plus tard que la poudre granulée avait plus de force. Puis on fabriqua des armes à feu plus petites, et des canons plus faciles à transporter. Le fusil est une invention plus moderne. Long-temps encore les flèches furent les armes habituelles des cavaliers et des fantassins. Ainsi la transition de l'ancien art militaire au nouveau fut encore quelque temps avant de s'opérer partout et complètement. Les villes de la haute Allemagne employèrent des mortiers aux siéges, les villes hanséatiques en firent usage sur les vaisseaux.

1. Gassari, *Annales Augsburgenses* in Mencken scrr., t, I, p. 1491. Polydor Vergilius, *De inventoribus rerum*, lib. II, cap. 11.

Suivant la tradition, les chevaliers teutoniques seraient les premiers qui s'en seraient servis dans les batailles. Les villes gardèrent d'abord le secret de la fabrication de la poudre, et l'on avait une certaine crainte d'employer ces nouvelles machines meurtrières si différentes des anciennes. Les villes hanséatiques renouvelèrent souvent la défense de faire aucun commerce d'armes à feu, poudre et boulets, avec les princes, comme si elles eussent pressenti que leur chute en serait accélérée [1].

Bien qu'on eût promptement connu et que l'on eût même perfectionné les canons dans d'autres pays, surtout en France, l'honneur de la découverte fut unanimement attribuée aux Allemands. Quelque supériorité qu'eussent les villes d'Italie sous d'autres rapports, les Vénitiens furent les premiers à se servir des canons, à une époque où les fonderies d'Augsbourg commencèrent à travailler (1378), et à faire venir des artilleurs de l'Allemagne méridionale pour armer leur flotte contre les Génois [2].

Reprenons le fil principal de notre histoire. Dans tout le nord de l'Allemagne jusqu'aux frontières de la Russie, les armes, la navigation et le commerce ont continué à progresser dans des entreprises particulières et volontaires, pendant qu'au centre de

1. Sartorius, l. c., p. 198.

2. Le tout d'après les deux traités de Gram et Temler, dans Heinzen, *Hist. Abhandl. d. Gesellsch. d. Wissensch*, à Copenhague, t. I. L'ouvrage de *Decker Gesch. des Geschutzwesens* est un des plus modernes sur cette matière.

l'empire deux maisons luttaient pour conquérir la prépondérance, et que celle qui l'emporta se bornait à fonder sa puissance, à créer un royaume héréditaire slave à l'est. De cette manière les états du sud-ouest restèrent presque livrés à eux-mêmes. Il en résulta qu'un développement indépendant se réalisa aux deux extrémités; ici, par la colonisation, par la conversion des païens, les progrès de l'agriculture, l'extension des priviléges des villes et la propagation des coutumes allemandes; là, par une activité industrielle qui rivalisait avec les villes du nord, par les progrès du commerce, l'esprit d'invention, et quoique au milieu de luttes et de guerres continuelles, par le bien-être général et l'esprit de nationalité.

On voit par tout cela comment les états et les classes de l'Allemagne se trouvent dans des positions diverses vis-à-vis de l'empereur, les unes plus rapprochées, les autres un peu plus éloignées, les autres enfin presque indépendantes. Pendant que les princes cherchaient à augmenter leur puissance et à étendre leur suzeraineté, il ne restait à la partie qui relevait immédiatement de l'empire, aux seigneurs et aux bourgeois, qu'à se fortifier par des confédérations. Quand les libertés des villes, accordées comme exceptions à la constitution générale, conduisirent partout à l'isolement des états, et qu'il ne resta plus à l'empereur d'autre parti que la surveillance, avec une intervention immédiate bien rare, il fallut recourir aux confédérations pour rendre

au tout une cohésion plus forte et plus d'ensemble.

§ III. MAISON DE LUXEMBOURG, CONTINUATION. VIOLATION DE LA BULLE D'OR. DIÈTE DE FRANCFORT POUR L'ÉLECTION DU ROI WENCESLAS.

Les électeurs achetés avec les biens de l'empire. On demande humblement au pape la permission de procéder à l'élection du souverain futur du vivant de l'empereur, ainsi que la confirmation de cette élection, qui est cependant ajournée. Charles IV repasse du côté des villes données en gage pour les frais de l'élection. Suppression des douanes et autres garanties données aux princes. Modération des impôts territoriaux. Investiture du vicariat du royaume d'Arles donnée au Dauphin de France. Décadence simultanée de la papauté et de l'empire. Résumé du règne de Charles IV.

Tout ce que Charles IV avait fait jusqu'alors en faveur de ses états héréditaires devait rester sans résultat, si la couronne impériale n'était pas fixée dans sa famille. La maison de Luxembourg aurait promptement perdu ses acquisitions de territoire, de même que cela était arrivé pour la maison de Bavière; si au contraire elle conservait la couronne d'Allemagne, non-seulement elle conservait tout ce que l'empereur avait acquis, mais elle pouvait continuer son système et finir par faire encore de l'Allemagne un grand royaume héréditaire. L'empereur Albert avait déjà eu ce projet en vue, et Charles IV crut devoir, à l'exemple des rois de France, employer toutes ses forces pour le mettre à exécution.

Depuis le rétablissement de l'empire par Rodolphe Ier, les électeurs s'étaient entendus avec le pape, et étaient convenus, pour conserver la liberté des élections, qu'on n'élirait point de roi des Romains du vivant de l'empereur. De là vint qu'on avait tout-à-fait passé ce cas sous silence dans la bulle d'Or, ou plutôt on y avait supposé que l'élection n'aurait lieu que quand le trône serait réellement vacant. Cependant le contraire n'était pas expressément défendu; Charles pouvait donc bien faire une tentative, après avoir tout mis en œuvre pour gagner les électeurs. Il avait toujours traité ceux-ci avec égard et distinction. Parmi les laïques il possédait lui-même deux voix, la première et la dernière; celle de Saxe-Wirtemberg lui devait la confirmation de son droit. Quant aux autres, il n'avait pas lieu de craindre (1375). Il proposa donc son fils aîné Wenceslas, âgé de quatorze ans, que deux années après sa naissance il avait déjà fait couronner roi de Bohême, et atteignit son but de la manière qu'on va voir.

Malgré le serment électoral prescrit par la bulle d'Or, et qui faisait un devoir aux électeurs de donner leurs voix, suivant leur conscience, au prince le plus capable, sans avoir égard à aucuns traités, à aucunes récompenses ou promesses, les chroniqueurs contemporains assurent que Charles avait gagné les électeurs au moyen de fortes sommes [1]. Suivant quelques-uns, il aurait payé à chacun 100,000 florins. Il est

1. Non sine magnâ pecuniâ.

vrai qu'il ne nous est resté qu'un seul des actes renfermant de telles transactions, mais de celui-là on peut à bon droit conclure pour la réalité des autres. Charles conféra à l'électeur Cuno de Trèves la riche abbaye de Prüm pour être réunie à l'archevêché, et lui donna encore 10,000 marcs d'argent outre les douanes de Boppard et de Wezel qui lui étaient déjà engagées [1]. Le nouvel électeur Fréderic de Cologne, neveu de celui de Trèves, lui avait promis d'unir sa voix à la sienne [2]. Le siége de Mayence était encore vacant, et Louis de Thuringe et Adolphe de Nassau se le disputaient. L'empereur se déclara pour le premier, avec les princes, et s'assura ainsi sa voix; mais pour gagner le dernier, sous prétexte d'alliances entre la Bohême et Mayence, il lui fit présenter par Wenceslas une contre-lettre, promettant que s'il était nommé roi des Romains, il ne l'attaquerait pas, et ne chercherait point à reprendre la partie de l'archevêché qu'il occupait [3]. Au comte palatin Ruprecht (Rupert), il promit Kaiserslautern, Oppenheim, Odernheim et Ingelheim [4]. Ces négociations avec les électeurs du Rhin montrent que l'on continuait les anciennes capitulations en sacrifiant les douanes du Rhin et autres droits de l'empire. Charles imposa de nouvelles contributions aux villes impériales pour se procurer l'ar-

1. Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. II, n° 746, sq.
2. Ibid., n° 734, sq.
3. Gudén, *Cod. mog. dipl.*, t. III, n° 337.
4. Windek, *Gesch. K. S. Sigismonds*, dans *Mencken scrr.*, t. I, p. 1076.

gent nécessaire; d'autres princes eurent aussi leur part, comme le comte Eberhard de Wirtemberg, qu'on voulut récompenser de son zèle à lever les impôts, et de son empressement à reconnaître Wenceslas [1]. Outre les électeurs, les ducs d'Autriche et le burgrave Frédéric de Nuremberg pouvaient susciter les plus graves difficultés. En conséquence l'empereur les invita tous deux à se rendre près de lui à Éger, et leur fit donner par son fils la promesse que quand il serait élu roi des Romains il confirmerait tous leurs fiefs, leurs droits et leurs priviléges, et il fiança en outre sa fille cadette Marguerite avec le fils du burgrave; sur quoi ces princes promirent de ne rien faire contre l'élection de Wenceslas [2].

De Nuremberg Charles fit publier dans tout l'empire une lettre où il chercha à réfuter toutes les objections qu'on faisait contre la jeunesse de Wenceslas. Les fils des souverains, dit-il, sont élevés avec tant de soin, que dans leur dix-septième année, âge de Wenceslas, ils en savent plus que d'autres dans un âge plus avancé; *il faut croire que Dieu donne aux princes un esprit conforme à ce qu'exige leur naissance, et les fait plus éclairés que les autres*. Charles cite Salomon et d'autres rois de l'ancien Testament. Il se reporte aussi à la minorité des empereurs Otto III et Henri IV. Il fait remarquer aux princes de l'empire quels avantages

1. *Gesch. von Schwaben*, IV, 134.
2. Pelzel, *Lebensgesch. des roem. und Boehmischen K. Wenceslas*, I, 44. *Urk.*, 12.

leur reviendront, si la dignité impériale reste dans une maison assez puissante pour résister aux ennemis de l'empire, pour comprimer les troubles intérieurs et conserver aux princes et aux villes leurs libertés respectives [1]. Le dessein de Charles était surtout de maintenir dans de bons sentiments les états inférieurs qui étaient sur le point de se confédérer pour résister aux donations qu'il avait faites et qui les plaçait sous un autre suzerain [2].

Cependant, malgré toute leur bonne volonté pour l'empereur, les électeurs se rappelèrent leur convention avec le pape, et demandèrent expressément que l'on sollicitât son consentement, quoique la bulle d'Or ne contînt rien à ce sujet, et que les statuts de Francfort l'eussent expressément défendu (6 mars 1376). Charles s'humilia jusqu'à demander formellement au pape la permission de procéder à l'élection (4 avril). N'ayant pas reçu de réponse à sa première lettre, il en expédia une seconde dans laquelle il réitéra les arguments qui l'engageaient à adopter cette mesure, insistant sur ce que, dans un âge avancé, il avait besoin d'un appui et voulait pour l'avenir écarter les intrigues et les troubles intérieurs qui résultaient d'une élection. Il ajouta en passant que, malgré ses prescriptions, la bulle d'Or ne désignait pas assez clairement que cette élection ne pouvait avoir lieu pendant sa vie sans le consentement

1. Pelzel, *Emp. K. Karl.*, IV, p. 897.
2. *Gesch. von Schwaben*, IV, 134.

du saint-siége la faveur et la grâce du pape, et en conséquence il les implore humblement [1].

Dans sa réponse, le pape admet également ce principe, en reprenant mot pour mot la lettre impériale : il dit qu'en droit l'élection ne peut avoir lieu du vivant de l'empereur; que cependant, comme on espère avec l'aide de Dieu qu'une telle mesure serait utile à l'empire (mais au fond, parce que Grégoire XI avait besoin de l'empereur pour rétablir le siége papal à Rome) [2], il voulait bien pour cette fois seulement, après avoir pris conseil des cardinaux, y donner son consentement, par grâce et faveur, en vertu des pouvoirs apostoliques qui lui étaient conférés, sans cependant vouloir laisser les électeurs s'en autoriser pour l'avenir, au préjudice de l'église [3].

Deux ambassadeurs furent alors envoyés au pape, au nom de Wenceslas, avec mission de promettre qu'il était disposé à renouveler sous serment tous les engagements pris par son père et son aïeul envers le saint-siége, aussitôt qu'il serait élu roi des Romains. Le pape accepta et envoya à Francfort ses légats, entre les mains desquels Wenceslas, quelques jours avant son élection, promit par un acte authentique de tenir tout ce que Henri, *le dernier empereur*, son aïeul, [4] avait promis au saint-siége, surtout à l'é-

1. Raynald, ad a. 1376, § 13, sq.
2. Raynald, ad a. 1374, § 23. Au mois d'octobre 1376, le pape se rendit d'Avignon en Italie.
3. Pelzel, l. c., *Urk.*, 22-31.
4. Wenceslas avait offert de tenir aussi tout ce que son père avait promis : pourquoi celui-ci est-il passé sous silence dans l'acte qui fut

gard de la conservation des états de l'église, et d'annuler tout ce que Louis de Bavière, sous le titre impérial, avait fait et entrepris [1].

Lors de l'élection même, l'empereur se permit encore quelques actes qui ne s'accordaient point avec la bulle d'Or (10 juin 1376). Il procéda à une élection préparatoire à Bascharach et à Rense, où il mena à fin ses négociations avec les électeurs. Ce ne fut qu'alors que le jour de l'élection à Francfort fut formellement fixé. Comme Wenceslas, après avoir reçu la couronne de roi de Bohême, avait aussi obtenu l'investiture de la marche de Brandebourg, l'empereur l'engagea à céder ce dernier titre à son frère cadet Sigismond, pour prévenir les réclamations qui se seraient élevées, s'il avait gardé deux voix électives. Mais le dernier margrave Otto, en cédant le pays, s'était réservé pour sa vie durant la voix du Brandebourg; Charles se fit aussi donner par Otto, qui était présent à Francfort, un consentement écrit [2] et la reconnaissance de Wenceslas; malgré cette réserve, le jeune Sigismond, qui n'avait que huit ans, dut exercer le vote de Brandebourg. La bulle d'Or remarque que quand un électeur serait élu par les autres, sa voix aurait la même force que les leurs. Mais l'acte d'élection que l'empereur en-

probablement écrit par le pape lui-même? Entre autres promesses, on trouve celle que Wenceslas devra quitter Rome le jour même de son couronnement; c'est ce qu'avait fait Charles IV. Mais son nom n'est pas cité une seule fois.

1. Pelzel, *K. Wenceslas Urk.*, 18.

2. Pelzel, *K. Karl.*, IV. *Urk.*, 224.

voie au pape [1], le place lui et son fils, tous deux rois de Bohême, au premier rang des électeurs, même avant les archevêques, et Sigismond, margrave de Brandebourg, au dernier [2].

Comme Charles avait d'avance demandé au pape son assentiment pour préparer l'élection, il en résultait naturellement qu'il devait aussi en solliciter la confirmation, bien que sa loi électorale, la bulle d'or, n'eût rien statué à cet égard. Toutes les lettres de l'empereur, des électeurs et du nouveau roi des Romains, sont datées du jour de l'élection. Celle de ce dernier n'est qu'une répétition de l'ancien acte de soumission. Les envoyés, dit Wenceslas (10 juin 1376), ont plein pouvoir de jurer fidélité et *toute autre chose* à l'église, de consentir à tous les arrangements ultérieurs qui doivent précéder le couronnement impérial [3]. Mais toutes ces concessions n'eurent pas de succès cette fois-ci. Grégoire XI refusa la confirmation, parce qu'il avait eu avis des moyens employés pour corrompre les électeurs [4].

1. Raynald, ad a. 1376, § 14.

2. On peut se demander qui exerça le vote électoral de Bohême : l'empereur lui-même, son fils, ou tous deux ensemble? Sigismond, âgé de huit ans, ne devait-il pas avoir un tuteur? Celui-ci, suivant la bulle d'Or, devait être l'agnat le plus proche d'après le droit d'aînesse. L'année suivante (1377), Charles prit de nouveau le titre de margrave de Brandebourg et agit comme tel (Haberlin, l. c., IV, 36). Wenceslas n'avait pas dix-huit ans, et suivant la bulle d'Or, il n'était pas majeur. Ainsi, Charles avait donné deux voix.

3. Pelzel, *K. Wenceslas Urk.*, 16.

4. Raynald, ad a. 1376, § 18.

Pendant que les négociations se continuaient à cet égard, il fallut s'occuper d'apaiser les troubles qui s'étaient élevés dans l'empire, et qui étaient causés par les dépenses de l'élection et surtout par la mise en gage de plusieurs villes. Les villes de Souabe étendirent leur confédération, et fortifièrent leurs tours et leurs murailles. Au lieu de pierriers, elles commencèrent à employer de grands canons de bronze. Leurs soldats nombreux et belliqueux entraient hardiment en campagne contre les chevaliers. Elles résolurent de ne pas reconnaître le roi des Romains Wenceslas, parce qu'elles ne feraient par là que s'attirer de nouveaux impôts. Charles convoqua alors le ban de l'empire et alla camper devant Ulm, la première des villes confédérées. Mais il ne put rien faire contre elle, accepta la médiation des ducs de Bavière, et proposa de soumettre l'affaire à la diète de Nuremberg. Mais les villes reprirent les armes pendant l'armistice (novembre 1377). Le jeune comte Ulrich de Wirtemberg, fils d'Eberhard, fut battu à Reutlingen (mai). L'empereur vit qu'il fallait céder. Il envoya à cet effet son fils, le roi des Romains, qui fit jurer la paix du pays en Franconie, entra bientôt en réconciliation avec les villes de Souabe, et consentit que les villes engagées fussent rachetées. Mais les seigneurs ligués ne furent pas satisfaits de ces conditions : la guerre recommença, et les ravages et les dévastations devinrent tels dans les petits états, que l'empereur fut obligé encore une fois de venir à

Nuremberg pour prendre une décision définitive. Wirtemberg fut obligé de rendre les lettres de gage et les prévôtés de la basse Souabe, et de se contenter de quelques petites terres qui lui furent laissées. La basse Souabe fut confiée par l'empereur au duc Frédéric de Bavière, qui déjà administrait la haute Souabe et l'Alsace. De cette manière il se rangea dans le parti des villes, parce qu'il prévoyait que son fils aurait besoin de leur secours contre les princes et les seigneurs [1].

Il retira aussi une année après le couronnement de Wenceslas les autres promesses qu'il avait faites relativement aux douanes du Rhin et du Mein, et à cette occasion il permit encore aux princes beaucoup d'actes arbitraires contre les villes de commerce. Comme à son dernier voyage sur les bords du Rhin, il avait entendu beaucoup de plaintes graves sur le nombre des douanes, il rendit un édit qui d'un côté confirmait toutes les douanes qui avaient été concédées par lui et par ses prédécesseurs avec droit de révocation, et de l'autre côté abrogeait toutes celles du Rhin, du Mein et du reste de l'Allemagne, qui avaient été établies par des princes ou des états sans le consentement de l'empereur. Il envoya même encore à cet égard aux électeurs du Rhin des défenses particulières [2]. Mais nous verrons dans la suite combien on se pressa peu de lui obéir. C'était un usage bar-

1. *Gesch. von Schwaben*, IV, 136-147.
2. Lunig, r. a. t. IV, p. 226.

bare, dont l'origine remonte au temps où les lois étaient inconnues, que les marchandises provenant d'un vaisseau naufragé ou d'une voiture brisée devaient appartenir au possesseur de la terre sur laquelle elles se trouvaient [1]. Charles supprima cette violation des droits de l'hospitalité et y substitua un impôt modéré (12 hellers pour une barrique de vin). Il le faisait, disait-il, en faveur des bourgeois et des villes qui construisaient des routes [2].

Pendant ces dernières négociations, Charles entreprit encore un voyage en France, où il avait reçu sa première éducation. En chemin, une foule de graves souvenirs revinrent déjà au vieil empereur (novembre 1377). A Hervord il vit le mausolée en ruines de Witikind, et ordonna de le restaurer [3]. A Aix-la-Chapelle il prescrivit que l'anniversaire de Charlemagne fût célébré avec plus de solennité. Il donna aussi au roi de France quelques reliques pour une église qui devait être fondée en sa mémoire [4]. En arrivant à Paris (1378), il fut reçu avec de grands honneurs par son neveu le roi Charles V, qui lui fit beaucoup de présents précieux. Charles IV était accompagné de son fils Wenceslas, roi des Romains. Il avait le dessein de fonder entre les deux maisons une

1. C'était pour les voies de terre une imitation du droit de naufrage. On fit bien aussi à ce dernier quelques exceptions, mais on ne put l'abroger complètement.

2. Quelques villes avaient déjà reçu des exemptions de Frédéric II. Voyez Hulmann, *Stadtewesen*, IV, 102, sq. Lunig, R. A., t. IV, p. 219.

3. Pelzel, l. c., p. 922.

4. Schannat, *Vindem. litt. coll.*, II, n° 47-48.

amitié solide et sincère. C'est probablement dans ce but que l'empereur nomma le dauphin Charles VI, qu'il déclara en même temps majeur, son vicaire-général dans le royaume d'Arles, et notamment dans le Dauphiné, lui donnant un pouvoir très-étendu et le château de Pompet près de Vienne, en apanage[1]. La suzeraineté de l'empire fut expressément réservée; mais dans le fait cette démarche prépara et avança grandement la réunion de ces provinces à la France. Charles IV diminua donc l'empire de ce côté, autant qu'il l'avait augmenté à l'Est par l'adjonction de la Silésie.

Grégoire XI refusa deux fois de confirmer l'élection de Wenceslas, sous prétexte que les serments accoutumés n'étaient pas encore donnés, et parce que les lettres demandées à cet effet n'avaient pas été présentées. Son langage était plus hautain depuis son retour à Rome. Pendant ces négociations avec lesquelles probablement la visite de Charles IV à la cour de France avait quelque rapport (27 mai 1378), Grégoire mourut sans avoir reconnu Wenceslas, et une division éclata entre les cardinaux français et italiens[2] qui donna lieu à un schisme de trente-neuf ans (20 septembre), et en même temps l'empereur demanda instamment à remplir sa fonction de patron et de défenseur de l'église d'Occident. Mais il mourut deux mois après le commencement

1. Haberlin, l. c. IV, 42, sq.
2. Raynald, ad a. 1378, § 1, sq.

du schisme à l'âge de soixante-deux ans (20 novembre).

Par une coïncidence étrange, la chute de la papauté suit celle de l'empire, ou plutôt la précède. Charles IV pouvait croire qu'il avait prévenu celle-ci par sa prudence; mais il laissa après lui un chef si inexpérimenté que la discorde était inévitable, et que si elle fut un peu retardée, ce devait être pour éclater avec d'autant plus de fureur. Au nombre des signes qui indiquèrent la chute du pouvoir papal, nous signalerons surtout l'indifférence complète pour les croisades d'Orient. Depuis les préparatifs inutiles du roi Rodolphe, les papes renouvelèrent encore souvent leurs plans d'expéditons, tantôt pour effrayer les empereurs, tantôt pour remplir les trésors de l'église. Urbain V et Grégoire XI demandèrent aussi une croisade à Charles IV, en lui faisant espérer la conversion des Lithuaniens. Il répondit qu'une telle entreprise amènerait trop de frais, et ne procurerait que des conquêtes qui ne pourraient se conserver. Il valait mieux, suivant lui, que l'aigle enlevât au loup perfide, au Grec, l'empire qu'il avait cédé en partie aux Turcs, pour le réunir à l'empire romain [1].

Les plaies que le règne de Louis IV avait faites à l'empire auraient dû être cicatrisées pendant le long règne de Charles IV. La paix extérieure fut rétablie, en effet; mais en quoi l'état intérieur de l'Allemagne fut-il amélioré? Le gouvernement de Char-

1. Pelzel, l. c., p. 730, ff.

les IV était obligé de porter ses vues sur trois directions : les rapports de l'empire avec le pape et avec l'Italie, les rapports du royaume avec l'empire allemand proprement dit, et avec les états héréditaires de Bohème. Il ne fit usage des premiers que dans l'intérêt des troisièmes qui furent le seul et véritable but de son administration. C'est la seule règle de conduite fixe qu'il ait suivie, tout le reste n'est que contradictions. Quoique l'Allemagne fût au point de voir sa constitution, en ce qui regardait le chef suprême de l'empire et le saint-siége, fixée par des lois écrites, quoique Charles IV se sentît appelé à compléter ce code, aucun empereur ne se permit autant d'illégalités, aucun ne foula aussi souvent aux pieds ses propres ordonnances, aucun ne se permit comme lui de faire ce que les papes avaient défendu. C'est en lui que se manifesta avec le plus de force le désir d'acquérir de nouveaux pays, maladie habituelle depuis le temps de Rodolphe. Le domaine royal fut tellement diminué sous son règne [1] qu'on ne put à l'avenir élire aucun empereur qui n'eût pas des états héréditaires considérables. C'est pour cela que l'empereur Maximilien l'appelait père dénaturé, *parâtre* du saint empire romain [2].

1. En 1361, Charles donna la commission au commandeur de l'ordre Teutonique en Bohême, Rodolphe de Hombourg, et à Werner de Ertmarstorf de faire restituer les villes engagées et appartenant aux domaines de l'empire. Glafey, p. 548. Il nomma aussi dans ce but le duc de Saxe son vicaire (vice Dominus) et son général. Mais toutes ses ordonnances furent sans effet.

2. *Cuspinian de Cæsar*, p. 385.

D'un autre côté, la fondation de la première université de ce côté des Alpes est un bienfait vraiment impérial dont les effets rejaillirent bientôt sur toute l'Allemagne. Charles n'a pas moins de mérite dans ce qu'il fit pour la Bohême. Il introduisit les mœurs et la civilisation allemandes dans le pays des Slaves, et augmenta ainsi leur prospérité [1]. Toutefois, cet état florissant n'était qu'illusoire, car il laissa ses états héréditaires endettés, et pleins de ressentiment contre les Allemands. Un tel point d'appui acquis au prix de tant d'injustices et de tant de contradictions, ne pouvait se maintenir long-temps.

Charles IV croyait avoir assuré la Bohême et l'empire à sa maison, et sous ses fils tout était déjà perdu : l'empire, dans son véritable sens, ne pouvait plus se soutenir par les moyens employés jusqu'alors. Les états prirent alors la deuxième voie que nous avons indiquée plus haut [2], l'extension de leurs confédérations sur tout le royaume, extension qui fut favorisée par les discordes de l'empire et de l'église.

1. Au lieu d'une épargne qu'on devait attendre de ses économies, la plus grande partie des châteaux et des domaines de la couronne étaient engagés, et, malgré des impôts énormes, les états de Bohême furent souvent obligés de pourvoir aux besoins de sa cour par des dons volontaires.

2. Voyez la fin du second chapitre de ce livre.

§ IV. SITUATION DE L'EMPIRE SOUS LE ROI WENCESLAS, AU COMMENCEMENT DU SCHISME.

Qualités de Wenceslas. Au milieu de la fermentation générale, il est bientôt le jouet des partis dont il croyait pouvoir se jouer. Il est obligé, pour obtenir la confirmation de son élection, de se déclarer pour Urbain VI. Il intervient pour lui en Allemagne, et cherche en même temps à conserver ses relations amicales avec la France et l'Angleterre.

On pouvait prévoir [1] qu'un jeune roi des Romains, que son père avait fait élire à l'âge de dix-sept ans d'une manière illégale, conserverait difficilement la dignité et l'autorité de l'empire vis-à-vis du pape et des électeurs, d'autant plus que Charles IV était mort à l'époque peut-être la plus critique et la plus compliquée de tout son règne. On avait, il est vrai, fondé de grandes espérances sur le caractère de Wenceslas; il était ouvert, bon, libéral, ami de la justice, ennemi de toute oppression, soit des pillages commis par les chevaliers, soit des empiétements des clercs. On ne sait pas positivement qui fut son précepteur; le chancelier de Bohême et prévôt de Wischerede, Burgard, est cité dans les actes comme son procurateur et son tuteur [2]. Ce furent sans doute des prêtres qui soignèrent son éducation; l'empereur l'initia de bonne heure aux affaires d'état, et l'investit jeune encore de hautes dignités. Wenceslas resta cependant inculte, ayant un grand penchant pour les

1. Wenceslas était né le 26 février 1361.
2. Pelzel, K. *Wenceslas*, I, 16.

plaisirs, et bientôt il démentit par sa conduite le bien que l'empereur avait dit de lui dans ses lettres avant l'élection. Les derniers conseils de son père furent ceux-ci : Aime tes amis et tes biens, car ceux-ci t'ont fait seigneur et roi. Sois pacifique, et ne cherche jamais à obtenir par la guerre ce que tu peux te procurer par la paix. Rends honneur à chacun, conserve l'amitié du pape, du clergé et des Allemands, afin de vivre en paix. Telles étaient en général les maximes de Charles IV, mais Wenceslas, en contradiction sur presque tous les points avec son père, ne pouvait suivre son exemple.

Wenceslas rencontra la discorde dans les trois directions que son père avait suivies, dans l'église, dans les états allemands, et dans ceux de Bohême. A cela il faut ajouter le partage des pays héréditaires, ordonné par l'empereur. L'habile circonspection de Charles IV, qui lui avait presque toujours assuré l'avantage, n'était pas le partage de Wenceslas. Comme Charles n'avait pas formé de conseillers indépendants, Wenceslas n'eut pas l'esprit d'en chercher et d'en trouver. Nous le voyons essayer plusieurs fois de se jouer des partis et en être lui-même le jouet.

Disons d'abord quelle position le roi Wenceslas et l'empire prirent dans le schisme qui éclata. Le schisme lui-même eut pour origine la tendance maladroite des papes à chercher auprès des rois de France de l'appui contre les empereurs. Cela les obligea de nommer un grand nombre de cardinaux fran-

çais qui préféraient la résidence d'Avignon à celle de Rome. Ceux-ci ne purent, il est vrai, empêcher qu'après la mort de Grégoire XI on ne nommât un pape italien (8 avril 1378), l'archévêque de Bari, qui prit le nom de Urbain VI; mais bientôt sa dureté intolérable leur fournit un prétexte de quitter Rome, de déclarer l'élection illégale à cause des violences qu'avaient employées les Romains, et d'élire contradictoirement le cardinal Robert de Genève sous le nom de Clément VII; ce dernier, chassé par Urbain VI, se réfugia en France. C'était une raison suffisante pour l'empire allemand de rester fidèle au pape élu le premier; la maison de Luxembourg en avait cependant une autre; Urbain VI, aussitôt après son avènement, avait confirmé l'élection du roi des Romains, c'est ce qui explique pourquoi Charles, à son lit de mort, ordonna à son fils de lui rester fidèle (29 novembre).

A la diète de Nuremberg, qui fut quelque temps après transférée à Francfort, Wenceslas obtint que Urbain VI fût reconnu comme pape légitime (janvier 1379)[1]. Les électeurs convinrent, en cas de vacance du trône, de n'élire aucun roi des Romains qui ne prêterait pas le même serment, et dans la paix publique qui fut renouvelée il fut expressément déclaré que les états de l'empire ne voulaient en rien entendre parler du pape schismatique Clément VII[2].

1. Raynald, ad a. 1378 et 1379. *Vitæ pontificum*, in Muratori. *Script. rer. Ital.*, t. III. p. II, p. 712, sq.
2. Wenker, *Apparat. et inst. arch.*, p. 230.

Néanmoins, quelques princes, évêques et villes se rangèrent publiquement ou secrètement du côté de ce dernier, entre autres le duc Léopold d'Autriche et l'archevêque Adolphe de Mayence. Wenceslas se réconcilia avec le premier à la diète, il lui donna en gage pour les créances qu'il avait encore à réclamer du défunt empereur les deux prévôtés de Souabe. Ensuite, il visita le duc dans ses possessions de Habsbourg, et celui-ci le suivit après à Znaïm, où se rendit aussi le roi Louis de Hongrie, avec lequel on arrêta des mesures communes en faveur de Urbain VI [1]. Les négociations avec l'archevêque Adolphe furent plus difficiles. Déjà, depuis plusieurs années, il existait une lutte entre lui et Louis de Thuringe pour l'archevêché de Mayence, sans que sous le règne de Charles IV on eût pu arriver à une solution; un court armistice fut seul stipulé. Urbain VI ayant confirmé le dernier qui avait conquis presque tout l'archevêché, Adolphe se rangea du côté de Clément VII, et reçut aussi de lui le pallium. Impliqué dans une guerre avec le comte palatin Rupert (4 février 1381), il se rapprocha du roi Wenceslas, probablement par suite des promesses qui lui avaient été faites lors de l'élection du roi des Romains. Comme il adhéra en même temps aux décrets de l'empire en faveur d'Urbain VI, il fut, à la prière de Wenceslas, revêtu de l'archevêché de Mayence (28 avril), et Louis de Thuringe dut se contenter de l'archevêché de Magde-

1. Lunig, *C. j. D.*, t. IV, n° 63. *Gesch. von Schwaben*, IV, 158.

bourg [1]. Jusque-là la tranquillité paraissait rétablie en Allemagne.

Cependant, Wenceslas se trouva dans de nouveaux embarras, par suite de ses relations amicales avec le roi Charles V de France. Celui-ci était, comme on devait s'y attendre, du parti des cardinaux français; aussi demanda-t-il que Wenceslas reconnût Clément VII, tandis que Urbain cherchait à l'éloigner de la France. Quand les électeurs virent que Wenceslas chancelait, ils renouvelèrent leur union à Wesel [2]. Wenceslas donna à plusieurs reprises l'assurance qu'on lui demandait, et séjourna long-temps à Aix, en compagnie du légat d'Urbain VI (11 janvier 1380) [3].

Mais deux mois après il renouvela le traité fait par son père avec le roi de France (22 juillet) [4]. L'année suivante, Wenceslas conclut une alliance avec le roi Richard II d'Angleterre (2 mai), parce que celui-ci lui avait accordé un emprunt considérable, et il épousa sa sœur Anna (1er septembre 1381) [5]. Comme Richard était du parti d'Urbain VI (1382), ce dernier devint plus hardi et demanda hautement la rupture de l'alliance française; il menaça le nouveau roi de France Charles VI de l'excommunier, et voulut

1. Guden, *Cod. mog. dipl.*, t. III, n° 341-344. *Joannis scrr. mog.*, t. I, p. 686, sq.
2. Wenker, l. c., p. 224, sq.
3. Trithem, *Chron.*, ad a. 1381.
4. Rymer, *Act. ang.*, t. III, p. 101-134. L'alliance fut renouvelée en 1383. Ibid., p. 148.
5. Pelzel, l. c., p. 124, ff 133.

même s'immiscer dans les affaires de l'église de Bohême. Tout cela éveilla la susceptibilité de Wenceslas, qui demanda au pape de quel droit il prétendait vouloir rompre l'alliance de rois indépendants. Alors Urbain plia de nouveau, et lui promit de le couronner empereur; mais en même temps il demanda qu'on empêchât Louis d'Anjou, oncle du roi de France, de monter sur le trône de Naples [1].

La diète de Nuremberg donna son assentiment au voyage de Rome (mars 1383); Wenceslas fit jurer une paix publique, et fixa l'époque de son départ (mai). Mais bientôt il changea d'avis et envoya son cousin, le margrave Jost de Moravie, comme son vicaire-général en Italie. Urbain VI lui en fit des reproches, mais cela n'eut d'autre résultat que de resserrer son alliance avec la France, et Wenceslas secourut publiquement Louis d'Anjou [2].

Pendant les cinq premières années de son règne, Wenceslas n'eut pas d'autre action dans l'affaire du schisme. Comme protecteur de l'église, il avait le droit et le devoir de convoquer un concile général pour empêcher le scandale, il aurait dû lui être très-agréable qu'il y eût de nouveau un pape romain qui cherchât son appui contre la France et contre Naples. Mais il préféra ne heurter aucun parti et tenir

1. Pelzel, p. 136.
2. Il paraît que ce fut la crainte de mécontenter la France qui l'empêcha de recevoir la couronne impériale des mains du pape, que cette puissance ne voulait pas reconnaître.

la balance. C'est ce qui peut expliquer l'énigme de son gouvernement pendant les dix premières années.

§ V. LES CONFÉDÉRATIONS. CONDUITE INDÉCISE DU ROI WENCESLAS, LORSQUE LES CONFÉDÉRATIONS DES VILLES, DES CHEVALIERS ET DES PRINCES, S'ÉTENDENT ET SE TRANSFORMENT EN UNE LIGUE GÉNÉRALE DE LA PAIX PUBLIQUE (1379-1390).

Wenceslas abandonne les prévôtés de Souabe au duc Léopold d'Autriche. Confédération des villes contre celui-ci. Nouvelle extension des confédérations des chevaliers et des villes. Première confédération des trois états dans les pays hauts. Tentative de Wenceslas pour diviser l'empire en quatre cercles de la paix publique. Les villes persistent dans leur confédération : elles s'associent avec les villes de la confédération suisse. Le duc Léopold succombe à Sempach avec la fleur de ses chevaliers. Wenceslas renouvelle la confédération des villes et la rapproche un peu des princes dans la paix publique de Mergertheim. Défaite des villes à Doffingen. Wenceslas se met à la tête des princes et dissout la confédération des villes. Paix générale du pays à Éger. Unité des monnaies dans l'empire et suppression des créances des Juifs.

Lorsque les villes de Souabe apprirent qu'elles étaient engagées à l'Autriche, elles furent très-mécontentes que le roi Wenceslas eût si vite oublié la parole qu'il avait solennellement donnée au commencement de son règne. Avec tous leurs impôts, leurs rentes et servitudes, les villes, ainsi que les monastères immédiats, les bourgades et la population des deux prévôtés de Souabe, devaient être toujours prêtes à payer au duc Léopold, comme lieutenant de l'empereur, une somme annuelle de 6,526 florins,

jusqu'à ce que la créance de 40,000 florins fût soldée ou que le roi des Romains les eût rachetées de ses propres deniers. Comme cette dernière condition était très-douteuse, et qu'outre cela on avait donné au duc d'autres priviléges relatifs à l'impôt des Juifs, ainsi que le droit de dégager les fiefs vacants situés dans les deux prévôtés, on avait tout lieu de craindre que l'Autriche, comme cela arriva effectivement plus tard, ne songeât à fonder une suzeraineté à perpétuité.

A l'instant les villes renouvelèrent leur ligue, comme elles l'avaient fait lors de l'élection de Wenceslas. Lui-même, dans sa lettre de franchises, leur avait donné le pouvoir de se réunir aussitôt que quelqu'un menacerait leurs libertés. Il y eut en tout trente-une villes qui se confédérèrent, mais en même temps elles eurent la prudence de s'allier avec la famille de leur ancien prévôt, le comte palatin Rupert, ainsi qu'avec la maison de Bade. Les autres princes voisins furent admis dans la confédération, mais l'Autriche fut exclue [1].

Sans doute, ce fut une grande imprudence de la part de Wenceslas de sacrifier une partie importante des domaines impériaux, qui avaient jusqu'alors servi d'appui aux empereurs, à une maison princière presqu'en tout temps ennemie de la sienne. La résistance opiniâtre des villes lui suscita des embarras; le duc serait même volontiers resté en bonne intelli-

1. *Gesch. von Schwaben*, IV, 156.

gence avec elles ; on traîna donc en longueur la restitution des villes engagées.

Mais, d'un autre côté, l'agrandissement des confédérations des villes produisit de nouveau les mêmes résultats qu'auparavant. Les confédérations des chevaliers se fortifièrent également pour ne pas être prises et succomber entre deux adversaires, les princes et les villes. La société du Lion s'étendit sur tout le cours du Rhin jusque dans les Pays-Bas. Une des plus anciennes était celle de saint Georges, établie en Souabe et dans les pays voisins ; près d'elle se trouvait l'association de saint Guillaume. Ces associations se divisaient en districts, cercles, cantons, sous des capitaines et conseillers [1]. Elles eurent pour résultat que les villes se fortifièrent encore davantage. Sept villes du Rhin avaient à peine renouvelé leur union que les envoyés des trente-trois villes de Souabe arrivèrent à Spire, et conclurent avec elles, malgré l'opposition de Strasbourg, une grande alliance de trois ans contre leurs ennemis communs, l'empereur et l'empire exceptés, ainsi que les princes avec lesquels elles avaient déjà des alliances particulières. L'année suivante, cette confédération s'augmenta de Ratisbonne, de Wetzlar et de quelques villes d'Alsace, et fut prolongée pour neuf ans.

Pendant que les confédérations se plaçaient dans

1. Daff, *De pace publicâ*, p. 43. Schannat, *Samml. alter schriften*, a. 1, nº 4. Eichhorn, l. c., p. 401.

cette situation menaçante, le comte Eberhard de Wirtemberg, à la tête de l'association du Lion, conçut la pensée de concentrer d'abord les trois sociétés de chevaliers en une seule, puis de réunir les trois états du haut pays (9 avril 1382), les chevaliers, les princes et les villes, en une grande ligue de la paix publique. Cette réunion se réalisa dans une diète tenue à Ehingen, sur le Danube. Les trois associations de chevaliers avec Wirtemberg d'un côté, trente-quatre villes libres et impériales de l'autre, le duc Léopold d'Autriche avec ses possessions d'un troisième côté, se promirent mutuellement pour un an de défendre la paix publique contre leurs ennemis, de poursuivre en commun les perturbateurs, de soumettre leurs querelles à des arbitres, qui appelleraient les affaires de chaque partie devant leurs tribunaux, mais surtout de pouvoir réclamer aux villes, dans le délai d'une année, les manants affranchis (*pfahlburger*); les alliances déjà existantes entre quelques-unes des parties furent en outre admises, tant qu'elles ne lésaient pas les autres. Le cercle de la paix publique s'étendait de Strasbourg et Bâle jusqu'à Bregance, Munich, Ratisbonne, Éger, Cobourg et Heidelberg.

Les états firent tout cela sans le roi des Romains, Wenceslas, qui était occupé en Bohême. Il arriva bien dans le courant de l'année à Francfort (juillet), mais comme peu de princes et d'états y parurent, il remit la diète à l'année suivante, et la convoqua à Nuremberg, là même où fut résolue une expédition

de Rome, qui toutefois ne fut pas exécutée. Quoique Wenceslas vît avec plaisir les nobles et les villes résister aux princes, il ne pouvait cependant permettre qu'aucun des partis prît le dessus. Avec le consentement des électeurs, princes, comtes et seigneurs, il fut résolu (probablement en imitation de la paix de Westphalie établie par Charles IV et confirmée par Wenceslas), qu'on établirait une paix générale du pays pour tout le royaume, d'autant plus que la confédération des trois états était expirée. Les conditions étaient que les princes allemands se secourraient mutuellement, ainsi que le roi de Bohême, contre leurs ennemis, qu'ils n'entreraient dans aucune alliance sans la permission de l'empereur. L'empire fut partagé en quatre parties; 1° la Bohême, le Brandebourg, la Saxe, le Lunebourg; 2° les électorats du Bhin, la Hesse et Bade; 3° l'Autriche, la Bavière, Wirtemberg, la Lorraine et tous les évêchés du haut pays; 4° les évêchés de Franconie, le burgraviat de Nuremberg, la Mispie et la Thuringe. Les villes de la haute Allemagne, ainsi que les états qui n'avaient pas été représentés à la diète, furent invités à s'unir à cette confédération. Mais une clause ayant été ajoutée, portant que les princes et seigneurs auraient à révoquer leurs alliances avec les villes, et que les villes alliées seraient dévolues aux états les plus voisins, celles-ci virent dans ce projet l'intention de dissoudre leur confédération qui n'était pas encore arrivée à son terme.

Elles refusèrent donc leur accession jusqu'à ce que ce doute fût levé. Voyant cela, le roi Wenceslas changea de projet l'année suivante, à Heidelberg (1384), et ordonna que les villes ne seraient plus dévolues à des partis de princes, mais qu'elles accéderaient à la paix de Nuremberg, comme partie déjà réunie. Il leur fut aussi permis de maintenir leurs autres confédérations, mais elles furent tenues, pendant la durée de la paix publique, de ne pas recevoir de manants affranchis (*pfahlburger*) : on qualifia cet arrangement de conciliation amicale (26 juillet). De cette manière, les villes alliées de Souabe, du Rhin, d'Alsace et de la Wetterau, formèrent avec les princes réunis à Nuremberg une alliance de quatre ans, avec réserve du maintien de leur confédération [1].

Pendant ces négociations, Wenceslas renouvela aux villes souabes l'ordre de prêter serment au duc d'Autriche comme leur prévôt (*landvogt*) (11 août 1383). Elles ne pouvaient plus se dispenser d'obéir, maintenant que leur confédération était garantie ; bientôt après dans une diète tenue à Nuremberg (décembre 1384), elles se réconcilièrent avec le duc et abandonnèrent leur réclamation sur le comté de Hohemberg, dont il s'était emparé après l'extinction de la famille. Mais bientôt de nouvelles dissensions ayant éclaté, les villes résolurent d'attirer aussi la confédération suisse dans leur alliance. Ce parti était telle-

1. *N. Sammlung der Reichsabsch.*, I, n° 26. Wencker, *App. arch.* p. 246, sq.

ment naturel qu'on doit s'étonner qu'elles ne l'eussent pas adopté plus tôt. Mais les fondateurs de la confédération, les trois cantons suisses ne voulaient pas entreprendre de guerre hors de leurs montagnes. Les cinq villes de Zurich, Berne, Soleure, Zug et Lucerne, au contraire, n'éprouvèrent aucune répugnance à entrer dans la grande confédération des villes. Cinquante-une villes libres et impériales contractèrent donc avec elles à Constance une alliance de neuf ans, qui était surtout dirigée contre l'Autriche (21 février 1385), et convinrent, comme les villes hanséatiques, que dans leurs querelles avec cette maison elles ne porteraient jamais leur cause que devant la ligue. Par suite de cette démarche importante, la grande ligue des villes se confondit avec la confédération suisse. Le roi des Romains ne s'en inquiéta nullement, il resta en Bohême.

Le duc Léopold redoubla d'efforts pour rompre une ligue aussi formidable, et il en trouva la première occasion dans la résistance des trois cantons suisses. Il les favorisa, les soutint, et fit ainsi sentir son courroux à Lucerne, une des cinq villes, puis il les invita à conclure avec lui une alliance ou une paix éternelle. Mais voyant qu'ils persistaient dans leurs anciennes dispositions, tout en refusant de répondre à l'invitation des villes de Souabe, il changea immédiatement son plan, et offrit la paix à ces dernières. Elles l'acceptèrent sans consulter la ligue de Constance, parce qu'elles y avaient trouvé peu de bonne volonté. Plein de joie de cette rupture, le duc continua à braver les Suisses,

mais ils le bravèrent plus encore. Il voulait la guerre et fut satisfait. Un court armistice fut conclu avec peine par la médiation des villes de Souabe. Les confédérés suisses, à l'exception de Berne, craignaient si peu la guerre, qu'ils aimèrent mieux la faire eux-mêmes que d'appeler à leur aide les villes alliées par suite du traité de Constance.

Le duc Léopold, l'ornement de la chevalerie, ne montra pas moins de confiance en lui-même. Aucun des princes de cette époque ne jouissait d'une aussi haute considération. Il voulait par la force des armes dompter les Suisses, et effacer la tache qu'ils avaient imprimée à l'honneur de sa maison. Il régnait alors une haine générale et violente entre les villes et les princes; les chevaliers surtout détestaient et méprisaient les Suisses, comme de grossiers paysans. Pleins d'un joyeuse ardeur, ils suivirent les étendards du duc, quand la guerre fut déclarée. Il entra dans les cantons forestiers avec 4,000 chevaliers des plus illustres familles, et un grand nombre de fantassins, et arriva devant Sempach, qui avait aussi fait défection. Les confédérés, qui n'avaient guère que 1,500 hommes, sortirent des bois et se présentèrent sur les hauteurs. Lorsqu'ils aperçurent les chevaliers, ils élevèrent pieusement leurs prières vers le ciel, et se précipitèrent de la montagne. Le choc fut épouvantable. Les chevaliers avaient quitté leurs chevaux, parce qu'ils regardaient comme déshonorant de combattre avec des armes inégales; ils coupèrent les longues pointes

de leur chaussure, et se rangèrent en carré, bien fermé et hérissé de lances. Les confédérés, légèrement armés, la plupart sans armure, portaient des hallebardes, de larges épées et des masses d'armes; les fusils ne furent point employés; on combattit homme contre homme. Long-temps les confédérés se fatiguèrent à vouloir rompre le carré formé par les chevaliers, plusieurs tombèrent sous les coups de lance. En ce moment qui allait décider du sort des vallées libres, Arnold de Winkelried, noble chevalier d'Unterwald, s'élança en avant, et s'écria : Chers compagnons, pensez à ma femme et à mes enfants! Puis il saisit dans ses mains autant de fers de lances qu'il put, et se les enfonça dans la poitrine pour les faire tomber avec lui. Cette généreuse action fraya un chemin aux confédérés, ils se précipitèrent dans les rangs des chevaliers, et brisèrent casques et cuirasses avec leurs énormes épées. La chaleur du soleil était accablante, les chevaliers étaient harassés sous leur pesante armure. Quand le duc Léopold vit tomber l'étendard de l'Autriche, il ne voulut pas survivre à tant de braves chevaliers, il se jeta au milieu du carnage, et fut tué par un berger suisse, sans en être reconnu. Martin Malterer de Fribourg cacha son corps du sien.

Après la mort du duc, les autres chevaliers se hâtèrent de courir à leurs chevaux, mais ceux-ci s'étaient enfuis avec l'arrière-garde. Le carnage fut donc complet. Parmi les 2,000 morts qui restèrent

sur le champ de bataille, on compta 656 comtes et chevaliers, dont 350 portant des casques couronnés. Les confédérés perdirent 200 hommes. Dans cette journée s'éteignirent beaucoup d'anciennes maisons, et la splendeur de la résidence ducale fut perdue pour plusieurs années [1].

Quand les villes impériales apprirent l'exploit des confédérés, elles ne furent pas médiocrement étonnées que ces hommes qui n'avaient pas voulu prendre part à leurs ligues, ni même demandé de secours, eussent porté un coup si fatal à la puissance de l'Autriche et de la noblesse. Elles se réjouirent cependant de la chute de l'ennemi commun. Mais leur joie fut de courte durée, une guerre de vengeance fut bientôt entreprise par le jeune fils du duc Léopold. Comme elles craignaient de se voir aussi à la fin entraînées à la guerre, par suite du traité de Constance, elles cherchèrent sérieusement à interposer leur médiation, mais elles n'obtinrent qu'un court armistice (25 juillet 1386). La guerre dura encore trois ans. Berne même y prit part, cette fois encore les confédérés ne voulurent pas réclamer l'appui de la grande ligue des villes. Celles-ci étaient assez occupées de leurs propres affaires.

Les confédérés n'avaient plus entre eux qu'un ennemi, la maison d'Autriche; mais les villes de la grande ligue, au contraire, en avaient dix pour un, par l'effet de leur dispersion au milieu des états des

1. Muller, *Schweiz. gesch.*, II, 443-513.

princes. Les unes étaient en querelle avec le Wirtemberg, d'autres avec Bade, avec Teck, Ostingen, avec l'évêque de Wurtzbourg, avec le landgrave de Nuremberg, etc. Toutes étaient brouillées avec la maison palatine de Bavière, et se trouvaient par conséquent menacées de plusieurs côtés à la fois. Les princes et seigneurs conclurent en outre un traité secret, nommé la Faym, semblable au tribunal secret de Westphalie, pour empêcher leurs gens de se faire recevoir bourgeois.

Dans cette position critique, à la veille de voir éclater une guerre de tous contre tous, les villes préférèrent les voies pacifiques, quoiqu'elles fussent préparées à la guerre, et excitées par le roi Wenceslas. Pendant qu'elles se portaient médiatrices entre la Suisse et l'Autriche, elles convinrent, dans une assemblée à Mergentheim, de choisir, dans leurs propres intérêts, quatre négociateurs qui s'entendraient avec les princes. Ce furent les bourgmestres de Ratisbonne, d'Augsbourg, de Nuremberg et d'Ulm. Ceux-ci conclurent une convention presque le jour même où expirait l'armistice avec la Suisse. On convint que des tribunaux particuliers jugeraient toutes les infractions à la paix (novembre 1386). De cette manière, la guerre fut sinon évitée, du moins ajournée.

Le roi Wenceslas avait paru contempler pendant deux ans tous ces mouvements avec la plus grande indifférence, mais en secret il n'avait cessé d'exhor-

ter les villes à mettre des limites à la puissance des princes. Il avait vu avec joie le taureau suisse s'élever et braver le Lion de Hapsbourg. Dans ses sentiments d'hostilité contre le parti de l'anti-pape, Clément VII, il désirait voir prospérer la confédération des villes. Mais les princes furent très-mécontents, et commencèrent bientôt à s'occuper d'élire un nouveau roi. Alors Wenceslas jugea à propos de convoquer une diète à Nuremberg, et de se déclarer formellement pour les villes (1387). Il reprit les gages que la mort du duc Léopold laissait libres, et ne donna plus les prévôtés à des princes puissants, mais à de petits seigneurs. Ensuite il promit aux villes, de sa propre bouche, de ne rien entreprendre contre leur ligue, et confirma tous leurs priviléges (10 mars). Sur quoi trente-sept villes de Souabe et de Franconie, avec Ratisbonne et Bâle, jurèrent de le soutenir comme roi des Romains contre tous ceux qui, de ce côté des Alpes, voudraient attenter à sa dignité royale.

Après s'être assuré des villes, Wenceslas convoqua leurs députés et les princes à Mergentheim, pour renouveler l'alliance de Heidelberg, qui était près d'expirer. Avant son arrivée à Nuremberg, il avait abrogé la paix publique de Westphalie par suite des plaintes excitées par les oppressions de quelques états. Il se proposait sans doute maintenant de mettre à une exécution plus stricte l'ancienne paix générale conclue à Nuremberg. Mais les villes étaient aussi peu disposées qu'alors à se laisser diviser entre les

quatre cercles des principautés; les villes rhénanes surtout ne voulaient nullement y entrer, elles s'en tenaient à leur confédération, qui devait durer dix ans. Toutefois, les villes de Souabe, de Franconie et de Bavière cédèrent, en déclarant qu'elles consentaient à être divisées en quatre cercles, en opposition aux cercles des princes, mais à condition de rester toujours fidèles à leur confédération et à leurs alliances (5 novembre 1387). Elles conclurent un nouveau traité avec les princes pour un an: elles y admirent particulièrement l'archevêque Pilegrin de Salzbourg, avec lequel elles étaient alliées, et les villes rhénanes. Dans le troisième cercle des princes, la Lorraine fut exclue comme n'ayant probablement pas adhéré au projet. Il n'y avait donc pas de paix générale, et les princes se montrèrent de nouveau mécontents de l'union étroite des villes.

Quinze jours s'étaient à peine écoulés que les ducs de Bavière rompirent la paix et attaquèrent l'archevêque de Salzbourg et divers commerçants des villes. Celles-ci réunirent promptement leurs forces, le roi des Romains déclara même la guerre au duc de Bavière. Le comte palatin prononça comme arbitre; malgré cela, la guerre éclata de nouveau avec un grand acharnement; les autres princes s'armèrent aussi; les villes demandèrent des secours à la confédération du Rhin, et en reçurent du roi Wenceslas. Le traité de Mergentheim fut donc rompu, et il ne

resta plus que des confédérations particulières qui se faisaient toutes la guerre entre elles.

Vers le même temps, les Suisses continuèrent la guerre contre l'Autriche, bien que les villes de Souabe eussent deux fois ménagé une trève entre les parties. A Nefels (7 avril 1388), les Autrichiens essuyèrent une nouvelle défaite qui leur coûta presque autant de monde que celle qu'ils avaient essuyée deux ans auparavant à Sempach. Les villes de Souabe reprirent courage, et marchèrent d'Ulm contre Wirtemberg pour lui porter le même coup. Le combat s'engagea à Doeffingen, non loin de Weil, contre les Wirtembourgeois et leurs alliés (24 août). La chaleur du jour était grande; au commencement de la bataille le comte Ulrich de Wirtemberg fut tué, le même qui avait été vaincu autrefois à Reutlingen. Son père, le vieil Eberhard, dit à ses guerriers: Soyez fermes, l'ennemi prend la fuite. Dans ce moment décisif arriva sur le champ de bataille son ancien ennemi, Wolf de Wimmenstein; quoiqu'il ne l'eût pas appelé, il venait le secourir avec une troupe de chevaliers, parce qu'il s'agissait de combattre les villes. Leur armée fut complètement battue, perdit 1,000 morts et 600 prisonniers. Après la bataille, le comte Ebard apprit que l'épouse de son petit-fils du même nom que lui venait de donner le jour à un enfant mâle.

Si les villes avaient eu le dessus, il est probable qu'en Souabe aussi bien qu'en Suisse, il n'eût plus existé aucune famille princière. Mais à la nouvelle du

désastre de Doeffingen, la terreur s'empara de leurs troupes dispersées. Les villes du Rhin furent harcelées par le marquis de Bade et par le comte palatin, leurs soldats battus à Worms, et soixante pillards jetés dans un four à chaux. Les évêques de Franconie et le burgrave de Nuremberg prirent trois villes, et firent beaucoup de tort à Nuremberg. L'année suivante, les Francfortois éprouvèrent une grande défaite à Kronberg. La guerre fut continuée avec des succès variés entre Augsbourg et la Bavière.

Les villes de la haute Souabe négocièrent une paix entre la Suisse et l'Autriche ; mais sur les bords du Rhin, en Souabe, en Bavière, en Franconie, les discordes continuèrent (1389).

A la suite des échecs essuyés par les villes, le roi Wenceslas changea de système et de manière d'agir. Le désordre auquel il avait eu grande part lui devint si désagréable qu'il pensa même à renoncer à l'empire, s'il pouvait seulement espérer que la couronne tomberait sur la tête d'un de ses frères. Comme un tel évènement était peu probable, il résolut de rassembler à Éger les princes et les villes pour essayer encore une fois de retablir la paix du pays (avril). Le duc Frédéric de Bavière, un des auteurs de la guerre, fut celui qui lui persuada de se ranger du côté des princes. Ceux-ci lui prouvèrent que tant que les confédérations des villes existeraient, il n'y aurait pas de paix possible dans l'empire.

La majorité du conseil de l'empire décida donc

qu'on dissoudrait toutes les ligues particulières, et qu'on les remplacerait par une paix générale. Wenceslas adressa aux villes un mandat conforme à cette décision (2 mai 1389) : attendu qu'elles se sont confédérées à l'insu de son père et de lui, et contre leur volonté, bien qu'elles l'eussent admis lui et l'empire, il reconnaît que toutes leurs confédérations sont contraires à Dieu et au droit, et nuisibles aux intérêts du saint-empire; par conséquent, il leur ordonne, en leur rappelant leurs serments et les menaçant de la perte de leurs priviléges, de dissoudre toutes ces réunions, et de se rallier à lui et à l'empire, et d'entrer dans la paix générale du pays.

C'est ainsi que le roi Wenceslas se vit dans la position de retirer pour la seconde fois sa parole solennellement donnée (5 mai), parce qu'il ne s'était servi des villes que comme d'un contrepoids. On ne fit aucune attention à leurs plaintes: loin de là, il fut décidé que si les villes refusaient d'adhérer à la paix générale, la confédération des princes subsisterait contre elles; mais que, si elles accédaient, elle serait immédiatement dissoute. En même temps, les princes demandèrent l'abrogation totale des manants affranchis (*pfahlburger*). Les villes ne virent d'autre moyen de conjurer l'orage que de céder. Sept seulement dans la haute Souabe restèrent fermes et voulurent se réunir aux Suisses.

On voit combien il avait fallu de collisions pour arriver à former une seule confédération de tous les

états du sud-ouest de l'Allemagne, et en faire un point d'appui pour la constitution de l'empire. La paix publique fut jurée d'abord pour six ans. Le cercle qu'elle embrassait renfermait le haut Rhin, la Souabe, la Bavière, la Franconie, la Hesse, la Thuringe et la Misnie. Pour pacifier toutes les dissensions qui pouvaient s'élever, neuf arbitres furent nommés : quatre princes, quatre députés des villes, et un président désigné par le roi des Romains. Ceux-ci réussirent à conclure un arrangement entre les princes et les villes, avec la condition toutefois que celles-ci paieraient certaines sommes d'argent à titre de dédommagements.

Le roi Wenceslas reprit alors courage, et résolut de régler dans une autre diète, qui devait se tenir l'année suivante (sept. 1390)[1], tous les autres sujets de discorde, particulièrement le système des monnaies. L'opération fut simple et courte. D'abord il ordonna qu'on ne frappât qu'une seule monnaie dans tout l'empire, trente-huit pfennings pour une demi-once d'argent du poids de Nuremberg. Quant aux dettes contractées avec des Juifs et des usuriers, pour le paiement desquelles beaucoup de princes et d'états s'étaient appauvris, le nœud fut tranché. Les Juifs, peuple dispersé, sans patrie, vivant uniquement du trafic de l'argent, ne pouvaient être compris dans une constitution fondée sur la propriété des terres, que comme appartenant, corps et biens, au trésor impé-

1. Spiess, *Archiv. Nebenarbeiten*, I, 113, ff.

rial. Le cas s'étant présenté que les créances des Juifs dépassaient les moyens de remboursement, l'empereur crut pouvoir, sans injustice, comme l'avaient fait jadis Louis IV, Charles IV, et les rois de France et d'Angleterre, annuler d'un trait de plume toutes les dettes contractées envers les hommes de cette nation, à condition que les débiteurs libérés paieraient 15 p. °/₀ au trésor de l'empire. C'est ainsi que les états se trouvèrent déchargés de tout fardeau; on fit payer aux Juifs les frais de la guerre. Nous l'avons résolu ainsi, après de mûres délibérations et par l'avis des églises, dit le roi Wenceslas dans son mandat [1]. Il en avait fait autant l'année précédente en Bohême.

§ VI. LE ROI WENCESLAS PERD SON INFLUENCE DANS SES ÉTATS HÉRÉDITAIRES ET DANS SA FAMILLE.

Partage des états héréditaires après Charles IV. Ordonnance qui le règle. Heureux commencement du règne de Wenceslas. Révolte des seigneurs et du clergé de Bohême à qui l'on veut reprendre les biens de la couronne mis en gage. Le roi Sigismond de Hongrie fait alliance contre son frère Wenceslas et le retient en prison.

Si Charles IV vit dans le royaume d'Allemagne un moyen d'élever la Bohême, et si ce fut pour atteindre ce but qu'il déploya le plus d'activité, Wenceslas fit tout le contraire; il se contenta de la Bohême, et ne regarda presque l'Allemagne que comme une province dépendante, où il n'avait d'autre chose à faire

1. Pour tout le chapitre, voyez *Gesch. von Schwaben*, IV, 157-202, avec les sources manuscrites et imprimées qui y sont citées.

que de maintenir la balance entre les partis, et de conserver le titre de suzerain. On peut lui faire d'autant plus de reproches à cet égard que la tranquillité intérieure de la Bohême, dans les premières années de son règne, lui aurait permis de se vouer entièrement aux affaires de l'empire. Mais malheureusement il ne voulut agir avec fermeté que quand un sourd mécontentement commença à agiter la Bohême, et à l'empêcher d'agir, de peur de perdre ses deux couronnes.

D'après l'ordonnance de l'empereur Charles IV, les états héréditaires furent partagés entre ses trois fils de la manière suivante : le roi Wenceslas conserva la Bohême et la Silésie ; Sigismond eut la marche de Brandebourg ; Jean, la basse Lusace, Gorlitz et Schweidnitz. Les deux cousins, fils de Jean Henri, frère de Charles IV, nommés Jodocus et Procopius, eurent la Moravie. Cinq ans après la mort de Charles IV, son frère puîné, Wenceslas, étant décédé sans enfants, le duché de Luxembourg revint à la couronne de Bohême ; mais Jeanne, sa veuve, conserva le Brabant et le Lembourg. Sigismond, qui par son mariage avec Marie, seule héritière du roi Louis de Hongrie et de Pologne, était destiné à lui succéder, avait été élevé dans le premier de ces deux pays, et fut obligé, après la mort de Louis, d'emprunter de l'argent pour lever une armée, et se défendre contre plusieurs compétiteurs, et à cet effet, il engagea à ses cousins de Moravie une partie du Brandebourg. Wen-

ceslas en ayant manifesté du mécontentement, il dut lui céder le reste de l'électorat. Mais les états, qui ne voulaient pas obéir à deux maîtres, reconnurent Wenceslas seul, qui nomma pour gouverneur son frère cadet, Jean. L'union de la famille fut ainsi conservée pendant les sept premières années; la tranquillité dura autant de temps en Bohême.

Wenceslas veillait si sévèrement au maintien de la paix publique, que pendant long-temps on n'entendit parler d'aucun brigandage sur les routes. Pour suppléer au manque de juges, il ordonna que les jurés et les plus anciens des villes rempliraient les fonctions de magistrats dans leurs cantons. Il visitait lui-même à Prague les magasins des boulangers et des bouchers, et punissait sévèrement les fraudeurs. Souvent aussi il accompagnait incognito les gardes de nuit, et faisait exposer publiquement les femmes de mauvaise vie, même quand elles étaient concubines des prêtres. Quelque libéral qu'il fût envers l'église, il publia une loi qui déclarait non valable toute vente de biens faite au clergé, parce que celui-ci possédait déjà un tiers des biens fonciers. Il consentit volontiers à la constitution d'une église où l'on devait prêcher dans la langue du pays. Après lui, le pape donna aussi la sienne. La sœur de Wenceslas, la princesse Anne, qui était mariée au roi Richard d'Angleterre, possédait déjà un évangile, traduit en langue bohémienne. Les personnes qui l'accompagnèrent rapportèrent, probablement dès cette

époque, à Prague les écrits de Wiclef (1392). L'université était de plus en plus florissante. Wenceslas l'affranchit de la juridiction ordinaire, et la transmit au recteur; il fonda aussi un nouveau collége (1387).

Dans tout cela on pouvait dire que le gouvernement de Wenceslas était digne d'éloges. Mais bientôt ses mœurs et sa conduite prirent une autre direction. Quelques-uns croient que ce changement n'arriva pas à Prague, mais à Aix-la-Chapelle, où les affaires de l'empire le forcèrent à séjourner long-temps (1380). Il est certain qu'il se rapporte au temps où Wenceslas perdit sa vertueuse épouse Élisabeth, et trois de ses meilleurs conseillers, le cardinal Jean de Wlaschin, ancien archevêque de Prague, l'évêque de Leutomischel, Albert de Sternberg, et l'évêque d'Olmutz, Jean de Neumack, chancelier de Charles IV. Wenceslas remplaça le premier par Jean de Jenzenstein, qui jouissait de toute sa faveur, non à cause de son érudition, mais parce qu'il prenait part à tous ses plaisirs, à ses chasses, à ses tournois et à ses danses. Wenceslas ne fit pas connaître les circonstances particulières de la mort de sa femme. On croit qu'elle fut attaquée pendant la nuit, en sortant de son lit, par un grand chien que Wenceslas avait toujours chez lui, et qui l'étrangla. Il resta veuf pendant six ans, et se remaria avec Sophie, fille du duc Jean de Bavière. Mais il n'eut aucun héritier de ces deux mariages. Au milieu de cette vie de débauches, Wenceslas s'abandonnait à des actes

de cruauté et de tyrannie qu'il prenait pour des actes de juste sévérité. Il ne pouvait supporter aucune remontrance, et au moindre mot se livrait aux plus grands emportements. Bientôt il devint odieux à ses sujets, des révoltes éclatèrent et le trouble s'introduisit partout.

A la même époque (1385) où les villes allemandes s'armaient contre le duc d'Autriche et d'autres seigneurs, les habitants de Prague firent éclater pour la première fois leur mécontentement contre le gouvernement de Wenceslas. Ils se plaignaient surtout de ce que Wenceslas favorisait les Allemands et leur confiait les places les plus importantes. Wenceslas suivait en cela l'exemple de son père, qui voulait resserrer les liens entre les deux nations. Beaucoup d'Allemands vinrent s'établir à Prague. Mais en ceci Wenceslas alla trop loin, car il laissa occuper presque toutes les magistratures de l'ancienne ville par des Allemands, de même qu'il confiait les gouvernements du royaume d'Allemagne aux barons de Bohême. Lorsque les rassemblements nocturnes firent prévoir une sédition, il revint en hâte, fit fermer les auberges, et deux hôtelliers furent publiquement décapités. Pendant que Wenceslas cherchait à rétablir la paix publique d'Éger, le peuple de Prague se souleva avec fureur contre les Juifs, parce que quelques-uns avaient outragé la sainte hostie (1389). 3,000 furent massacrés ou brûlés; quelques femmes et enfants arrachés à la mort furent baptisés. A son

retour, Wenceslas se contenta de dire que les Juifs avaient causé eux-mêmes leur malheur. Il fit séquestrer tout leur argent qui avait été déposé dans les maisons de la ville et qui se montait à cinq tonneaux; malgré ces trésors qui s'augmentèrent encore l'année suivante par une radiation totale des dettes des Juifs, ses finances étaient toujours embarrassées, parce que la plus grande partie des biens de la couronne de Bohême était engagée. La *Berné*, ou impôt sur les villes et les monastères, rapportait à peine 8,000 schoks ou 160,000 florins. Si Charles IV n'avait pu s'emparer des biens de la couronne, la tache était encore bien plus difficile pour Wenceslas. D'abord il convoqua une diète et représenta aux possesseurs des villes engagées que la plus grande partie d'entre eux s'étaient déjà remboursés par l'usufruit. Les seigneurs et chevaliers demandèrent du délai pour délibérer entre eux. Il leur dit : « Consultez la saine raison. » Bientôt après il convoqua une seconde diète pour traiter cette affaire avec plus de vigueur. Il fit appeler les possesseurs des gages en particulier dans une tente noire, et ceux qui refusaient étaient conduits dans une tente rouge où ils étaient décapités. Les autres qui avaient devant les yeux cette sanglante manière de procéder, adhérèrent à sa demande (1391). Mais cette démarche attira sur la tête du roi la haine implacable des seigneurs. Il ne s'en inquiéta nullement, et en fit bientôt arrêter deux à cause de leurs brigandages; l'un

d'eux fut décapité. Les mécontents se rassemblèrent alors à Kœnisgratz, pendant que Wenceslas était à Nuremberg. Il se hâta de revenir à Prague et fit de nouveau exécuter deux chevaliers comme coupables de rébellion.

Si Wenceslas avait déjà par sa police sévère excité la haine du bas clergé, il se brouilla bientôt aussi avec l'archevêque Jean de Jenzenstein, qui se regardait comme le pape de Bohême. Le joyeux compagnon changea tout-à-coup de sentiments. L'archevêque Louis qui, ainsi que nous l'avons vu, avait été transféré de Mayence à Magdebourg, s'étant cassé le cou en se sauvant d'un bal où le feu éclata, un grand zèle religieux s'empara de Jean, qui dès-lors se livra avec le plus grand zèle aux exercices monastiques et voulut aussi convertir le roi. Dans les affaires de l'église même il rencontra de la résistance; mais ce fut surtout au sujet des biens de la couronne engagés que la querelle éclata. L'archevêque possédait seul sept villes et différents châteaux et domaines impériaux. Comme il était opposé au roi, et que de nouvelles querelles s'élevaient chaque jour entre les employés des deux partis, Wenceslas donna un libre cours à sa colère, il menaça l'archevêque de le faire noyer, et celui-ci s'étant enfui à son château-fort de Gaisberg, le roi soumit à un interrogatoire pressant tous les membres du chapitre.

Irrité d'une réponse pleine de fermeté que lui faisait le doyen de la cathédrale, il le frappa au front

du pommeau de son épée. Il aida de sa propre main à torturer l'official de l'archevêché et le vicaire-général, et fit même noyer ce dernier (1393) [1]. Cela mit le peuple dans une grande fureur, car le vicaire-général était un homme juste et loyal, et depuis lors il fut honoré comme un saint et un martyr. Wenceslas montra, il est vrai, un profond repentir de cet acte brutal et voulut se réconcilier avec l'archevêque, mais celui-ci fut à peine libre qu'il se rendit en hâte à Rome pour porter ses plaintes à Urbain VI ; toutefois le pape y fit peu d'attention, parce qu'il ne pouvait se passer du secours du roi contre Clément VII.

Wenceslas était donc en Bohême un tout autre roi qu'en Allemagne, bien qu'à la fin il ait été malheureux dans un pays comme dans l'autre. En Allemagne il craignait de plus en plus de voir empiéter sur ses droits; tantôt il s'attachait à un parti, tantôt à un autre, et bientôt sa nonchalance, sa perfidie et ses ridicules le rendirent l'objet du mépris général. Dans ses états héréditaires il crut pouvoir donner un libre cours à ses caprices, et souvent il gâta une cause juste par une sévérité excessive. Le clergé, les seigneurs et le peuple étaient également acharnés contre lui.

Bientôt des querelles domestiques vinrent s'y joindre. Dans la dispute à laquelle donna lieu la succession à la couronne de Hongrie, Wenceslas avait été nommé arbitre au sujet de la dette de Moravie, et

1. Pelzel, *K. Wenceslas*, 1, Band.

élu le tuteur de la reine Marie et de sa mère Élisabeth (1386). Plus tard, il négligea de venir au secours de son frère comme il l'avait promis. Sigismond n'oublia jamais cette trahison. Lorsque celui-ci fut obligé de contracter des dettes plus considérables pour conserver la Hongrie et délivrer sa femme, il engagea de nouveau tout le Brandebourg à son cousin, le margrave Jobst; ses frères Wenceslas et Jean y consentirent, mais Sigismond fut obligé de céder au premier sa portion de la ville de Kuttemberg, au second la nouvelle-marche, et en même temps de renoncer à la couronne de Bohême, et de permettre que Wenceslas, qui n'avait pas d'enfants, l'assurât à son frère Jean.

Sigismond témoigna à Jean combien il était mécontent de cette dernière condition, et il se rapprocha de Wenceslas en lui promettant la succession du trône de Hongrie, s'il voulait le nommer son héritier en Bohême. D'un autre côté, Jean s'allia avec le margrave Guillaume de Misnie, et promit de lui céder les châteaux de Bohême, qui étaient situés dans ses domaines, dans le cas où il deviendrait roi de Bohême (3 décembre 1397). Mais Wenceslas n'ayant pas répondu aux avances de Sigismond, celui-ci se tourna contre lui. Il entra dans une alliance secrète avec le margrave Jobst, et avec le duc Albert d'Autriche (18 décembre), alliance à laquelle adhéra aussi le margrave Guillaume, qui se lia en même temps avec les seigneurs mécontents de Bohême. Leur but était de détrôner Wenceslas ou de l'empêcher de

leur nuire. L'exécution en fut confiée au margrave Jobst, qui avec un corps de chevaliers bohémiens attaqua le roi à l'improviste pendant un voyage, et l'emmena prisonnier à Prague. En même temps, la situation du roi fut si bien cachée au peuple qu'il regarda comme volontaires les actes officiels signés de lui. Lorsque la colère de Wenceslas fut calmée, il consentit à donner au margrave Jobst le gouvernement d'Alsace, et à le nommer starost ou gouverneur de Bohême. A cette condition, Wenceslas devait être rendu à la liberté; mais comme son frère le duc Jean de Gorlitz s'approchait avec une armée pour le délivrer, les conjurés le transportèrent en Autriche, à Wildberg, château appartenant à la maison de Starenberg.

§ VII. SITUATION DE L'EMPIRE PENDANT LE SÉJOUR DE WENCESLAS EN BOHÊME JUSQU'A LA PAIX DE FRANCFORT. (1394-1398.)

Le comte palatin, vicaire de l'empire, demande la délivrance de Wenceslas. Pour prix de l'érection du duché de Milan, Wenceslas reçoit un secours d'argent. Il cède à son frère le vicariat de l'empire. Celui-ci établit en Bohême un conseil-d'état, mais il ne vient pas en Allemagne. Wenceslas obtient sa liberté. Menacé d'être déposé par suite de sa longue absence, il reprend quelque énergie et signale son pouvoir dans les affaires les plus pressantes.

Quelque peu estimé que fût Wenceslas, on comprit cependant en Allemagne combien il était honteux de voir un roi des Romains retenu prisonnier dans ses propres états héréditaires (1394). Sur la demande de son frère, la diète résolut d'envoyer une députa-

tion aux seigneurs de Bohème, et en attendant elle nomma le comte palatin Rupert, vicaire de l'empire (13 juillet). Lorsque celui-ci menaça de marcher sur la Bohême avec une armée, Wenceslas fut mis en liberté, sous promesse de ne pas tirer vengeance de ceux qui l'avaient emprisonné. Mais à peine fut-il arrivé à Prague, qu'il fit décapiter le bourgmestre et quelques conseillers municipaux[1] qui avaient eu connaissance du complot (10 novembre). La maison du premier fut changée en une école. Wenceslas voulait par cette sévérité effrayer ses ennemis, mais elle produisit un effet tout contraire, car les seigneurs entrèrent de nouveau en relations avec le margrave Jobst et le duc Albert.

Wenceslas était allié avec la Pologne et la France, mais il n'en recevait pas de secours efficaces. Cependant il trouva en Italie des secours d'argent auxquels il ne s'attendait guère. Jean Galeazzo Visconti avait assassiné son oncle, l'odieux Bernabo, ainsi que ses fils, et s'était lui-même proclamé seigneur unique de Milan; avait, en renversant les della Scala et les Carrara, soumis Vérone, Vicence et Sienne, et s'était aussi rendu maître de presque toute la Lombardie. Sans la résistance des Florentins et de leurs alliés, il se fût bientôt trouvé souverain de toute la haute Italie. Les deux partis cherchèrent à gagner l'appui du roi Wenceslas. Quoique jusqu'alors on se fût moins occupé en Italie qu'en Allemagne du roi

1. On ne dit pas si ceux-ci étaient Bohémiens ou Allemands.

des Romains, les deux partis désiraient vivement obtenir de lui un titre légal pour leurs entreprises. Depuis long-temps Wenceslas était hostile aux Florentins. L'envoyé de Visconti, l'évêque Pietro Filargo de Novara (qui dans la suite devint pape sous le nom d'Alexandre V), gagna, au moyen d'un don de 100,000 florins, la faveur de Wenceslas. Celui-ci conféra à Visconti la dignité ducale, au lieu de celle de vicaire du royaume (11 mai 1395). L'empire n'y perdit rien; il était d'ailleurs si impuissant qu'il était facile de se séparer de lui. Mais pour la maison des Visconti et pour l'Italie supérieure, cette élévation était d'une grande importance. Wenceslas ne se montra pas exigeant; il lui suffisait que tout en lui remettant de fortes sommes d'argent, on reconnût la suzeraineté de l'empire. Il donna même bientôt après à Milan le duché de Lombardie (30 mars 1397) [1], et s'il est dit dans l'acte que l'élévation des Visconti a eu lieu avec le consentement des princes et des états de l'empire, ce n'est qu'une formule de chancellerie, car il ne consulta pas le conseil des princes, et ceux-ci envisageaient la chose sous un autre point de vue [2].

Pendant que Wenceslas acquérait en Italie un

1. *Annales mediol.*, in Murat. scrr., t. XVI, p. 772, sq. Les documents dans Leibnit, *Cod. jur. gent.*, I, p. 257. Dumont, t. II, p. I, p. 261.

2. Leurs arguments ne sont pas cités : ils soutinrent toujours que Milan avait été vendu et arraché de l'empire. Mais ceci ne peut avoir d'autre sens si ce n'est qu'un pays *immédiat* a été *médiatisé*. Les revenus n'existaient plus. Ce qui irritait les princes, c'est que Wenceslas eut reçu l'argent ou vendu la dignité ducale. Mais on pouvait dire que dans le sens féodal, le duché de Milan se trouvait plus étroitement lié à l'empire.

ami puissant, les négociations continuaient avec le marquis Jobst. Le roi l'invita à venir à Prague avec les seigneurs de Bohême et une escorte, et lui promit le gouvernement de l'Alsace et le Luxembourg (mai 1395). Mais Jobst demandait plus encore, car par besoin d'argent il avait dû engager le Brandebourg, malgré la désapprobation de son frère Procope. Le duc Jean, frère du roi, négocia alors un traité entre Wenceslas et les seigneurs de Bohême, d'après lequel le roi devait confirmer leurs priviléges et renoncer au droit de réclamer les domaines de la couronne engagés, et pour lesquels la révolte avait éclaté. Tant que Wenceslas n'abandonnait pas ses droits royaux, les révoltés ne crurent pas leurs personnes en sûreté, et continuèrent la guerre. Dans cette situation fâcheuse (30 mars), Wenceslas donna à son frère le duc Jean, le gouvernement de la Bohême, et le laissa négocier avec les rebelles pour terminer la guerre et faire exécuter les obligations réciproques (10 août 1396). Mais s'étant vu trompé de nouveau, il révoqua son frère Jean et le conseil municipal de Prague qui lui était favorable, et fit décapiter devant les portes de leurs maisons les auteurs de la révolte. Jean n'obtint pas la permission de quitter Prague, et mourut bientôt, empoisonné, à ce qu'on croit (1er mai).

Wenceslas n'ayant rien gagné par ces nouvelles violences, se jeta dans les bras de son frère Sigismond; bien que celui-ci n'eût pas été étranger à

son emprisonnement. Il conclut avec lui un traité de succession qui lui avait déjà été proposé (19 mars 1396). Sur la demande des princes allemands, et comme il ne pouvait venir lui-même en Allemagne, il confia à son frère le vicariat dans toute l'étendue de l'empire [1], et cela pendant toute sa vie, et avec un pouvoir presque sans bornes. En même temps, Sigismond ménagea sa réconciliation avec le margrave Jobst et les seigneurs de Bohême, en prenant pour base le traité conclu un an auparavant avec la médiation du prince Jean. Un compromis fut consenti par Sigismond et Jobst sur les points réservés par Wenceslas (31 mars). Ceux-ci décidèrent qu'un conseil d'état serait institué en Bohême, sans l'assentiment duquel aucun changement ne pourrait avoir lieu dans le royaume. Personne ne pouvait être puni pour avoir pris part à la guerre, et le séquestre sur les biens devait être levé. L'archevêque de Prague, Jean de Jenzenstein, fut cependant obligé de céder à un autre sa place dans le conseil du royaume.

La tranquillité paraissait enfin rétablie en Bohême par les concessions de Wenceslas, qui s'était presque placé sous la tutelle de son frère et du conseil d'état. Cependant l'empire n'y gagna rien, car Sigismond, au lieu de se charger du gouvernement, se rendit en

1. Cela ressemblait bien à une plaisanterie de la part de la chancellerie de Bohême, car l'empire comprenait alors : la Lombardie, l'Italie, la Toscane, Ancône, la Romagne, l'Apulie, le Piémont, les Abruzzes, la Calabre, la Sicile, le Frioul, Terracine, le Dauphiné, la Provence, le Brabant, la Lorraine, la Bourgogne, la Savoie, les Flandres, toute l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, le Danemarck, la Suède et la Norwége. Pelzel, II, 322.

Hongrie pour repousser les invasions des Turcs. Il perdit la grande bataille de Nicopolis, et tomba, ainsi que naguère Wenceslas, dans les fers de ses sujets mécontents (28 septembre).

Mais Wenceslas ne cherchait que l'occasion de se soustraire au traité onéreux auquel il avait consenti. Il gagna d'abord le margrave Guillaume de Misnie, à qui il donna en mariage sa nièce, fille du duc Jean (10 août). Se fiant sur son appui, il commença immédiatement à réclamer les biens de la couronne mis en gage, et fit emprisonner le margrave Jobst, qui était venu le voir à Kalstein (1397). Il se repentit bientôt de cette mesure intempestive, et dut rendre la liberté au margrave; mais celui-ci demanda la basse Lusace en indemnité, et attaqua le roi jusqu'à ce qu'il y eût consenti et lui eût abandonné en outre Gorlitz et Bautzen pour cinq ans. Deux jours après, Wenceslas conclut une alliance défensive avec lui, et lui conféra comme fief héréditaire, avec droit d'électeur, la marche de Brandebourg qu'il n'avait possédée jusqu'alors qu'en garantie. Wenceslas fit ce sacrifice pour détacher le margrave de la cause des seigneurs de Bohême, et pouvoir ainsi plus facilement secouer la dépendance du conseil d'état (4 février). Comme quatre de ses membres étaient accusés d'avoir empêché Wenceslas de se rendre en Allemagne pour pouvoir se débarrasser de lui, il les fit interroger par le duc de Troppau, ou plutôt les fit mettre à mort sans forme de procès (2 juin); l'un

d'eux cependant avoua l'existence du complot. On apprit aussi que des bourgeois de Prague conspiraient et avaient trouvé appui chez le margrave Jobst. Wenceslas se crut alors en droit de rompre son traité avec lui, et de le remplacer par son frère Procope dans le gouvernement de la Bohême, de la Luzace et de Gorlitz.

Ces troubles retinrent pendant six ans Wenceslas loin de l'Allemagne. Tout ce qu'il y fit se borna à une prolongation de la paix d'Éger (1395) [1]. Mais ce n'était pas assez. Dans les pays relevant immédiatement de l'empire, de nouvelles dissensions s'élevaient continuellement, et le gouverneur de Wenceslas, le Bohémien Worsiboy de Swinar, avait de la peine à les réprimer. La plupart du temps les états ne pouvaient compter que sur eux-mêmes. Lorsque le comte Eberhard de Wirtemberg mourut dans un âge avancé, son petit-fils, Eberhard de Wilde, tomba en querelle, d'abord avec les villes maritimes, ensuite avec la société du Maillet. Le duc d'Autriche, actuellement en paix avec les Suisses, offrit sa médiation auprès des premières. Contre les autres, Eberhard fit une alliance avec treize villes, et entra en campagne pour soumettre de nouveau ceux de ses vassaux qui étaient entrés dans leur ligue (septembre 1396).

Les princes allemands invitaient continuellement Wenceslas à revenir dans l'empire, parce que Sigismond ne pouvait exercer son vicariat. L'arche-

1. Lunig, *Part. spec. cont.*, IV, p. II, n° 5.

vêque de Mayence, Jean de Nassau, qui avait déjà des intelligences secrètes avec le comte palatin Rupert, avait convoqué une diète à Francfort (avril 1397). Wenceslas ne s'y étant pas rendu, Jean proposa aux électeurs un changement sur lequel on ne put toutefois s'entendre. Wencelas fit alors quelques démarches pour apaiser au moins les plaintes les plus pressantes. Il déclara illégale la société des Maillochins. Mais ceux-ci n'obéirent que quand ils y furent contraints par la ligue des princes. Alors Wenceslas les prit en secret à son service pour les opposer aux princes comme on leur avait jadis opposé les villes. Enfin, au bout de sept ans, quand il eut terminé la lutte contre ses adversaires dans ses états héréditaires, il arriva à Francfort pour donner les ordres que réclamait la tranquillité de l'empire (1398). Tous les états étaient d'accord sur ce point, qu'avant tout on devait jurer l'observation de la paix publique. Mais ils persistèrent à réclamer l'ancien droit de faire la guerre : celui à qui le juge ne rendait pas justice se la procurait lui-même; seulement pendant trois jours et trois nuits, il devait veiller à son honneur, c'est-à-dire discuter la chose en lui-même avec bonne foi. Dans chaque pays, qu'il appartînt aux villes ou aux seigneurs, on devait choisir un juge qui, au nom de l'empire et du roi des Romains, rendrait justice à chacun. Cette paix publique de Francfort [1] fut jurée pour dix ans, et

1. *Gesch. von Schwaben.*

signée par les électeurs et les états (6 janvier).

Wenceslas crut avoir par là assez fait pour l'empire et pour la sûreté de sa couronne, et jugea inutile de s'occuper des plaintes des princes. Il voulut ensuite se consacrer à ramener la paix dans l'église, mais cette tentative causa sa chute [1].

1. Pelzel, *K. Wenceslas*, vol. II.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

DES CHAPITRES ET DES SOMMAIRES

DU TOME CINQUIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

L'EMPIRE D'ALLEMAGNE DEPUIS SA RESTAURATION APRÈS LES HOHENSTAUFEN JUSQU'A SA CHUTE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Liberté de l'état et de l'église sous les empereurs des diverses dynasties depuis Rodolphe Ier jusqu'à la mort de Maximilien Ier.

FIN DE LA TABLE.



